[هكذا من الأصل]

U.L

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11767 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 28 – LUNDI 29 NOVEMBRE 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 290 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 65 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Une équipe modérée en Espagne

Chargé officiellement par le roi de constituer le nouveau gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez a présenté, vendredi 26 novembre, aux instances dirigeantes du parti socialiste, la liste des membres de son équipe. Ce gouvernement, « destiné à arrondir les angles », selon la formule d'un responsable socialiste, est marqué du sceau de la modération.

Les économistes détiendront la moitié des portefeuilles, et c'est à un partisan déclaré des thèses social-démocrates, M. Miguel Boyer, que reviendra le « super-ministère » chargé de contrôler l'économie, les finances et le commerce. Au risque de s'attirer l'inimitié de certains secteurs de son parti, M. Boyer n'hésite pas à proclamer que la reprise économique en Espagne passera non par une relance de la consommation, mais par une augmentation des marges bénéficiaires des entreprises – incitées de cette façon à investir – et par une modération des coûts salariaux.

Les trois principaux experts économiques du parti appartiendront au gouvernement. Il s'agit de MM. Carlos Solchaga (industrie), Ernest Lluch (santé) et Enrique Baron (transports), qui partagent dans l'ensemble les positions de M. Boyer, même s'ils s'expriment en termes plus feutrés. En revanche, M. Joaquim Almunia, futur ministre du travail, représentera les syndicalistes membres du parti et de la centrale U.G.T. (Union générale des travailleurs), dont il fut le conseiller économique.

Pour l'attribution de plusieurs portefeuilles, M. Felipe Gonzalez n'a pas hésité à écarter des spécialistes renommés au profit de personnalités moins marquantes mais connues pour leur capacité de gestion. Ainsi, plusieurs ténors du parti ont dû s'effacer devant des administrateurs qui auront surtout pour mission d'appliquer les grands principes fixés par M. Gonzalez. A maintes reprises, en effet, celui-ci a indiqué qu'il comptait renforcer la prééminence du président du gouvernement. C'est sans doute dans cette perspective qu'il a nommé à la défense M. Narcis Serra, qui s'est révélé un excellent administrateur comme maire de Barcelone mais n'a guère l'expérience des questions militaires, et à l'intérieur M. José Barrionuevo, conseiller municipal de Madrid.

Un seul représentant connu de l'aile gauche du parti prendra un poste important. Il s'agit de M. Fernando Moran, un diplomate de carrière, qui va devenir ministre des affaires étrangères. En 1979, M. Moran s'était opposé à M. Gonzalez qui voulait supprimer le terme « marxiste » des statuts du parti. Depuis lors, cependant, il a pris ses distances avec les éléments critiques du P.S.O.E.

Dans cette équipe, qui comprendra seize ou dix-sept membres, deux ministres seulement seront choisis en dehors du parti socialiste. Le titulaire de la justice sera M. Fernando Ledesma, ancien militant d'une association de juristes démocrates sous le franquisme, et le portefeuille de la fonction publique ira à M. Javier Moscoso, un dirigeant du parti démocratique qui s'était allié au parti socialiste pour les élections.

M. Gonzalez a tenu d'autant plus à former une équipe modérée et compétente que le nouveau gouvernement va avoir une rude tâche. L'environnement politique est difficile avec une armée dont certains éléments ne se résignent pas à la consolidation de la démocratie et à la victoire de la gauche. Les échéances économiques sont redoutables. Les socialistes n'arrivent pas au pouvoir en affirmant que tout est possible. Il leur faut, pour commencer, gérer l'austérité.

M. Mitterrand en Inde

Un accord a été conclu sur la livraison par la France d'uranium enrichi

Venant d'Égypte, M. Mitterrand est arrivé samedi 27 novembre à New-Delhi. La visite officielle de quatre jours du président de la République en Inde, a été précédée par l'annonce, dans la nuit de vendredi à samedi, d'un accord franco-indien concernant la livraison d'uranium enrichi par la France – qui vient se subsistuer aux États-Unis – pour la centrale nucléaire de Tarapur, près de Bombay. Selon un communiqué publié à New-Delhi, l'accord a été conclu *« dans le respect des soucis respectif de l'Inde et de la France »*. De part et d'autre, a affirmé l'ambassadeur de France, M. Ross, qui a signé cet accord avec M. Sethma, président de la commission de l'énergie atomique, *« on est satisfait »*.

Accueillant M. Mitterrand, le chef de l'État indien, M. Zail Singh, a déclaré : *« Nous devons œuvrer de concert pour instaurer un ordre économique international plus juste afin de renforcer la paix et la coopération mondiales. »* De son côté, le chef de l'État français a souligné que la France et l'Inde avaient en commun un certain nombre d'idéaux : *« L'attachement à la démocratie, le souci de la paix, le souhait de voir le monde échapper à la seule emprise des blocs militaires qui s'opposent, et la préoccupation du développement. »* Il a souhaité que sa visite donne une *« impulsion décisive »* à la coopération entre les deux pays.

De notre correspondant

New-Delhi. – Constatant qu'il ne connaissait de l'Inde que le Bengale, M. Mitterrand estimait récemment, dans une interview au magazine *India Today* que sa visite lui permettrait au moins de mieux connaître les Indiens.

Partant ainsi à la découverte de l'Inde, le président de la République aura néanmoins l'avantage de pouvoir situer sa visite dans le cadre de ce que l'on serait tenté d'appeler une *« renaissance »* des relations entre deux pays entre lesquels flottait, voilà peu de temps encore, le parfum suranné de lieux évoqués dans quelques chansons françaises. Pondichery, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mehé..., noms magiques de territoires sur lesquels flottèrent en effet, pendant près de trois siècles, les drapeaux fleur de lisé, puis tricolore, avant qu'ils ne soient rattachés en 1954 (dès 1951 pour Chandernador) à l'union indienne.

PATRICK FRANCÈS.

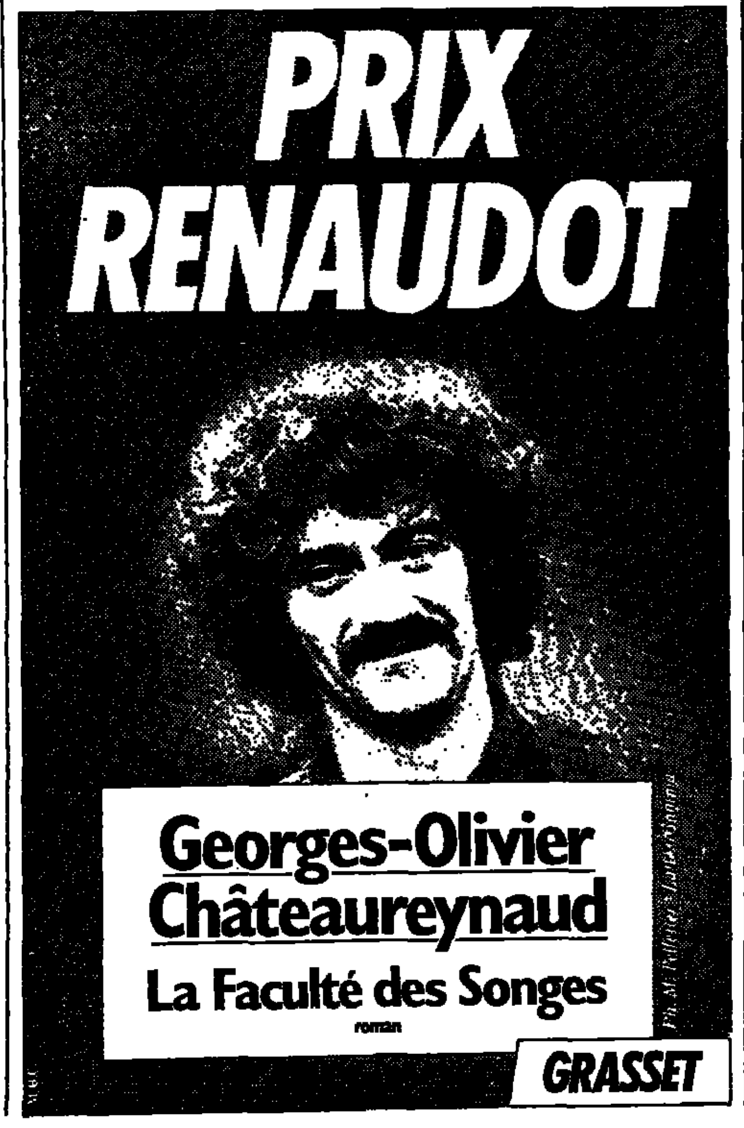
(Lire la suite page 4.)

L'INDE : TRADITIONS ET MODERNITÉ

Lire pages 5 à 16 notre supplément

UN MÉDICAMENT ACTIF CONTRE LE PSORIASIS EST COMMERCIALISÉ EN EUROPE

(Lire page 19 l'article de JEAN-YVES NAU.)



Tension au GATT

Les délégations ont tenté de sauver la face

La session ministérielle du GATT semblait, samedi matin 27 novembre, compromise. Le seul problème était de savoir si les participants parviendraient, au moins partiellement, à camoufler un échec. Vu l'importance de l'enjeu, un rebondissement de dernière minute – à savoir la réouverture des pourparlers sur les points les plus sensibles, en particulier ceux touchant à l'agriculture – ne pouvait néanmoins être exclu.

La Communauté européenne, principale cible des Américains, est parvenue à maintenir sa cohésion. Il s'agit peut-être, au bout du compte, du résultat le plus significatif de cette conférence, qualifiée encore une fois par M. Jobert de *« réunion inutile et inopportune »*.

De fait, les délégations ont tenté d'éviter d'aboutir à un résultat négatif. Les différents groupes se sont réunis chacun de son côté, avant que ne s'établissent de multiples contacts bilatéraux. Une session plénière était convoquée samedi après-midi dans les perspectives d'une prolongation des travaux jusqu'à dimanche 28 novembre.

De notre envoyé spécial

Genève. – Vendredi fut une journée absurde : l'image de l'antinégociation en quelque sorte. Les pourparlers en vue d'amender le projet de déclaration préparé par les experts avant la session ministérielle – projet formellement récusé sur de nombreux points par la C.E.E. dès le 19 novembre – étaient conduits par un groupe de sept participants (la Commission européenne, porte-parole des Dix, les États-Unis, le Japon, la Suisse, le Brésil, les Philippines, l'Inde) et par la présidence du GATT, assurée par le ministre canadien des affaires étrangères, M. MacEachen, qui fut, dit-on, catastrophique. Ces pourparlers, prévus pour le temps d'un petit déjeuner, durèrent huit heures, et les résultats, désastreux, équivalaient à un blocage total de la négociation.

Les Sept avaient progressé sur les points où la C.E.E. n'était pas demandeur : l'aménagement du fonctionnement de la *« clause de sauvegarde »*, l'étude d'une éventuelle extension des règles du GATT aux échanges de services, la modification du règlement des conflits entre les *« parties contractantes »*.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 24.)

Jean-Paul II et les «trésors d'iniquité»

Rompant avec plusieurs mois de silence, le Saint-Siège vient de publier un long communiqué faisant le point sur les relations de l'Institut pour les œuvres de religion et la Banco Ambrosiano.

Il en ressort que la banque du Vatican a été exploitée à son insu par cet organisme dirigé par le banquier Calvi. Jean-Paul II a, d'autre part, annoncé aux cardinaux que toute la lumière serait faite sur cette affaire et que le Vatican était prêt à collaborer avec les autorités italiennes pour un règlement.

(Lire page 3 l'article de Philippe Pons.)

par JACQUES NOBECOURT

Affrontées aux équivoques que charrie inévitablement la gestion de ce que les vieilles traductions de l'Evangile *qualifient de « trésors d'iniquité »*, c'est-à-dire de l'argent, les autorités du Saint-Siège, à commencer par le pape, viennent de prendre position dans un style qui, pour sembler tout à fait naturel, n'allait pas de soi. Pas de prèche, *pas de morale, pas d'alibis pour masquer* des moyens détestables derrière une fin pieusement célébrée. C'est une grande innovation, où se discerne le pragmatisme paisible du cardinal Casaroli, servant la simplicité de Jean-Paul II, qui ne se réfère pas à des effigies de papes d'autant *plus triomphants qu'ils étaient im*perturbablement muets sur l'or (et sur le sexe).

A l'échelle de l'histoire de l'Eglise, cette évolution est très rapide, même si l'on est tenté de la trouver décalée par rapport à l'at*tente des hommes, croyants ou pas.* Le mérite en revient à Paul VI, lorqu'il décida, en 1968 – sur l'incitation du cardinal Villot, secrétaire d'Etat, – de développer l'Institut pour les œuvres de religion, d'en rationaliser la gestion et d'en finir avec la fameuse honte qui consistait à manipuler des fonds en regardant d'un autre côté. Il s'agissait après tout d'une opération technique au service de l'institution temporelle qu'est l'Eglise.

Comme telle, pourquoi serait-elle dispensé d'erreur, voir de légèreté ou d'ingénuité ? Les textes publiés par le Saint-Siège impliquent un désaveu des procédés de Mgr Marcinkus, qui fut chargé de cette gestion. Aucun élément ne justifie les soupçons d'affairisme – pour user de mots faibles – nés à son endroit. Pourquoi un homme d'Eglise ne serait-il pas naïf ou imprudent en telles matières ? On s'étonne, à vrai dire, de tant d'étonnements inspirés par l'image quasi mythologique de la puissance et de l'infaillibilité des hommes d'Eglise, que se sont fabriqués bien des non-croyants ou des anticléricaux passionnés. Ils en attendent plus que ne le font les catholiques.

Puisque l'Eglise est une institution, il est logique – quoique pourtant très neuf – qu'elle fasse publi*quement appel à des experts dans un* ordre qui n'est pas le sien. A la grande autorité morale de M. Philippe de Weck, ancien président de l'Union de banques suisses, mais aussi de quelques holdings financiers très engagés, va s'ajouter le prestige technique de M. Hermann Abs, gestionnaire unanimement célébré de la renaissance de la finance allemande après la guerre, comme il le fut de sa contribution à la préparation de la guerre. Il sera sans doute l'homme de la négociation après le diagnostic, et pas un banquier ne lui fermera sa porte. Un ingénu, lui ? Sûrement pas.

Les propos de Jean-Paul II annoncent enfin – si du moins il va jusqu'au bout de leur logique – une accélération des négociations avec l'Italie pour la révision du Concordat. Là encore, Paul VI et le cardinal Villot avaient donné l'impulsion et les deux Rome ont, en quinze ans, par nuances, pris des distances *considérables qui ont permis qu'en*tre elles le langage soit aujourd'hui politique, sans implications confessionnelles, et que se parachève leur libération réciproque.

Le seul niveau où se déroule cette crise est bien, en effet, politique. Cela n'a rien à voir avec la foi, pour ceux qui présument l'avoir, ni avec la religion. L'Eglise est une société d'hommes, pas plus ni moins scandaleuse qu'aucune autre. Cela, c'est à Rome qu'on l'apprend.

La politique industrielle

Les élus régionaux seront associés à la gestion des crédits d'Etat

En visite dans le Nord, le premier ministre a annoncé la création de mille emplois dans les bassins de Valenciennes et de Denain, secteurs les plus touchés par la crise de la sidérurgie. Il se propose de rendre publiques d'autres mesures dans quelques jours en Lorraine. Les élus régionaux seront associés à la gestion des crédits d'Etat affectés à cette politique de réindustrialisaion.

A Denain, vendredi 26 novembre, ce programme gouvernemental avait été très mal accueilli par quelques centaines d'ouvriers, qui ont conspué M. Mauroy.

De notre envoyé spécial

Denain. – Deux mois après l'annonce officielle du plan de restructuration de la sidérurgie française, M. Pierre Mauroy est venu dans le bassin industriel de l'Escaut, vendredi après-midi 26 novembre, pour rendre publiques les premières mesures prises par le gouvernement afin de compenser les pertes d'emplois que la crise du marché de l'acier provoque dans cette région.

Le premier ministre se proposait d'assortir la présentation de ce programme de réindustrialisation d'un appel au réalisme : si la sidérurgie française ne veut pas *« être acculée tous les trois ans à de nouvelles fermetures »*, elle doit *« avoir le courage de concentrer les investissements sur ses points forts »*, de faire *« le choix d'une production moderne et compétitive »*, quelles que soient les conséquences douloureuses de certaines décisions.

Ce message, M. Mauroy l'a résumé en une phrase, dès son arrivée à Valenciennes : *« Ne comptez pas sur moi pour faire de l'acier français qui ne se vendrait pas. »*

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

Concurrence

Les universitaires, traditionnellement à gauche, ont des mots très durs pour qualifier les projets de leur ministre.

Les syndicalistes de l'audiovisuel, naturellement à gauche, ont des formules très méchantes au sujet du comportement de leur ministre.

Les sidérurgistes du Nord, historiquement à gauche, ont des slogans très vengeurs pour accueillir M. Mauroy qui passe.

MM. Giscard d'Estaing, Barre et Chirac se demandent, affolés, ce qu'il leur reste à faire.

BRUNO FRAPPAT.

LAURIE ANDERSON A PARIS

L'archet magnétique

Son violon enchanté, trafiqué, tantôt blanc, tantôt gris perle, tantôt luminescent (violon-néon, flamboyant vert) est équipé non seulement d'un micro-contact mais aussi d'une tête de lecture électronique. Car l'archet, de même, est bricolé : si elle joue ce ne sont pas des crins qui *glissent sur les cordes, mais une* bande magnétique, pré-enregistrée. Bobino affiche complet pour les deux prochaines représentations de *United States I-IV.* Au total Laurie Anderson ne se sera produite que trois fois. Comme c'est d'un opéra qu'il s'agit. Le mot ne veut-il pas dire travail ? Bob Wilsonj, par exemple, le préfère à « performance ». De ce dernier on devait voir *les Fenêtres dorées,* début décembre, mais le spectacle a été annulé. Laurie Anderson, quant à elle, n'était pas prête pour le « travail » prévu d'une durée de huit heures, mais ne s'est pas décommandée. Son opéra sera créé intégralement en février 1983 à New-York : la vaste fresque multimédia sera donnée en plusieurs soirs et avec la présence de douze musiciens.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(Lire la suite page 20.)

M. JEAN RIBOUD invité du « Grand Jury R.T.L. - « le Monde »

M. Jean Riboud, président-directeur général de la société Schlumberger-Limited, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury R.T.L. - « le Monde », dimanche 28 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Jean Riboud, dont la société est notamment spécialisée dans la recherche pétrolière, répondra aux questions de Bruno Dethomas et André Passeron du « Monde », de Roger Priouret et Paul-Jacques Truffaut de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

Le Monde

étranger

AFRIQUE

LA TENSION FRANCO-LIBYENNE

Paris qualifie d'« impensable » une « interférence » française dans l'échec du sommet de l'O.U.A.

Réfutant les accusations portées contre la France, la veille, par le colonel Kadhafi (*le Monde* du 27 novembre), un porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré, vendredi 26 novembre, qu'il était *« impensable d'imaginer une quelconque interférence »* française dans l'échec du sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Tripoli. D'autre part, M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué au développement et à la coopération, a reçu vendredi matin deux ministres de N'Djaména, MM. Miskine (affaires étrangères) et Yodeyman (plan), qui doivent gagner Genève pour y participer, à partir de lundi, à une conférence de bailleurs de fonds convoquée sous l'égide de l'ONU, pour aider à la reconstruction du Tchad.

Evoquant l'hypothèse de la convocation, cette année, d'un troisième sommet de l'O.U.A., M. Abdessalam Triki, délégué libyen aux Nations unies, a déclaré, vendredi à Tripoli, que son pays, appuyé par seize autres Etats membres – qui formeraient donc une minorité de blocage, – s'opposerait à toute tentative de convoquer cette éventuelle réunion ailleurs que dans la capitale libyenne. Plusieurs délégations auraient, en effet, proposé de tenir ce sommet à Addis-Abéba, siège du secrétariat général de l'O.U.A. Pour sa part, le colonel Kadhafia a annoncé qu'il renonçait à se rendre au siège de l'O.N.U., le 1er décembre, pour y prononcer un discours devant l'Assemblée générale.

Dès jeudi 25 novembre, alors que l'échec du sommet de Tripoli n'était pas encore consommé, N'Djamena accusait la Libye d'être *« sur le point de lancer, au mépris des normes régissant les relations internationales, une nouvelle agression conte la souveraineté de la République du Tchad »*. De son côté, après l'annulation du sommet, le colonel Kadhafi réaffirmait son appui à M. Goukouni Oueddeï, ancien président du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition), à ses yeux *« président légal »* et *« chef du mouvement de libération du Tchad depuis vingt-cinq ans »*.

Sur le terrain, la Libye occupe toujours la bande d'Aozou et ravitaille les partisans de M. Goukouni Oueddeï dans le Tibesti, où l'ancien président du GUNT a annoncé, le 28 octobre, la formation d'un gouvernement de *« salut national »*. Depuis plusieurs jours, des informations font état d'un renforcement de l'aide de Tripoli à ce *« gouvernement »*. Dans le sud de la Libye, des ressortissants tchadiens sont contraints à suivre un entraînement militaire. Sur la frontière entre les deux pays, le dispositif militaire libyen s'est renforcé. Les quelque deux mille Toubous sur lesquels, théoriquement, s'appuie M. Goukouni Oueddeï pourraient recevoir des renforts, compte non tenu de la présence, dans la région, d'éléments de la *« légion islamique »* formée par le colonel Kadhafi.

Sur le plan diplomatique, le dirigeant libyen, approuvé par l'Ethiopie, Madagascar et le Mozambique, a récusé dès jeudi soir le *« compromis »* auquel il avait dû consentir sur la représentation du Tchad. Il tient les dirigeants de N'Djamena pour des *« agents de l'impérialisme »*. Le Nord tchadien n'a pas fini d'être un théâtre d'opérations, surtout au moment où, de source diplomatique, on signale que les livraisons soviétiques d'armes à la Libye ont repris.

Les relations franco-libyennes subissent, pour leur part, un coup sévère. Le colonel Kadhafi ne cesse de dénoncer avec virulence le *« néo-colonialisme »* français, illustré récemment, selon lui, par le sommet franco-africain de Kinshasa. Il n'a pas pardonné à M. Mitterrand de s'être rendu en visite officielle en Israël et d'en avoir fait autant en Egypte, cette fois, pendant la réunion de Tripoli. Il lui reproche également de ne pas l'avoir reçu à Paris. Par ailleurs, la présence en Centrafrique d'une importante garnison française constitue un obstacle aux visées de Tripoli. Or, près de cent conseillers militaires libyens seraient déjà en place dans un pays que le colonel Kadhafi voudrait utiliser pour prendre en étau le Tchad de M. Hissène Habré, auquel un membre du gouvernement français, en l'occurence M. Jean-Pierre Cot, a rendu visite début novembre. Prenant acte du changement à N'Djamena, M. Mitterrand a d'ailleurs rappelé tout récemment, dans un entretien au *Monde*, (du 26 novembre), la volonté de la France de *« perpétuer son aide à la reconstruction du Tchad »* et de *« s'associer à toute action qui garantira son unité et son indépendance »*.

Lors de la première réunion de l'O.U.A. à Tripoli, début août, Paris avait exercé certaines pressions, notamment sur ses alliés africains, en faveur de leur participation au sommet, estimant notamment qu'il fallait tout entreprendre pour préserver l'unité de l'O.U.A. et que le colonel Kadhafi, une fois assuré de la présidence annuelle de l'Organisation, serait moins incommode que s'il en était écarté. Espérance déçue aujourd'hui, alors que la Libye reprend ses diatribes anticolonialistes et anti-impérialistes contre la France.

Enfin, Rabat ne peut que se féliciter de l'annulation du sommet. Les Marocains n'y auraient participé qu'à la condition que le Sahara occidental ne figure pas à l'ordre du jour, ce dont ils n'avaient pas reçu l'assurance formelle. En outre, le retrait de la R.A.S.D. (République arabe sahraouie démocratique) de l'O.U.A. n'étant que *« provisoire »*, cet *« Etat »* demeure, jusqu'à nouvel ordre, membre de l'O.U.A. Si le sommet avait eu lieu, sous la présidence du colonel Kadhafi, le Maroc aurait risqué d'essuyer un revers sur la question du Sahara. Il bénéficie d'un répit pour tenter de consolider ses positions sur le terrain et de renforcer ses appuis diplomatiques.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Une réconciliation remise en cause

De notre envoyé spécial

Tripoli. – Caméras, sas de sécurité entre deux portes métalliques : on n'entre pas facilement à l'ambassade de France à Tripoli. *« Chat échaudé craint l'eau froide »*, constate un diplomate en faisant allusion à la manifestation au cours de laquelle, en février 1980, la chancellerie fut entièrement incendiée à l'aide de plaques de phosphore. S'il ne redoute apparemment pas la réédition de cette agression dans l'immédiat, l'ambassadeur, M. Graess, accrédité en mai après une vacance du poste, a assisté sans plaisir à l'échec du sommet de Tripoli dont, aux yeux du colonel Kadhafi, et de ses amis, les chefs d'Etat en bons termes avec Paris portent la responsabilité.

Il est vrai que le Guide de la révolution avait pris lui-même l'initiative d'évoquer en termes peu diplomatiques le sommet de Kinshasa *« convoqué par la France »* alors que, pourtant, les rapports s'améliorent entre Paris et Tripoli.

Les trois conditions posées pour la normalisation des relations ont été remplies ces derniers mois. La Libye a payé la construction du gros œuvre de la nouvelle ambassade édifiée au même endroit que la précédente, mais entièrement rebâtie. Elle a retiré ses troupes du Tchad, du moins jusqu'à une époque récente. Enfin, la famille Dupont, qui avait été accusée d'espionnage, a été libérée.

A un contextre politique plus favorable s'ajoutaient sur le plan commercial les effets possibles d'une certaine reprise de la production pétrolière libyenne. Actuellement de 1 800 000 barils par jour, celle-ci avait chuté l'an dernier en raison de la mévente du brut ou du raffiné aux conditions que voulait imposer Tripoli. Il en était résulté une réduction draconienne des importations qui se fait encore durement sentir dans le domaine alimentaire et en matière de maintenance automobile.

Malgré des invectives contre l'impérialisme et un nationalisme soupçonneux, à l'égard des étrangers, la Libye commerce essentiellement avec l'Occident et fait appel à ses cadres expatriés. La part de l'Italie, l'ancien colonisateur, dans les statistiques douanières, est de plus de 40 %. En 1981, les achats de la Libye ont constitué 0,8 % de l'ensemble des exportations françaises, sans tenir compte des livraisons militaires.

Pays comptant 3 millions de nationaux, la Libye accueille 500 000 étrangers. Si la majorité de ces travailleurs expatriés sont des Egyptiens, Coréens, Indiens et Pakistanais occupant des emplois subalternes mieux rétribués que chez eux, il y a aussi une propension significative d'Occidentaux bien placés dans les rouages de l'économie. Selon les chiffres de l'administration libyenne arrêtés en août 1982, on dénombre : 14 900 Italiens, 10 600 Britanniques, 2 600 Américains, 2 800 Français. Parmi ceux-ci figurent 900 personnes dont la présence découle encore de l'exécution des grands contrats militaires conclus par M. Chirac en 1976.

Le colonel Kadhafi ne ferme pas les portes de l'étranger à ses compatriotes. Il y a 8 000 étudiants ou stagiaires libyens aux Etats-Unis, 6 000 en Grande-Bretagne, 1 200 en France (dont 900 sont des militaires). Ce sont ces données qu'invoquent les diplomates pour prêcher la souplesse avec le colonel Kadhafi. En principe, la commission mixte franco-libyenne créée en 1976 et qui n'a pas siégé depuis plusieurs années doit tenir sa troisième session à Paris en février 1983. Mais, d'ici à cette date, les conséquences indirectes de la crise de l'O.U.A. peuvent troubler les beaux rêves des services commerciaux.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Gabon

TREIZE OPPOSANTS SONT CONDAMNÉS A VINGT ANS DE TRAVAUX FORCÉS

Libreville *(A.F.P.)*. – Treize des trente-sept opposants au régime du président Omar Bongo, qui comparaissaient depuis le 10 novembre devant la Cour de sûreté de l'Etat à Libreville, ont été condamnés, vendredi 26 novembre, à vingt ans de travaux forcés. Huit personnes ont été acquittées.

Trois des autres accusés, également poursuivis pour *« atteinte à la sûreté de l'Etat »* et *« outrage au président »*, ont été condamnés à douze ans de travaux forcés. Les autres peines s'échelonnent entre dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et huit ans de travaux forcés. Les peines sont assorties de dix années d'interdiction de séjour (à Libreville) et de dix années de suppression de l'exercice des droits civiques et civils. Les condamnés, appartenant pour la plupart au mouvement de redressement national (MORENA, interdit), ont trois jours pour se pourvoir en cassation.

Parmi les condamnés les plus lourdement frappés figurent : MM. Jean-Pierre Nzoghe Nguema, ex-recteur de l'université de Libreville, Jean-Marc Eko, ancien ministre, inspecteur de l'enseignement privé protestant au Gabon, Oyono Aba, ancien diplomate, administrateur civil, et Jules Mba, inspecteur des affaires administratives. Deux journalistes bénéficient du sursis : MM. François Ondo Edou, de la télévision gabonaise, et Samuel Mba Nguema, de la station de radio Africa Numéro I.

Le commissaire du gouvernement avait requis, mercredi, les travaux forcés à perpétuité pour treize des opposants. Toutefois, la sévérité du verdict a d'autant plus surpris les observateurs que, tout au long des débats, les accusés se sont efforcés de démontrer qu'ils n'avaient à aucun moment cherché à renverser le pouvoir en place par la violence et ont toujours assuré qu'ils n'avaient jamais voulu créer dans le pays un *« climat insurrectionnel »*. De fait, aucune cache d'armes et d'explosifs n'a été découverte au cours des enquêtes effectuées ces derniers mois par les forces de sécurité gabonaises.

Le MORENA, qui prône le multipartisme, avait été constitué en novembre 1981.

[Mené dans le respect des formes, en présence d'un observateur d'Amnesty International, le procès de Libreville ne s'en est pas moins conclu par un verdict très lourd à l'égard d'opposants dont la participation à un plan « insurrectionnel » n'a nullement été démontrée et dont le « crime » principal tient à la publication de tracts ou de textes très hostiles au régime du président Bongo accusé de *« corruption »* et de *« gaspillage »*. Celui-ci a choisi la manière forte pour couper court à toute tentative pouvant aboutir au multipartisme dans son pays.]

Haute-Volta

Après le coup d'État du 7 novembre

LE COMMANDANT OUEDRAOGO A FORMÉ UN GOUVERNEMENT

Ouagadougou *(A.F.P., Reuter)*. – Le nouveau gouvernement, issu du coup d'Etat du 7 novembre, présidé par le commandant Ouedraogo, a été formé vendredi 26 novembre. Il comprend, outre ce dernier, seize ministres, trois secrétaires d'État et un secrétaire général du gouvernement. Le médecin-commandant Ouedraogo est président du Conseil de salut du peuple (C.S.P.), chef de l'Etat, ministre de la défense nationale et des anciens combattants. Parmi les principaux portefeuilles ministériels, M. Michel Kafando devient ministre des affaires étrangères et de la coopération et M. Pascal Sanou est nommé ministre de l'économie et des finances.

Par ailleurs, une assemblée générale du C.S.P. et des représentants élus des corps cours de l'armée, qui s'est réunie à Ouagadougou du 22 au 26 novembre, a décidé la réhabilitation de trois officiers sanctionnés en mai 1982 sous le régime de l'ancien président Saye Zerbo. Il s'agit des capitaines Sankara, ancien secrétaire d'Etat à la présidence, chargé de l'information, Compaore et Zongo. Le premier d'entre eux avait joué un rôle important au moment du coup d'Etat.

D'autre part, le C.S.P., formé définitivement vendredi, a été déclaré « instance politique suprême de l'Etat voltaïque ». Son secrétariat général est dirigé par le commandant Lingaly Boukary, assisté de dix autres militaires, dont cinq sous-officiers, alors que le gouvernement ne comprend, pour sa part, que deux membres des forces armées.

Djibouti

● M. JEAN-PIERRE COT, ministre délégué au développement et à la coopération, est attendu, dimanche 28 novembre à Djibouti pour une visite officielle de trois jours, au cours de laquelle il aura plusieurs entretiens avec le président Hassan Gouled.

République Sud-Africaine

L'appel de trois membres de l'A.N.C. condamnés à mort a été rejeté

De notre correspondant

Johannerburg. – La cour d'appel de Bloemfontein a rejeté, vendredi 26 novembre, l'appel interjeté en faveur de trois jeunes Noirs condamnés à mort en août 1980 pour *« activités terroristes »*. MM. Barry Tsotsobe, Johannes Shabangu et David Moise avaient été convaincus d'avoir participé à l'incendie des usines Sasol en juin 1980, à l'attaque d'un commissariat de police en avril de la même année et à divers autres sabotages.

Les trois hommes, qui avaient revendiqué leur appartenance à la branche armée du Congrès national africain (A.N.C.), organisation clandestine de lutte contre le régime de l'appartheid, seront pendus si le président de la République ne les grâcie pas. Trois autres condamnés à mort de l'A.N.C., dont l'appel avait été rejeté en avril, attendent toujours en prison de connaître la décision présidentielle à leur égard. La cour d'appel de Bloemfontein aura également à se prononcer prochainement sur la validité du procès du 6 août 1982, à l'issue duquel trois autres guérilleros urbains avaient été condamnés à la peine capitale.

A Pretoria, un porte-parole de l'administration pénitentiaire a confirmé, d'autre part, que trente-quatre des quarante-deux mercenaires blancs condamnés en août dernier à cinq ans de prison (dont quatre ans et demi avec sursis) pour détournement d'avion après le coup d'Etat manqué contre les Seychelles *(le Monde* du 3 août), devaient être libérés samedi pour *« bonne conduite »*. Cependant, à Johannerburg, deux journalistes, qui avaient précisément couvert toute *« l'affaire des Seychelles »* et révélé le degré d'implication des services secrets sud-africains dans la préparation du coup d'Etat, ont été inculpés d'infraction à la législation sur les *« secrets officiels »*. Le juge a décidé vendredi, au cours de la seconde audition, de suspendre le procès jusqu'au 1er mars 1983 et de le tenir à huis clos. Aux termes de la loi, les deux inculpés risquent dix ans de prison.

En outre, le général J.-F. Otto, responsable des prisons, a confirmé vendredi les rumeurs selon lesquelles *« un certain nombre »* de trois cents prisonniers politiques détenus dans l'île de Robben Island, au large du Cap, avaient entamé depuis le 23 novembre, une grève de la faim.

Deux morts en détention en Namibie

Enfin, au lendemain de la présentation par le ministre de la loi et l'ordre d'un « code de conduite » policiers à l'égard des détenus sans procès (*Le Monde* du 27 novembre), deux citoyens de Namibie, M. Jona Hamukwaya et Kadumu Katanga, ont été *« trouvés morts »* jeudi dans leur cellule. Soupçonnés d'appartenir à la *SWPO*, Mouvement nationaliste namibien. Les deux victimes avaient été arrêtées *« pour interrogatoire »* la veille de leur décès. Ils étaient détenus, non par l'armée d'occupation, mais par une section spéciale de la police sud africaine opérant en Namibie, connue, pour ses méthodes expéditives, sous le nom de *« KOEVOET »* (massue, en Afrikaans). Les corps des deux hommes, dont l'un aurait, d'après les autorités, *« reconnu appartenir au mouvement terroriste de la SWAPO »*, ont été transportés d'urgence à Prétoria pour autopsie. Une enquête à été ouverte.

Une *« investigation complète »* a également été ordonnée à la suite du décès de sept personnes noires jeudi, dans le nord de la Namibie. Selon l'armée sud-africaine, qui a annoncé la nouvelle le jour suivant, laur véhicule aurait sauté sur une mine *« posée par les terroristes »* sur une piste du nors namibien. Deux des victimes, le pasteur Cornelius Ndjoba et M. Timoteus Moonda, étaient connus pour leur attitude conciliante à l'égard de l'administration d'occupation. Le pasteur Ndjoba fut le titulaire éphémère du poste de *« ministre de l'Ovamboland »*, créé en 1974 par Pretoria. Elu en 1977 vice-président de l'alliance démocratique de la Turnhalle (D.T.A.), groupement de partis *« anti-swapo »*, parrainé par l'Afrique du Sud, le pasteur Ndjoba remplaça, l'année suivante, le président de l'Alliance, M. Clemens Kapuoo, lui-même assassiné dans des conditions jamais élucidées.

PATRICE CLAUDE.

PROCHE-ORIENT

RÉUNI A DAMAS

Le conseil central de l'O.L.P. proclame son opposition au plan Reagan

Correspondance

Damas. – C'est un communiqué sans surprise qui a été diffusé, vendredi 26 novembre, en fin de matinée à Damas, après les délibérations du conseil central de l'O.L.P., réuni la veille et jusqu'à une heure avancée de la nuit pour la deuxième fois depuis l'évacuation de Beyrouth par la résistance palestinienne : rejet du plan Reagan qui *« ignore les droits des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant »*, réaffirmation de ces droits et du principe selon lequel l'O.L.P. est le seul représentant du peuple palestinien ; accent mis sur la nécessité de préserver et de renforcer l'unité de l'organisation.

En fait, c'est vendredi matin que les choses sérieuses ont réellement commencé, avec la première séance de travail d'un « comité préparatoire » présidé par M. Yasser Arafat et composé des membres du comité exécutif de l'O.L.P., des secrétaires généraux des organisations de la résistance et de M. Khaled el Fahoum, président du Conseil national palestinien (Parlement). Ce comité doit, en effet, préparer le document de travail qui sera soumis à la prochaine session du C.N.P. et fixer la date et le lieu de celle-ci, dès qu'un accord minimum aura été trouvé par les différentes composantes de l'O.L.P. sur un programme politique qui doit prendre en compte les conséquences de l'après-Beyrouth.

Ce comité s'est séparé dans l'après-midi après plus de quatre heures de discussions. Rien n'avait filtré ce samedi sur ses travaux. Il devrait se réunir de nouveau dans quelques jours après le retour de Damas de M. Arafat, qui doit se rendre en Jordanie.

La réunion du conseil central a, en fait, permis aux dirigeants palestiniens de faire le bilan de leurs points communs et de leurs divergences. Si l'on en croit des témoignages de participants, les travaux se sont déroulés dans une atmosphère plus sereine que ne le laissaient prévoir les controverses qui ont agité l'O.L.P. depuis la fin de la guerre du Liban.

Celles-ci portent, en particulier, sur les relations de la résistance avec les pays arabes. C'est précisément cette question qui aurait donné lieu aux propos les plus vifs au sein du conseil, notamment de la part de MM. Ahmed Jebril, secrétaire général du F.P.L.P.-commandement général, et Abou Qweik, l'un des chefs de file de l'aide gauche du Fath, l'organisation de M. Arafat.

« Depuis Beyrouth, tous les chevaux se valent », aurait déclaré le chef de l'O.L.P. en réponse à des critiques sur sa politique d'ouverture en direction des pays arabes *« conservateurs »*. Unz petite phrase qui aurait déclenché l'ire d'un des responsables de la Saïka (organisation d'obédience syrienne), M. Issam Al Qadi.

Divergences à propos de l'Egypte

Les entretiens Yasser Arafat-Hussein ont suscité dans certaines organisations, comme le F.P.L.P. de M. Georges Habache, la crainte qu'un rapprochement avec la Jordanie n'amène l'O.L.P. à des concessions sur des principes fondamentaux. Cependant, affirme-t-on dans les milieux de la résistance palestinienne à Damas, ce *« malentendu »* devrait être aisément dissipé dès lors qu'il est clair que M. Arafat n'a rien cédé, *ni* sur le principe de la représentativité de l'O.L.P. ; ni sur celui d'un établissement de l'Etat palestinien.

A la suspicion quant aux intentions réelles du roi Hussein s'ajoute également une opposition idéologique au rapprochement avec la Jordanie de la part d'organisations liées au régime de Damas, tels la Saïka et le F.P.L.P.-C.G., tandis que les rapports de l'O.L.P. avec la Syrie sont également l'un des sujets de controverse au sein de l'organisation palestinienne. Mais il y a aujourd'hui également une vive opposition, même de la part du F.D.L.P. de M. Naëf Hawatmeh, pourtant beaucoup plus souple sur la question des relations jordano-palestiniennes, par exemple, que le reste de l'aile gauche de l'O.L.P., aux récents contacts entrepris avec l'Egypte par une fraction de l'O.L.P.

Alors que M. Arafat serait favorable à un rapprochement avec l'Egypte et serait même prêt à aller au Caire, le conseil a rejeté, pratiquement à l'unanimité, tout contact avec le régime du président Hosni Moubarak tant que celui-ci n'aura pas rompu avec la politique de Camp David. *« Des ouvertures de certains dirigeants en direction des pays arabes conservateurs et de l'Egypte sont fondées sur l'illusion que ces pays peuvent faire pression sur les Etats-Unis. Mais ce sont, en fait, les Etats-Unis qui font pression sur les régimes arabes conservateurs, ces derniers poussant de leur côté l'O.L.P. à aller dans le sens du plan Reagan »*, explique-t-on notamment au F.D.L.P. ou au F.P.L.P.

Par ailleurs, bien que le sujet n'ait apparemment pas été évoqué par le C.C.O.L.P., la question d'une reconnaissance *conditionnelle* d'Israël ainsi que celle des contacts avec l'opposition israélienne pourraient être débattues au sein du comité préparatoire. Cependant, indique-t-on de source responsable palestinienne, aucune décision à ce sujet ne sera probablement rendue publique. Ces questions resteront du domaine de la *« diplomatie secrète »*, une reconnaissance conditionnelle d'Israël ne pouvant être prise en considération sans de sérieuses garanties sur les avantages politiques que pourrait en retirer l'O.L.P., indique-t-on de même source, et ce d'autant plus qu'une telle initiative se heurterait à de très vives résistances.

EMMANUEL JARRY.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

EUROPE

VATICAN

Le pape affirme sa volonté de « faire toute la lumière » sur les opérations financières du Saint-Siège

De notre correspondant

Cité du Vatican. — La seconde assemblée plénière du Sacré Collège, qui se tenait au Vatican depuis le 23 novembre, s'est achevée le vendredi 26 par une allocution du pape Jean-Paul II. Celui-ci a notamment annoncé une année jubilaire extraordinaire pour 1983. Il a, en outre, rappelé les grands thèmes de réflexion, notamment celui de la collégialité et de l'inspiration pastorale, qui doivent guider les rapports et l'action de Rome et des évêques.

Cette assemblée du Sacré Collège a surtout été l'occasion d'une courageuse opération de vérité pour le Saint-Siège. Le pape a déclaré : *« Le Saint-Siège est disposé à accomplir encore toutes les démarches nécessaires à une entente avec les partis pour que toute la lumière soit faite »* sur les liens de l'Institut pour les œuvres de religion et du Banco Ambrosiano. C'était la première fois que le pape faisait explicitement référence à l'IOR.

Dans le communiqué final, le Saint-Siège consacre un long développement aux problèmes de l'IOR, en fournissant les données de la situation financière du Vatican pour l'année 1981.

En ce qui concerne l'année jubilaire, le pape a donné trois raisons à sa décision : 1) l'élan spirituel qu'engendre un tel événement ; 2) la proximité du prochain synode ; 3) la préparation de l'Année sainte 2000. Ce jubilé, qui est marqué par l'afflux des fidèles à Rome et l'ouverture de la porte droite de la basilique Saint-Pierre, murée le reste du temps, doit célébrer le mille neuf cent cinquantième anniversaire de la mort du Christ.

Les travaux du Sacré Collège ont porté sur quatre grands thèmes, précise le communiqué final de l'assemblée. D'abord, la réforme de la Curie, dont le statut est défini par la Constitution de 1967. Un premier point traité par les cardinaux a été celui *« de la définition théologique de la Curie »*, laquelle ne doit pas être une fin en soi mais être au service des évêques. Certains cardinaux se sont étonnés du rôle prépondérant que joue la secrétairerie d'Etat et ont souhaité, selon le mot du cardinal Ratzinger *« une plus grande pluralité dans l'unité »*. Cela implique une plus grande coopération et coordination entre les services, et entre la Curie et les conférences épiscopales, grâce aux synodes qui se tiennent tous les trois ans, et aux réunions du Sacré Collège développées par Jean-Paul II.

Dans une lettre adressée au cardinal Casaroli, le pape définit l'esprit dans lequel doit être conçu le travail au Vatican : tout en réaffirmant les principes de la rémunération du travail et de la justice sociale contenus dans l'encyclique « Laborem exercens », le pape a rappelé que les organisations *« se situant sur le terrain du conflit à outrance et de la lutte de classes »* et *« instruments d'intérêts partisans »* ne répondent pas à la doctrine de l'Eglise. En revanche, les organisations telles que l'Association des employés laïcs du Vatican *« peuvent exercer une action de collaboration valable »*. Jean-Paul II a invité le personnel du Vatican à réfléchir sur la *« responsabilité ecclésiale »* de sa fonction et implicitement à modérer ses exigences.

En ce qui concerne la révision du code de droit canon, autre thème à l'ordre du jour de la réunion, les cardinaux ont pris acte du fait que le travail *« demande encore un certain temps de vérification et de réflexion »*. Un groupe d'experts est chargé de cette étude.

« Une enquête patiente »

Le passage le plus long du communiqué final a trait aux problèmes financiers. En ce qui concerne le budget du Saint-Siège, il est précisé qu'en 1981 les dépenses se sont élevées à 94 milliards de lires, dont 58 % pour les traitements du personnel, tandis que les recettes se chiffraient à 99 milliards. En fait, le budget n'est en équilibre que grâce au *« denier de saint Pierre »*, c'est-à-dire les offrandes des fidèles. Le montant est donné en devises américaines : 15 350 000 dollars.) Sinon, le budget serait en déficit de plus de 23 milliards de lires.

Le communiqué consacre ensuite un long développement de clarification (quatre pages) aux rapports entre l'IOR et Banco Ambrosiano, citant *in extenso* la communication faite aux cardinaux par le cardinal Casaroli.

Soulignant la nature extrêmement *« complexe »* de cette affaire qui nécessite une *« enquête patiente »*, le Saint-Siège affirme s'être tenu à une réserve nécessaire, malgré les polémiques « subjectives » véhiculées par la presse, qui cherchait à impliquer le gouvernement suprême de l'Eglise en faisant état d'allégations non fondées. Rappelant, en outre, les conclusions des avocats de l'IOR (publiées dans l'*Observatore Romano* du 17 octobre) affirmant que l'IOR n'avait rien reçu ni de Banco Ambrosiano ni de M. Calvi, son président, le communiqué précise que, sur recommandation des trois experts laïcs nommés par la secrétairerie d'Etat, la Saint-Siège etait *« disponible »* à *« une collaboration italo-vaticane destinée à faire la vérité sur la base des documents en possession des deux parties, afin d'en tirer ensuite les conclusions légitimes »*.

Le communiqué souligne, ensuite, la nature de l'IOR créé, en 1942, par Pie XII, comme une personne juridique propre, afin de distinguer ses responsabilités de celles du Saint-Siège : *« L'Institut pour les œuvres de religion constitue un organisme financier du Vatican, chargé de l'administration des œuvres de religion de l'Eglise universelle. Ce n'est donc pas une banque dans le sens commun du terme. »*

En ce qui concerne les rapports avec l'Ambrosiano, le communiqué rapporte que l'IOR, qui traite avec de nombreux organismes financiers, entretenait des relations de *« totale confiance »* avec une banque *« considérée comme catholique »* et *« de bonne réputation »*. Lors de la banqueroute de Banco Ambrosiano, l'IOR *« a dû constater que, au fil d'opérations ponctuelles échelonnées dans le temps et apparemment non liées entre-elles, sa compétence était abusée... En fait, le nom de l'IOR avait été utilisé pour des projets occultes... A la suite d'opérations bancaires en elles-mêmes normales, l'institut s'est trouvé en situation de contrôler juridiquement deux sociétés et, sans qu'il en ait connaissance, indirectement huit autres liées aux premières. »* Ce n'est qu'en juillet 1981 que l'IOR a compris qu'il se trouvait à la tête de ces sociétés qu'il n'a jamais administrées : il ne se considère donc pas tenu des dettes contractées par celle-ci avant juillet 1981.

Ce raisonnement convaincra-t-il ceux qui, à commencer par les autorités italiennes, considèrent que l'I.O.R. est responsable des dettes des sociétés qu'il contrôlait même sans le savoir ? Plaider la bonne foi abusée est certes un légitime moyen de se défendre qui conduit aussi à s'interroger sur la légèreté de la gestion de l'I.O.R. Il n'est pas précisé en tout cas pourquoi l'I.O.R. *« a retenu l'opportunité »* des lettres de patronage qui, en fait, sanctionnaient formellement son contrôle sur les sociétés.

En ce qui concerne le futur, y aura-t-il une reprise en main de l'Institut pour les Œuvres de religion ? Le communiqué précise qu'aux trois experts laïcs déjà nommés par la secrétairerie d'Etat s'en ajoutera un quatrième, M. Hermann J. Abs, de nationalité allemande. Ces experts travaillent à une *« meilleure et plus efficace organisation de l'I.O.R. »*.

PHILIPPE PONS.

[Né le 15 octobre 1901 à Bonn, M. Hermann Josef Abs a fait une carrière bancaire et industrielle exceptionnellement brillante. Celui que David Rockefeller a jadis présenté comme *« le plus grand banquier du monde »* a commencé son ascension à la banque Delbrück et Schickler de Berlin, en 1929. Il en est devenu associé en 1935 et est entré au conseil d'administration de la Deutsche Bank en 1938. Chef de la délégation allemande à la conférence de Londres sur les réparations après la deuxième guerre mondiale, ami intime du chancelier Adenauer, il a été nommé président de la Deutsche Bank en 1959, en même temps qu'il participait à de nombreux autres conseils d'administration, dirigeant notamment celui des chemins de fer fédéraux de la R.F.A. catholique ; il est devenu chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre en 1950.]

Pologne

LA DIÈTE TIENDRA LE 13 DÉCEMBRE UNE SÉANCE SUR L'« ÉTAT DE GUERRE »

La Diète (Parlement) polonaise a été convoquée pour tenir le 13 décembre un *« débat politique concernant l'état de guerre »*. La première journée de cette session coïncidera avec le premier anniversaire de la proclamation de l'état de siège.

A Madrid, le délégué polonais à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, M. Konarski, a confirmé que son gouvernement lèverait prochainement la loi martiale et libérerait les prisonniers, mais il n'a pas précisé de date.

La Diète tiendra d'autres sessions au cours du mois de décembre. Le 3, le 23 et le 28, elle examinera les rapports du gouvernement sur les problèmes économiques et budgétaires, et sera saisie de divers projets législatifs.

Vendredi 26 novembre, à Varsovie, plusieurs milliers de personnes *ont assisté aux obsèques de* la femme du contestataire Jacek Kuron, qui avait été autorisé, pour la circonstance, à sortir de prison. Mme Kuron avait été elle-même internée le 13 décembre 1981 puis libérée le 1er juin alors qu'elle était déjà atteinte de la maladie qui devait l'emporter. — *(A.F.P.)*

● *L'animateur belge de radios libres* Roger Noël, incarcéré depuis le 5 juillet à Varsovie pour avoir tenté de remettre un émetteur radio à des membres du syndicat Solidarité, a été libéré. M. Roger Noël avait été *condamné mercredi* 24 novembre à trois ans de prison ou au versement d'une amende de 450 000 francs belges (900 000 zlotys) et au paiement des frais du procès, par le tribunal militaire de Varsovie. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

LES RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 24 NOVEMBRE

Voici la répartition des 166 sièges dans la novelle Assemblée de la République d'Irlande, après le scrutin anticipé du 24 novembre. Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif des différents groupes dans l'Assemblée sortante, qui avait été désignée en février 1982, à l'occasion d'un scrutin lui aussi anticipé.

Fianna Fail (nationaliste, M. Charles Haughey) : 75 (81).

Fine Gael (centre droit, M. Garret FitzGerald) : 70 (64).

Labour Party (travailliste) : 16 (14).

Workers'Party (ex-Sinn Fein W.P., « eurocommuniste ») : 2 (3).

***Divers* : 3 (4).**



A TRAVERS LE MONDE

Equateur

● RÉUNION DE L'UNION MONDIALE DÉMOCRATIQUE-CHRÉTIENNE. — Le comité politique de l'Union mondiale démocrate-chrétienne (U.M.D.C.) *s'est réuni jeudi* 25 novembre à Quito pour trois jours en présence d'une trentaine de dirigeants. Les nouvelles instances dirigeantes de cette organisation devaient être élues à cette occasion. Le président équatorien, M. Osvaldo Hurtado assistait à la séance inaugurale, ainsi que M. Mariano Rumor, président de l'U.M.D.C. et ancien président du conseil italien. La France était représentée par M. Jean-Marie Daillet, vice-président de l'Union européenne démocrate-chrétienne, député (U.D.F.-C.D.F.) de la Manche. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● M. ERNEST BROCKWAY, qui travaillait comme technicien au centre d'écoute de Cheltenham, d'où est parti le dernier scandale d'espionnage en Grande-Bretagne, a été retrouvé pendu chez lui, vendredi 26 novembre. Les autorités se sont refusées à tout commentaire sur l'existence d'un lien entre sa mort et l'affaire Geoffrey Prime, cet autre ancien employé du centre d'écoute, récemment condamné à trente-huit ans de prison pour espionnage au profit des Soviétiques. M. Brockway est le second radio-technicien du centre à avoir trouvé la mort cette année dans des circonstances troublantes. Le premier, Jack Wolfenden, s'est tué le 25 juillet dans un accident de planeur. Le 26 octobre dernier, la chaîne de télévision américaine C.B.S. avait révélé que les services de sécurité de Washington s'intéressaient de près à la mort de M. Wolfenden, soupçonné d'avoir trempé dans une affaire d'espionnage au profit de l'Union soviétique. — *(A.P., Reuter.)*

Liban

● UN VÉHICULE MILITAIRE ISRAÉLIEN a été attaqué à la roquette, vendredi 26 novembre, près du village de Deir-Koubel, à une dizaine de kilomètres au sud-est de Beyrouth. D'autre part, une personne a été tuée et une autre blessée au cours d'accrochages qui se sont déroulés, vendredi après-midi, dans la ville d'Aley. — *(A.F.I.)*

Nicaragua

● SUSPENSION DE « LA PRENSA ». — Le gouvernement sandiniste a ordonné pour deux jours la suspension de l'unique quotidien d'opposition, *la Prensa*, l'accusant cette dernière d'avoir violé la censure établie en mars dernier lors de l'instauration de l'état d'urgence, a-t-on appris jeudi 25 novembre à Managua. *La Prensa* avait déjà été suspendue à plusieurs reprises avant la proclamation de l'état d'urgence. — *(Reuter.)*

Zaïre

● VISITE DE M. SHAMIR. — Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, quitte dimanche 28 novembre Israël pour une visite officielle de trois jours au Zaïre, la première d'un responsable politique israélien en Afrique noire depuis plus de dix ans. Le président zaïrois Mobutu, Sese Seko, avait été, après la guerre du Kippour en 1973, le premier chef d'État à rompre ses relations avec l'État hébreu, suivi en cela par une vingtaine de chefs d'État d'Afrique noire. Le président Mobutu a été également le premier — et jusqu'ici le seul chef d'État d'Afrique noire — à renouer avec Israël, en mai 1982, après l'évacuation totale du Sinaï par l'armée israélienne. — *(A.F.P.)*

ASIE

Japon

Les hommes de M. Tanaka dominent le nouveau gouvernement

De notre correspondant

Tokyo. — Toute la presse japonaise constate et affiche ce samedi 27 novembre une évidence criante : le nouveau gouvernement et les postes-clé du parti libéral démocrate (P.L.D.) sont, plus encore qu'auparavant, aux mains des hommes de l'ancien premier ministre M. Tanaka, principal accusé dans l'affaire des pots-de-vin Lockheed. *« C'est un cabinet Tanaka ou le premier ministre Nakasone fait figure de prête-nom »*, dit-on-ici. *« C'est un détournement de gouvernement »*, estime-t-on ailleurs. Telle est la rançon que le nouveau premier ministre doit payer pour prix de son élection (*le Monde* du 26 novembre).

M. Tanaka s'offre, en effet, la part du lion. Près du tiers des portefeuilles revient à son clan, dont les finances, l'intérieur et le poste de chef de cabinet de M. Nakasone. Mieux encore, alors que le verdict de la justice dans l'affaire Lockheed est prévu l'an prochain et que l'on s'attend à une condamnation de M. Tanaka, celui-ci impose un homme de confiance, M. Akira Hatano ancien responsable de la police métropolitaine, au poste de ministre de la justice.

« L'influence de M. Tanaka jette le doute sur l'indépendance professée par M. Nakasone et risque de relancer les querelles intestinales au sein du parti dirigeant », note le *Japan times*. L'avenir dira si l'on est en présence d'un cabinet d'union, comme le prétend M. Nakasone, ou de discorde.

Cela dit, le partage du pouvoir respecte plus ou moins, comme cela est ici la coutume, le rapport de forces entre les factions. Comme prévu, les vaincus de la campagne électorale, ou du moins leurs partisans, obtiennent des portefeuilles ou des prix de consolation. C'est notamment le cas de M. Abe, qui s'était initialement engagé à ne pas participer à un éventuel cabinet Nakasone.

Dans sa première intervention, le nouveau premier ministre s'est engagé à poursuivre la politique suivie par le gouvernement de M. Suzuki, notamment en matière de finances et de réforme administrative. Il s'est en outre attaché, notamment en appelant au renforcement des liens avec les Etats-Unis, à dissiper l'image de nationaliste qui est la sienne depuis son passage à l'agence de défense nationale et qui lui vaut parfois l'étiquette de « gaulliste japonais ».

R.-P. PARINGAUX

LA COMPOSITION DU CABINET

Voici la liste des principaux membres du nouveau gouvernement japonais :

Premier ministre : M. Yasuhiro Nakasone.

Justice : M. Akira Hatano.

Affaires étrangères : M. Shintaro Abe.

Finances : M. Noboru Takeshita.

Éducation : M. Mitsuo Setoyama.

Santé et affaires sociales : M. Yoshiro Hayashi.

Agriculture, forêts et pêche : M. Iwazo Kaneko.

Industrie et commerce extérieur : M. Sadanori Yamanaka.

Transports : M. Takashi Hasegawa.

Postes et télécommunications : M. Tokutaro Higaki.

Travail : M. Akira Ono.

Construction : Hideo Utsumi.

Intérieur : M. Sachio Yamamoto.

AMÉRIQUES

Argentine

Les autorités prépareraient une loi d'amnistie pour tenter d'enrayer les enquêtes sur les cimetières clandestins

Correspondance

Buenos-Aires. — Arrivés à Buenos-Aires le 22 novembre sans beaucoup d'illusions, M. Jean Domergue, président de l'Association des parents et amis des disparus et des détenus français en Argentine et en uruguay, et Me Jacques Miquel, avocat de l'association, en sont repartis ce samedi 27 novembre, convaincus que leurs efforts *« porteront leurs fruits »*. Me Miquel, qui effectuait sa troisième mission en Argentine, s'est félicité des contacts qu'il a eus avec les autorités militaires, les organisations humanitaires et les principaux dirigeants politiques. M. Domergue, dont le fils aîné a été endevé à Rosario en septembre 1976, a rencontré le sous-chef de la police fédérale et le procureur général de la Cour suprême. Il a été également autorisé par le ministre de l'intérieur à rendre visite aux trois Français détenus à la prison de La Plata

Cette mission avait pour bur principal de faire avancer le dossier des quinze disparus français et franco-argentins, dont on ne connaît toujours pas le sort. Elle n'a malheureusement recueilli que peu d'information nouvelles. Le vice-amiral Bonino, directeur du personnel de la marine, a seulement prolis à Me Miquel de lui communiquer confidentiellement *« les renseignements qu'il pourrait obtenir »*.

Me Miquel et M. Domergue ont assuré que le moral et l'état de santé des trois Français qui se trouvent toujours sous les verrous, étaient bons. Ils ont pu constater que les conditions de détention s'étaient nettement améliorées. Me Miquel s'est montré optimiste en ce qui conserne la prochaine libération de M. Jules Piumato, condamné à sept ans de prison, et qui vient d'achever sa sixième année de détention.

L'embarras des forces armées

La situation de MM. Michel Lhande et Michel Ortiz, condamnés respectivement par des tribunaux militaires à dix et quinze ans de prison, est beaucoup plus complexe. M. Lhande aura cependant purgé sous peu les deux tiers de sa peine et réunira donc les conditions nécessaires pour bénéficier d'une liberté conditionnelle.

M. Domergue a indiqué d'autre part qu'il se constituerait partie civile dans l'affaire des fosses communes découvertes ces dernières semaines (et dont la liste ne cesse de s'allonger) dès que la justice aurait statué sur la recevabilité de la demande présentée par les familles de disparus argentins.

Des enquêtes sont en cours en ce qui concerne les cimetières clandestins de Grand-Bourg, La Plata, Lomas de Zamora, Villegas, San Justo, Moron, Lujan, Avellaneda, Claypole, Magdalena, La Chacarita (en plein centre de Buenos-Aires), Mar del Plata, Necochea, et San Vicente (à Cordoba). Même les magistrats les plus réticents au départ semblent maintenant décidés à citer à comparaître les membres des forces armées.

Les autorités militaires, qui avaient déclaré qu'elles s'en remettaient à la justice, se rendent compte que cette voie ne leur offre aucune garantie d'impunité. Les éléments les plus « durs » dénoncent une fois de plus la « subversion » qui *« dissimulée derrière les organisations humanitaires »* et *« financent l'activité des mères des terroristes »*.

La plupart des militaires sont pourtant conscients que cet argument ne porte plus, et que les accusations lancées, en particulier, contre les mères de la place de Mai, ne font que discréditer davantage les forces armées. La junte s'est rangée à cet avis et devrait présenter sous peu aux Argentins *« la solution globale et définitive permettant d'effacer les séquelles de la lutte contre la subversion »*. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une loi d'amnistie inspirée, affirment ses auteurs, de la foi française qui *« a permis de blanchir les crimes commis par les terroristes algériens et les excès dont se sont rendus coupables les officiers français pendant la guerre d'Algérie »*.

Les forces armées admettraient que des *« excès »* ont été commis. Elles insistent toutefois sur le caractère *« juste »* de la guerre contre le terrorisme et rappellent que celle-ci a été décidée par un gouvernement constitutionnel, celui d'Isabel Peron. La marine, l'armée de terre et l'armée de l'air assumeraient conjointement la responsabilité des « bavures », mais leurs membres ne pourraient pas être poursuivis à titre individuel. Le « pardon » ne s'étendrait pas à tous les « subversifs ». Seuls seraient amnistiés ceux qui ne seraient pas jugés dangereux pour la « sécurité nationale ». Les militaires veulent empêcher, grâce à cette discrimination, le retour en Argentine des chefs de la guérilla.

JACQUES DESPRÉS.

Publicité

A l'occasion de la journée internationale de la Palestine décidée par l'O.N.U.

UN MEETING DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

aura lieu le

LUNDI 29 NOVEMBRE 1982 à 20 heures

SALLE DE LA MUTUALITÉ
Rue Saint-victor, 75005 PARIS

Interventions de :

Lucien Bitterlin, président de l'Association de Solidarité Franco-Arabe.
Dr Michel Larivière, président de l'Association Médicale Franco-Palestinienne.
Charles Saint-Prot, co-président du Comité pour la Paix au Proche-Orient.

ET

ALAIN BENLEZAR, secrétaire confédéral, Confédération Française Démocratique du Travail.
PIERRE GENSOUS, secrétaire de la Confédération Général du Travail.
MAXIME GREMETZ, secrétaire du Comité central du Parti Communiste Français.
BERNARD RAVENEL, membre du Secrétariat national et du Bureau politique du Parti Socialiste Unifié.

AVEC

IBRAHIM SOUSS,
représentant de l'O.L.P. en France,

et

M'HAMMED YAZID,

Sous la présidence de Georges Montaron, président du Comité France-Jérusalem.

Lecture de poèmes par SAMIH EL KASSEN, poète palestinien.

Comité de coordination d'associations de solidarité avec la cause arabe et palestinienne.
14, rue Augereau, 75007 PARIS. – Tél. : 555.27.52.

EMERAUDE & OR

VENEZ VOIR CES MERVEILLEUSES PETITES BAGUES QUI ONT DE BELLES COULEURS : DE 2000 A 20000 F.
9, BD DES CAPUCINES – PLACE DE L'OPERA – 266.55.18.

JACQUES TOUR
VOTRE AMI JOAILLIER

Publicité

Pour la liberté et la réunification du peuple uruguayen

Face à la réalisation d'élections internes des partis politiques, dans le cadre du plan politique des forces armées impliquant l'exclusion de forces et personnalités amplement représentatives du peuple uruguayen, de centaines de prisonniers du régime, de centaines de milliers d'Uruguayens forcés à l'émigration et à l'exil, nous soussignés, Uruguayens antidictatoriaux résidant en France, déclarons :

– Notre vive condamnation de la politique qui consiste à exclure de vastes secteurs du peuple uruguayen de l'élaboration du destin du pays ; ainsi que de toutes les mesures destinées à perpétuer cette situation ;

– Notre présence solidaire, depuis l'exil, accompagnant la lutte pour la démocratie que livre notre peuple à l'intérieur des frontières ;

– Notre ferme volonté de continuer et d'approfondir, dès maintenant et dans le cadre de la solidarité que nous offre le peuple français, notre contribution humaine, culturelle et sociale visant à la réunification de notre peuple dans un Uruguay libéré.

Vive la lutte antidictatoriale du peuple uruguayen !
Vive la réunification de notre peuple dans un Uruguay libéré !

Carlos ALBERTI, Genoveva ALBERTI, Héctor ALTESOR, Ana-Maria ARAUJO, Mario BALLON, Albita BARBOZA, Alejandro BARBOZA, Margarita BARNECH, Jorge BASALLO, Alfonso BATTELLI, Alicia BLANCO, Alfredo BORGES, Viviana BURGOS, Sergio CAJARAVILLE, Marlowa CANABARRO, Jorge CAMINO, Cristina CAMINO, Alvaro CAMP, Homero CARDOSO, Juan CIARAN, Martin CIARAN, Luis CLADERA, Beatriz CORVO, Bernardo COSTA, Daniel CURBELO, Edilio DE BRUN, Olver DE LEON, Mercedes DENIS, Guido DI LANDRO, Teresa DI LANDRO, Maria-E. DOMINGUEZ, Martha ENSENAT, Ricardo ERLICH, Ignacio ERRANDONEA, Veronica ETCHART, Brenda FALERO, Ana GRASSI, Luis GUIRIN, Albana GUTIERREZ DE PRIETO, Emma HABERLI, Ariel HERNANDEZ, Gladys IRIGOYEN, Susana IRIGOYEN, Elena KONCKE, Myriam LACUESTA LISSIDINI, Silvia LARRANAGA, Nelson LARRAUD, Elbio LAXALTE, Fernando LEMA, Maria LISBOA, Juanita MACHIN, Sergio MACHIN, Silvia MARTINEZ, Héctor MENDEZ, Washington MIER, Eliana OLIVERA, Walter OLIVERA, Stella OLIVERA, Alain OTORMIN, Luis PACHECO, Luis PARODI, José POLO DOVOTO, Maria PONCE DE LEON, Lila PRIETO, Waldemir PRIETO, Blanca RIBEIRO, Anabel RODRIGUEZ, Alvaro ROMERO, Washington ROSSANO, Isabel ROSSY, Rubens ROSSY, América RUBIO, Fernando SALLE, Nelson SALLE, Ruth SARALEGUI, Adela SICA, Nilda SILVERA, Gonzalo SOLARI, Nuri SORRIBAS, Oscar SUAREZ, Ana-Maria TETI, Enrique TURELL, Ariel UMPIÉRREZ, Walter UTHURBURU, Ruben VALLS, Silvia VALLS, Ana VARELA, Enrique VIGNOLY, Numen VILARINO, Ricardo VISCARDI, Sergio WASSINSKY.

Pour toute correspondance s'adresser à : Marie-Madeleine Zadounaisky, 22, rue des Coutures-Saint-Gervais, 75003 Paris.

DIPLOMATIE

La visite du président de la République en Inde

(Suite de la première page.)

La nostalgie étant ce qu'elle est, on trinquait certes, de temps en temps, aux comptoirs du passé, mais il fallut attendre janvier 1980 pour voir M. Giscard d'Estaing ouvrir, dans les relations franco-indiennes, un nouveau chapitre que d'aucuns n'allaient pas hésiter à qualifier bientôt de *« lune de miel »*. Il est vrai qu'entre-temps l'Inde indépendante ne s'était pas privée de dénoncer nos aventures coloniales.

« Visite historique », affirmait à l'époque le porte-parole de l'Élysée, relevant que c'était en effet la première fois qu'un président français se rendait en Inde (1). Son objectif : engager le dialogue avec un pays qui *« pèse et pèsera de plus en plus dans les affaires du monde, où il est appelé à jouer un rôle majeur »*. Cette constatation, vingt mois plus tard, allait amener la France socialiste de M. Mitterrand à faire de l'Inde l'un de ses interlocuteurs privilégiés.

Haute politique

La visite de M. Mitterrand n'est pas censée avoir pour principal objectif de donner *« un nouvel élan »* à la coopération franco-indienne ni de relancer un courant d'affaires entre les deux pays. L'élan existe, le courant aussi, comme peuvent en témoigner les membres de la délégation française (MM. Cheysson, Jobert et Attali) qui ont visité l'Inde dans un passé récent. Quant à la présence, dans cette délégation, de M. Jack Lang, elle témoigne la volonté française d'ajouter à la dimension politique de cette visite un volet culturel qu'illustrera l'organisation à Delhi d'une grande exposition Auguste Rodin.

Mais si la visite de M. Giscard d'Estaing était un peu le *« baiser »* de la France à un pays quelque peu délaissé, celle de M. Mitterrand se situerait davantage sous le signe du *« penseur »*.

Alors que le premier s'était adressé, à Bombay, aux principales personnalités du monde économique et industriel indien, le second, lui, prendra la parole devant les parlementaires indiens et prononcera, à Bangalore, devant un parterre de scientifiques, un discours sur la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement. Ce thème illustre parfaitement l'objectif français de faire des relations économiques entre les deux pays *« un modèle de coopération Nord-Sud »*.

« Le chef de l'État n'est ni un représentant de commerce ni un marchand de canons », explique-t-on à ceux qui seraient tentés de mesurer le succès d'une visite au nombre de contrats conclus, de protocoles signés ou de projets annoncés. Rien de spectaculaire à attendre, semble-t-il, de ce côté-là, contrairement à la visite de 1980 qui avait été marquée par l'annonce du *« projet-phare »* sur l'aluminium (*le Monde* daté 11-12 janvier 1980). Le voyage présidentiel, insiste-t-on, se situe à *« un autre niveau »*, celui des sommets consacrés à la *« haute politique »*.

D'autant que tout favorise un tel exercice. En janvier 1980, M. Giscard d'Estaing était l'hôte de l'Inde trois semaines seulement après le retour au pouvoir de Mme Ganghi, dix jours à peine après la formation de son gouvernement, moins d'un mois, également, après l'intervention soviétique en Afghanistan. Aujourd'hui, M. Mitterrand vient rendre à Mme Gandhi sa visite de novembre dernier, et il rencontre un premier ministre qui, à soixante-cinq ans, *« règne »* sans partage sur un pays de 680 millions d'habitants et s'apprête à assumer la présidence du mouvement des non-alignés. Un interlocuteur idéal, en somme, pour un vaste tour d'horizon politique.

« Concordance cordiale »

Que souhaiter de mieux qu'un interlocuteur comme la France qui, observe un diplomate, apparaît un peu comme *« le non-aligné du monde occidental »* ? Et de souligner cette *« symétrie »*, ces *« convergences »*, cet *« accord de sensibilités »* entre les deux pays. Cette opinion est partagée par M. Rasgotra, secrétaire général du ministère indien des affaires extérieures, ancien ambassadeur en France, qui parle, de son côté, de *« similitudes dans les perceptions et les perspectives des deux pays »* et pour qui la diplomatie française se caractérise par *« une indépendance de jugement et d'initiatives »* et par *« une sympathie réaliste »* à l'égard du tiers-monde.

« Il n'y a pas de problème entre l'Inde et la France », avait affirmé Mme Gandhi. Apparemment, il en est de même aujourd'hui. Rien, affirme-t-on de part et d'autre, ne saurait vraiment troubler cette concordance cordiale, nos divergences se situant, paraît-il, au niveau des *« nuances »*, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Cambodge, voire de la présence militaire française dans un océan Indien dont l'Inde voudrait faire une *« zone de paix »*. En fait, précise M. Rasgotra, *« l'important, c'est que nous comprenions nos positions réciproques »*.

Reste, cependant, le *« nuage »* nucléaire accroché dans ce ciel serein depuis que la France a accepté de se substituer à Washington pour livrer à l'Inde de l'uranium enrichi pour la centrale de Tarapur et que se pose la question de contrôles plus étendus que ceux antérieurement prévus dans l'accord indo-américain.

A en croire les milieux bien informés, l'affaire serait aujourd'hui *« largement dépassionnée »*. On parle de *« malentendus »*, à présent éclaircis. Pour un peu, on se trouverait devant une affaire *« marginale »*, pour ne pas dire *« dérisoire »*. Et l'on trouve certaines personnes pour estimer qu'avec un peu de bonne volonté de la part de la France on pourra bientôt extirper cette épine dont, reconnaît-on, on aurait pu se passer, mais qui n'en doit pas, pour autant, masquer l'essentiel : l'ouverture économique d'une Inde qui, ayant constaté les limites de l'aide soviétique, se tourne vers les technologies occidentales.

Là réside en effet la chance d'une France qui découvre enfin que le sous-continent indien offre un marché exceptionnel. Certes, elle n'est ni la seule ni, malheureusement, la première. Et elle ne bénéficie d'aucune « prime » de la part d'une Inde qui, en affaires, n'a pas l'habitude de faire du sentiment. Elle n'en dispose pas moins d'atouts non négligeables, ainsi qu'en témoignent les récents succès remportés dans le domaine des télécommunications ou de l'armement.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Mais pas à Pondichéry où se trouve pourtant environ 15 000 Français, soit la très grande majorité de la colonie française en Inde, qui n'en compte pas plus de 16 000, et où M. Mitterrand ne se rendra pas davantage.

● *Le président M. Moubarak*, chef de l'État égyptien, fera une visite officielle de deux jours en Inde à partir de mardi 30 novembre, a annoncé, vendredi, un porte-parole du gouvernement de New-Delhi. – *(Reuter.)*

● LA COMMISSION POLITIQUE de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté vendredi 26 novembre une résolution présentée par le Kenya au nom du groupe africain, appelant tous les États à considérer l'Afrique et les îles l'entourant comme une zone dénucléarisée et de les respecter en tant que telles. La résolution, approuvée par 118 voix pour et 13 abstentions, condamne également toute forme de collaboration dans le domaine nucléaire avec l'Afrique du Sud. Toutefois, le paragraphe portant sur ce dernier point a fait l'objet d'un vote séparé et a recueilli 99 voix, contre 8 et 15 abstentions *(A.F.P.)*.

ÉCOLE DE NAVIGATION DE PLAISANCE
23, bd Vital-Bouhot, île de la Jatte, 92, Neuilly
Téléphone : 747-61-35

Alain GOUTHIER
Centre officiel d'examen - Marine marchande
TOUS PERMIS MER (A, B, C) ET RIVIÈRE

(Publicité)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCO-INDIENNE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Indienne fut créée en février 1977 et compte actuellement deux cent cinquante membres comprenant plusieurs sociétés multinationales et banques françaises importantes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Indienne s'est placée au premier rang pour promouvoir et étendre l'importance et la diversité de la coopération économique franco-indienne.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Indienne, dont le siège social est à Bombay, possède des bureaux à Calcutta, à New-Delhi et à Madras qui assurent sa représentation dans toutes les régions de l'Inde. Elle offre des facilités uniques aux organisations françaises et indiennes pour promouvoir la coopération économique franco-indienne.

Elle est animée par une équipe de spécialistes prêts à répondre à toutes demandes d'informations de sociétés françaises désireuses de monter des affaires commerciales ou d'installer des filiales industrielles en Inde.

Toute demande sera étudiée et traitée rapidement et devra être adressée à :

Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Indienne
Bakhtawar - Nariman Point - Bombay 400021 INDE
Tél. : 23-35-40 - Telex : 011 3599 MUBY IN
Telegramme : INDIAFRA

CONSTRUISONS LES ENSEMBLE !

Qu'il s'agisse d'un hôtel à cinq étoiles, du palais d'un sultan, d'un hôpital, d'une usine chimique, d'une usine d'engrais ou d'un ensemble de logements — nous possédons la compétence et l'expérience nécessaires pour nous charger de tout projet de construction clés en main, n'importe où dans le monde.
Depuis une centaine d'années, nous n'avons pas seulement été à l'avant-garde de l'industrie de la construction dans notre pays, mais nous avons étendu nos activités à Mascate et au Proche-Orient où, face à la concurrence des meilleures sociétés de construction, nous avons emporté le marché pour élever l'imposant complexe du Palais de Mascate de Sa Majesté le sultan d'Oman — et nous l'avons terminé dans les délais.

La multiplicité des projets exécutés par nous depuis plusieurs décennies nous a permis d'acquérir une compétence dans de nombreux domaines de l'industrie de la construction. Nous offrons fièrement cette compétence pour tout projet de construction et les propositions d'entreprises conjointes seront les bienvenues.

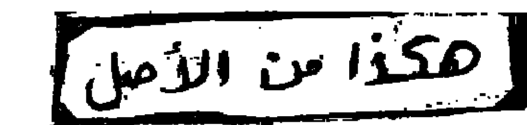
Taj-Intercontinental Hotel, Bombay

Oberoi Towers, Bombay

Muscat Palace of His Majesty the Sultan of Oman

SP

SHAPOORJI PALLONJI & CO. (PVT.) LTD.



مكبرا من الأصل

L'INDE

tradition et modernité

On se fait généralement, en Europe, une certaine idée de l'Inde qui alimente notamment l'intérêt pour ce *pays de dizaines de milliers de touristes* français. Ainsi est-il parfois regardé comme un modèle de tolérance sociale et religieuse, ayant érigé la non-violence au rang de dogme national. L'Inde *s'accommode* d'idées reçues. C'est pourtant un univers complexe, qui supporte mal les généralisations.

L'observateur est frappé par la force et la permanence de ses traditions culturelles, lesquelles, sans doute, permettent à la même classe dirigeante de se perpétuer au pouvoir *depuis l'indépendance, en* 1947, en même temps que par ses velléités, sinon ses capacités, d'adaptation à la modernité. L'inégalité des naissances est un caractère fondamental de sa société, souvent difficile à comprendre en Occident, où on y voit volontiers un frein au progrès économique et social.

L'Inde possède également cette particularité d'avoir été gouvernée, mis à part les intermèdes de 1964-1967 et 1977-1980, par deux membres d'une *même* famille — Nehru et sa fille, Indira Gandhi. Peu de régimes peuvent se targuer de bénéficier d'une telle continuité ! Peut-être est-ce dû aux qualités particulières prêtées aux brahmanes du Cachemire — élite *intellectuelle — et à des institutions* exceptionnelles dans le tiers-monde, dont le caractère démocratique, cependant, n'est souvent qu'apparent et a *été*, en *tout cas, particulièrement perverti par* Mme Gandhi sous l'état d'urgence (juin 1975 - mars 1977).

Derrière un « pouvoir fort » et fortement personnalisé, il y a un parti centriste et laïc, le Congrès, qui admet dans ses rangs pratiquement tout le monde, hormis les communistes et les fondamentalistes. *On peut reprocher au premier ministre* d'avoir laissé dégénérer ce parti dominant, à bout de souffle depuis le mouvement national pour l'indépendance, mais pas de *ne pas être, comme son père, profondé*ment attaché au sécularisme. D'où l'inquiétude que fait peser aujourd'hui la montée de l'intolérance de caste et de l'intransigeance religieuse, ce dernier fléau ayant coûté par le passé très cher en vies humaines.

Même si elle n'est pas partout misère *irrémédiable, la pauvreté « légendaire » et* « massive » d'une large fraction de la population indienne est un fait non seulement admis, mais parfois aussi dénoncé par les autorités. Le principal échec de New-Delhi réside vraisemblablement dans le fait que les dépenses de développement n'ont pas empêché cette pauvreté d'augmenter. Si l'on prend comme référence le P.N.B. par habitant (240 dollars en 1980, selon la *Banque mondiale*), *l'Inde se classe au milieu du peloton des pays à bas* revenus, entre le Mozambique et Haïti.

Ces chiffres et quelques autres (taux d'alphabétisation des adultes, 36 %, d'urbanisation, 24 % ; part de l'agriculture dans le P.N.B., 40 % ; disponibilité d'énergie en équivalent charbon par habitant, 242 kg, etc.) donnent la mesure du sous-développement persistant de l'Inde. L'agriculture, d'ailleurs, y emploie encore près des deux tiers de la force de travail, représentant 40 % du P.N.B. Si elle a enregistré d'incontestables progrès, le niveau moyen de la consommation individuelle, lui, stagne plutôt en raison du nombre croissant de bouches à nourrir. *L'augmentation de la production agricole* alimentaire est en partie absorbée par celle de la population, toujours forte. Les responsables commencent, d'autre part, à peine à prendre conscience des destructions faites à l'environnement par le déboisement, les inondations, la pollution, etc.

L'urbanisation et l'industrialisation participent aussi à ces dommages. L'Inde est le pays le plus industrialisé du tiers-monde, après le Brésil et le Mexique. En *valeur ajoutée du secteur manufacturier*, elle se situe au quinzième rang dans le monde, un peu avant l'Autriche, la Yougoslavie et l'Argentine. Ce développement industriel a été et reste grandement facilité par le faible coût relatif des matières premières et des services et, surtout, de la main-d'œuvre, qui, sauf dans les grandes entreprises, ne dispose généralement guère de protection sociale.

Le vaste secteur public industriel créé depuis l'indépendance recouvre toutes les industries de base et se trouve côte à côte avec un secteur privé dont le dynamisme est actuellement plus grand et sur lequel *le gouvernement de Mme Gandhi* compte pour stimuler l'économie et donner naissance à des emplois. D'où la « libéralisation » amorcée et le souci affiché de ne pas trop prendre de retard dans la course au progrès technologique sur les pays industrialisés. C'est ainsi que l'Inde acquiert les équipements les plus sophistiqués, en particulier en matière d'armements, domaine où elle entend, comme pour le reste, assurer chaque fois que possible le maximum de fabrication, car elle possède des unités de production bien équipées et gérées. Le gouvernement fédéral consacre environ 22 % de ses ressources budgétaires à la défense.

Une volonté de puissance

D'autre part, *l'industrie se taille* depuis plusieurs années des marchés dans les pays en développement. La solidarité officielle avec le tiers-monde sert la volonté *de conquête de l'industrie, en particulier* privée, dans les pays du Sud. S'il ne faut pas exagérer ses capacités à cet égard, force est de noter que l'Inde est en mesure d'offrir, à des prix généralement très compétitifs, des services conseils, de vendre des industries clefs en main (raffinerie classique, sucrerie, cimenterie, usine textiles équipée), de remporter des contrats de travaux publics. En outre, certains industriels étrangers, français notamment, viennent puiser dans le réservoir de diplômés indiens dont le nombre ne tient pas forcément compte de la qualité des ingénieurs et des techniciens pour travailler dans d'autres pays, et d'abord dans ceux du Golfe.

Les performances de l'Inde attestent du niveau de ses scientifiques. Elle a fait exploser en 1984 un premier engin atomique et pourrait renouveler cet exploit si la décision politique en était prise. Les retombées économiques de cet effort *nucléaire ne sont pas évidentes ; et les* savants indiens ne semblent pas encore en mesure de mettre au point une bombe et son vecteur. En revanche, et malgré *d'inévitables déboires, l'Inde tente de tirer* le meilleur parti de l'espace et d'utiliser les satellites à des fins pacifiques.

Ces programmes ne sont naturellement pas encore conçus aux seules fins du développement ; ils recouvrent une volonté de puissance militaire, quelque peu affectée en ce moment par le retard pris, par exemple, dans la construction de fusées. Les mêmes ambitions politiques ont conduit l'Inde à planter, l'année dernière, son drapeau sur l'Antarctique et à *procéder à des extractions exploratoires* de nodules pour prendre rang parmi les pionniers dans l'exploitation des richesses de la mer, et, surtout, pour avoir voix au chapitre.

Si elle s'efforce, ainsi, d'atteindre un haut degré scientifique et technique, l'Inde n'en reste pas moins fondamentalement *attachée à ses techniques traditionnelles*, l'une et l'autre voie cohabitent symboliquement. Ses retards et ses échecs ne sont généralement pas imputables à un manque de connaissance, mais plutôt au fait que l'intendance ne suit pas, que le progrès est freiné par des blocages politiques ou socio-économiques.

Peut-elle être un partenaire privilégié pour la France, et *est-ce* d'abord sa volonté ? Si l'on exclut la Chine, il s'agit du plus important pays en développement asiatique. Ses capacités d'absorption de technologies ne sont cependant pas illimitées, et ses contraintes en matière de paiement ainsi que ses exigences en ce qui concerne les crédits sont sans doute des écueils à l'expansion des relations économiques entre les deux pays. En revanche, la libéralisation relative et la bonne entente politique actuelle entre Paris et *New-Delhi, devraient rendre la tâche plus* facile aux industriels.

L'Inde souhaite se prêter à des opérations de codéveloppement fondées sur la recherche de complémentarités mutuelles. Or, en matière économique et commerciale, la France et ses industriels ont eu, semble-t-il, ces dernières années, tendance à « *faire des coups* » plutôt qu'à chercher à avoir une politique en Inde, semblant en tout cas sous-estimer le fait que pour vendre il fallait aussi... acheter. *Et les deux partenaires potentiels restent* largement encore dans l'ignorance l'un de l'autre. Ainsi, New-Delhi voudrait-il que Paris se prête à des opérations conjointes dans des pays tiers, en particulier au Proche-Orient et en Afrique. C'est là un autre champ offert à la coopération. Les firmes françaises peuvent craindre de s'exposer à la concurrence ultérieure des produits fabriqués dans les usines qu'elles auront aidé à implanter en Inde ou, avec celle-ci, dans d'autres pays. L'effet boomerang, en somme ! Cette coopération n'est-elle pas cependant conforme à l'esprit de réforme des rapports Nord-Sud, auquel tant M. Mitterrand que Mme Indira Gandhi se déclarent attachés ?

GÉRARD VIRATELLE.

Près de trois ans après le retour de Mme Gandhi au pouvoir

Recentrage diplomatique et difficultés intérieures

En mars 1983, Mme Indira Gandhi accédera, pour trois ans, à la présidence du mouvement des pays non-alignés. L'Inde n'avait pas brigué cet honneur, qui aurait pu, cependant, normalement lui échoir en 1985.

Le premier ministre indien va se trouver ainsi porté à la tête du principal rassemblement politique du tiers-monde (à la place de l'Irak), en raison de la crise qu'il traversait à la suite du conflit entre Bagdad et Téhéran. Un consensus s'est dégagé en faveur de l'Inde, nation médiane, capable, par sa compétence diplomatique, de sauvegarder les apparences d'entente au sein du mouvement, entre pays du monde musulman et entre amis du bloc soviétique et de l'Occident notamment.

Rien mieux, peut-être, que cette consécration ne reflète le sensible recentrage de la politique étrangère indienne, son souci désormais d'équilibre entre les deux superpuissances, en même temps que sa volonté de tirer profit des rapports entre elles. Sinon les visites symboliques simultanément de Mme Gandhi, fin juillet, au États-Unis et, fin septembre, à Moscou, où elle était invitée depuis... deux ans. Malgré l'alliance conjoncturelle de 1971 avec l'U.R.S.S. et l'hommage remarqué à Leonid Brejnev, le non-alignement est l'axiome de la diplomatie de l'Inde et l'expression de son nationalisme.

A Moscou comme à Washington, Mme Gandhi a été reçue avec beaucoup d'égards. En 1971, elle avait eu une vive animosité vis-à-vis de MM. Kissinger et Nixon, qui s'étaient alors appuyés sur le Pakistan pour établir des liens entre leur pays et la Chine. Or l'Inde a la hantise d'une alliance entre Washington et Islamabad, qui pourrait porter ombrage à sa propre politique en Asie méridionale. Aussi bien avait-elle signé le traité d'amitié et de coopération avec l'U.R.S.S., faisant figure de pacte militaire, qui l'a assurée du soutien soviétique pour briser le Pakistan et favoriser l'indépendance du Bangladesh en 1971. Mme Gandhi ne s'était pas rendue aux États-Unis depuis cette époque. Quelques préventions à l'égard de la politique reaganienne ne l'ont pas empêchée de faire l'important *voyage de Washington. Celui-ci est* déjà suivi d'une relance des relations scientifiques, commerciales et économiques entre les deux pays.

G. V.

(Lire la suite page 12.)

« Lune de miel » politique avec la France

Éviter que le soufflé ne retombe

par PATRICK FRANCÈS

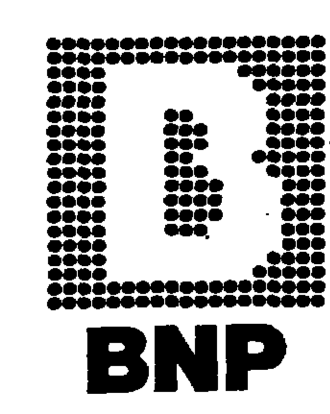
Depuis l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République, en mai 1981, ministres et personnalités françaises se sont succédé en Inde (Mme Gandhi, elle, s'est rendue à Paris en novembre 1981) à un rythme soutenu. Dès août 1981, le ministre des relations extérieures intronisait l'Inde « *interlocuteur privilégié* » d'une France socialiste et tiers-mondiste. M. Cheysson, qui devait se rendre de nouveau à Delhi un an plus tard, ouvrait la voie à MM. Chevènement (ministre de la recherche et de la technologie), Attali (conseiller spécial du président), Debray (chargé de mission à l'Elysée), Mexandeau (ministre des postes et des télécommunications), Jobert (*ministre du commerce extérieur*), le général Capillon (chef d'état-major de l'armée de l'air), Hernu (*ministre de la défense*) et Gutmann, secrétaire général du Quai d'Orsay.

Une « densité » assez exceptionnelle qui traduisait, dans les frais, la volonté de deux pays situés « *sur une même longueur d'onde* » de « *renforcer une coopération économique mutuellement avantageuse pour en faire un modèle de coopération Nord-Sud* ». Une volonté illustrée notamment par la décision de créer un centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée, cadre d'une coopération « *d'égal à égal* » et dont l'offre récente de l'institut Mérieux (*fabrication en Inde* de vaccins anti-viraux) constituerait l'exemple parfait en raison de la vocation exportatrice du projet et du transfert de technologie impliquée.

Plus encore que de ressources financières, l'Inde est *surtout* avide de techniques nouvelles. Ainsi les autorités indiennes mettent-elles l'accent sur l'acquisition de « *savoir-faire* », la cession de licences étant souvent considérée par elles comme un préalable quasi absolu à l'entrée sur un marché jusqu'ici extrêmement protégé.

Rien d'étonnant si, dans ces conditions, le faible nombre de transferts de technologie opérés dans le passé par les entreprises françaises (la situation présente n'augure guère mieux de l'avenir) reflète fort bien la place mineure (voir encadré page 14) occupée par notre pays dans les échanges extérieurs de l'Inde.

(Lire la suite page 14.)



La BANQUE NATIONALE DE PARIS
première banque française, seconde banque mondiale, dispose d'un réseau national de plus de 2 000 sièges et d'un réseau international implanté dans 77 pays.

en INDE

BOMBAY
• BNP Succursale
French Bank Building
Homji Street
tél. 25.58.22 telex 2341

CALCUTTA
• BNP Agence
Stephen House
4 A Benoy Badal Dinesh Bag East
tél. 23.98.41 telex 7353

NEW DELHI
• BNP Bureau de Représentation
«Surya Kiran» Building
Flat 203, 2nd floor
19, Kasturba Gandhi Marg
tél. 35.26.56 telex 3919

En INDE depuis 1860 la BNP offre à sa clientèle son expérience et ses services bancaires. En outre son Bureau de Représentation est en mesure de faciliter les contacts avec les autorités indiennes et les entreprises locales.



BANQUE NATIONALE DE PARIS
Siège Social : 16, bd des Italiens 75009 Paris - Tél. 244.45.46 - Télex : 280 605



Le progrès dépend d'une meilleure entente

La visite en Inde
du Président François Mitterrand
renforcera les liens
d'amitié et de coopération entre
les deux pays.



LARSEN & TOUBRO LIMITED
Engineers
Bombay ▫ New Delhi ▫ Calcutta ▫ Madras

L&T/ADV Dept. INS203



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Sept cents millions d'habitants et une croissance toujours forte

par ROLAND LARDINOIS (*)

AVEC une population d'environ 700 millions d'habitants aujourd'hui, 684 millions au recensement du mois de mars 1981, l'Inde est le second pays du monde après la Chine : elle représente plus de 16 % de la population mondiale et 30 % de la population asiatique.

Nos connaissances démographiques sur ce pays proviennent de plusieurs sources. D'abord du recensement général de la population. Tous les dix ans, depuis la fin du XIXe siècle, et avec une régularité que n'ont interrompue ni la seconde guerre mondiale ni l'indépendance en 1947, le gouvernement indien réalise un recensement qui est un modèle d'efficacité (1). A la masse de statistiques censitaires produites, impressionnante à elle seule (les publications du recensement de 1961, le plus volumineux, représentent environ 1600 volumes), s'ajoutent les résultats de nombreuses enquêtes par sondage qui tentent de pallier les données toujours médiocres de l'état civil. Mais les statistiques indiennes ont mauvaise réputation, parfois à juste titre. Pourtant, que ces données existent avec une telle régularité depuis plus d'un siècle est déjà un exploit qui mérite d'être souligné, si l'on songe que la majorité des pays africains francophones, par exemple, n'ont réalisé leur premier recensement digne de ce nom que dans les années 70.

Entre 1971 et 1981, le taux de croissance de la population a été de 2,2 % en moyenne par an, soit exactement le même taux qu'entre 1961 et 1971. Faible ou négative jusqu'en 1921 en raison de la répétition des famines et des épidémies, la croissance démographique a augmenté régulièrement jusqu'aux années 60 où elle s'est stabilisée à son niveau actuel. La population a presque doublé depuis l'indépendance et triplé depuis le début du siècle. L'Uttar-Pradesh, avec près de 111 millions d'habitants, est l'Etat le plus peuplé, mais cinq autres États dépassent 50 millions : le Bihar (69,8 millions), le Maharashtra (62,7 millions), le Bengale occidental (54,5 millions), l'Andhra-Pradesh (53,4 millions) et le Madhya-Pradesh (52,1 millions).

La densité générale est passée de 77 h/km² en 1901 à 177 en 1951 et 221 en 1981. Les plus fortes densités se concentrent dans la vallée et le delta du Gange au nord, et le long des plaines côtières orientales et occidentales, c'est-à-dire, en gros, dans les zones de plus forte pluviométrie : 654 h/km² au Kérala et 614 au Bengale, 400 au Bihar et plus de 370 en Uttar-Pradesh et au Tamilnadu.

Cette forte augmentation de la population indienne s'explique d'abord, phénomène bien connu, par la baisse de la mortalité et le maintien d'une natalité élevée. Entre 1901 et 1981, alors que le taux brut de natalité a diminué de 30 %, passant de 52 à 37 pour mille, le taux brut de mortalité a chuté de 47 pour mille à environ 16 pour mille, soit une baisse de l'ordre de 70 %. Cette chute spectaculaire de la mortalité est due à la disparition des grandes famines pan-indiennes dans la première moitié du XXe siècle et à la maîtrise progressive des grandes endémies, comme par exemple la variole.

A partir de 1962 et en l'espace de 15 ans, des campagnes massives de vaccination et une surveillance draconienne des foyers d'endémie sont venues à bout de ce fléau. En 1976, on ne rapportait pas un seul cas de variole dans un pays qui regroupait 50 % à 60 % des cas mondiaux dans les années 50. La conséquence de cette chute de la mortalité est le doublement de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 23 ans, pour les deux sexes, en 1901, à près de 50 ans en 1978.

Toutefois, ces progrès doivent être nuancés. D'abord, les différences entre les sexes et les disparités géographiques et sociales sont très fortes : on meurt plus en campagne qu'en ville, d'autant plus si on est âgé de moins d'un an. Pour la période 1970-1979, le taux brut de mortalité est de 16,4 pour mille dans les campagnes contre 9,6 dans les villes, soit un taux supérieur de 70 % en milieu rural. Mais surtout, la mortalité infantile, bon indicateur du niveau sanitaire, est toujours élevée : en 1972-1978 les taux moyens sont de 127 pour mille pour le sexe masculin et 137 pour mille pour le sexe féminin. Dans les campagnes, ces taux sont respectivement de 136 et 148 p. 1000 pour chaque sexe, soit une surmortalité féminine de 9 %, et de 80 et 82 pour mille en ville, où la surmortalité féminine n'est plus que de 2,5 %.

Déséquilibre entre les sexes

Quel que soit le milieu géographique, la mortalité infantile diminue lorsque l'alphabétisation de la mère augmente et que l'âge du mariage s'élève. Un autre fait important à noter est la prolongation de ce niveau élevé de la mortalité jusqu'au groupe 0-4 ans : la mortalité infantile et la mortalité de la petite enfance regroupent à elles seules 47 % de l'ensemble des décès.

Une telle différence entre les niveaux de la mortalité masculine et féminine permet de mieux comprendre le déséquilibre entre les sexes qui caractérise la population indienne : 103 hommes pour 100 femmes en 1901, 107,5 en 1971 et 107 en 1981. La carte des variations régionales du *sex-ratio* met en évidence une zone très nette au nord et au nord-ouest de l'Inde aux valeurs extrêmes : Punjab (113), Uttar-Pradesh (113), Rajasthan (108), qui contraste avec le Sud aux valeurs plus équilibrées. Globalement, ni le sous-enregistrement féminin ni les migrations n'expliquent ces disparités nationales. Les causes, complexes à élucider, sont à chercher dans des facteurs historiques et culturels avec, au cœur du problème, le statut et le rôle de la femme dans la société indienne : infanticide féminin de hautes castes terriennes au dix-neuvième siècle (Rajput, Jat), surmortalité féminine liée à un moindre apport calorifique, à un recours moins fréquent à une assistance médicale dans la petite enfance, conditions d'accouchement (à vingt-vingt-quatre ans la surmortalité est de 65 %), place de la femme dans le système économique régional, valorisation de la descendance masculine, etc, etc.

Il serait hâtif d'affirmer que la légère baisse du *sex-ratio* en 1981 indique un renversement de la tendance séculaire (2). La dernière décennie est marquée par un ralentissement de la baisse de la mortalité générale et une stabilisation de la mortalité infantile.

Des dynamiques régionales contrastées

Mais ces caractères généraux recouvrent des réalités très différentes. Jusque dans les années 60, les disparités régionales, en terme de croissance, avaient tendance à se réduire. Aujourd'hui, si l'on considère les quinze États qui ont plus de dix millions d'habitants (soit 96 % de la population), un ralentissement de la croissance s'est opéré dans huit d'entre eux depuis 1971 (3). Ce ralentissement est très net pour l'Orissa, le Kérala et le Tamilnadu, tandis que la majorité des États du Nord voient leur croissance s'accélérer. Cette tendance est confirmée par l'évolution régionale de la natalité depuis dix ans. En 1970-1972 et en 1976-1978, l'État de l'Uttar-Pradesh enregistre le plus fort taux de natalité, plus de 40 pour mille contre environ 32 pour mille en 1970-1972 au Kérala, au Talminadu, au Maharashtra et au Karnataka. En 1976-1978, tous les taux de natalité sont en baisse, faible dans le Nord, mais de 15 % environ dans les quatre États précédemment cités.

Le Kérala, dont les taux sont parmi les plus faibles de l'Inde, mérite une mention particulière : natalité 26 pour mille en 1978, mortalité 7 pour mille, mortalité infantile inférieure à 50 pour mille. Ce dernier taux s'explique par la politique sanitaire mise en œuvre : en 1978, plus de la moitié des naissances ont été encadrées par un personnel spécialisé contre moins d'un quart dans les États du Nord et pour l'ensemble de l'Inde. La baisse de la fécondité y est attestée par la diminution des enfants entrant à l'école primaire, dans un État où les taux d'alphabétisation sont les plus élevés du pays : près de 70 % pour les deux sexes en 1981, 74 % pour les hommes et près de 65 % pour les femmes.

Ces résultats font ressortir avec acuité les faibles performances de l'Inde dans ce domaine : 64 % de la population ne savent ni lire ni écrire : 53 % pour les hommes et 75 % pour les femmes. Plus grave, l'écart entre les sexes se creuse depuis le début du siècle : il est passé de 9 % en 1901 à 17 % en 1951 et à 22 % en 1981. Ici encore les inégalités se renforcent, les États du Nord apparaissant particulièrement défavorisés : en Uttar-Pradesh, au Madhya-Pradesh, au Bihar et au Rajasthan, les taux féminins d'analphabétisme varient entre 85 % et 89 %. De plus, comme l'ont montré les résultats du recensement de 1971, la population alphabétisée se concentre dans les grandes agglomérations.

Le rythme de la croissance urbaine, qui est de 3,8 % pour la dernière décennie, s'accélère depuis l'indépendance, mais reste modeste comparé à bien des pays d'Asie, où des taux supérieurs à 5 % l'an sont fréquents. La population urbaine représente 24 % de la population totale. Le développement urbain se fait au profit des villes de plus de cent mille habitants : elles représentent un peu plus de 6 % de l'ensemble des villes et regroupent environ 60 % de la population dont la moitié vit dans douze agglomérations de plus de 1 million d'habitants.

Les États les plus pauvres comme le Bihar, l'Uttar-Pradesh, le Madhya-Pradesh enregistrent un pourcentage de population urbaine toujours inférieur à 20 %, mais un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale qui résulte de la part accrue des migrations en provenance des campagnes. A l'opposé, on trouve des États comme le Maharashtra ou le Tamilnadu avec une proportion de population urbaine supérieure à 30 %, mais un rythme de croissance beaucoup plus lent, inférieur à l'ensemble de l'Inde.

Près de 1 milliard d'habitants en l'an 2000

Le maintien d'un taux d'accroissement à 2 % témoigne-t-il d'un échec total de la politique familiale indienne ? Cette question n'a pas manqué d'être posée tant les résultats du recensement ont surpris, voire choqué une fraction de la classe dominante, ressuscitant un débat conflictuel qui sommeillait depuis la chute de Mme Gandhi en 1977.

Les efforts dans ce domaine sont indéniables et remontent au début des années 50. Après une phase de recherche et de mise au point pendant les deux premiers plans quinquennaux, l'Inde entreprend de grandes campagnes d'éducation, de motivation puis d'imposition des méthodes de planification des naissances par l'intermédiaire des centres de santé qui s'implantent dans le pays : en 1974-1975, on estimait à environ quinze mille le nombre d'entre eux, ouverts ou en construction, en zone rurale. Les dépenses engagées par cette politique sont passées de 249 millions de roupies en 1961-1966 à 2844 millions en 1969-1974, soit une multiplication par plus de 10 en moins d'une décennie. Très rapidement, les stérilisations masculines et féminines s'imposèrent comme la méthode dominante, près de 12 millions d'opérations ayant lieu entre 1968 et 1973. C'est pendant l'état d'urgence que le chiffre record est atteint : plus de 8 millions d'opérations pour la seule année 1976-1977. Mais, progressivement, l'incitation s'est transformée en contrainte, la persuasion s'est faite violence et le volontarisme aveugle a tenu lieu de politique familiale.

La fin de l'état d'urgence correspond à l'effondrement du nombre annuel de stérilisations, qui stagne depuis cinq ans à un niveau inférieur à celui des années 1968-1970. Aujourd'hui, alors qu'un mouvement de reprise s'amorce, les déclarations officielles se multiplient sur la nécessité du libre choix d'une contraception. Au total, on estime actuellement à près de 23 % la proportion des couples en âge de se reproduire effectivement protégés par une méthode contraceptive (4).

A la fin du siècle, l'effectif de la population indienne sera compris entre 900 millions et 1 milliard d'habitants. Les efforts nécessaires pour améliorer, ou même maintenir, les conditions de vie à leur niveau présent sont immenses. Le taux élevé de mortalité infantile reste le premier obstacle à la diffusion de la norme de deux enfants par famille, surtout dans les campagnes. Aussi, dans le domaine de la santé, la priorité devra être accordée à la couverture sanitaire du milieu rural, à la protection maternelle et infantile et au problème de l'eau.

La recrudescence de la malaria, particulièrement en milieu urbain, témoigne de la fragilité des progrès passés. Or, dans les villes, les conditions d'habitation se détériorent au moins depuis 1961 : la population ne dispose, à 35 %, que d'une seule pièce pour sept personnes. On a estimé que 4 millions de logements devraient être construits annuellement d'ici à la fin du siècle, alors que le rythme actuel est de 400 000 par an.

Le faible taux d'alphabétisation de la population féminine est peut-être le résultat le plus sombre du dernier recensement et le second obstacle majeur à toute politique d'éducation familiale. Plus de 100 000 écoles devront être construites dans les vingt années à venir et près de 4 millions d'instituteurs formés pour le seul secteur primaire, ce qui, bien sûr, à soi seul, ne suffira pas à réduire le retard des taux féminins.

Enfin, c'est peut-être dans le domaine alimentaire que l'incertitude est la plus grande. Certes, les estimations des besoins en grains alimentaires pour la fin du siècle ne paraissent pas irréalistes : 210 à 230 millions de tonnes représentent, par rapport à une production moyenne de l'ordre de 130 millions de tonnes, une progression annuelle de 2,6 % environ, ce qui est le taux de croissance du secteur agricole depuis l'indépendance. Mais les progrès considérables accomplis dans ce domaine n'ont pas empêché la disponibilité nette en grains alimentaires *per capita* de stagner depuis vingt ans.

Dans ces conditions, la baisse de la natalité indienne dans un avenir proche apparaît bien comme un défi, défi possible sinon probable, si l'on songe que le taux de natalité a diminué de moitié en Chine en l'espace des dix dernières années.

(*) Chercheur à l'institut français de Pondichéry.

(1) Le premier recensement a été réalisé entre 1868 et 1876. Le second, en 1881, est le premier, complet et simultané, effectué pour l'ensemble de l'Inde britannique. Les recensements suivants sont effectués au début de chaque année dont le millésime se termine par un.

(2) Récemment des médecins de Chandigarh et d'Amristar, au Punjab, faisaient de la publicité non déguisée en faveur des techniques mordernes de détermination du sexe des enfants avant la naissance (amniocentèse et échographie), et proposaient un avortement en cas d'embryon du sexe féminin.

(3) Il s'agit du Gujarat, de l'Haryana, du Kérala, du Madhya-Pradesh, du Maharahstra, de l'Orissa, du Tamilnady et du Bengale oriental.

(4) Pour que ces chiffres soient pleinement significatifs, il faudrait connaître leur répartition par groupes d'âge ainsi que le nombre d'enfants par couple au début de la pratique de la contraception, informations rarement disponibles.

Nous faisons parler la roupie en 8 langues...

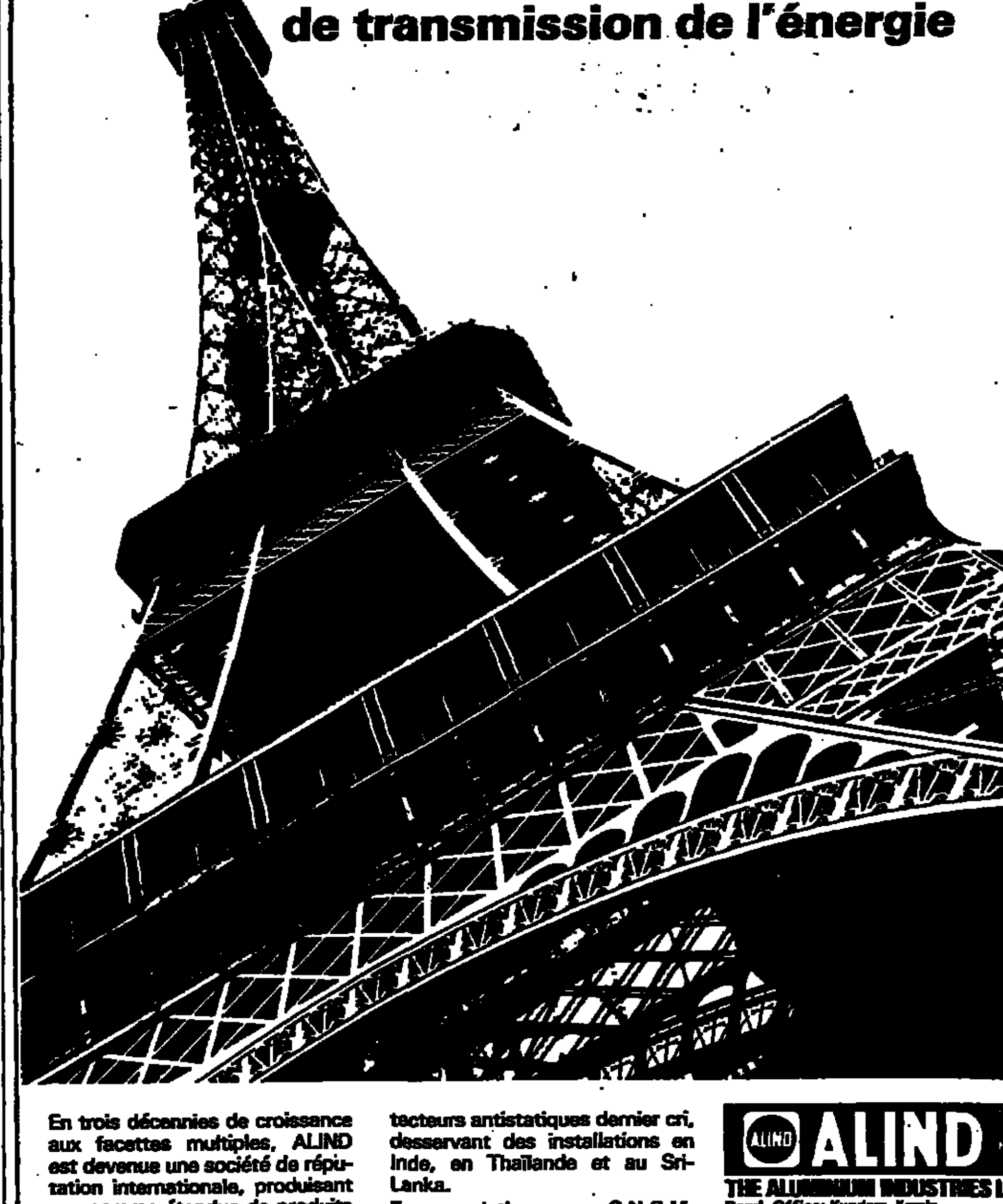
...dans les bureaux de la Bank of India du monde entier.

Bank of India
(A Government of India Undertaking)

NOTRE SUCCURSALE EN FRANCE
● PARIS : 16, Place Vendôme, 75001-Paris. Tél. : 260-37-66/67/68.
Adresse télégraphique : Stringent. Télex : 240919

Autres bureaux à l'étranger : ● ÉTATS-UNIS : NEW-YORK, SAN FRANCISCO ● ROYAUME-UNI : LONDRES, BIRMINGHAM, FINCHLEY, GLASGOW, HUDDERSFIELD, LEEDS, LEICESTER, MANCHESTER, MELTON ROAD, PRESTON, STRATFORD ROAD, WEMBLEY ● ILES ANGLO-NORMANDES : JERSEY ● ILES CAYMAN : GEORGE TOWN ● JAPON : OSAKA, TOKYO ● KENYA : NAIROBI, MOMBASA ● SINGAPOUR ● INDONÉSIE : DJAKARTA ● HONGKONG : HONGKONG, KOWLOON ● FILIALES AU NIGÉRIA : Allied Bank of Nigeria Ltd, Lagos.

Concept-BOI-7946 /F



En trois décennies de croissance aux facettes multiples, ALIND est devenue une société de réputation internationale, produisant une gamme étendue de produits sophistiqués dont certains sont fabriqués grâce à une technologie française.

Joignant ses efforts à ceux d'Alsthom Atlantique, leader mondial de la technologie de protection, ALIND fabrique avec précision une large gamme de coupe-circuits et de relais protecteurs antistatiques dernier cri, desservant des installations en Inde, en Thaïlande et au Sri-Lanka.

En association avec S.N.C.M. Brondel (France), l'un des fabricants mondiaux les plus avancés de machines d'usinage de câbles, *ALIND fabrique une gamme* de machines hautement perfectionnées qui ont reçu un excellent accueil en Inde et dans de nombreux autres pays.

ALIND
THE ALUMINIUM INDUSTRIES LIMITED
Regd. Office: Kundara, Kerala
Corporate Office:
Trivandrum 695 010 Phone: 67655/67912
Marketing Division: 'Rosy Tower'
7, Nungambakkam High Road, Madras 600 034
Phone: 811974/811975/811976
Gram: ALINDSALES Telex: 041-288

ALIND, une qualité internationalement reconnue

New-Delhi a sensiblement libéralisé sa politique

Parmi les mesures économiques prises par le gouvernement de Mme Gandhi depuis son retour au pouvoir, en janvier 1980, ce qui a retenu l'attention, c'est moins le *« nouveau programme en vingt points »* que les aménagements apportés, en 1982, à la politique industrielle. Ce faisant, New-Delhi a entrepris une relative libéralisation, espérant relancer la production, mobiliser d'importantes ressources — techniques et financières (1), — introduire une réelle concurrence sur un marché protégé à bien des égards, stimuler les exportations de biens industriels en vue de favoriser, notamment, un redressement de la balance commerciale.

Il ne fait guère de doute que cette évolution traduit un infléchissement — à droite — de la politique économique. En relâchant les contraintes administratives pesant sur celle-ci, en libérant quelque peu les forces productives et en laissant opérer, dans une certaine mesure, la loi du marché, le gouvernement n'abandonne pas la sacro-sainte politique d'autosuffisance et le « socialisme » souvent prêté à l'Inde parce que l'État assume un rôle prédominant, il fait seulement preuve de pragmatisme. Que ce changement soit conforme aux recommandations d'institutions comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ne fait guère de doute non plus. Les responsables se défendent, bien entendu, d'agir pour des raisons idéologiques ou sous la pression de forces extérieures ou intérieures, et d'avoir renoncé à rechercher le progrès social, puisque, aussi bien, font-ils remarquer, *« le programme en vingt points »* met par ailleurs l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'injustice.

UN système complexe de licences permet à l'Etat de contrôler les localisations sur le territoire national et l'importance de la production des implantations industrielles. Il garde ainsi la maîtrise des choix en matière de développement industriel et peut orienter les investissements en fonction des options retenues par le Plan (actuellement le sixième, 1980-1985). L'Etat réglemente aussi strictement les activités des grands groupes privés, qui, au-delà d'un certain plafond — un tiers du marché, — ne peuvent se développer comme ils l'entendent, afin qu'ils ne soient pas amenés à occuper une position dominante. Le législateur a voulu ainsi sauvegarder le secteur public, auquel sont réservées les industries de base, et éviter la constitution de « monopoles » concentrant le pouvoir économique.

En avril, New-Delhi a assoupli le régime des licences et ouvert certains secteurs industriels-clés aux grandes compagnies privées nationales et étrangères n'exerçant pas une position dominante. D'autre part, le gouvernement a autorisé les grandes firmes indiennes et leurs succursales étrangères à augmenter et à diversifier leurs capacités de production, à condition que cela ne porte pas préjudice aux activités des entreprises publiques ou des petites et moyennes sociétés. Les firmes à capitaux privés en majorité indiens sont soumises au Monopoly and Restrictive Trade Practive Act (M.R.T.P.A.), tandis que les filiales des compagnies étrangères tombent sous le coup du Foreign Exchange Regulation Act (FERA). Ce sont là les deux principaux instruments de la politique industrielle vis-à-vis du secteur privé (2).

Elargissement des participations extérieures

L'Inde n'a jamais pratiqué une politique de la porte ouverte aux investissements étrangers, pour la bonne raison qu'il existe traditionnellement au sein du parti dirigeant — le Congrès, — et singulièrement parmi un grand nombre d'élus ruraux, une vive opposition à de tels investissements. Sans doute le gouvernement de Mme Gandhi est-il également soucieux de se garder des critiques de l'opposition de gauche — même si celle-ci ne le menace pas, — toujours prête à dénoncer les multinationales ou le rôle du F.M.I. Mais il faut bien dire aussi que, pendant longtemps, les entrepreneurs indiens ont cherché à se tailler la part du lion sur le marché national et ont été de ce fait plutôt hostiles à la présence de concurrents étrangers mieux armés. Aussi bien, en règle générale, l'Inde bannit-elle, à quelques exceptions près, les apports de capitaux extérieurs et limite-t-elle ceux de technologie. Mais, en dépit de ses capacités scientifiques et techniques, et malgré sa volonté d'assurer son développement autant que possible par ses propres moyens, elle ne peut se passer complètement de la technologie des pays avancés si elle ne veut pas prendre trop de retard.

En proscrivant toute participation étrangère supérieure à 40 % au capital des sociétés, le FERA, publié en 1973, avait pour but de favoriser une « indianisation » de ces sociétés et non pas leur nationalisation. L'État — Mme Gandhi était alors au pouvoir — entendait disposer d'un instrument pour orienter les choix industriels et faire en sorte que les filiales des compagnies étrangères n'en viennent pas à jouer un rôle prépondérant, ou tout simplement à produire ce que bon leur semble. En revanche, le niveau de la participation étrangère peut être supérieur à 40 % pour les industries à haute technologie, celles fabriquant des biens de substitution aux importations ou d'exportation. Après l'entrée en application de cette législation, deux grandes firmes eurent maille à partir avec New-Delhi — I.B.M. et Coca-Cola, pour des raisons différentes, — ainsi qu'une douzaine d'autres sociétés de moindre importance. Les deux compagnies internationales refusèrent de céder la majorité à un partenaire indien. L'Inde fabrique aujourd'hui des ordinateurs sans I.B.M. (3) et un succédané du breuvage américain.

Selon le bi-mensuel *India-Today*, une centaine de sociétés dont les activités étaient mineures durent quitter le pays tandis que deux cent trente acceptèrent bon gré mal gré de « s'indianiser » quitte à modifier leurs activités en se lançant dans l'exportation. Ce fut en particulier le cas de Hindustan Lever, qui, pour conserver 51 % de ses parts, au lieu de se contenter de fabriquer des savons et des lessives, développa son industrie chimique en mettant en valeur des matières premières locales. Tel était bien l'un des buts du FERA.

Mais cet appareil restrictif eut aussi des effets dissuasifs sur les investissements étrangers qui diminuèrent, en valeur réelle, au cours des années 70. Cela n'a pas empêché, dans beaucoup de cas, les compagnies à participations étrangères de croître, préférant, partant de leur position acquise, jouer le jeu plutôt que de claquer la porte.

Peu de temps après la réélection de Mme Gandhi, New-Delhi a sensiblement amendé le FERA, d'abord afin de permettre les investissements de capitaux en provenance des pays exportateurs de pétrole. L'Inde escomptait drainer une partie de la manne des pétro-dollars. Mais cette quête fut sans résultats notables. Ensuite, les autorités ont invité les compagnies étrangères à répondre aux appels d'offre non seulement pour la recherche, mais aussi pour l'exploitation pétrolière. Ce faisant, elles se rendaient à l'évidence que la compagnie pétrolière nationale (publique) ne pouvait remplir elle-même cette tâche. L'Inde veut augmenter rapidement sa production pour diminuer sa facture pétrolière (43 % de ses importations en 1981). Cependant, les conditions qu'elle a posées ont découragé beaucoup de ses partenaires potentiels !

Pour le reste, la législation restreignant les participations étrangères n'est pas abolie. L'élargissement des possibilités qui leur sont offertes depuis 1982 devrait même normalement entraîner leur accroissement. A la vérité, les compagnies étrangères peuvent rarement s'installer seules en Inde ; elles doivent trouver un partenaire indien (public ou privé) et établir avec lui ce qu'il est convenu d'appeler une collaboration — technique, mais qui peut être aussi technique et financière. C'est là un aspect souvent négligé par les industriels, notamment français, plutôt désireux de vendre des usines clefs en main, alors que l'Inde, fière de son niveau technique, entend réaliser seule le maximun d'opérations. Néanmoins, les 40 % ne sont pas un butoir infranchissable. *« Il n'y a pas d'objections à accorder le feu vert à une société avec 50 % de participation étrangère pourvu qu'il s'agisse de technologie essentielle »*, nous déclarait un haut responsable de l'industrie. Et le ministre de tutelle d'expliquer : *« Notre politique est flexible et pragmatique. Nous ne croyons pas à l'insularité technologique. Nous sommes et continuerons d'être sélectifs. Nous recherchons des collaborations dans des champs de plus en plus sophistiqués »*. Mais les Indiens entendent également fréquemment modifier les techniques qu'ils acquièrent ainsi sous prétexte de les adapter aux besoins de leurs sociétés. *« Tout transfert de technologie suppose une indigénisation »*, nous explique l'un des conseillers économiques du premier ministre, M. A. Sen Gupta.

Il faut bien reconnaître que les industriels étrangers ont du mal à se contenter de 40 %, car cela ne les autorise pas, estiment-ils souvent, à assurer la direction de l'unité de production. Les Indiens répondent que le plus généralement les 60 % d'intérêts restants sont répartis entre un grand nombre d'actionnaires et que ceci ne leur permet guère de prendre le contrôle de l'entreprise...

D'autres éléments plaident plutôt en faveur des investissements techniques étrangers, une fois convenu que l'Inde est un pays où il en coûte beaucoup de patience sinon d'argent pour faire des affaires. L'Inde n'a pas vraiment spolié de firmes étrangères ; les banques étrangères n'ont pas été touchées lorsque l'État s'est rendu maître du secteur bancaire au début des années 70, et, de fait, il continue de s'en installer... La rentabilité du capital est, somme toute, très honorable (13 à 14 %) lorsqu'il y a réinvestissement sur place ; les royalties, normalement de 5 %, peuvent atteindre 8 à 10 % dans le cas de technologies avancées (4).

Priorité à l'exportation

Après avoir ainsi sensiblement élargi les prérogatives du capital étranger, l'Inde s'est lancée dans une politique de promotion de ses exportations. Elle a suivi en cela les recommandations déjà anciennes de la Banque mondiale, qui souhaite que soit remédié au déficit chronique de la balance commerciale depuis le premier « choc » pétrolier de 1973. Parallèlement, New-Delhi a porté l'effort sur les secteurs déficitaires (pétrole, engrais, huiles comestibles, acier, ciment...) afin de réduire les importations dans ces domaines.

Il est probable que si l'industrie indienne ne s'était pas développée largement en autarcie, si ses ingénieurs et ses techniciens avaient pu donner le plein de leurs capacités et certains entrepreneurs de leur dynamisme, elle aurait pu, à l'image d'autres pays du tiers-monde, conquérir de nombreux marchés dans le Sud et le Nord. Mais elle s'est pendant trop longtemps appuyée sur un marché intérieur sauvegardé, une clientèle peu exigeante et limitée à une soixantaine de millions de consommateurs ou un peu plus disposant du pouvoir d'achat. Résultat, elle fabrique une très grande diversité de biens de consommation, mais a, dans bien des domaines, des années de retard ! Et elle est peu aguerrie face à la compétition extérieure, sauf pour certains produits (centrale électrique, outillage, bicyclettes, scooters...)

L'industrie indienne possède des atouts certains, mais aussi de sérieux handicaps, y compris sur son propre marché. De sorte que les ventes indiennes ne représentent que 0,44 % des exportations mondiales (et la moitié de celles, par exemple, de la Corée du Sud). Elles continuent de perdre du terrain. L'Inde a régressé parmi les pays exportateurs de la quinzième place, en 1960, à la quarante-quatrième, en 1979. Elle paye, ainsi, l'insuffisante attention portée aux marchés extérieurs. On assiste toutefois, depuis quelques années, à une modification de la répartition des exportations : forte croissance de celles de produits mécaniques, de textiles et vêtements, qui deviennent supérieures ou égales à celles des denrées traditionnelles d'origine agricole (cuirs et peaux, thé, jute et produits en jute) ou des minerais de fer et pierres précieuses.

Les mesures destinées à stimuler les exportations sont au demeurant classiques. Divers stimulants sont octroyés aux firmes exportant tout ou partie de leur production. Depuis décembre 1980, celles qui destinent aux marchés extérieurs 100 % de leur production peuvent s'installer sur n'importe quel point du territoire et bénéficier de la liberté d'importer, hors taxes, matières premières, biens d'équipement et pièces de rechange... De plus, les participations étrangères peuvent aller jusqu'à la totalité du capital dans le cas d'industries à haute technologie, à moins qu'il n'existe déjà des capacités d'exportation suffisantes pour les secteurs concernés. Les procédures d'agrément sont, en outre, accélérées.

Les facilités offertes aux industries exportatrices intéressent particulièrement les filiales de sociétés étrangères, mais aussi les Indiens installés outre-mer, et notamment aux États-Unis. Non seulement le gouvernement central, mais certains États, s'efforcent d'attirer l'épargne d'une partie de la diaspora indienne en invitant ses membres à s'associer avec des industriels américains, en particulier. Deux cent cinquante demandes d'installations d'industries exportatrices avaient été déposées en septembre (5) et cent trente entreprises avaient reçu l'autorisation de s'installer, à la mi-octobre ; elles concernaient la fabrication de tubes d'acier, de machines-outils, d'outillage à main, de matériel de reproduction, de bijoux synthétiques, etc.

Les investissements étrangers : une part relativement modeste

L'Inde n'est ni le Brésil ni Taiwan. On ne doit pas exagérer l'importance des investissements étrangers ; ils représentent moins de 10 % des investissements publics et privés. De plus, ils progressent relativement peu ; de 1,7 milliard de dollars en 1970 à 2,1 milliards de dollars en 1980.

Ancienne puissance colonisatrice, la Grande-Bretagne est toujours le pays qui a les plus gros intérêts en Inde. Mais la part de ceux-ci est en diminution. En revanche, celle des Etats-Unis augmente ; c'est le second pays par le volume de ses investissements : 500 millions de dollars en 1981, en augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente (les Etats-Unis sont également le premier fournisseur et le deuxième client de l'Inde). Le troisième est la R.F.A. qui a misé depuis longtemps sur l'Inde. Bonn appuie son expansion économique sur une coopération technique et une chambre de commerce actives. En 1981, la R.F.A. avait fait les trois quarts des investissements des pays de la C.E.E. et la moitié de ceux des pays industrialisés.

L'Italie fait également depuis quelques années une percée remarquée, et devance nettement le Japon, la Suisse et la France.

A la fin de 1980, il y avait 7 000 collaborations (techniques et financières) entre sociétés indiennes et firmes étrangères. Un nombre record de 500 avait été approuvé en 1980. Pour les deux années 1980 et 1981, les Etats-Unis étaient en tête (avec 210 prises de participations suivis de la Grande-Bretagne (189), de la R.F.A. (179), de la Suisse (63), du Japon (62), de la France (47) et de l'Italie (43). Les milieux d'affaires américains ont exprimé récemment l'intention de développer leurs investissements en Inde, en nouant notamment des accords à long terme avec des firmes indiennes, pour la fabrication de divers produits manufacturés destinés aussi bien au marché intérieur qu'au marché des Etats-Unis ou à ceux de pays tiers. Il est vrai que l'orientation donnée à la politique économique indienne est plus conforme aux conceptions qu'en a l'administration Reagan.

La part des intérêts étrangers dans les plantations diminue mais elle augmente dans les services. Les industries manufacturières (métallurgie, chimie...) regroupent la moitié environ des investissements étrangers.



Le complexe aluminium d'Orissa un symbole de la coopération franco-indienne

Fondé sur les vastes gisements de bauxite de la côte est indienne, un complexe géant d'alumine/aluminium prend forme dans l'État d'Orissa (Inde).

Ce grand projet d'un complexe aluminium intégré est un exemple éclatant de la coopération franco-indienne dans le domaine de la métallurgie non ferreuse. Car Aluminium Péchiney de France met à notre disposition une technologie de haut niveau à rendement énergétique élevé.

De plus, Aluminium Péchiney offre des possibilités de former en France des ingénieurs-chefs de projet indiens dans l'extraction et dans les technologies du traitement d'alumine et de la production d'aluminium.

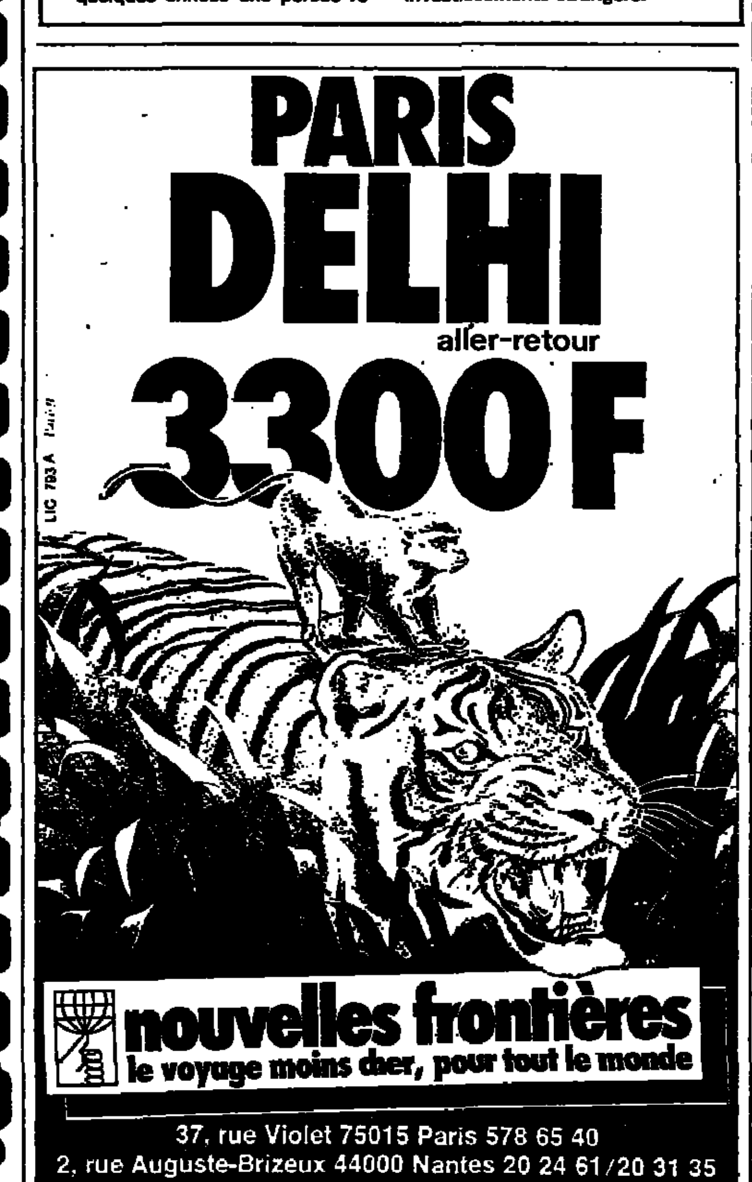
La France, aussi, fournit pour le projet des prêts à des taux favorables et une ligne de crédit s'élevant à 1,75 milliard de francs français. Enfin la majeure partie des fonds pour le projet ont été souscrits sous forme d'un prêt en euro dollars pour un montant de 680 millions de dollars U.S. La souscription a été ouverte auprès d'un consortium de quarante-huit banques internationales représentées par la Banque nationale de Paris comme chef de file.

Le projet, qui doit être achevé en 1985-1986, vise à atteindre sa capacité prévue au courant de l'année 1987. Quand le complexe sera pleinement opérationnel, il exportera 375.000 tonnes d'alumine sableuse d'une haute qualité et d'une pureté convenable pour toute usine d'aluminium.



NATIONAL ALUMINIUM COMPANY LIMITED
107, Chiranjiv Tower,
43, Nehru Place,
New Delhi - 110 019 (INDIA)

PARIS DELHI
aller-retour
3300 F

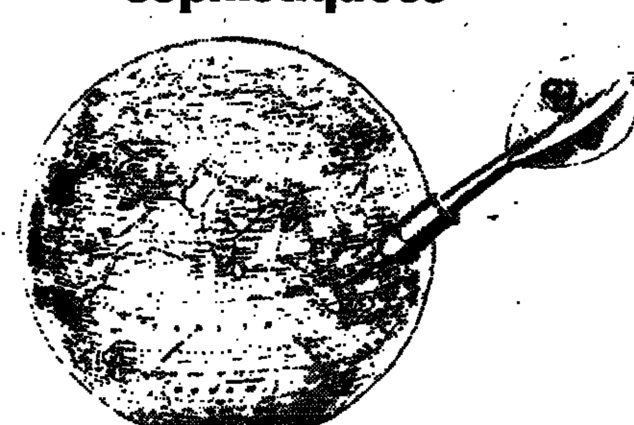


LIC 783 A

nouvelles frontières
le voyage moins cher, pour tout le monde

37, rue Violet 75015 Paris 578 65 40
2, rue Auguste-Brizeux 44000 Nantes 20 24 61/20 31 35

LA COMPÉTENCE IOB vous offre un monde d'options sophistiquées



Notre compétence en matière de finance internationale repose sur quarante-cinq années d'expérience.

Nous pouvons aujourd'hui traiter pour vous des affaires n'importe où dans le monde.

Nous possédons les moyens et la souplesse autorisant les tractations bancaires internationales les plus sophistiquées. Les financements en euro-monnaie d'une valeur totale de 300 millions de dollars américains touchent actuellement une clientèle mondiale — de la Corée du Sud à l'Equateur.

Nous offrons :

- Des prêts en euro-devises.
- Un crédit « syndiqué ».
- Le financement de projets.
- La garantie de contrats globaux.
- Le financement export-import.

Nos opérations globales sont assurées par des filiales à Hong-Kong, Singapour, Séoul, Colombo et un réseau international d'associés et de correspondants. Pour avoir à vos côtés la compétence IOB, prenez contact avec l'un de vos bureaux.

Indian Overseas Bank
45 années d'expérience bancaire internationale
Euro-Cell, P.O. Box 3765, Madras 600 002 • P.O. Box 9015, Singapour • P.O. Box 1870, Colombo • P.O. Box 182 Hong-Kong • P.O. Box 3332, Séoul.

هكذا من الأصل

industrielle pour relancer l'économie

D'autre part, deux zones franches se sont ouvertes, depuis 1981, l'une à Kandla (Guljarat), l'autre à Santa-Cruz (près de Bombay), accueillant principalement des industies électroñiques. D'autres pourraient voir le jour. C'est une innovation en Inde. Bien entendu, d'importants avantages (facilités fiscales, rapatriement de capital et dividendes, etc.) sont accordés aux entreprises s'installant dans ces zones.

Ces quelques initiatives suffiront-elles à assurer le succès de la nouvelle politique ? Nombreux sont les industriels indiens qui jugent qu'ils peuvent faire suffisamment de profits sur le vaste marché intérieur et qui ne se montrent pas particulièrement motivés par l'exportation. L'industrie indienne se hissera-t-elle au niveau de la qualité internationale ? (New-Delhi a beau jeu de dénoncer le protectionnisme de l'Europe (6), il reste que les produits textiles indiens souffrent parfois de la comparaison qualitative avec ceux du Pakistan et même du Bangladesh.) Aussi certaines firmes occidentales qui ont vendu des brevets en Inde sont-elles particulièrement attentives aux conditions de fabrication des produits manufacturés qu'elles lui achètent en échange (la France et l'Italie, *pour les chaussures et certains* vêtements, par exemple ; la R.F.A., pour les chaînes de vélo, etc.,etc.).

Dépendance extérieure

Paradoxalement, la politique d'exportation, qui reçoit des concours financiers et techniques occidentaux, bénéficie largement à... l'U.R.S.S. C'est actuellement le principal acheteur de l'Inde et le *pays vers lequel la croissance de ses* ventes est la plus rapide. L'U.R.S.S. a aidé l'Inde à réaliser diverses industries de base et à équiper ses forces armées. Or les Indiens trouvent volontiers démodées aujourd'hui les techniques soviétiques. Mais, dans la mesure où elle doit rembourser des livraisons d'armes, de pétrole, d'engrais, dans le cadre d'accords de troc, l'Inde n'est pas fâchée d'avoir des biens à offrir (coton et cotonnades, produits pharmaceutiques, tapis, chaussures, etc).

Les industriels indiens considèrent d'ailleurs ce courant quelque peu comme un banc d'essai en vue de la conquête ultérieure de marchés occidentaux. Ainsi, des entreprises indiennes ou des filiales de multinationales sont-elles devenues très dépendantes du marché soviétique...

Malgré tout, l'économie indienne accroît sa dépendance à l'égard des pays industrialisés occidentaux et du *système monétaire et financier* dominant.

En 1981, les exportations de l'Inde couvraient seulement 57 % de ses importations. Son déficit commercial (6,4 milliards de dollars, en 1981-1982) s'alourdira sans doute en 1982-1983, du fait de la libéralisation des importations. Celle-ci a été rendue nécessaire pour faciliter la modernisation de certaines branches industrielles ; elle a été plus ou moins imposée par le F.M.I., afin, notamment, de rendre l'industrie plus compétitive (certaines industries — ciment, aciers *spéciaux* — exploitaient, à l'abri de la concurrence, une véritable rente de situation et spéculaient sur la pénurie, plus qu'elles ne cherchaient à se développer) et de permettre l'importation de matières premières, biens d'équipement et savoir-faire.

Le développement autarcique, encensé mais pas véritablement mis en œuvre, par le gouvernement du Janata (socialiste, agrariens, droite na*tionaliste, 1977-1980*) est *moins que* jamais à l'ordre du jour. Certes, une grande partie de l'économie indienne peut faire quelque peu abstraction de l'environnement international — bien qu'elle ressente les contre-coups de l'inflation importée. Mais, outre qu'elle présente de meilleures dispositions à l'égard du capital étranger, elle est aussi contrainte de rechercher ressources publiques et marchés à l'extérieur.

Le développement des exportations s'impose devant la lente et régulière érosion des réserves de changes (tombées de 7,2 milliards de dollars en 1979 à 3,7 milliards de dollars en avril 1982). En dépit de toutes les professions de foi en faveur de l'autosuffisance, le recours à l'aide étrangère est toujours jugé indispensable pour financer une partie des dépenses de développement et maintenir un courant d'importations ; cette aide continue, de fait, d'augmenter (3,7 milliards d'engagements, en 1982-1983, de la part des institutions occidentales et des pays membres du consortium ; environ 1,8 milliard de versements attendus). Pour compenser la perte d'une partie des crédits sans intérêt et à très long terme de l'Association internationale du développement, l'Inde doit désormais recourir plus largement aux crédits à taux commerciaux de la maison mère de l'AID, la Banque mondiale.

Satisfaction des milieux industriels nationaux

De même, l'Inde n'hésite plus à emprunter sur le marché financier international (1,3 milliard de dollars en 1981-1982) ; et le gouvernement de New-Delhi a même assoupli les conditions d'emprunt en eurodollars. Enfin, le prêt massif obtenu en 1981 du F.M.I. (5,8 milliards de dollars de droits de tirages en trois *ans) représente* à la *fois une évolution* singulièrement importante de la part de New-Delhi et une preuve de crédibilité auprès des institutions financières de Washington. Les versements sont, comme on le sait, fonction des résultats de la politique *économique et financière suivie par* le bénéficiaire. Somme toute, le niveau de l'endettement de l'Inde, un peu plus de 17 milliards de dollars — la moitié étant due aux États-Unis et à la Banque mondiale — est loin d'atteindre celui du Brésil. Il demeure maitrisable... à condition de continuer à emprunter !...

Quoi qu'il en soit, les milieux industriels indiens se montrent, en général, satisfaits des orientations prises par Mme Gandhi depuis son retour au pouvoir. Certes, ils se plaignent des restrictions apportées au crédit (le gouvernement estimant que suffisamment de ressources sont thésaurisées par le monde des affaires) et craignent qu'une trop large ouverture des frontières ne constitue une menace pour certaines sociétés indiennes. Ils ont également d'autres griefs : les toujours erratiques *approvisionnements en énergie.* Dans ce domaine aussi le gouvernement vient de lâcher du lest, si l'on peut dire, en autorisant le secteur privé à implanter des centrales électriques (la production d'électricité était jusqu'alors assurée à 80 % par le secteur public). De fréquentes coupures de courant dans plusieurs États brisent le rythme d'activité d'établissements industriels. Cela s'explique non seulement par le fait que de nombreuses centrales souffrent d'une gestion défaillante ou d'un manque de pièces de rechange, mais aussi par le fait qu'aucun des objectifs du plan n'est réalisé dans les délais, quant au démarrage de nouvelles unités !

Néanmoins la Fédération des chambres de commerce et d'industrie se félicite que le gouvernement de Mme Gandhi maintienne le dialogue avec elle. Elle regrette seulement que la « libéralisation » ne soit pas plus rapide et que les importations de technologies de pointe ne soient pas encore plus libérales afin que l'Inde marche sur les traces du Japon. En fait les autorités maintiennent certaines restrictions sur les achats de technologies avancées pour ne pas porter ombrage à la recherche et au développement national, cas de l'énergie solaire, par exemple.

A la vérité, Mme Gandhi poursuit dans le domaine industriel l'orientation amorcée par son régime pendant l'état d'urgence (1975-1977), notamment sous l'influence de son fils cadet Sanjay, décédé, orientation, qui, malgré ses déclarations, n'a pas été vraiment remise en cause par le gouvernement du Janata. Celui-ci a bien plaidé pour la petite et moyenne industrie et l'artisanat par option idéologique, mais cela n'a pas empêché la grande industrie de continuer de s'étendre. Et il va de soi que, malgré ses choix, l'équipe actuelle n'a pas l'intention de sacrifier les P.M.I. et l'artisanat, qui comptent pour 40 % de la production industrielle et auxquels est d'ailleurs réservée la fabrication de cent cinquante produits.

La volonté de stimuler la croissance et les exportations industrielles n'implique pas non plus que le développement de l'agriculture soit sacrifié, puisque aussi bien celle-ci fournit encore près des trois quarts des emplois. Dans l'agriculture, comme dans l'industrie, il s'agit d'abord de mieux utiliser les possibilités existantes afin d'améliorer les rendements ; les autorités sont conscientes que l'expansion industrielle n'apportera pas de solution miracle au problème de l'emploi, dont la solution dépend du progrès général de l'économie ainsi que del'ampleur des réformes pouvant être entreprises pour mieux répartir les moyens de production et le *travail (l'industrie fournit environ* 20 % des emplois permanents et n'en offrira peut-être que 40 % à la fin du siècle). Mais, nous affirme M. Sen Gupta, elle *« doit supporter le principal effort pour créer des débouchés tandis que le développement agricole doit reposer de plus en plus sur les petits fermiers — 2 à 4 hectares — pratiquant deux à trois récoltes par an de façon à retenir le maximum de gens de la terre ».*

La politique industrielle suivie actuellement ne va-t-elle pas, surtout, bénéficier aux industries « nobles », qui ne sont pas nécessairement celles créant le plus d'emplois ? Les Indiens ne surestiment-ils pas leurs capacités ou n'ignorent-ils pas une partie des difficultés qui les attendent sur les marchés extérieurs ?

Les « inconvénients » d'une politique privilégiant les industries exportatrices sont bien connues (approfondissement des écarts sociaux et des disparités régionales et industrielles). En Inde, en outre, l'appel à des techniques modernes importées implique aussi des ajustements culturels plus ou moins importants, même si toutes les compagnies indiennes ne se modernisent pas en s'occidentalisant.

G. V.

Le nouveau programme gouvernemental

Nouvelle mouture de celui promulgué sous l'état d'urgence, en 1975, le Nouveau programme en vingt points *déclare que le gouvernement s'engage à accroître le potentiel d'irrigation, à diffuser les méthodes de culture en zone aride et, pour augmenter la production de légumineuses et d'huiles végétales, à renforcer les programmes de développement rural ; à appliquer les réformes agraires et les dispositions légales sur les salaires minima des travailleurs agricoles ; à améliorer le sort des ouvriers asservis, des populations « intouchables » et tribales ; à alimenter les villages en eau potable, à assainir les bidonvilles ; à développer le reboisement et les énergies alternatives, le contrôle des naissances sur une base volontaire, l'enseignement et les besoins primaires, le système de distribution public à lutter contre les trafiquants, à améliorer le fonctionnement des entreprises publiques, etc.*

La mise en œuvre de ce programme, qui est accompagné d'objectifs chiffrés, dépend bien entendu de la volonté politique et des crédits disponibles, non seulement au niveau national mais aussi régional. Or les attributions de fonds, lorsque ceux-ci arrivent, se font fréquemment en fonction de considérations locales éloignées des préoccupations semblant animer le gouvernement central. Et bon nombre des « vingt points » font déjà partie des programmes des ministères intéressés.

(1) Pour l'année fiscale 1979-1980, dans plusieurs secteurs industriels importants (aciérie, aluminium, engrais, ciment, pâte à papier et surtout énergie électrique), les capacités de production étaient loin d'être pleinement utilisées.

(2) Il se voit autorisé à étendre ses activités, notamment aux branches suivantes : énergies nouvelles, pièces automobiles, équipements électroniques, électro médicaux, fibres de verre et isolateurs, matériels de reproduction et d'imprimerie.

(3) Voir « *le Monde* » du 22 septembre.

(4) Les rapatriements (royalties, dividendes, rémunérations du savoir-faire) résultant des investissements étrangers se sont élevés à 165 millions de dollars pour l'année fiscale 1981-1982.

(5) Intéressant les condensateurs en céramique ou mica, les vidéo-cassettes pré-enregistrées, appareils stéréophoniques périphériques d'ordinateurs, etc.

(6) Le président de la Commission européenne, M. Thorn, rappelait récemment à *New-Delhi que 45 % des expor*tations indiennes vers la C.E.E. y étaient admises hors taxes et que, après « *la récente augmentation des quotas pour les textiles indiens, il n'était pas possible de faire d'autres concessions.* »

ASHOKA
Cuisine du nord de l'Inde
Attribution Grille d'or Tondoori 1982
5, rue du Dr-Jacquemaire-Clémenceau, PARIS-15e - 532-96-46
Mo Commerce


L'INDE CHOISIT LES TELECOMMUNICATIONS DU FUTUR

Dix ans d'efforts conjugués des ingénieurs de l'Administration française des PTT et de CIT-Alcatel ont placé la France en tête dans le domaine des télécommunications numériques, grâce au système de commutation temporelle E10.

Aujourd'hui, avec l'Inde, 28 pays ont choisi ce système pour développer et accroître l'efficacité de leurs réseaux de télécommunications.

E10 est au cœur des réseaux de l'avenir. Il s'adapte à l'augmentation continue du nombre des usagers du téléphone et améliore la fiabilité des communications.

E10, c'est aussi l'introduction de nouveaux services :
- le vidéotex qui offre à domicile le service des banques de données,
- les réseaux multiservices qui, en utilisant le satellite, permettent de satisfaire les besoins croissants de communications des entreprises modernes,
- le radiotéléphone qui ouvre aux usagers mobiles l'accès au réseau téléphonique national et international.

En adoptant le système E10 de CIT-Alcatel et sa technologie électronique, l'Inde a choisi d'accélérer son développement.



CIT-ALCATEL LE LEADER MONDIAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

CIT-Alcatel - 33, rue Emeriau, 75015 Paris, France - Tél. (1) 571.10.10 - Télex : 250.927

Un énorme potentiel scientifique et technologique accumulé

par DOMINIQUE HITTNER (*)

SUR le rivage du golfe du Bengale, en vue du temple millénaire de Mahabalipuram, sous un entrelacs d'échafaudages de bambou tout de guingois, s'érigent lentement trois réacteurs nucléaires dont un surrégénérateur. Sur la plage, quelques ouvriers faméliques peinent sous de lourds paniers remplis de sable qu'ils transportent sur leur tête, tandis que, sous la puissante casemate qui abrite une unité à eau lourde en voie d'achèvement, des techniciens en blouse blanche vérifient le labyrinthe des circuits de contrôle de la salle de commande — entièrement conçue et réalisée en Inde, comme nous le fait remarquer avec fierté l'ingénieur qui nous guide.

Ici, comme à travers tout le pays, vivent, juxtaposées, confrontées, plusieurs époques technologiques. Et il ne s'agit pas, en Inde, de l'irruption sauvage de modèles technologiques importés pour la mise en coupe réglée de quelques ressources exportables sans rapport avec un développement véritable du pays. Cette confrontation est voulue, pensée comme un moteur de développement. Dans l'esprit des pères fondateurs — il faut citer avant tout Homi Bhabba qui, à l'aube de l'indépendance, a jeté les bases de l'appareil de recherche indien, et Vikram Sarabhai, son successeur à la tête du Department of Atomic Energy (D.A.E.), qui a donné la première impulsion au programme spatial, — la maîtrise des technologies les plus modernes devait permettre de court-circuiter le long processus d'accumulation primitive qu'ont connu les pays industrialisés. Il fallait provoquer, jusque dans les campagnes les plus reculées, une irruption rapide de l'instruction, des technologies et de l'énergie nécessaires au développement.

Nucléaire : sans équivalent dans le tiers-monde

C'est dans cette perspective qu'ont été privilégiés trois secteurs de recherche et de développement, l'atome, l'espace et l'électronique, avec la constitution pour chacun d'un département ministériel sous l'autorité directe du chef de gouvernement, le reste de la recherche scientifique étant, pour l'essentiel, regroupé sous la tutelle du Department of Science and Technology, lui aussi sous l'autorité du premier ministre.

Avec quatre réacteurs électronucléaires en fonctionnement, quatre autres en construction, un surrégénérateur expérimental en voie d'achèvement, la maîtrise complète du cycle du combustible (1), y compris le retraitement, cinq usines d'eau lourde dont trois déjà en production, une explosion nucléaire en 1974, un centre de recherches où sont développées des applications médicales, agricoles, etc., l'Inde dispose incontestablement d'un instrument sans équivalent dans le tiers-monde et même dans nombre de pays industrialisés.

Mais de nombreuses difficultés assombrissent ce tableau : sur les 2 700 MW prévus par Vikram Sarabhai pour 1980, la puissance actuellement installée n'est que de 860 MW, et encore ne fonctionne-t-elle qu'à 30 % de sa capacité, une des plus mauvaises performances mondiales. Les retards sont considérables — huit ans en moyenne sur la durée de construction d'une centrale — et les coûts s'envolent. La situation des usines d'eau lourde est devenue un véritable goulet d'étranglement pour le programme électronucléaire indien. Aux retards s'ajoutent accidents, troubles sociaux, fonctionnement erratique pour paralyser la production. Un réacteur achevé depuis plusieurs mois devra encore attendre un an pour démarrer, faute d'eau lourde pour le remplir ; pour un autre réacteur, il a fallu faire appel à l'Union soviétique, non sans de longues hésitations à propos des conditions de contrôle draconiennes exigées par ce fournisseur.

Ces difficultés ne semblent pas inquiéter outre mesure le gouvernement qui y voit l'inévitable rançon d'une volonté d'indépendance que le retrait canadien de 1974 et l'affaire de Tarapur (2) n'ont pu que renforcer.

Plutôt que de faire vite, il a fallu apprendre à faire soi-même, sans aide. Mais si les ingénieurs du DAE ont su sans trop de mal acquerir la maîtrise de l'atome, l'industrie a eu de grandes difficultés à s'adapter à la qualité nucléaire. Dans le secteur de l'électronique, où les compétences industrielles étaient insuffisantes, le DAE a même dû créer sa propre entreprise, ECIL (Electronic Corporation of India Ltd). Souvent, il a fallu rejeter et faire refaire des composants, parfois très gros et très coûteux. Mais c'est à ce prix que les centrales actuellement en construction sont réalisées à 90 % en Inde.

On peut toutefois se demander si une certaine fascination pour les technologies les plus sophistiquées ne conduit pas les atomistes indiens à viser trop haut et attirer de ce fait les difficultés. Ainsi, le choix annoncé récemment (3) des combustibles « carbure » pour le programme de surrégénérateurs indiens, s'il permet théoriquement une bien meilleure utilisation de l'uranium, et donc une extension plus rapide de la filière, laisse sceptiques les spécialistes : ces combustibles, dont personne n'a encore l'expérience, risquent de poser des problèmes technologiques considérables.

L'industrie nucléaire indienne n'est donc pas au bout de ses peines. Elle sera probablement longtemps encore paralysée par ses retards, ses incohérences, un certain irréalisme aussi, qui alourdiront de plus en plus la note à payer sans que les résultats deviennent plus probants. Aussi est-il des voix pour s'interroger sur la nécessité d'un tel effort (le budget de l'énergie atomique, de l'équivalent de 360 millions de francs en 1976-1977, doit actuellement avoisiner les 700 millions de francs) (4) pour un bénéfice économique somme toute bien maigre, dans un pays où tant de besoins vitaux restent insatisfaits.

Espace : un programme ambitieux

Non moins ambitieux est le programme spatial indien. Le premier satellite fabriqué en Inde, Aryabatha, a été mis en orbite en 1975 par une fusée soviétique. Deux autres, Bhaskara I et II, l'ont rejoint par le même moyen, en 1979 et 1981, avec des missions de télédétection. Un satellite expérimental de télécommunications, APPLE, de réalisation indienne, a été lancé par Ariane en 1981. Après avoir acquis une expérience des communications spatiales au moyen d'un satellite américain en 1975-1976 (expérience SITE), puis d'un satellite franco-allemand Symphonie en 1979 (expérience STEP), l'Inde s'est dotée d'un système complet de télévision et de télécommunications spatiales en acquérant auprès de Ford Aerospace le satellite INSAT 1 lancé par la NASA en avril 1982.

L'Inde a aussi un programme de lanceurs qui devrait lui donner une large indépendance vers la fin de la décennie : la fusée à quatre étages à propergol solide SLV 3 a lancé avec succès, en 1980 et 1981, deux petits satellites Rohini de 40 kilos. Un lanceur plus puissant, A.S.L.V., qui devrait être disponible en 1984, permettra d'atteindre des charges utiles de 150 kilos. La version suivante, P.S.L.V., est prévue pour 1 000 kilos.

Contrairement au programme nucléaire, le programme spatial indien n'a pas connu, jusqu'à présent, de retards importants, même s'il a rencontré quelques échecs bien normaux dans ce domaine. L'échec le plus notable, celui d'INSAT I (5), qui n'a fonctionné que cinq mois très imparfaitement, n'est pas imputable à la technologie indienne puisque le satellite a été fourni « clefs en mains » par les Etats-Unis. Pourtant, ce revers du programme INSAT pose, plus encore que les difficultés du nucléaire, la question de l'adaptation des techniques de pointe aux objectifs du développement.

On peut d'abord se demander si, encore une fois, on n'a pas voulu aller trop vite et trop loin. Trois fonctions avaient été définies pour INSAT : les télécommunications, la télévision et la météorologie. Le gouvernement fondait un double espoir sur le système : outil d'intégration nationale des multiples ethnies qui peuplent l'Inde, il devait fournir d'emblée un réseau national de communications qu'il aurait été beaucoup plus long, difficile et coûteux de développer avec des moyens terrestres ; outil de développement, surtout avec les possibilités de réception directe (6) de télévision sur des postes communautaires, il devait permettre la diffusion jusque dans les villages les plus reculés de notions de base concernant l'hygiène, l'agriculture, le planning familial, etc.

Il existe dans le monde de nombreux satellites qui remplissent séparément les trois fonctions confiées à INSAT en donnant entière satisfaction. L'Inde a voulu plus : un satellite unique les rassemblant. Il s'agissait d'une première mondiale qui n'était pas sans poser de délicats problèmes d'interfaces entre les trois fonctions. C'était chercher la difficulté... et l'échec. On pourrait dire qu'il était plus économique de lancer un satellite complexe que trois simples, s'il était vraiment urgent de satisfaire simultanément tous les besoins auxquels est sensé répondre le programme INSAT. Mais l'Inde n'est même pas prête à exploiter toutes les possibilités offertes par le satellite : quatre mille neuf cent postes de réception communautaire seulement seront installés en 1984 dans un pays qui compte cinq cent mille villages ; INSAT peut transmettre une photographie météorologique toutes les demi-heures, mais les météorologistes indiens ne sont en mesure d'en exploiter que trois par jour, etc. Le temps des expériences (SITE, STEP, APPLE) semblait résolu : les ingénieurs indiens ont déjà prouvé leur maîtrise des techniques de communication spatiale. Etant donné son coût, INSAT méritait d'être pleinement opérationnel. Il n'est plus qu'une expérience supplémentaire, inutilement luxueuse.

INSAT soulève des problèmes plus fondamentaux encore, déjà posés — sans qu'on leur ait trouvé de solution — après l'expérience SITE, qui a certes été un succès technique, mais dont l'impact sur la population rurale a suscité de nombreuses réserves : non seulement l'assimilation des messages télévisés a été négligeable dans l'ensemble, mais l'expérience n'a profité qu'à ceux qui avaient, au préalable, un certain niveau d'éducation. De là à se demander si la télévision ne va pas favoriser le développement des inégalités...

A voir le projet INSAT poursuivi depuis sans défaillance, bien qu'aucune réponse satisfaisante n'ait été apportée à ces questions essentielles, alors que certains allaient même jusqu'à suggérer d'employer l'argent d'INSAT à envoyer des instituteurs dans les campagnes, on peut se demander si les objectifs initiaux ne sont pas un peu oubliés, ce que semble confirmer l'accent mis ces derniers temps sur l'introduction de la télévision en couleurs, la retransmission par satellite des flux asiatiques... Va-t-on vers une conception traditionnelle d'une télévision de distraction pour les élites urbaines fortunées ?

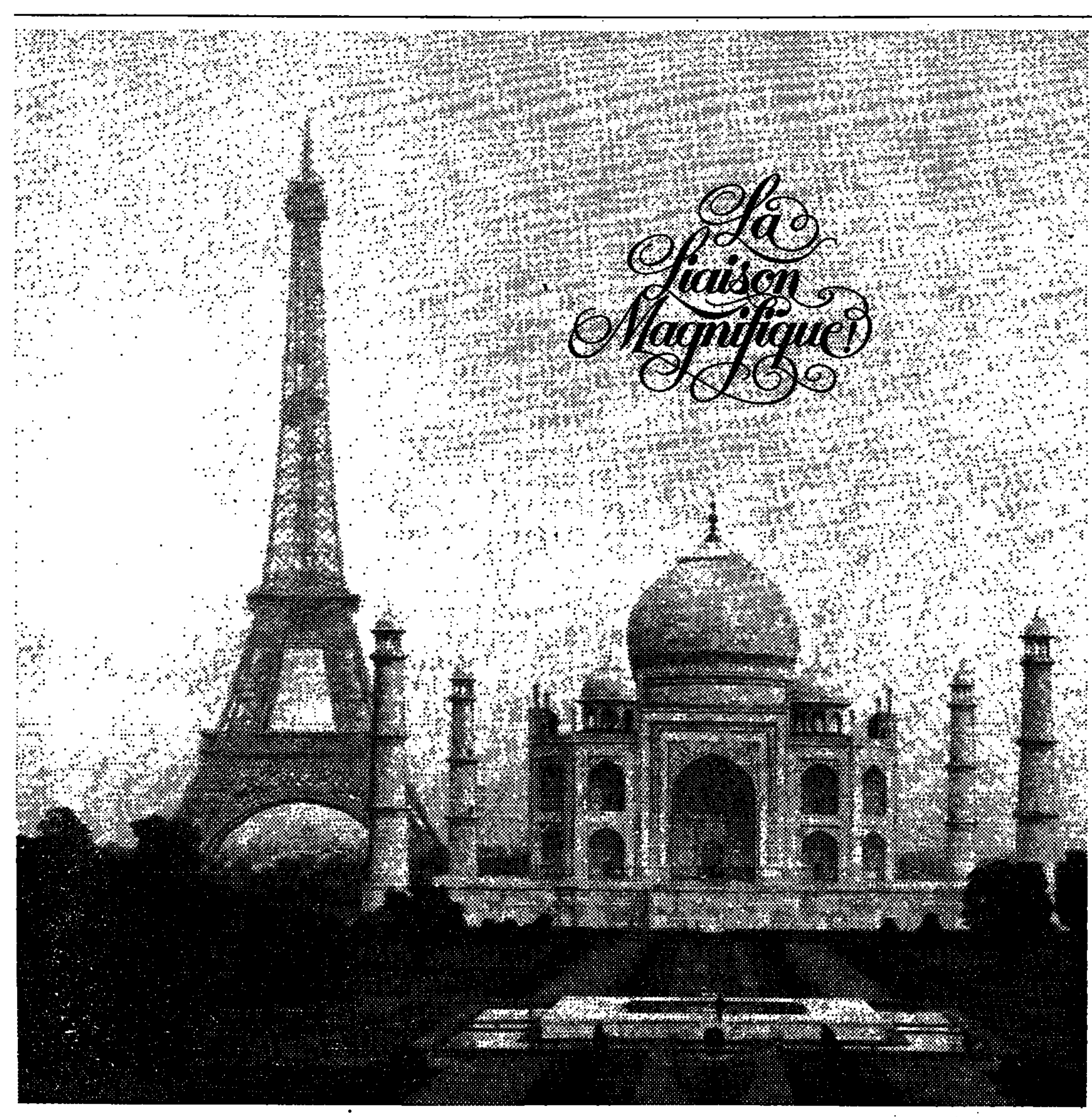
Électronique : des succès limités

Autre secteur privilégié, l'électronique pose des problèmes différents. Si pour l'énergie atomique et l'espace, l'État, à la fois son propre entrepreneur et son propre client, a pu édifier de vastes complexes presque antarciques, protégés de toute concurrence extérieure, le développement de l'électronique, activité de pointe, souffre donc des insuffisances technologiques de toute l'industrie indienne.

La recherche industrielle stagne en effet depuis fort longtemps autour de 10 % des dépenses globales de recherche du pays. En 1977, seulement quatre-vingt-quinze entreprises consacraient 1 % de leur chiffre d'affaires ou plus à la recherche, concentrée pour l'essentiel dans de grands laboratoires publics, principalement ceux du Counsil of Scientific and Industrial Research, organisme analogue au C.N.R.S., mais qui, à la différence de celui-ci, prend en main tous les aspects de la science et de la technologie depuis les plus fondamentaux jusqu'à la réalisation de pilotes industriels.

En électronique, certains de ces laboratoires sont capables de belles prouesses techniques : fabrication d'implantateurs d'ions, de puce à haute résolution (3 microns), de microscopes à balayage, etc. Mais de là à passer à la production en série... L'industrie électronique indienne à certes quelques succès notables à son actif, en particulier dans le domaine de l'informatique (7) où le parc national d'ordinateurs est composé aux deux tiers de mini-ordinateurs TDC de la société ECIL, dans le domaine des télécommunications, où toutes les stations terrestres du système INSAT sont fabriquées en Inde, et dans celui des radars. Mais si l'Etat porte à bout de bras quelques grands projets, il n'a pas réussi à élever le niveau technologique d'une myriade de petites entreprises qui végètent dans des productions médiocres et archaïques. Trop souvent, la lourdeur bureaucratique d'une administration plus préoccupée de réglementer et de

(*) Ancien attaché scientifique à New Delhi.



Deux grands fabricants de l'industrie automobile mondiale se sont liés: Peugeot pour la France et Mahindra pour L'Inde. . La Liaison Magnifique. Le célèbre moteur Diesel Peugeot XDP. 4.90 est fabriqué actuellement par Mahindra.

C'est la première fois que ce moteur silencieux et très performant sera construit hors de France en vue d'actionner les véhicules Mahindra par toute l'Inde. . .

Des souvenirs roulants de robustesse et de securité.



Dans 21 pays du monde, les véhicules Mahindra font preuve de qualité, sans laisser aucun doute possible, plaçant ainsi fièrement l'Inde sur la carte du monde dans le domaine du transport efficace et digne de confiance.





Mahindra and Mahindra Limited
Gateway Building, Apollo Bunder, Bombay 400 039. India.

هكذا من الأصل

depuis l'indépendance

contrôler que de promouvoir paralyse les initiatives. Or l'électronique évolue trop rapidement et ses applications sont trop universelles pour qu'elle puisse se développer à l'abri de telles barrières qui empêchent l'Inde de combler son retard. Or elle avait les moyens de faire une percée à la coréenne dans l'électronique. Elle a manqué son ouverture.

Des chercheurs de premier plan

Avec des points forts et des faiblesses similaires à ceux qu'elle a en électronique, l'Inde est présente dans à peu près tous les domaines de la recherche fondamentale et des technologies de pointe. Elle s'intéresse même à des recherches injustement négligées en France : elle construit, par exemple, une centrale magnétohydrodynamique de 5 MW dans le sud du pays. En mathématiques, physique théorique et biologie notamment, elle possède des chercheurs de premier plan. Dans le domaine de la machine-outil, Hindustan Machine Tools exporte dans cinquante pays et se lance sur le marché de la commande numérique. L'Inde construit ses propres plates-formes pétrolières offshore. L'ingénierie indienne, seule ou en association, commence à remporter des succès notables au Proche-Orient et en Afrique, etc.

Même si le niveau de sa recherche est très inégal, même si les grands projets connaissent des retards et des revers notables, même si le niveau technique de son industrie reste relativement bas, l'Inde a accumulé depuis l'indépendance un énorme potentiel technologique. Le rang qu'elle occupe dans le classement des puissances économiques est peu pour une nation de 700 millions d'habitants, et n'est en fait que la mesure du niveau acquis par la partie urbanisée et industrialisée du pays. L'énorme masse rurale (80 % de la population) est loin derrière.

C'est en grande partie ce fossé de développement que vise à combler le projet scientifique et technique indien. Là est l'aspect le plus original, le plus inhabituel pour nous, de la recherche indienne. Qui, en effet, penserait en France que l'amélioration des chars à bœufs ou des foyers domestiques à bois ou à bouse de vache puisse faire l'objet de recherches approfondies ? Et pourtant y a-t-il d'autres solutions ?

L'exemple spatial, d'une part, montre que l'Inde s'essouffle lorsqu'il s'agit non de développer de nouvelles technologies mais d'en étendre largement l'usage, d'autre part que leur adaptation aux besoins ruraux est loin d'être évidente. Alors pourquoi ne pas utiliser ce qui existe, en général depuis fort longtemps ? Ainsi l'adaptation de pneus sur des roues en bois est le premier progrès apporté au char à bœufs depuis 2 000 ans. Ainsi, plutôt que de s'épuiser à mettre sur pied l'immense armée médicale dont elle aurait besoin dans ses campagnes – tâche bien au-dessus de ses possibilités de formation, – l'Inde tente, avec l'appui de l'O.M.S., de revaloriser son réseau de médecine traditionnelle, se contentant de l'interpénétrer d'un réseau de dispensaires modernes aux mailles beaucoup plus lâches.

Un instrument de rayonnement international

Mais les chercheurs indiens ne renoncent pas pour autant à introduire des technologies nouvelles dans la vie rurale. Toutefois, si la liste des tentatives intéressantes est longue, celle des succès de terrain l'est moins, car la diffusion et l'adaptation posent infiniment plus de problèmes que le développement de laboratoire.

Dans la liste des succès, il faut mentionner avant tout l'introduction, vers la fin des années 60 et le début des années 70, de céréales à haut rendement développées par la recherche agronomique locale, qui ont permis à l'Inde, quelques années plus tard, d'augmenter nettement, la production agricole alimentaire. A signaler actuellement les recherches sur la fixation biologique de l'azote, très prometteuses dans un pays qui souffre d'une véritable famine d'engrais.

Après l'alimentation, c'est l'énergie qui est la seconde condition physique du développement. Traditionnellement les deux combustibles les plus utilisés dans les campagnes sont le bois et la bouse de vache séchée. Corollaire : déboisement avancé et manque d'engrais. Plutôt que de réaliser à grands frais des réseaux électriques ruraux, on s'efforce de trouver des sources d'énergie locales. Plusieurs solutions ont été étudiées par les chercheurs indiens.

– Les biogaz qui produisent du méthane par fermentation de la bouse et d'autres déchets agricoles, le résidu pouvant servir d'engrais. C'est une innovation qui semble réussir : quelque 100 000 unités sont déjà installées dans les villages. Mais le système est adopté surtout par les paysans aisés. Les expériences collectives n'ont pas été très concluantes. En ce qui concerne la recherche, il faut mentionner les études pour diminuer les coûts de fabrication des installations et augmenter leur efficacité. Toujours dans le domaine des biotechnologies, l'Inde a une expérience intéressante de culture d'algues riches en protéines. Elle est assez avancée sur la voie de l'obtention biologique d'éthanol à partir de déchets agricoles.

Compétitivité de l'énergie solaire

– L'énergie solaire : il y a une profusion de recherches sur les moyens de la capter (thermique, photovoltaïque, photosynthétique, cultures énergétiques) et de l'utiliser (chauffage, pompage, climatisation, réfrigération, séchage...). Les expériences de terrain aussi sont nombreuses : pompes photovoltaïques, chambre froide de 10 tonnes pour la conservation des récoltes, intégration sur un village de différentes sources d'énergie disponibles localement dans le cadre d'un plan de développement, etc. Certaines applications semblent déjà compétitives dans les conditions indiennes : l'installation de pompes photovoltaïques, en particulier, peut revenir moins cher que celle de pompes électriques classiques avec les lignes souvent fort longues nécessaires à leur alimentation. Toutefois, ni l'une ni l'autre des deux solutions n'est encore à la portée de la majorité des paysans indiens. On peut se demander si, dans ces conditions, l'énergie solaire ne restera pas encore longtemps une curiosité technique.

En créant en 1981 une commission pour les sources d'énergie additionnelles aux compétences analogues de celles de notre Agence française pour la maîtrise de l'énergie, le gouvernement indien a manifesté son intention d'accorder de l'importance aux énergies non conventionnelles. Le budget qui y est consacré pour l'année fiscale en cours approche effectivement l'équivalent de 100 millions de francs, soit six fois ce qu'il était juste avant la création de la commission et 2 % du budget total de la recherche indienne.

Effort insuffisant, jugent certains, qui souhaiteraient voir la recherche indienne s'écarter plus résolument du modèle occidental et choisir des orientations plus directement appropriées aux besoins de l'immense majorité rurale. Divers groupes, en marge de la recherche officielle, se réclamant en général de la mouvance gandhienne, tentent ainsi de définir et de mettre en pratique une technologie à ras de terre.

Le gouvernement, sans renier de telles expériences, entend donner à la science un autre rôle plus ambitieux : outre celui de moteur du développement, celui d'instrument du rayonnement international de l'Inde. Possédant par le nombre la troisième communauté scientifique du monde (2 millions d'ingénieurs, diplômés d'université, médecins et agronomes), consacrant à la recherche l'équivalent de 5 milliards de francs, soit environ 0,7 % de son P.N.B., *ce qui la place dans le peloton* de tête des pays en voie de développement, l'Inde tient à se donner une image de marque de grande puissance scientifique. Accueillant en mai dernier la conférence des pays en voie de développement pour la science et la technologie, elle renforce sa position de leader politique du groupe des non-alignés en apparaissant comme un pionnier de la coopération scientifique et technique Sud-Sud. Recevant déjà depuis fort longtemps étudiants et chercheurs du tiers-monde dans ses universités et ses complexes scientifiques, elle va maintenant établir sur son sol un centre des pays non alignés pour la science et la technologie. L'avance technologique dont elle se pare pour proposer son assistance aux pays du Sud est aussi un instrument de pénétration économique. Les allusions de sa diplomatie sur la complémentarité entre pays pétroliers riches en capitaux et pays techniquement plus avancés sont sans équivoque. Et l'on ne peut dire que l'Inde manque d'atouts dans son jeu.

(1) L'affaire de Tarapur (2) a certes montré que l'Inde ne maîtrise pas l'enrichissement de l'uranium. Mais cette opération n'est nécessaire que pour les deux réacteurs à eau bouillante de Tarapur, les premiers construits en Inde, avec l'aide des Etats-Unis. Ayant opté ensuite pour la filière canadienne CANDU à eau lourde, elle utilise, pour ses réacteurs, de l'uranium naturel non enrichi.

(2) *le Monde* dès juillet, 10 août, et 26 août 1982.

(3) Au Congrès international de la sûreté des réacteurs rapides, Lyon, juillet 1982.

(4) Il s'agit d'une estimation, le chiffre exact n'étant pas publié.

(5) *le Monde* du 8 septembre 1982.

(6) *Le système INSAT permet* à la fois une rediffusion par des stations terrestres dans des régions où la densité des récepteurs est élevée et la réception directe sur des postes munis d'antennes spéciales de grande dimension en n'importe quel point du territoire indien.

(7) *Le Monde*, supplément SICOB, 22 septembre 1982.

TROIS SUPPLÉMENTS DU « MONDE »

***Le Monde** a publié, ces dernières années, trois suppléments sur l'Inde.*

Le dimanche 27-lundi 28 janvier 1980 : **Inde, pauvreté et volonté de puissance**, *avec au sommaire : Une véritable industrie sans effet majeur sur l'emploi ; Agriculture, échec d'une politique accordant la priorité à la croissance de la production ; Une puissante caste paysanne domine dans un milieu rural ; Où sont les princes d'antan ? Beaucoup font de la politique ; Un foisonnement d'œuvres littéraires.*

Le samedi 22 novembre 1980 : **L'Inde industrielle**, *avec au sommaire : Produire pour exporter : Un mode de développement qui n'a guère permis de résorber la pauvreté ; A la conquête des marchés du tiers-monde ; Au cœur de l'empire Tata, géant du secteur privé ; Des perspectives prometteuses pour la France.*

Le vendredi 13 novembre 1981 : **L'Inde en développement**, *avec au sommaire : La coopération franco-indienne : des possibilités sous-exploitées ; La révolution verte : une croissance aux fruits mal répartis ; Des journalistes courageux qui dénoncent les tares de la société ; New-Delhi fait un appel massif aux concours extérieurs ; Pluralisme religieux et laïcité, un programme généreux, un pari difficile ; Traditions et changements ; Puri, centre balnéaire et lieu de pèlerinage.*

LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE FRANCO-INDIENNE

- **Le français première langue étrangère enseignée**
- **Vers une promotion de la recherche avancée**

SI l'anglais continue à bénéficier en Inde, au même titre que l'hindi, du statut de langue administrative officielle, le français, lui, peut se prévaloir d'y être la première langue vivante étrangère, devançant largement l'allemand et le russe. Il y est en effet enseigné à quarante et un mille écoliers, élèves et adultes, dans les établissements d'enseignement, par six cent cinquante professeurs indiens qui bénéficient de l'assistance d'un bureau d'action linguistique implanté au sein des services culturels.

Le français est également enseigné dans les établissements français et franco-indiens suivants :

– l'école française de Delhi (quatre-vingt-cinq élèves) où les cours sont assurés par onze enseignants et qui connaît, malheureusement, les difficultés inhérentes à ce genre d'établissement de par le monde ;

– le lycée français de Pondichéry (huit cent dix-neuf élèves, dont sept cent cinquante-huit Français, cinquante-sept nationaux et quatre étrangers) où l'enseignement est assuré par vingt-cinq enseignants détachés et huit recrutés locaux ;

– le Centre culturel de Calcutta et les Alliances françaises (Ahmedabad, Bangalore, Bombay, Calcutta, Delhi, Goa, Hyderabad, Karikal, Madras, Pondichéry, Poona, Trivandrum) où vingt-six détachés et soixante-neuf enseignants accueillent chaque année quelque six mille cinq cents étudiants. Ces établissements assurent également la diffusion de la culture française en offrant à leurs membres des livres et en leur présentant films, pièces de théâtre et expositions diverses.

Signé en juin 1966, un accord régit le programme des activités culturelles entre les deux pays. Dans le domaine de la langue, la France intervient au niveau des établissements universitaires indiens dans lesquels enseignent douze lecteurs assistés de trois attachés linguistiques.

Chaque année, la France offre douze bourses d'études (un an), six *bourses de stage (six mois) et six séjours* d'études de trois mois réservés aux enseignants. De son côté, l'Inde offre annuellement douze bourses à des étudiants français désireux de poursuivre leurs études ou leurs recherches. A signaler, également, la mise au point d'une méthode destinée à enseigner l'hindi aux Français.

Enfin, l'Institut français de Pondichéry (six détachés et cinquante-huit pensionnaires), dont la France assume la charge, poursuit, dans sa section scientifique, des recherches dans les domaines de la bioclimatologie, de la végétation, de l'écologie et de la palynologie et compte, à son actif, de nombreuses publications ainsi que l'édition d'une carte du tapis végétal de l'Inde. Sa section d'indologie étudie et publie de très nombreux textes sanscrits.

En ce qui concerne l'action culturelle française, elle se traduit notamment par une très large diffusion de courts métrages par le service culturel (deux mille cinquante prêts annuels) et la projection, exclusivement dans ses locaux et dans ceux des alliances en raison de difficultés de censure) de longs métrages – quatre cents disponibles – qui sont également prêtés à la Fédération indienne des ciné-clubs et présentés périodiquement par la télévision indienne (1).

L'ouverture, en novembre, à New-Delhi, d'une librairie française, ainsi qu'une participation régulière aux foires et aux expositions locales, devraient favoriser la diffusion des ouvrages français dont les importations sont passées de 250 000 francs en 1979 à plus d'un million de francs en 1981.

Parmi les manifestations artistiques organisées par les deux pays, on peut citer les visites du compositeur Xenakis et du metteur en scène Peter Brook (qui présentera son « Mahabharata » à Paris, en 1983-1984), les tournées de plusieurs artistes, groupes de jazz et troupes théâtrales ainsi qu'une importante participation indienne à plusieurs festivals français. Enfin, une exposition Rodin sera organisée en Inde à l'occasion de la visite de M. Mitterrand.

Pays en développement, l'Inde n'en possède pas moins la troisième communauté scientifique du monde (plus de deux millions de personnes). Le gouvernement indien, qui consacre à la recherche et à la technologie environ 0,7 % de son P.N.B., mène une politique scientifique ambitieuse, notamment dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'espace, de la recherche agricole et des énergies renouvelables. Au niveau de la recherche fondamentale, l'Inde possède, dans tous les domaines, des chercheurs de premier plan. Ainsi s'explique la décision récente de créer un Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée qui, dans un certain nombre de secteurs prioritaires, devrait jouer le rôle, non d'un lieu de recherches, mais d'une agence de promotion, de pilotage et de financement.

Avec la France, la coopération scientifique et technique s'inscrit dans le cadre des accords de 1966 et 1978 et d'accords spécifiques avec le C.N.R.S., le C.E.A. et le C.N.E.S. D'une manière générale, la priorité reconnue à l'Inde s'est traduite par une augmentation de l'ensemble des crédits de coopération (ils ont plus que doublé), ce qui a permis, notamment, un accroissement du nombre des bourses (dix-huit en 1981, vingt-six en 1982), l'augmentation du nombre de séjours scientifiques de haut niveau (une trentaine en 1982) et le développement du Centre de documentation universitaire, scientifique et technique (CEDUST) qui, à New-Delhi, publie un bulletin de nouvelles scientifiques, organise la diffusion de films techniques et répond aux questions posées par les Indiens.

(1) Le service culturel dispose également de programmes vidéo, mais le fait qu'ils soient uniquement disponibles en français en limite la diffusion.

La production agricole est tributaire de la mousson et la consommation alimentaire du faible revenu populaire

La production agricole, pour les denrées alimentaires, demeure très tributaire du régime des pluies malgré les progrès de l'irrigation. En 1981-1982, elle n'excédait pas, pour les céréales et légumineuses, le niveau record de 1978-1979 (132 millions de tonnes) et n'atteindra sans doute pas l'objectif ambitieux de 142 millions de tonnes, pour l'année 1982-1983, en raison des dommages causés aux récoltes par une mousson tardive et irrégulièrement répartie sur le territoire. Le gouvernement a procédé, en 1981, pour la première fois depuis cinq ans, puis cette année, à des achats de céréales (en tout 4 millions de tonnes) aux Etats-Unis afin de maintenir les stocks et de juguler les hausses de prix. Cela n'a pas empêché des populations du Bihar et du Bengale-Occidental, à la suite de la sécheresse qui a frappé ces régions aux conditions socio-économiques particulièrement vulnérables, de souffrir de la faim. Il y aurait eu des victimes, selon la presse indienne.

Ces drames peuvent paraître paradoxaux, si l'on sait que l'Inde a exporté du riz (1 million de tonnes) vers le Proche-Orient, l'U.R.S.S. et la Roumanie ; que pour la production de lait et d'œufs des succès appréciables sont constatés. En fait, cela souligne que le problème est peut-être moins celui du niveau de production — qui pourrait cependant être beaucoup plus élevé — que celui du revenu de la majorité des Indiens. Tant que ceux-ci disposeront d'un pouvoir d'achat médiocre, voire insignifiant, la demande nationale restera faible. Mais on a pu constater qu'en 1980, après une mauvaise mousson, les quantités disponibles de céréales et de légumineuses, qui constituent la base de l'alimentation populaire, étaient, avec 414 grammes par tête d'habitant par jour, inférieures à celles de l'année 1961, après avoir atteint 480 grammes en 1979 !

Le taux de croissance de la production agricole devrait baisser en 1982-1983 et être de 3,5 % (contre 4 % l'année précédente). L'Inde est le premier producteur mondial de canne à sucre, de thé et d'arachides ; en revanche, sa production est déficitaire pour les huiles comestibles, certaines légumineuses et céréales.

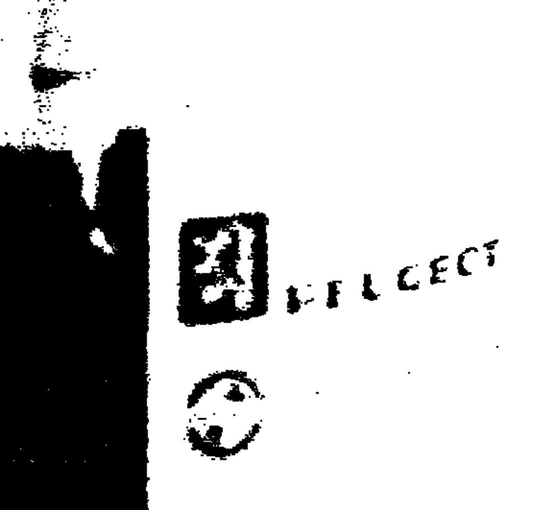
Pour celles-ci, la « révolution verte » a fait faire des bonds à la production (y compris de semences) mais a entraîné des distorsions sociales et économiques ; elle tire en longueur, et gagne peu, en particulier, les cultures de riz. Etant donné qu'il n'existe guère de nouvelles terres cultivables, c'est par une augmentation de la productivité (en développant notamment l'irrigation, à raison de 2,5 millions d'hectares nouveaux par an) et en améliorant les cultures en zone aride que les autorités pensent continuer à favoriser une hausse de la production. A ce titre, elles ne paraissent pas accorder une importance prioritaire à la réforme agraire. Le « nouveau programme en vingt points » reconnaît qu'il y a lieu de hâter l'application des lois limitant le plafond de la propriété terrienne, de façon que les surplus soient distribués à la paysannerie sans terres. Les autorités admettent qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, comme pour la mise à jour des cadastres et la garantie des droits des paysans sur la terre qu'ils travaillent.







Criterion/HEPC/3893



Près de trois ans après le retour de Mme Gandhi : recentrage diplomatique

(Suite de la page 5.)

Certes, l'Inde a voulu renouer avec les États-unis et réaffirmer parallèlement la permanence des rapports étroits avec l'U.R.S.S. Néanmoins, la visite à Washington a quelque peu dissipé l'impression qu'elle était un État « aligné » sur Moscou, et, au contraire, démontré qu'elle n'était pas, loin de là, un partenaire inacceptable pour l'administration républicaine. Celle-ci n'a pas été fâchée de se décharger sur la France de l'épineux problème des livraisons d'uranium enrichi. Elle juge favorablement la politique économique suivie par le gouvernement indien. L'Inde apparaît désormais comme un pays susceptible d'accueillir la technologie avancée et les investissements américains. C'est celui qui, après l'Égypte et Israël, reçoit le plus d'aide bilatérale des États-Unis, mais, en l'occurrence, l'accent est moins mis sur l'assistance que sur les flux de capitaux privés dont Washington estime qu'ils doivent prendre la relève de l'aide publique. Aussi bien, les contacts se multiplient-ils depuis l'été entre communautés d'affaires des deux pays. Une partie de l'intelligentsia indienne demeure résolument tournée vers l'Amérique. Ce sont là quelques réalités que Mme Gandhi n'ignore pas, même si elle dénonce par ailleurs la politique monétaire américaine, la course aux armements nucléaires et le rôle des États-Unis dans l'océan Indien.

Banalisation des rapports avec l'U.R.S.S.

Il n'y a pas pour autant relâchement des liens avec Moscou, mais seulement, en quelque sorte, banalisation. La coopération avec l'U.R.S.S. est un choix de longue date largement approuvé par l'opinion indienne, et une constante qu'imposent, au reste, des nécessités économiques et de sécurité. Pour de nombreux Indiens, l'U.R.S.S. restera la grande puissance qui a aidé leur pays à s'industrialiser dans sa phase initiale et à équiper leurs forces armées. Cette assistance apparaît toujours nécessaire, en particulier à l'extension du secteur public et à la modernisation des forces indiennes. New-Delhi apprécie que les livraisons d'équipements soviétiques soient payables dans le cadre d'accords de troc et non pas en monnaie forte. Les Soviétiques le savent ; soucieux de damer le pion aux Occidentaux, ils ont offert à Mme Gandhi, de livrer à l'Inde des Mig-27 au moment où elle négociait l'achat de Mirage-2000, ainsi qu'une aciérie et une centrale atomique (de 1 000 mégawatts). Ils cherchent depuis longtemps à s'insérer dans ce secteur, mais les spécialistes indiens n'y tiennent généralement pas.

Les Indiens ne se considèrent pas comme des amis inconditionnels de l'U.R.S.S., mais ils lui sont reconnaissants de continuer à prodiguer un appui diplomatique à leur pays. Néanmoins, l'année dernière, Mme Gandhi s'est refusée à célébrer de façon marquante le dixième anniversaire du traité d'amitié. Pour exprimer ainsi ses réserves à l'égard de l'intervention soviétique en Afghanistan ? En dépit des apparences initiales, l'Inde a mal « digéré » cette opération dans sa zone d'influence sud-asiatique, d'autant que ceci a donné l'occasion aux États-Unis de rétablir leur aide économique et militaire au Pakistan. Le communiqué indo-soviétique ne mentionnait pas expressément l'Afghanistan — signe flagrant d'un désaccord entre New-Delhi et Moscou, — mais dénonçait seulement les *« interférences »* — sous-entendu du Pakistan et de ses alliés — dans les affaires afghanes. Préoccupée par les conséquences régionales de la crise afghane, l'Inde est aussi le dernier pays n'appartenant pas au bloc oriental à maintenir une coopération active avec le régime prosoviétique de Kaboul. Jusqu'à quel point, cependant, peut-elle prendre le risque de paraître conciliante à l'égard d'une puissance impérialiste pour donner une tonalité « progressiste » à sa politique étrangère ? Parce que l'avancée soviétique en Asie centrale, en prolongeant l'encerclement de la Chine, « contient » son rival, l'autre géant asiatique, la Chine ? La même analyse a contribué à la décision — également dommageable d'une certaine manière à son image de pays non aligné — de reconnaître le régime provietnamien de Phnom-Penh.

Aujourd'hui, le Pakistan représente un tampon territorial entre l'Afghanistan occupé par l'armée rouge et l'Inde. Cela a conduit le régime militaire d'Islamabad, incapable de soutenir un affrontement sur l'un ou l'autre flanc du Pakistan, à proposer à New-Delhi la signature d'un pacte de non-agression. Le général Zia Ul Haq se souvient sans doute que la guerre de 1971 avec l'Inde eut pour conséquence la chute du précédent régime militaire pakistanais ! Et les États-Unis, comme la Chine, sont favorables à un rapprochement entre les deux « frères ennemis » d'Asie méridionale (ils se sont fait déjà trois guerres) dans le souci de ne pas voir l'U.R.S.S. tirer profit d'une éventuelle tension entre eux. La présence militaire soviétique en Afghanistan renforce pour le monde occidental et la Chine l'importance stratégique du Pakistan.

Normaliser les rapports avec le Pakistan

Outre qu'elle n'a pas une confiance excessive dans le régime d'Islamabad et son chef, Mme Gandhi a répondu avec prudence à ses avances, en soulignant notamment que le pacte de Simla signé par Z.A. Bhutto en 1972 contenait déjà la promesse qu'aucun des deux pays ne recourrait à la force. Elle voudrait aller plus loin, si possible. Aussi bien la brève rencontre des deux dirigeants, récemment, a-t-elle représenté un pas encourageant, même si elle ne pourra conduire à des résultats spectaculaires. Le rapprochement indo-pakistanais ne peut être qu'une œuvre de longue haleine, car il implique beaucoup plus qu'une simple normalisation diplomatique, une réconciliation entre peuples. Les rapports de l'Inde avec le Pakistan — formé, en 1947, pour accueillir les musulmans du sous-continent, — ont de profonds retentissements sur l'équilibre socio-politique indien. Cela est particulièrement sensible dans le nord de l'Inde, où les frictions (mot qui est souvent un euphémisme) sont fréquentes entre musulmans et hindous.

Aussi bien New-Delhi porte-t-il une attention spéciale à ses relations avec le monde musulman, craignant du reste autant la contagion islamique que révolutionnaire. Malgré sa volonté de prééminence régionale, l'Inde a voulu établir des relations plus confiantes avec le Bangladesh en recevant son nouveau responsable, le général Ershad. Elle voulait ce faisant prolonger l'échéance des discussions sur le partage des eaux du Gange — rien n'étant réglé sur le fond — et désamorcer les critiques de Dacca à ce sujet. Mme Gandhi s'est, d'autre part, rendue en avril en Arabie Saoudite, à la fois pour resserrer la coopération économique avec les Etats du Golfe et pour les convaincre que leurs intérêts sont également liés à ceux de l'Inde et non pas seulement du Pakistan.

Le dialogue avec la Chine est sans doute un problème moins complexe que celui avec le Pakistan. Après avoir été quelque peu compromis par la reconnaissance du régime de Phnom-Penh par New-Delhi, il a repris. Mais il a pour pierre d'achoppement central un contentieux frontalier qui ne peut être réglé rapidement à moins d'une décision politique au plus haut niveau, l'évolution des rapports sino-soviétiques étant également un élément entrant en ligne de compte. Aussi longtemps que l'Inde n'aura pas réglé en profondeur ces deux différends, elle sera tenue de ne pas trop prendre ses distances avec l'U.R.S.S.

Un haut degré de tension

En revanche, son opération de recentrage diplomatique la conduit naturellement à se tourner vers l'Europe (Grande-Bretagne, France, R.F.A., Italie) et, ce qui est encore plus nouveau, vers le Japon. Dans cette optique, la France, singulièrement depuis mai 1981, est regardée comme un pays aux conceptions proches sur le plan international, et partageant le même esprit de la coopération, comme un partenaire pour le développement. New-Delhi salue les efforts de Paris pour livrer les équipements civils et militaires les plus modernes, pouvant ouvrir la voie à des fabrications nationales, mais ne cède rien sur le chapitre de l'indépendance en matière de politique nucléaire, estimant que les pays en développement sont l'objet en ce domaine de mesures discriminatoires de la part des pays industriels.

L'apparente cohérence de sa diplomatie ne laisserait pas penser que le gouvernement de Mme Gandhi est, sur le plan intérieur, en butte à de grandes difficultés. Certes, l'Inde est un pays à crises où, de surcroît, un certain détachement inhérent à l'hindouisme conduit à ne pas exagérer des phénomènes qui, ailleurs, seraient considérés comme très graves. Cependant, la société indienne atteint aujourd'hui un haut degré de tension, sinon de violence. Violence confessionnelle, puisque se multiplient les heurts meurtriers entre hindous et musulmans, qui ne sont pas innocents mais sont généralement le résultat d'antagonismes économiques et sociaux ; violences sporadiques en milieu rural, où s'affrontent propriétaires terriens (épaulés par l'appareil administratif et policier local) et paysans exploités, généralement intouchables (des familles entières de ces damnés de la Terre indienne ont été physiquement liquidées au Bihar et au Tamil-Nadu).

Est-il étonnant, dans ces conditions, que des intouchables essaient de se tirer d'affaire en se convertissant au christianisme ? La révolte de la minorité sikh est peut-être moins lourde de conséquences, mais, dans la mesure où elle est l'expression d'une volonté d'émancipation religieuse et politique, New-Delhi est tenu d'en limiter les effets contagieux.

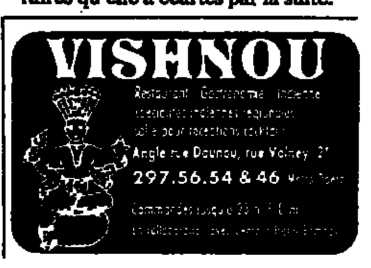
La permanence de rébellions « sécessionnistes » dans les régions du Nord-Est, où les populations mongolo-tibétaines locales combattent la domination des Indiens, conduit l'armée de New-Delhi à user ni plus ni moins de brutales méthodes de contre-guérilla ; ces opérations, comme les sévices dans les prisons surpeuplées, font que l'Inde compte aujourd'hui parmi les pays qui n'échappent plus à la vigilance d'Amnesty International.

Il y a aussi la crise de l'Assam, où les autorités ne parviennent pas à venir à bout d'un mouvement dirigé contre les immigrants ; celui, de temps à autre, des membres de hautes castes (brahmanes) contre les « privilèges » accordés par la Constitution aux étudiants ou fonctionnaires de basse condition sociale ; l'exceptionnelle grève dans les textiles, à Bombay, reflet d'une instabilité sociale qui pourrait aller rapidement en s'aggravant si la situation alimentaire devenait critique (c'est pourquoi le gouvernement a, à deux reprises, importé récemment des céréales).

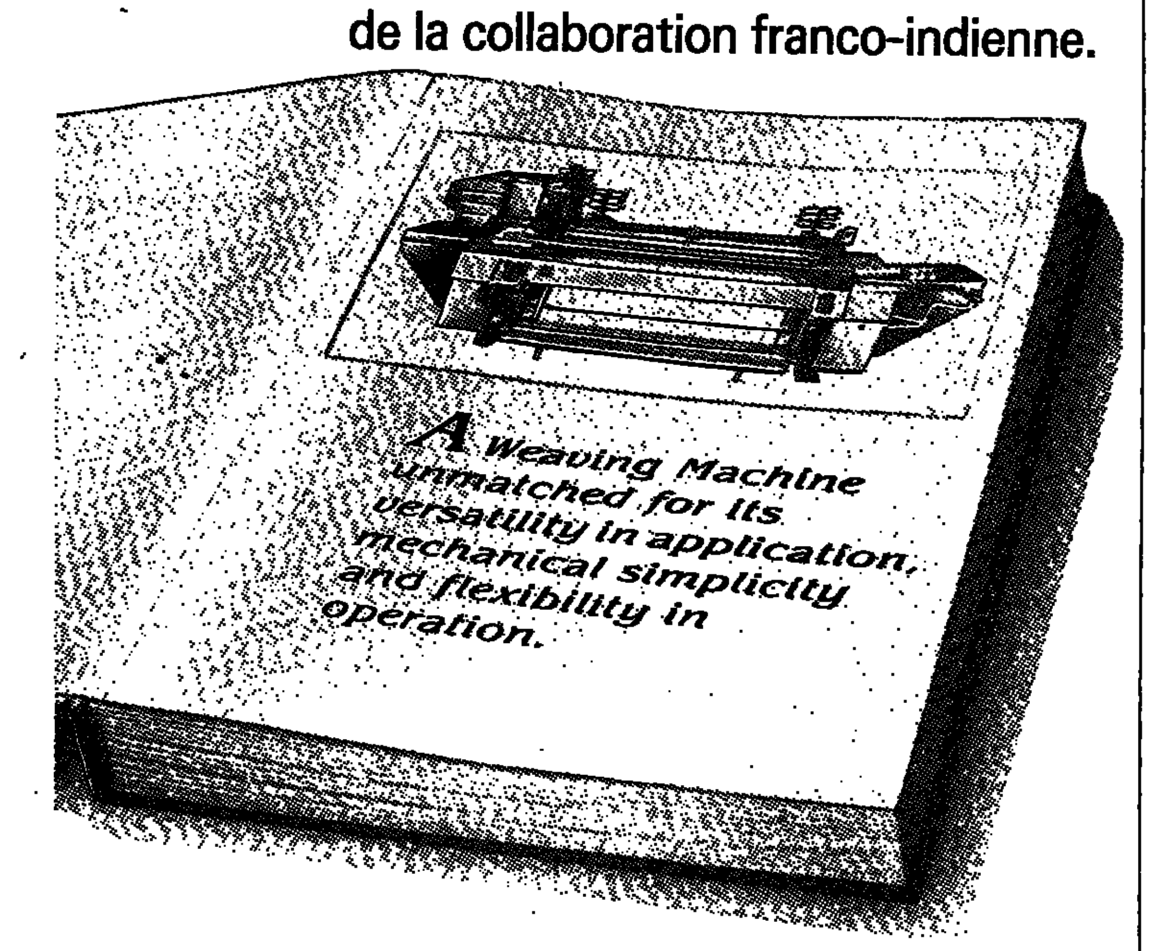
Enfin, crises répétées dans plusieurs Etats, où n'est plus pratiquée comme naguère une relative démocratie — s'appuyant sur les notables — et où Mme Gandhi impose à la tête des gouvernements locaux des personnalités dont la principale qualité est leur allégeance au premier ministre. La « politique des castes » fait en sorte que des membres de l'échelon supérieur de la hiérarchie hindoue (brahmanes, rajpouts...) se succèdent aux responsabilités... Le Congrès est au pouvoir dans dix-sept des vingt-deux Etats de l'Union. Le « centre » n'est pas pour autant assuré de les contrôler tous, car l'une des caractéristiques de nombreux hommes politiques indiens est leur extrême instabilité et leur esprit de dissidence...

Malgré le phénomène de centralisation du pouvoir, on assiste à un affaiblissement de l'Etat et à une dégradation des mœurs politiques. Le Parlement fédéral n'est plus guère qu'une chambre d'enregistrement où les clameurs de l'opposition ne peuvent rien contre le fait que le Congrès-I, le parti gouvernemental, y dispose de la majorité absolue. (Le Congrès n'a jamais eu la majorité des voix dans le pays, mais le système électoral lui a permis, sauf en 1977, de maintenir son hégémonie parlementaire.)

Le grand parti dominant n'est plus ce qu'il fut pendant trente ans. Mme Gandhi a été portée à sa tête, non pas suivant un processus électoral, mais, quasi *manu militari*, en janvier 1978, au début de sa « traversée du désert », par des thuriféraires qu'elle a écartés par la suite.



Un nouveau chapitre dans l'heureuse histoire de la collaboration franco-indienne.



LA MACHINE A TISSER SANS NAVETTE SACM - MAV

Fabriquée par Mafatlal Engineering (Inde) en collaboration avec la SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE MULHOUSE (France)

La première machine du pays à tisser sans navette, permettant la fabrication à grande vitesse de toiles légères pour chemises et d'étoffes épaisses pour complets, avec insertion fil à fil, en six couleurs.

MAFATLAL ENGINEERING INDUSTRIES LIMITED
Mafatlal Centre, 8th Floor, Nariman Point, Bombay 400 021. India.

MEI18/PREM ASSOCIATES

Publicité



Un chaleureux "namaste" au Président François Mitterrand pour sa première visite officielle en Inde. Nous espérons qu'en dehors de leur goût commun pour les roses rouges, la France et l'Inde règleront de nombreux problèmes d'un commun accord pour le développement conjoint des deux pays.

En Inde, nos enfants apprennent que la devise française "liberté, égalité, fraternité" a inspiré notre lutte pour l'indépendance.

Maintenant, nous attendons de nos ainés qu'ils tissent des liens plus étroits, spécialement dans les secteurs importants de la coopération industrielle et du commerce bilatéral.

Durant leur visite, votre Président et sa délégation seront les témoins des progrès technologiques importants que l'Inde a accomplis.

Des exemples comme celui de BAJAJ AUTO

Bajaj Auto est l'un des fabricants de scooters les plus importants au monde. En fait un scooter y est fabriqué toutes les 2 minutes.

Et avec leur réputation de solidité et de fiabilité, les scooters fabriqués par Bajaj Auto couvrent des millions de kilomètres sur les 4 continents.

Une délégation de la Banque Mondiale visitant Bajaj Auto a décrit l'usine comme "l'une des plus modernes de l'industrie automobile".

La réputation de Bajaj n'est pas seulement fondée sur la fabrication de scooters. Nos "Trois-roues" sont également extrêmement populaires à l'étranger.

Pour expliquer toutes ces performances il suffit de penser que huit mille personnes qualifiées travaillent dans notre usine de Pune qui couvre soixante-quatre hectares.

Le futur

La capacité de production actuelle de Bajaj Auto est de 250,000 scooters, trois-roues et mobilettes par an. Elle sera portée à 600,000 en 1986.

Nous souhaitons un avenir rose à l'amitié franco-indienne.

bajaj auto ltd
Akurdi Pune 411 035 India

4130



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le système des castes ne semble pas un facteur de stagnation économique

par JACQUES POUCHEPADASS (*)

L'ÉCONOMISTE K. William Kapp écrivait, en 1963 : *« La culture et l'organisation sociale hindoues sont des facteurs déterminants dans le faible taux de développement de l'Inde. »* Et il ajoutait : *« On ne peut résoudre de façon durable le problème du développement économique que par une transformation graduelle mais systématique du système social, de la vision du monde et du niveau des aspirations personnelles* (des Indiens). » Des conceptions analogues imprègnent l'ouvrage monumental que le célèbre économiste suédois Gunnar Myrdal a consacré au sous-développement dans les pays d'Asie méridionale (*Asian Drama. An Inquiry into the Poverty of Nations*, New-York, 1968) (1). L'idée selon laquelle la religion hindoue, le système des castes, la famille indivise traditionnelle, représentent des obstacles décisifs sur la voie du développement économique indien est à vrai dire fort répandue en Occident, et trouve à l'occasion des défenseurs en Inde même. Que recouvre-t-elle précisément ?

Le poids du statut rituel

L'influence de l'hindouisme sur la vie économique tiendrait à la croyance de tout hindou dans la réincarnation, à sa conviction que les actes de la vie présente déterminent le statut qu'il occupera dans l'existence suivante, et à l'idée que la conduite droite consiste à remplir exactement et exclusivement la fonction sociale à laquelle il a été voué par sa naissance. La maxime de l'orthodoxie pourrait être en somme : *« Fais ton devoir de caste, la récompense viendra dans la vie prochaine. »* Un tel principe aurait pour effet inévitable de faire craindre l'innovation, et de décourager l'esprit d'entreprise.

L'hindouisme, par surcroît, valorise *le renoncement, l'ascétisme, la* suppression des désirs, expressions de la conduite la plus parfaite, celle qui permet d'échapper au cycle des réincarnations et d'accéder au salut. Cet idéal d'austérité inciterait tout hindou à limiter ses aspirations et à accepter passivement sa condition plutôt que de travailler obstinément à la réformer. Enfin la doctrine de la succession cyclique des âges de perfection et de décadence engendrerait le fatalisme et un sentiment d'impuissance face au désordre du monde.

Le système des castes, expression sociale de l'hindouisme, est perçu dans cette perspective comme une structure hiérarchique rigide et figée. *Les statuts de caste les plus* élevés (brahmanes, guerriers) correspondent aux professions les plus éloignées de l'activité productive et surtout du travail manuel, lesquels se trouvent ainsi dépréciés.

Le système impose en outre à chaque homme d'exercer une profession compatible avec son statut rituel. Cette contrainte sclérosante, croit-on, détruit le sens de l'initiative, et s'oppose au plein épanouissement des aptitudes individuelles. Elle fait obstacle au développement de la concurrence et de la mobilité sociale, sans lesquelles il n'y a pas d'innovation, de progrès technique, de hausse de productivité, et donc de croissance. Elle empêche de répondre librement aux nouvelles opportunités de travail et d'investissement engendrées par le capitalisme et l'industrialisation, tout au moins lorsque celles-ci impliquent une rupture trop nette avec les activités traditionnelles. La caste serait donc facteur à la fois d'immobilisme social et de stagnation économique.

Enfin la persistance de la communauté familiale hindoue traditionnelle (par opposition à la famille *conjugale* ou *nucléaire de l'Occident* moderne) constituerait un autre handicap majeur. Elle influe, dit-on, dans le sens du conservatisme, puisqu'elle maintient partout l'autorité entre les mains des anciens. Elle permet difficilement la mobilité géographique et sociale qu'appelle le développement du secteur moderne urbain et industriel.

281 MILLIONS DE PERSONNES AU-DESSOUS DE LA « LIGNE DE PAUVRETÉ »

Environ 67 millions d'Indiens franchiront la *« ligne de pauvreté »* en 1984, à la fin du VI[e] plan, déclarait, le 13 octobre, le secrétaire d'État à la planification, M.S.V. *Chavan, devant le Parlement.* Il a indiqué qu'environ 281 millions de gens, soit 42 % de la population, se trouvaient actuellement *« au-dessous de la ligne de pauvreté »*, fixée, par les économistes en fonction de la consommation individuelle quotidienne.

« Quiconque,* a-t-il, précisé, *n'est pas en mesure de consommer un minimum de 1 500 calories par jour est considéré comme étant au-dessous de la « ligne de pauvreté » ;* 225 millions de ces pauvres vivent dans les régions rurales et 56 millions dans les régions urbaines. Le ministre a ajouté que le revenu annuel par habitant était estimé à 159 dollars. – *(U.P.I.).

Une image préconçue de la société hindoue

L'entreprise indienne, qui est trop *souvent coulée dans ce moule de la* famille étendue, ne peut pas être gérée de façon rationnelle. Le recrutement des collaborateurs et des employés, influencé par des considérations d'ordre extra-économique (népotisme), ne répond plus au seul critère de la compétence et de *l'efficacité. La distinction* entre budget familial et budget d'entreprise, au moins dans les affaires d'envergure limitée, est insuffisante. Parfaitement adaptée à l'économie agraire traditionnelle, la famille étendue n'est donc plus à l'âge moderne qu'un fossile encombrant et nocif.

La conclusion de telles analyses est inévitablement moralisatrice : l'Inde doit avoir la volonté de se réformer elle-même si elle veut progresser. Gunnar Myrdal écrit ainsi : *« Les chances d'en finir avec les freins au développement dans les pays d'Asie du Sud seraient tout autres si, dans un pays comme l'Inde, par exemple, le gouvernement était vraiment résolu à transformer les attitudes et les institutions dominantes, et avait le courage de prendre les mesures nécessaires et d'en accepter les conséquences. Ces mesures incluraient l'abolition effective de la caste* (...). *A bien des égards, un changement vaste et rapide des attitudes et des institutions n'est pas plus difficile qu'une série de petits changements progressifs. »*

Le défaut principal de telles assertions, outre l'irréalisme surprenant qu'elles traduisent, est leur caractère foncièrement idéologique. Il ne s'agit pas là de constatations empiriques, mais de jugements de valeur, fondés sur une image préconçue et stéréotypée de la culture et de la société hindoues. Elles expriment *moins la connaissance du milieu in*dien que les convictions égalitaires, au demeurant parfaitement respectables, de leurs auteurs, ou le postulat, plus discutable, qu'il n'existe qu'un modèle possible de développement, celui de l'Occident moderne.

Les deux tiers des Indiens, aujourd'hui encore, vivent de l'agriculture. C'est dans cette population paysanne que les traits de culture et de mentalité incriminés devraient être les plus manifestes. Or toutes les études menées sur le terrain montrent à l'évidence que le paysan indien travaille dur, qu'il a le désir d'améliorer ses conditions d'existence, qu'il est doté de sens pratique et d'esprit d'initiative, même s'il se méfie des panacées que lui proposent les experts en col blanc, qu'il gère son exploitation de façon rationnelle dans l'environnement qui est le sien, et qu'il *n*'hésite pas aujourd'hui, s'il est prospère, à se tourner vers les formes d'investissement les plus diversifiées (transformation des produits agricoles, transports ruraux, immobilier, etc.).

Les autres milieux professionnels ont été moins étudiés, mais il est clair que les barrières de caste et l'indifférence aux choses de ce monde n'ont jamais empêché les ruraux les plus pauvres d'émigrer régulièrement vers les villes, les plantations ou les mines pour s'y employer ; que les castes les plus diverses coexistent dans les ateliers et les usines ; que les entrepreneurs indiens peuvent être agressifs et créatifs.

Les Indiens ont lancé seuls leur industrie textile au dix-neuvième siècle face à la concurrence de l'industrie textile britannique, qui était *la première du monde, alors que la* puissance coloniale leur refusait la moindre protection douanière. Les hommes d'affaires indiens, aujourd'hui comme hier, utilisent de façon parfaitement rationnelle les données de la technologie et de la conjoncture. S'ils ont longtemps préféré investir dans la terre ou le négoce traditionnel plutôt que dans le secteur moderne, ce n'est point par peur de l'innovation, mais parce que la rentabilité de ces investissements était meilleure dans les conditions créées par la concurrence européenne.

Si les valeurs hindoues étaient in*compatibles avec la croissance éco*nomique, on ne comprendrait pas comment certaines régions hindoues comme le Pendjab, le Gujarat ou l'Assam atteignent, par des voies d'ailleurs différentes, des taux de croissance élevés, et supérieurs à ceux de bien des régions d'Europe. *Il faut en vérité une certaine dose* d'aveuglement pour affirmer qu'il existe, entre un système de valeurs et le comportement concret des individus qui le professent, un lien mécanique nécessaire. Ce déterminisme religieux serait-il réel, d'ailleurs, qu'il laisserait encore *place en Inde à une grande variété* de pratiques sociales et économiques. L'hindouisme, en effet, quelle que soit son unité profonde, est la religion la plus foisonnante et la plus diverse qui soit. Une multiplicité de courants et de sectes y coexistent, chaque région a son système de castes, les normes de la vie sociale ne sont pas partout identiques.

Par ailleurs il n'y a pas, dans la réalité, d'adéquation rigoureuse entre caste et profession, sauf dans certains cas limites, et le système est assez souple pour tolérer une large mesure de mobilité professionnelle, d'autant plus que beaucoup d'activités modernes apparaissent rituellement neutres ou peu polluantes. C'est pourquoi toutes les opportunités économiques nouvelles qui se présentent concrètement sont pleinement exploitées d'une façon ou d'une autre, même si la réponse est inégalement rapide ou intense, selon les castes ou les régions.

Changement dans la continuité

L'erreur ici consiste à croire que les coutumes établies et l'innovation moderne sont nécessairement contradictoires, et que la transition des unes à l'autre doit prendre la forme d'une rupture. C'est plutôt la continuité qui frappe aujourd'hui en Inde. On trouve dans les affaires, *dans l'industrie, dans l'agriculture* capitaliste, les hindous les plus dévots, qui manifestent néanmoins toutes les qualités indispensables à l'entrepreneur moderne : compétence, prévoyance, responsabilité, méthode. La caste change, sans doute, mais ne disparaît pas. La collaboration entre gens de castes différentes est chose banale dans le monde de l'industrie et des affaires. Il n'y a guère d'exemples de travailleurs issus de castes honorables qui refusent de travailler à la ville avec des intouchables qu'ils tiendraient pourtant à l'écart dans leur village natal.

Quant à la famille élargie, elle ne semble pas vouée à une extinction prochaine. La plupart des groupes capitalistes indiens sont toujours organisés sur cette base, ce qui ne les empêche nullement de grandir et de se diversifier. Par ailleurs il n'existe aucune indication claire que la communauté familiale traditionnelle soit en régression dans les grandes villes industrielles, où l'environnement devrait pourtant lui être particulièrement défavorable.

Désarticulation économique héritée de la colonisation, situation dépendante au sein de l'économie mondiale, rapports de classe dans la société locale, poids de la croissance *démographique, analphabétisme*, les hypothèses, partielles ou globales, relatives aux facteurs du sous-développement indien ne manquent pas. Il n'y a pas lieu d'y faire intervenir les spécificités culturelles ou les valeurs de l'hindouisme, arguments qui présentent implicitement le retard économique de l'Inde comme la sanction de ses déficiences par rapport à l'Occident, et qui dispensent commodément de rechercher les causes véritables. Les particularités de sa culture ne vouent pas l'Inde à la pauvreté ; elles expliquent seulement, et garantissent pour l'avenir, le caractère original de sa modernité.

(*) Chargé de recherche au C.N.R.S.

(1) Une traduction française (très condensée) a été publiée en France sous le titre *le Drame de l'Asie. Une enquête sur la pauvreté des nations.* Le Seuil.







La Trimurti. Une représentation de la Trinité Hindoue : Brahma le Créateur, Vishnu le Conservateur et Mahesh le Destructeur.

Nous volons vers le Nord, le Sud, l'Est, l'Ouest.

Quelle que soit votre destination, nous pouvons vous y mener. Dans plus de 40 villes sur les 5 continents. Grâce à nous, vous êtes relié à tous les centres importants du monde. Nos 140 bureaux répartis dans le monde entier vous apporteront l'aide que vous désirez.

A bord de nos 747, vous êtes dans un pays différent. Les hôtesses vêtues de sari vous accueillent avec le "Namaste", un geste qui signifie : mon invité est mon dieu. L'intérieur, exotique, richement décoré, captivant. La musique d'un "raga" indien qui remue l'âme. Les mets les plus fins de la cuisine indienne et continentale — les résultats de presque 50 années d'expérience de vol.

Oui, nous vous emmenons aux quatre coins du monde. Mais notre véritable but est d'atteindre votre coeur.



L'hospitalité indienne sur les 5 continents.

PARIS : 1, rue Auber, 75009 - Tél. : 266-90-60
NICE : Park Hôtel - Tél. : (93) 87-83-25
LYON : Hôtel Sofitel - Tél. : (7) 837-80-65

6946

Tourisme : un domaine largement sous-exploité

« UN *pays fantastique !* », s'exclame un professionnel français du tourisme invité à parler de l'Inde. Et de brosser une somptueuse fresque de paysages et de sites. Et de détailler un exceptionnel patrimoine culturel, monumental et archéologique. Le tout capable, selon lui, de combler le touriste le plus exigeant, qu'il soit en quête d'exotisme, de chocs esthétiques, de souvenirs historiques ou d'émotions spirituelles. « *Au départ*, insiste-t-il, *c'est fabuleux : on ne sait vraiment où donner de la tête, où aller.* »

A la table de l'Inde, le menu est, il est vrai, royal. Au nord, tout l'Himalaya, du Ladakh au Sikkim. Au sud, les plages de Goa, du Kerala, de l'Orissa et leur arrière-pays foisonnant de temples. A l'ouest, le Rajasthan, ses palais, ses forteresses et, au milieu du désert, sa ville-mirage, Jaisalmer. Au centre, le Triangle d'or : Delhi, Jaipur la Rose, Agra et son poème de marbre blanc, le Taj Mahal. D'un côté, les paradis terrestres (le Cachemire et les multiples réserves naturelles) et les lieux sacrés, antichambres de vies futures. De l'autre, « l'enfer » de Calcutta.

Reste qu'au départ, et surtout chez les Français, il y a la magie, le grenier de nos rêves et de nos préjugés. L'Inde des clichés, celle du yoga, des guru, des fakirs, des « sages nus » et des vaches sacrées. L'Inde des qualificatifs : immense, mystérieuse, fascinante, mystique, chamarrée, exotique, raffinée, âpre, imprévisible, spectaculaire, énigmatique, sublime ! Le pays des *Mille et une Nuits*. L'Inde fastueuse, contrée de Kipling, des princes et des maharajahs. L'Inde sacrée, terre de légendes et de traditions. L'Inde aux mille dieux. L'Inde mystique et mythique. Et, pour un grand nombre, le lieu privilégié d'un tourisme considéré comme une des voies d'accès à une civilisation étrangère.

« *Certes*, reconnaît un indianiste, *on « fait » l'Inde, aujourd'hui, comme on « faisait », hier, le Mexique.* » Que le pays soit à la mode, le succès, en France, de livres comme *le Nabab, le Roman de la Begum sombre* ou *le Temps d'un royaume*, en témoigne. Reste que, à peine posé le pied sur le sol indien, le piège se referme. « *Dès qu'on arrive ici*, explique notre interlocuteur, *on se heurte à une réalité très difficile à supporter, celle d'une multitude à laquelle on ne peut s'identifier. D'où une impression d'angoisse très pénible. Passagère, cependant, car, représentant d'une civilisation de la réussite, l'Inde nous apparaît très vite comme la civilisation d'un échec, dont témoigne la pauvreté, pour nous synonyme de misère. Satisfaction provisoire car, à la première rogne qu'on pique (et ce ne sont pas les occasions qui manquent !), on se découvre, « en rogne », dans le regard stupéfait de l'Indien. Et soudain on se voit tout nu, et on a honte. D'où cette attirance-répulsion, cette dialectique, qui rythment tout voyage en Inde. Avec, au bout du compte, le fait qu'on n'y voit finalement que ce qu'on y cherche. Le pèlerinage aux sources ou un voyage au bout de la nuit. La misère ou le non-attachement, cette autre manière de considérer les rapports de l'homme et du monde, de l'homme et de Dieu. L'indifférence ou l'acceptation de l'autre tel qu'il est.* » « *Ce qui est sûr*, conclut notre indianiste, *c'est qu'on ne peut être indifférent à ce pays, y aller et en revenir intact* ». *Renaître en Inde*, pour reprendre le titre d'un livre de Guy Deleury.

Cette expérience, cette découverte, ils ont été 853 000 à l'avoir faite en 1981 (17 000 en 1951), près de 1,3 million si l'on ajoute les visiteurs en provenance du Pakistan et du Bangladesh, dont les statistiques touristiques indiennes ne tiennent généralement pas compte. 853 000 seulement. Car, mesurée en ces termes (1), la part de l'Inde dans le tourisme international ne constitue qu'un dérisoire 0,44 %. Ainsi le même professionnel, qui vantait les richesses de l'Inde, observe-t-il aussitôt que ce potentiel « *fabuleux, illimité* », reste dramatiquement sous-exploité.

Pas de véritable politique

Certes, le gouvernement indien s'est fixé l'objectif ambitieux d'accueillir en 1985, 1,7 million de touristes, 3,5 millions en 1990. Ce qui suppose une croissance annuelle de 15 % (6 % en 1981) et, surtout, la construction, d'ici à 1985, de 17 000 chambres d'hôtel supplémentaires (47 000 d'ici à 1990) dans un pays qui en compte actuellement 23 620. Pour les spécialistes, la cible est totalement irréaliste. « *C'est du délire* », commente l'un d'eux en estimant que les Indiens n'ont pas les moyens de leur ambition. « *En fait, ils piétinent*, explique-t-il, *car leur potentiel d'accueil est limité.* » Et il est vrai que, si l'on excepte le « boom » hôtelier enregistré actuellement à Delhi où, en raison de la tenue des Jeux asiatiques, la capacité d'accueil devrait doubler en quelques mois (ce qui risque, sur le plan touristique, de provoquer ensuite un engorgement du fameux Triangle d'or), l'infrastructure hôtelière, notamment au niveau moyen, fait cruellement défaut. Et rien ne permet d'entrevoir, dans les prochaines années, un changement majeur dans ce domaine.

Dressé par un professionnel, le constat général est plutôt sévère : « *Sorti des « 5 étoiles », et pour ceux qui aspirent à un certain confort, c'est pratiquement le désert. De plus, trop souvent, la qualité de l'hôtellerie laisse à désirer. Au bout de dix jours les gens en ont assez d'ingurgiter une fausse cuisine internationale, insipide, alors qu'en Inde on peut très bien manger. Et que dire de ces touristes qui, le soir venu, errent comme des âmes en peine à la recherche de distractions. Quant à la qualité des transports terrestres, elle est des plus médiocres. Reste l'avion, relativement bon marché, mais dont un système de réservations « préhistorique » rend l'utilisation aléatoire avec, à la clef, des mésaventures propres à vous gâcher un voyage.* »

« *Sans oublier*, insiste notre interlocuteur, *la politique tarifaire pratiquée par la compagnie locale à l'égard des transporteurs étrangers* », qui, avoue-t-il, « *constitue un frein à notre enthousiasme à promouvoir le tourisme en Inde. Enfin, si l'image d'un pays est d'abord celle offerte par ses aéroports, l'Inde, pour l'instant, a plutôt raté son coup* » (2).

Ainsi, à l'image d'une Inde assise sur une mine d'or, s'ajoute, au fil des conversations, l'impression d'un pays qui, jusqu'à présent, n'a jamais eu de véritable politique dans un secteur dont les responsables ne semblent pas avoir vraiment, jusqu'ici, mesuré à sa juste valeur l'importance dans la vie économique nationale. A croire, observait un expert indien, que nos dirigeants restent sensibles à la théorie selon laquelle le tourisme, activité de luxe (et donc lourdement taxé), ne serait qu'une forme de néo-colonialisme, menaçant cultures locales, valeurs sociales et environnement, qu'il serait, par conséquent, mal venu de trop ouvertement encourager.

Présentant, début novembre, devant le Parlement, ce qu'il reconnaissait être comme la première tentative sérieuse de définition d'une politique touristique, le nouveau ministre qualifiait d' « *assez impressionnante* » la performance accomplie dans son secteur au cours des trente dernières années. Ainsi le pays compte-t-il aujourd'hui 371 hôtels approuvés par le gouvernement et 185 agences de voyages. Ces chiffres illustrent cependant l'ampleur de la tâche à accomplir au regard des objectifs visés. D'autant que le sixième plan n'alloue au secteur touristique qu'un peu moins de 2 milliards sur un total de 1 000 milliards de roupies, et que les cinq plans précédents ne lui ont jamais attribué plus d'un cinquième de 1 % de l'enveloppe globale. De plus, les crédits affectés au tourisme ne représentent, pour 1981-1982, que 0,07 % du budget national. Enfin, le tourisme n'a jamais été considéré comme une industrie à part entière et n'a jamais bénéficié des avantages offerts aux industries à vocation exportatrice, qu'il s'agisse de dispositions fiscales ou d'encouragements aux investissements. Le gouvernement se serait engagé à rectifier dès que possible cette situation.

Un apport non négligeable

Que le tourisme, qui dispose enfin d'un ministère autonome, n'ait jamais, jusqu'à présent, figuré parmi les priorités du gouvernement est d'autant plus incompréhensible qu'il a rapporté au pays, en 1981, 7 milliards de roupies en devises étrangères (77 millions seulement en 1951). Grâce à lui, le gouvernement a également récolté, tant au niveau central qu'au niveau des États, plus de 2,5 milliards en taxes fiscales. Enfin, il a contribué, directement ou indirectement, à la création de 4 millions d'emplois, à l'épanouissement de nouveaux centres de croissance dans des régions économiquement défavorisées et au développement de l'artisanat local. Un apport non négligeable dans un pays confronté à une sérieuse crise de sa balance des paiements.

D'où les multiples suggestions, avancées çà et là, pour tirer encore davantage parti d'un potentiel exceptionnel. Ne plus privilégier uniquement, par exemple, le tourisme culturel, mais mettre également l'accent sur le tourisme de vacances. Pour ce faire, exploiter les 5 000 kilomètres de côtes que compte le pays et les superbes plages qui s'y trouvent, en créant, notamment à Goa et au Kerala, de véritables centres balnéaires. Encourager également le tourisme de groupes (Air India vient d'inaugurer des vols charters avec l'Europe) et viser particulièrement la clientèle ouest-allemande (3) qui, selon les statistiques, serait la plus dépensière. Encore faudrait-il peut-être, pour cela, réconcilier le subconscient indien avec la notion de plaisir qui, selon certains, serait étrangère à une éthique plutôt puritaine.

L'Inde pourrait aussi jouer, au Cachemire, la carte des sports d'hiver, se tourner davantage vers la clientèle des pays voisins, notamment ceux d'Asie et du Proche-Orient et, par exemple, exploiter, auprès des touristes japonais, la « filière » bouddhiste. Sans oublier la très large communauté indienne établie à l'étranger qui pourrait être invitée à visiter la mère patrie. Resterait enfin à développer le tourisme domestique, ce qui pourrait permettre de s'orienter vers un tourisme à la fois plus populaire, plus diversifié et plus décentralisé. Autant d'objectifs qui, selon les spécialistes, exigent un recours accru à l'assistance technique et surtout aux capitaux étrangers (4), sans lesquels, estime-t-on, l'essor du tourisme en Inde ne pourra être que limité.

S'adressant au Parlement, le ministre a affirmé qu'une « *haute priorité* » serait désormais accordée à ce secteur. Il a toutefois insisté sur le tourisme culturel, domestique, régional et social, l'accent étant mis sur le développement d'une infrastructure destinée à l'accueil des jeunes et des catégories les plus modestes, sans oublier les pèlerins.

Reste ainsi, au centre d'un discours officiel encore bien abstrait, le souci de préserver ce que le ministre a appelé la « *qualité spirituelle* » du pays. Et l'ambition de favoriser un tourisme « *différent* », qui ne soit « *ni écho ni imitation d'autres pays, cultures ou styles de vie, mais projection d'un héritage unique* ». Car ici, comme l'affirmait récemment un expert indien « *le ciel est, touristiquement parlant, notre seule limite* », les dirigeants indiens, eux, entendent assurément garder les pieds sur terre. Avec, il est vrai, la certitude que « *voir l'Inde, c'est aussitôt l'aimer* ». — P. Fr.

---

(1) En termes de revenus, la part de l'Inde a représenté 0,76 %, en raison notamment de la durée moyenne (vingt-cinq jours) de séjour des touristes dans ce pays.

(2) Force est de reconnaître que les aéroports de Delhi et de Bombay ne se distinguent ni par leur esthétisme ni par leur efficacité, et le débarquement en Inde constitue souvent une fastidieuse expérience.

(3) Actuellement, les touristes ouest-allemands (6,4 %) occupent la quatrième place, derrière les Anglais (13,7 %), les Américains (9,6 %), les Ceylanais (9 %) et les Français (6,7 %), au nombre de 57 000 en 1981.

(4) Un pas en ce sens a été accompli avec l'autorisation de recourir à des prêts commerciaux étrangers pour financer jusqu'à 30 % du coût total d'un projet hôtelier, voire 40 % dans le cas de pétrodollars.

HOTELLERIE

D'authentiques palaces

L'Inde est sans doute l'un des rares pays du monde où certains hôtels figurent en bonne place sur la liste des attractions à visiter. Il en est ainsi du Rajasthan où un palais-hôtel vous attend à presque toutes les étapes, qu'il s'agisse du Lalgarh Palace Hotel de Bikaner, du Umaid Bhavan Palace de Jodhpur, du Rambagh Palace de Jaipur ou du féerique Lake Palace d'Udaipur. Ces deux derniers hôtels appartiennent au groupe TAJ, chaîne qui possède également, outre le célèbre Taj de Bombay, orgueil de l'hôtellerie indienne (il importe cependant d'y séjourner dans l'aile victorienne), des hôtels à Delhi, Bénarès (Varanasi), Madras et Madurai. Ses hôtels, situés d'une part, au sud de Madras (le Fisherman's Cove), d'autre part, à Goa (Fort Aguada et Taj Holiday Village) constituent des lieux idéaux pour se remettre des fatigues de circuits souvent épuisants. Ces hôtels dont les prix sont parfois excessifs offrent aux touristes des escales bienvenues dans un pays où voyager constitue encore bien souvent une « aventure ».

Les chaînes Oberoi et Welcomgroup proposent également, à travers le pays, une série d'hôtels de bonne tenue, encore que ce dernier groupe, s'il peut être fier du nouveau Windsor Manor de Bangalore et de l'architecture originale de son Mughal, à Agra, vient de commettre à Goa, avec son Citade de Goa, un « loupé » aussi magistral qu'inexplicable. Quant au groupe Ashok, administré par un organisme public l'Indian Tourism Development Corporation (I.T.D.C), il offre une vingtaine d'hôtels convenables dont se détachent cependant le princier Lalitha Mahal Palace de Mysore, l'hôtel situé à Kovalam (Kerala) et le Kanha Safari Lodge situé en bordure de la superbe réserve de Kanha, au Madhya Pradesh.

A noter, enfin, l'originale formule du Palace on Wheels qui permet de découvrir, selon les itinéraires, Agra, Jaipur et le Rajasthan, à bord d'un train princier. Une formule relancée actuellement dans la mesure où elle n'a pas rencontré le succès initial escompté, sans doute en raison d'un prix élevé (environ 2 500 F par personne pour trois nuits et 5 800 F pour sept nuits) et d'un confort parfois défaillant. — P. FR.

De la plus prestigieuse chaîne d'hôtels de l'Inde.
5 hôtels de classe.

"De retour chez vous". C'est ainsi que le groupe hôtelier Taj accueille les hommes d'affaires dans trois métropoles de l'Inde. Nous vous offrons des chambres confortables et bien aménagées, un choix royal de restaurants, un banquet copieux et des salles de conférence.

Vous aurez également à votre disposition de très nombreux services: location de voitures, secrétariat, télex, change, banques, blanchisserie rapide. Nous nous occuperons aussi de vos réservations d'avion et d'hôtel.

BOMBAY
LE TAJ MAHAL INTERCONTINENTAL
Marie les fastes de l'Inde traditionnelle avec le modernisme du 20ème siècle. Reconnu par le magazine 'Fortune' comme l'un des 13 plus beaux hôtels du monde.

L'HÔTEL PRÉSIDENT
Egalement situé dans Bombay, à deux pas des quartiers commerçants, des centres de shopping et de loisir.

NEW DELHI
L'HÔTEL TAJ MAHAL
Un témoignage de l'ère mogole. Près des centres administratifs et commerciaux de la ville.

L'HÔTEL TAJ PALACE
Le 2ème hôtel à New Delhi. L'un des mieux équipé pour accueillir les congrès internationaux, colloques et expositions (ouverture en janvier 1983)

MADRAS
L'HÔTEL TAJ COROMANDEL
Situé à Madras, la porte du Sud, c'est le plus bel hôtel du Sud de l'Inde. En plein coeur de la ville, il offre une foule d'agréments.

Le Taj: où faire des affaires est un plaisir

Reservations:
● Utell International (Worldwide)
● Odner Hotel Representatives Ltd. (O.H.R.) en Asie
● Central Reservation Service,
The Taj Group of Hotels, Bombay 400 039
Tel: 242524, 243366. Telex: 11-3791 TAJB IN
Cable: TAJGROUP

THE TAJ GROUP OF HOTELS, INDIA.





où the Handicrafts and Handlooms Exports Corporation of India Ltd, a été fondée à New Delhi pour promouvoir et diffuser dans le monde entier, les créations traditionnelles de l'art indien des réalisations artisanales, aux plus somptueuses soieries haute couture

à Paris
400 rue Saint-Honoré
SONA
LA MAISON DE L'INDE
Boutique Officielle du Gouvernement de l'Inde

où vous serez personnellement accueillis, conseillés et guidés dans votre choix.



CIRCUIT RAJASTHAN - 14 JOURS/13 NUITS - HÔTELS DE LUXE - VOITURE, CHAUFFEUR, GUIDES - 6660 F AU DÉPART DE DELHI*

* PARIS/DELHI/PARIS A PARTIR DE 3900 F

FORUM VOYAGES
LA TERRE MOINS CHERE

1, rue Cassette (M° St-Sulpice) 75006 Paris Tél. 544.38.61
17, rue d'Antin (M° Opéra) 75002 Paris Tél. 268.11.94
72, rue Jeanne-d'Arc 76000 Rouen Tél. (35) 98.32.59



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

et difficultés intérieures

Depuis lors, ce rassemblement pluraliste de courants politiques divers a perdu tout caractère démocratique pour n'être qu'un instrument du pouvoir. Il va de soi que le premier ministre a une grande part de responsabilités dans cette dégénérescence, sans doute parce que sa priorité est de « durer », sans provoquer de secousses.

Le problème de la succession

Cependant, l'image de l'Inde a trop souffert de l'état d'urgence (1975-1977) pour que Mme Gandhi se risque à restaurer les lois d'exception. Mais la tentation est grande, et des atteintes ont été portées aux libertés syndicales dans les services essentiels, des menaces pèsent sur la presse, etc. Et la direction dans laquelle s'engage le régime est plutôt celle d'un autoritarisme que favorise l'extrême concentration du pouvoir politique. Le premier ministre tient les principaux leviers de commande (et contrôle aussi directement le plan, la recherche scientifique, atomique, l'électronique, l'environnement, certains services de renseignements...), décide sur tous les dossiers essentiels – sans prendre beaucoup la mesure des opinions des responsables, en tout cas à travers un processus rationnel de consultations – plutôt de manière intuitive. Car il est vrai que Mme Gandhi a une exceptionnelle compréhension des conséquences politiques de ses décisions. Mais elle ne s'est jamais beaucoup intéressée à l'économie et n'accorde plus actuellement au plan l'importance qu'il avait autrefois, en particulier sous Nehru.

Le premier ministre a formé un gouvernement de serviteurs loyaux, mais sans relief, et a écarté ses conseillers d'hier, aux inclinations socialistes pour certains, pour s'entourer d'hommes en lesquels, avant tout, elle ait une relative confiance. Car, et c'est peut-être l'un des traits principaux de l'évolution psychologique de Mme Gandhi, elle a les plus grandes difficultés à accorder cette confiance, sinon à ses propres fils. Ainsi, après la mort accidentelle de Sanjay, le cadet, Rajiv, l'aîné, est-il devenu le plus proche conseiller. Il se familiarise, au sein de secrétariat du premier ministre, avec les arcanes de l'exécutif sans afficher une excessive passion pour la chose politique. On ne peut évidemment écarter l'hypothèse où la fille de Nehru cherche à prolonger la « dynastie », et mesure actuellement les capacités de Rajiv à devenir son successeur, en lui confiant des dossiers et des missions pour le compte du parti. La transition dans l'ordre au Cachemire, où le fils du sheikh Abdullah a succédé à son père à la tête du gouvernement local, est un bel exemple du népotisme qui pourrait également prévaloir à New-Delhi. D'où peut-être la fougue – et la naïveté – avec lesquelles la veuve de Sanjay a rompu avec sa belle-famille, et s'est mise à guerroyer contre Mme Gandhi, au nom de la mémoire de son mari.

L'hypothèque de la succession et la poussée autoritariste doivent-elles laisser penser que Mme Gandhi prépare la mise en place d'un régime présidentiel ? A la vérité, le premier ministre pratique déjà une sorte de présidentialisme. Pour l'instaurer dans le droit à son profit, encore faudrait-il que le Congrès ait la majorité dans le pays !

Une opposition divisée et inefficace

Enfin, il y a la corruption, et d'abord celle de la police et, surtout, ce qui est nouveau, celle qui gagne des fonctionnaires, même ceux de l'Indian Civil Service, que l'on croyait au-dessus de tout soupçon. C'est le signe incontestable d'un pourrissement. On savait la classe politique depuis longtemps frappée de discrédit. L'augmentation de la corruption dans la fonction publique est significative : les faibles salaires des fonctionnaires encouragent ces derniers à renforcer leurs prérogatives et les « contrôles » de l'administration, dont certains abusent pour « arrondir leurs fins de mois ». Mme Gandhi n'a-t-elle pas favorisé ce laisser-aller en tolérant des chefs de gouvernements locaux notoirement corrompus et en ne les lâchant que lorsque leur vénalité commençait à porter ombrage à son autorité ?

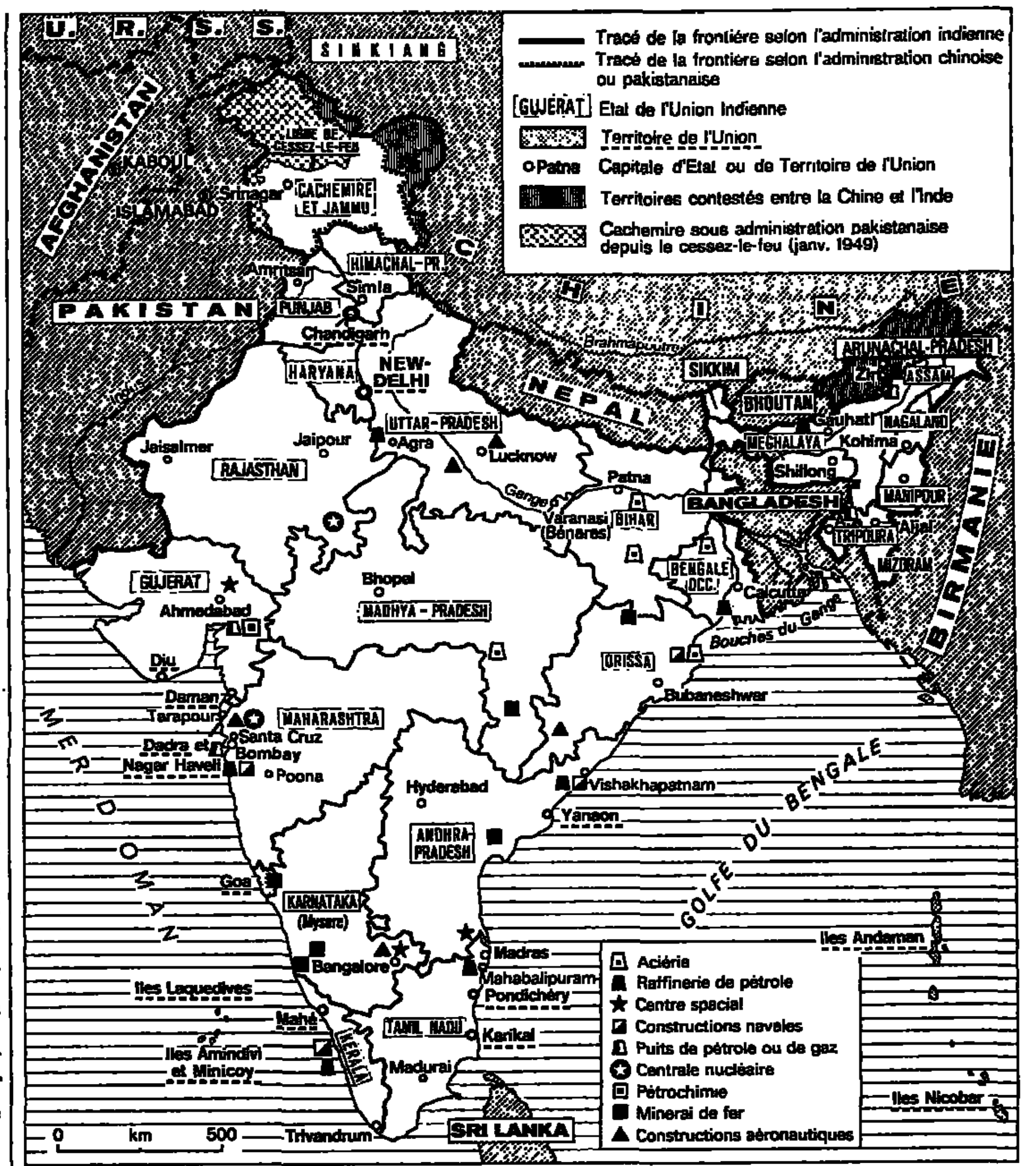
Et l'opposition ? A vrai dire, Mme Gandhi tire une partie de sa « force » de l'absence d'opposition efficace et des divisions de celle-ci. A gauche, le parti communiste orthodoxe est divisé lui-même entre adversaires et partisans de la fidélité inconditionnelle à Moscou et d'un soutien à la politique congressiste. Les communistes marxistes – indépendants de Moscou et de Pékin – sont au pouvoir au Tripura et au Bengale, où ils offrent l'image d'une certaine stabilité et paix sociale, louée en tout cas par les industriels, même si cela ne suffit pas à attirer les investissements. En mettant l'accent sur les campagnes et en y réalisant une réforme agraire, ils y ont étendu leur influence. Mais l'extrême gauche ne possède pas d'implantation nationale. Les autres forces politiques (socialistes, agrariens, nationalistes hindouistes, libéraux) n'ont toujours pas surmonté les divergences qui furent la cause de l'éclatement de leur coalition gouvernementale en 1980.

Mais les Indiens n'ont-ils pas quelque peu perdu confiance dans ces partis traditionnels, lorsque l'on voit la forme prise par les divers mouvements d'agitation ? On peut en dire d'ailleurs autant des syndicats : la grande grève des textiles est conduite par un meneur indépendant. Autre phénomène notable : les formations traditionnelles, sauf le Congrès sous Sanjay, n'ont guère favorisé la relève de génération, le renouvellement de leur personnel politique, malgré la présence au Parlement d'un certain nombre de plus jeunes élus.

L'armée, toujours mobilisée aux frontières, ne constitue pas une menace pour le pouvoir civil. Elle tend toutefois à être de plus en plus souvent appelée à la rescousse des forces de police dans les opérations de maintien de l'ordre.

N'est-ce pas pour toutes ces raisons que le régime de Mme Gandhi, en dépit de crises multiples et sérieuses, donne une impression de solidité et de continuité ? – G. V.





Bordée au nord par la chaîne de l'Himalaya, au sud par l'océan Indien, l'Inde a une superficie de 3 287 782 km2 dont une partie est l'objet de litiges. La Fédération indienne comprend vingt-deux États et neuf territoires de l'Union.

Les industries sont principalement concentrées dans l'Ouest (Maharashtra, Gujerat, où se trouvent les grandes agglomérations de Bombay et Ahmedabad) et l'Est (Bengale Occidental dont Calcutta est la capitale). Le gouvernement central, par une politique d'incitation, s'efforce de favoriser une répartition plus équilibrée du tissu industriel à travers le pays. De nouveaux centres ont pris un essor rapide depuis une dizaine d'années : Bangalore, Hyderabad et Madras...

Nos rapports avec la France sont profonds et forts.

BEL, India, est fière de son association longue de 28 années avec Thomson-C.S.F. France.

BEL

THOMSON-CSF

28 ANS

BEL : l'avenir de l'Inde par l'électronique.

SAATCHI/BEL/176

La création de BEL ELECTRONICS Ltd. a, en effet, été le résultat direct d'un *contrat-programme passé en* 1952 entre le Ministère indien de la Défense et la Compagnie française C.S.F., devenue Thomson-C.S.F.
Géant de l'électronique professionnelle et de la technologie radar, C.S.F. a assumé la fonction de conseiller principal de BEL et a collaboré tant à l'étude qu'à la mise en œuvre de l'usine BEL de Bangalore, spécialisée dans la fabrication en Inde d'équipements électroniques et de composants.

Les liens entre BEL et Thomson-C.S.F. se sont encore renforcés dans les années 70, avec la production des radars 3 D fixes et le développement en commun de radars 3 D mobiles.

La gamme courante d'équipements de BEL répond aux besoins des utilisateurs professionnels dans les domaines de la défense, de la météorologie, de l'aviation civile, de la radio et de la télévision, pour ne citer que ceux-là.
Aujourd'hui, BEL réalise un chiffre d'affaires de 1 280 millions de roupies, des bénéfices depuis 1960, un dividende ferme de 12 % depuis 1970, des carnets de commande remplis pour quatre ans, des prévisions d'investissements de l'ordre de 900 millions de roupies, trois usines à Bangalore, Ghaziabad et Pune, disposant de très importants moyens de recherche et de développement et d'un effectif qualifié de 17 000 personnes.

BEL est vraiment prêt à relever les défis du futur et à se mesurer au développement technologique dans le monde.



(A Government of India Enterprise)
Regd. Office
'Trade Centre', 29/4, Race Course Road
BANGALORE 560 001 INDIA

« Lune de miel » politique avec la France

(Suite de la page 5.)

Si l'on considère, ainsi que le soulignait récemment une étude des services d'expansion économique, d'une part que la bataille commerciale entre pays industrialisés se situe principalement, en Inde, dans le créneau très limité constitué par la vente de biens d'équipement (1), d'autre part que les grands pays exportateurs de biens d'équipement (Etats-Unis, Grande-Bretagne, R.F.A., Japon) sont aussi ceux qui passent avec l'Inde le plus d'accords de collaboration industrielle, on mesure l'ampleur de la tâche à laquelle est aujourd'hui confrontée une France qui, depuis 1957, ne se situe qu'au sixième rang des fournisseurs de technologie à l'Inde (*le Monde* du 2 octobre).

Les limites des « gros coups »

Certes, dans les milieux officiels, où l'on évoque volontiers la « *lune de miel* » franco-indienne, il a été souligné que, lors de la récente visite de M. Jobert, il s'agissait, pour Paris, de « *faire le bilan d'échanges en expansion* » (*le Monde* du 6 octobre). Mais, ainsi que le relèveront nombre de nos interlocuteurs, le niveau de départ était des plus bas et la poussée enregistrée effectivement en 1981 semble, à présent, quelque peu s'essouffler.

Certes, on n'échappe pas non plus, lorsqu'on fait le bilan des échanges franco-indiens, à l'énumération triomphante des gros contrats décrochés depuis deux ans par des firmes françaises, qu'il s'agisse de la construction, par Pechiney, d'un complexe d'aluminium en Orissa (un projet évalué à 1,5 milliard de dollars), du contrat C.I.T.-Alcatel (3,2 milliards de francs) ou de la vente de quarante Mirage- 2 000 (5 milliards de francs), dont l'impact sur les échanges franco-indiens est toutefois considéré par les milieux d'affaires comme limité.

Autant de coups d'éclat, en effet, qui, de l'avis des spécialistes — l'un parle de « *pis-aller* », l'autre d'« *opportunisme à tout crin* », — ne sauraient constituer pour autant une politique commerciale digne de ce nom, c'est-à-dire permettant de créer un tissu industriel franco-indien. Quelques exceptions cependant. Tel le contrat C.I.T.-Alcatel, qui non seulement assure à l'Inde un transfert continu de technologie dans le domaine des télécommunications mais amorce une large coopération scientifique et industrielle entre les deux pays et permet à l'industrie française du téléphone de s'installer en force sur un marché convoité par tous les grands constructeurs mondiaux (2). Ou des contrats d'assistance technique conclus par la Compagnie française des pétroles pour le développement des champs pétroliers marins indiens et par les Charbonnages de France pour la mise en exploitation de gisements souterrains.

D'antant qu'un « gros coup » peut aussi se dégonfler quelque peu et ne pas tenir les promesses initiales. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le projet aluminium Alsthom, battu par une société indienne, n'a finalement pu obtenir la construction de la centrale thermique (un contrat de 2,2 milliards de francs) qui doit approvisionner le complexe. « *Une douche froide* », commente un banquier.

Enfin, de telles opérations exigent, vu leur ampleur, l'intervention des pouvoirs publics, ne serait-ce qu'au niveau déterminant des offres de financement privilégié (3), ce qui en limite nécessairement le nombre. Avec, dans le cas de la France, l'impression que le gouvernement ayant fixé ses priorités (les Mirage, l'aluminium, le téléphone), la firme Renault, par exemple, n'a, semble-t-il, pas bénéficié du soutien qu'appelaient l'importance et la nature du projet en jeu, remporté finalement par les Japonais qui investissent ainsi le secteur automobile (*le Monde* du 21 avril). Ce soutien, de plus, aurait récompensé une politique de présence sur place d'autant plus remarquable qu'en Inde les grandes firmes françaises brillent surtout par leur absence (4).

« *Trop souvent on empoche et on repart* », constatait un financier qui illustrait ainsi la constatation dépitée d'un document officiel attribuant nos « *très médiocres résultats* » à « *la quasi-absence des exportateurs français sur le marché indien depuis au moins une décennie* ». Sans oublier « *des prix prohibitifs par rapport à ceux de la concurrence* » et « *le refus quasi systématique de prospecter un marché considéré comme difficile* ». « *Nous débarquons avec des années de retard,* nous explique un industriel français. *Les places sont prises et nous ne pouvons espérer déloger, en un tour de main, des concurrents étrangers bien installés et souvent meilleur marché.* » « *De plus,* relève un de ses collègues, *il nous faut apprendre les règles du jeu, savoir manier les « commissions » et accepter d'avoir recours à des intermédiaires.* » « *Et puis,* ajoute un troisième, *où sont donc les lobbies pro-français dans l'administration, au Parlement, dans la presse ?* »

Etre présent, se faire connaître, démarcher, parcourir le pays, s'implanter, investir, prendre racines (5), là résident, semble-t-il, les clefs du succès dans un pays qui, confronté à une aggravation de son déficit commercial, entend désormais limiter autant que faire ce peut ses importations et accroître ses exportations, notamment à destination de la France. D'où la voie royale constituée par l'accord de collaboration industrielle avec transfert de technologie qui, outre le fait qu'il est aux yeux des Indiens le mode de relation privilégié avec les firmes étrangères, assure à ces dernières une présence à long terme sur le marché local, un flux continu de redevances, et le gage de la fourniture régulière de biens d'équipement.

Une autre formule ouvre, selon les spécialistes, d'intéressantes perspectives aux firmes françaises : l'association avec des entreprises indiennes pour mener des opérations conjointes en pays tiers, domaine où l'Inde enregistre des succès, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique orientale. « *Encore faut-il,* observe un conseiller économique, *avoir d'abord pris l'habitude de travailler avec un partenaire indien, faute de quoi l'entreprise devient aventureuse.* »

Une œuvre de longue haleine

La « lune de miel » politique existant actuellement entre la France et l'Inde crée incontestablement un climat favorable au développement des échanges entre les deux pays, de même que l'acceptation indienne de financement hors protocole et la relative ouverture de ce pays aux capitaux et, surtout, aux technologies étrangères. Elle n'en reste pas moins, par nature, aléatoire.

« *Rien de plus superficiel et fragile que le copinage politique* », souligne un financier. « *En affaires,* insiste un banquier, *l'important ne doit pas être l'éventuel coup de pouce politique, parfois utile, mais d'abord et avant tout la qualité du produit et les conditions financières offertes.* » « *D'autant,* ajoute un diplomate, *que les Indiens nous ont toujours ramené au sens des réalités. Ils ont constamment joué cartes sur table et, tout en nous facilitant les approches officielles, ils n'ont jamais sacrifié une roupie à l'amitié française.* »

« *En fait,* constate-t-il, *nous sommes quotidiennement battus dans des affaires où nous sommes trop chers.* »

Reste, en conclusion, la nécessité d'une approche réaliste et lucide. « *Les efforts entrepris, réels, n'aboutiront finalement, s'ils sont poursuivis, qu'à nous mettre, dans cinq ans, en position un peu moins défavorable par rapport à nos principaux concurrents* », estime ainsi un de nos interlocuteurs. Si l'on en croit un industriel, le défi est de taille et l'œuvre de longue haleine. « *Vis-à-vis des Indiens,* affirme-t-il, *nous ne sommes pas crédibles et avons donc tout à prouver.* »

Le constat initial dressé par M. Cheysson en août 1981 lorsqu'il concluait que « *l'état de nos relations était presque incroyable compte tenu de la dimension de l'Inde* ». Ce constat, reconnaît un banquier, était des plus exacts. « *Mais,* ajoute-t-il, *il ne s'agissait que du jugement d'un ministre.* » « *Aujourd'hui,* insiste-t-il, *il appartient aux industriels français, à ces « poilus du commerce extérieur » ainsi que les a appelés M. Chevènement, de monter à l'assaut, d'occuper le terrain, et, pour cela, d'accepter de sortir de leur « réserve africaine »*. Sans cette volonté, sans cet esprit offensif, il est à craindre en effet que, pour reprendre une image de M. Jobert, « *le soufflé ne retombe* ».

PATRICK FRANCÈS.

(1) On estime à environ 15 % la part des biens d'équipement dans les achats indiens, dont 60 % sont constitués de produits de base. Si la R.F.A., les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et la France fournissent à l'Inde plus des trois quarts des équipements qu'elle achète, notre part du marché (5,6 %) reste bien en deçà des résultats de nos quatre concurrents.

(2) Il faut signaler également les quatorze centraux téléphoniques installés à Delhi (notamment dans les principaux hôtels de la capitale) par Thomson, qui espère aussi coopérer avec l'Inde dans le domaine des faisceaux hertziens.

(3) Au cours des deux dernières années, le gouvernement français a fait un effort important d'aide à l'Inde, en mettant à sa disposition, en sus des protocoles annuels normaux de respectivement 600 millions et 550 millions de francs (fonds prêtés à des conditions favorables), deux protocoles spéciaux, l'un pour le projet aluminium (650 millions) et l'autre de 1 milliard de francs en faveur du projet télécommunications.

(4) Outre quatre banques, une quinzaine de sociétés françaises seulement disposent d'un bureau de représentation permanente en Inde. Quant à la colonie française, si l'on exclut les Français de Pondichéry (environ quinze mille), elle compte moins d'un millier de personnes, principalement des résidents temporaires.

(5) Des objectifs visés par l'organisation, en décembre 1981, d'une Semaine française des techniques de pointe destinée à attirer de nouvelles firmes sur le marché indien ainsi que la proposition française de conclure un accord pour la promotion et la protection mutuelle des investissements.

LA PORTION CONGRUE

Alors que l'Inde est notre quarante-cinquième client (0,4 % de l'ensemble de nos ventes) et notre quarante-septième fournisseur (0,21 % de nos importations), la France, elle, figure au douzième rang des fournisseurs de l'Inde, (2,1 % des importations indiennes) et au septième rang de ses clients (2,3 % des ventes de l'Inde). Toutefois, si l'on exclut les pays pétroliers, la France est au septième rang des fournisseurs.

Jusqu'en 1980, les échanges ont faiblement progressé. Depuis, on assiste à une nette accélération.

Traditionnellement déficitaires, nos échanges se sont rééquilibrés en 1980 à la suite de nos ventes d'Airbus (plus d'une dizaine d'appareils vendus jusqu'ici) et de produits métallurgiques. Excédentaires en 1981 (270 millions), ils sont cependant de nouveau largement déficitaires pour le premier semestre de 1982 en raison de l'achat de pétrole indien par Shell-France.

Reste que, d'une année sur l'autre, nos exportations ont augmenté de 88 % et qu'en six mois elles ont atteint 75 % du montant global enregistré en 1981. Les importants contrats conclus récemment par des firmes françaises ne commenceront à produire leurs effets qu'en 1983-1984.

GROUPE
CHARBONNAGES DE FRANCE

EN FRANCE

Chiffre d'affaires : 23 milliards de francs dont 5 milliards à l'exportation.
Effectifs : 75 000 personnes.
100 établissements industriels.

DANS LE MONDE

5 participations dans des mines étrangères.
5 participations dans des sociétés internationales de négoce.
Assistance technique dans de nombreux pays notamment en Asie (Inde, Chine), Afrique du Sud, Afrique du Nord (Tunisie, Maroc), Canada, Amérique du Sud (Colombie, Brésil) et Europe (Pologne, Italie).

IN FRANCE

Turnover of 23 thousand million Francs, of which more than 5 thousand million from export.
75 000 people.
100 industrial plants.

IN THE WORLD

5 joint ventures in foreign mines.
5 joint ventures in international trading companies.
Technical assistance cooperation in many countries, chiefly in Asia (India, China), South Africa, North Africa (Tunisia, Morocco), Canada, South America (Colombia, Brazil) and Europe (Poland, Italy).

R.L.T. Société - N° 6208



GROUPE CdF
CdF International
9, avenue Percier. B.P. 396.08. 75360 Paris Cedex 08 Tél. : (1) 563.11.20. Télex : 642 381

L'Inde maintenant!

Le temps passe. Allez-vous encore attendre longtemps?
Allez-vous, une fois de plus, tomber dans une sorte de routine qui vous fera suivre les foules?
Ou tiendrez-vous la promesse que vous vous êtes faite à vous-même? L'Inde l'année prochaine… c'est-à-dire jamais.
L'Inde maintenant. Toutes sortes de formules vous sont offertes. Même 12 jours de voyage suffiront à vous faire découvrir un univers d'hospitalité, de couleur, de musique, d'humour et d'exubérance, et feront de votre séjour un moment inoubliable.
L'Inde maintenant. C'est plus proche et moins coûteux que vous ne le pensez! Parlez-en donc à votre agent de voyage.
Vous ne serez pas au bout de vos surprises.

J'aimerais en savoir plus sur les formules de séjour en Inde. Je suis particulièrement intéressé
par ____
Nom: ____
Adresse: ____
____ Code postal: ____
Office National Indien de Tourisme.
Bd de la Madeleine 8, 75009 Paris.
M



هكذا من الأصل

[هكذا من الأصل]

Le Monde

politique

AU COURS DE SON TROISIÈME CONGRÈS

L'U.D.F. souligne que l'union avec le R.P.R. « ne peut constituer tout le message de l'opposition »

Pour leur troisième congrès national, réuni samedi 27 et dimanche 28, à Pontoise (Val-d'Oise), les responsables de l'U.D.F. attendaient quelque deux mille délégués et presque autant d'auditeurs.

La journée de samedi devait être consacrée à l'élaboration en commissions d'une charte municipale et d'une déclaration de politique générale, à leur discussion en séance plénière et à leur adoption par un vote dans la nuit.

Dimanche, la matinée devait être réservée aux interventions des responsables des différentes composantes de l'U.D.F.

P.R., C.D.S., parti radical, clubs Perspectives et Réalités, P.S.D. — ancien M.D.S. — et adhérents directs), dont l'ordre de passage à la tribune devait être tiré au sort.

M. Giscard d'Estaing devait leur succéder pour un discours de quarante-cinq minutes en revenant sur ce qui, à ses yeux, constitue l'identité de l'U.D.F., son pouvoir d'attraction, et lui proposer des ambitions pour l'avenir. L'ancien chef de l'Etat envisageait de préciser, à propos du rôle de l'opposition, le contenu du contrôle social qu'elle se doit d'exercer. Il l'avait déjà évoqué devant la convention nationale des clubs Perspectives et Réalités. Il se proposait d'insister à nouveau sur la nécessité, pour l'opposition, de faire preuve de créativité et d'imagination.

M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., devait clôturer les travaux de ce congrès.

Samedi, après les interventions de M. Jean-Philippe Lachenaud, maire de Pontoise, et de M. Pierre Salvi, sénateur, président du conseil général du Val-d'Oise, les militants se répartissent en deux commissions. Dans la première, présidée par M. Jean-François Deniau — récemment élu à la tête des clubs Perspectives et Réalités, — les travaux s'organisent à partir du projet de déclaration de politique générale rédigée par l'équipe chargée de préparer le congrès et qu'animait M. Michel Durafour (rad.).

Ce projet, conçu comme une plate-forme minimale, devait être « musclé » et soumis à de nombreux amendements. Il s'attarde sur les raisons de *« l'échec du socialisme en France »* et propose à l'opposition de définir une *« nouvelle politique »*. Il explique notamment : *« L'insuccès économique du socialisme dit « à la française » n'est que la conséquence de la faillité inéluctable de l'utopie en politique. La dégradation rapide de la situation impose à l'opposition la définition d'une nouvelle politique, des choix réalistes, des moyens adaptés et une stratégie. Il nous faut donc, dès maintenant, préparer la construction de la France et la réconciliation des Français. Mais demain ne saurait être une revanche. La France aura mieux à faire ! Compte tenu des difficultés et des dégâts qui exigeront beaucoup d'énergie et de lucidité, il faudra que la France reprenne sa progression vers une société plus moderne, plus efficace, plus fraternelle et plus ouverte... C'est la raison d'être de l'U.D.F. que d'y convier et d'y préparer les Français.*

La deuxième commission, présidée par M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., devait réaliser la synthèse des différentes contributions des partis au manifeste municipal.

M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., devait ouvrir la séance de l'après-midi en présentant son rapport d'activité. Il devait rappeler *« le chemin parcouru »* par l'U.D.F. depuis sa création, en 1978, et son dernier congrès, en 1980, à Orléans, et rendre hommage à l' *« obstination »* et la *« sérénité »* de son président, M. Lecanuet. Selon lui, la réunion d'un tel congrès ne serait pas justifiée si l'U.D.F. n'était qu'un cartel électoral, et elle ne doit pas être consacrée aux questions d'organisation de la confédération. Un tel sujet serait *« dérisoire »* par rapport à l'attente des Français : *« Ce n'est pas parce que des difficultés naissent ici ou là qu'il faut remettre en cause des statuts acceptés par tout le monde »*, devait affirmer le secrétaire général de l'U.D.F. Il juge que la France entre dans une *« période de décadence »*. Il évoque notamment l'augmentation de l' *« insécurité sous toutes ses formes »* et de *« la dilution de l'esprit national »*

« L'U.D.F. ne doit pas être une machine à remonter le temps »

M. Pinton devait préciser le rôle de l'U.D.F. : *« Représenter une voie de salut pour les Français et œuvrer à long terme pour le renouveau de la France. »* Il propose quatre thèmes de réflexion : l'indépendance, la liberté, la grandeur de la France et la justice.

Il estime que l'U.D.F. possède de nombreux atouts : le nombre de ses adhérents et de ses élus (mille quatre cent conseillers généraux et neuf mille conseillers municipaux) et la « fécondité » de sa pensée. Il évoque à ce propos les livres récemment parus de MM. Stoléru, Fourçans, Mentré et Jean-Marie Benoist. Il estime que l'U.D.F. doit être le *« creuset des idées libérales et de tout ce qui, chez nous, porte le nom de social »*. Selon lui, *« le libéralisme ne peut, à lui seul, résoudre les problèmes sociaux »*. A propos de l'alliance R.P.R.-U.D.F., il explique : *« Il faut qu'elle soit loyale — il faut tirer un trait sur les rancœurs du passé — et vigilante. Une formation de l'opposition ne doit pas dominer l'autre... Nous connaissons bien les démons du R.P.R. (...). »*

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, qui préside la séance de l'après-midi, devait notamment déclarer : *« Malgré le choc de la défaite, malgré les structures qui ne correspondent pas aux aspirations de ses membres, l'U.D.F. s'impose comme une des composantes majoritaire de l'opposition. L'union de l'U.D.F. et du R.P.R. se renforce dans la perspective des élections municipales, mais elle ne peut constituer, à elle seule, tout le message de l'opposition (...). La plate-forme commune doit être une étape importante vers l'alternance. Elle ne doit pas être une revue de bonnes intentions. Elle ne doit pas être une machine à remonter le temps ou un engin de guerre destiné à détruire toute trace de passage du socialisme en France. »*

M. Michel Poniatowski, président d'honneur du P.R., n'est pas à court de formule pour opposer la *« minorité d'incapables qui nous gouverne »* à la *« majorité capable des Français »*. Il pourrait être inspiré à nouveau par la bande dessinée, comme il l'a été vendredi soir en estimant : *« La France est gouvernée par des Iznogoud, qui poursuivent leur escalade dans l'erreur et l'incompétence. »* M. Alain Griotteray (P.R.) souligne que *« l'union ne doit pas être l'effacement au sein d'un conglomérat hypothétique dont le seul ciment serait l'opposition au socialisme »*.

De son côté, M. Bernard Stasi, *député (C.D.S.) de la Marne*, devrait évoquer la personnalité de M. Raymond Barre qui, en voyage aux Etats-Unis, n'assiste pas au congrès. Il devrait insister sur la *« fermeté »*, le *« refus de la démagogie »*, et la *« volonté de réconcilier les Français dans l'effort »*, de l'ancien premier ministre, qui, selon lui, parle *« le langage qu'attendent les Français »*. *« Il nous appartient,* estime M. Stasi, *de prolonger avec lui l'appel à l'indispensable rigueur économique par une expression plus claire de l'espérance sociale à laquelle cet effort pourra donner un contenu. »*

M. Olivier Stirn, vice-président du parti radical et l' un des fondateurs du *Lien*, ne devrait pas renoncer à souligner son « désaccord » sur la stratégie adoptée par l'U.D.F., qui, *« si elle est un vrai parti du centre, ne doit pas être l'alliée automatique de la droite. A certains moments, l'intérêt national peut l'exiger, mais à d'autres moments le centre doit pouvoir s'allier avec les socialistes »*, estime M. Stirn, qui devrait demander que l'éventualité d'une telle alliance soit affirmée au congrès. Mme Simone Veil, ancien ministre, qui assiste à une partie des travaux du congrès, ne devrait pas intervenir.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

Le budget des transports démantelé par le Sénat

La majorité sénatoriale a repoussé, vendredi 26 novembre, les crédits de paiement et les autorisations de programme inscrits au budget du ministère des transports que défendait M. Fiterman. *« L'efficacité des transports,* souligne d'entrée de jeu le ministre d'Etat, ministre des transports, *est la condition de l'efficacité des entreprises, elle est un élément essentiel de notre vie quotidienne. Nous lui consacrons donc un effort prioritaire. Nous sommes convaincus qu'investir dans les transports c'est préparer l'avenir »*.

Mlle Rapuzzi (P.S., Bouches-du-Rhône) félicite le ministre de s'être *« courageusement attaqué à certains tabous. Vous avez essayé,* précise-t-elle, *de réduire le déficit d'exploitation de Concorde et vous avez mis fin aux abus scandaleux de certaines sociétés d'autoroutes qui distribuaient des dividendes tout en exigeant des versements de l'Etat »*. Ce rapporteur déclare, en revanche, que l'endettement de la S.N.C.F. (*plus de 10 milliards en devises étrangères*) inquiète la commission des finances.

Pour M. Berchet (G. dém., Haute-Marne), qui donne l'avis de la commission des affaires économiques, la situation de la S.N.C.F. est préoccupante en raison de l'insuffisance du capital social.

M. Pintat (commission des finances, R.I., Gironde) estime qu'il vaudrait mieux arrêter l'expérience de Concorde, et consacrer l'argent ainsi économisé au développement des moteurs français. Il ne voudrait pas que l'on ouvre trop le droit de grève aux contrôleurs de la navigation aérienne, mais se prononce pour l'adoption des crédits de l'aviation civile et de la météorologie.

M. Fiterman, répondant sur ce point à la fin du débat, pense qu'il faut donner à ces contrôleurs les mêmes droits qu'aux autres citoyens, sous réserve, bien entendu, d'un *« service minimum »* destiné à assurer la sécurité, qui sera négocié avec les intéressé.

M. Legrand (G. dém., Loire-Atlantique), qui exprime l'avis de la commission des affaires économiques, félicite les dirigeants d'Air Inter qui ont réussi à faire de leur compagnie l'une des rares sociétés bénéficiaires. Il souhaite néanmoins que l'on reconsidère la situation des réseaux de *« troisième niveau »*, car leurs compagnies souffrent particulièrement de la crise.

M. Caillavet (N.I., Lot-et-Garonne), rapporteur du budget des routes et des voies navigables, approuve le ministre de réduire les crédits des autoroutes de liaison au profit des routes nationales. En revanche, il est sévère pour le modicité des crédits prévus pour les voies navigables.

Dernier rapporteur, M. Braconnier (R.P.R., Aisne) s'inquiète notamment de l'absence de précisions sur la régionalisation des crédits.

Dans la discussion, M. Méric (Haute-Garonne), président du groupe socialiste, plaide en faveur des contrôleurs de la navigation aérienne *privés depuis vingt ans du* droit de grève. M. Virapoullé (Union centriste, la Réunion) demande au ministre d'autoriser la compagnie Minerve à assurer des liaisons charters de Bruxelles à la Réunion. (1)

M. Parmantier (P.S., Paris) demande au ministre de stimuler certains services administratifs dont la lenteur de décision est un handicap pour le développement de l'aviation légère et sportive.

Les « Père Noël » des tarifs aériens

Répondant aux orateurs, M. Fiterman *défend avec vigueur* l'actuelle gestion de la S.N.C.F. *« En 1981,* précise-t-il, *les aides publiques à la S.N.C.F. — hors retraites — ont été de 11 milliards. Si l'on y ajoute les dotations pour les transports publics, on arrive à 23 milliards à comparer aux 36 milliards de crédits pour l'équipement routier. Plutôt que de déficit, mieux vaudrait parler de contributions d'intérêt public. »*

A propos de la requête de M. Virapoullé concernant la compagnie Minerve, le ministre déclare notamment : *« Une campagne se développe ces jours-ci autour des prétendus malheurs d'une compagnie aérienne et d'une société qui seraient empêchées d'offrir des liaisons à des prix très avantageux entre Bruxelles et la Réunion, sous prétexte de préserver les intérêts égoïstes d'Air France. Il n'y a là que duperie. L'offensive des bas prix est partie des Etats-Unis, mais les « Père Noël » du voyage, comme Laker, n'offrent aucune garantie, pas même celle du service minimum. Air France joue un rôle essentiel dans le maintien du pavillon français. Nous veillerons à accorder les meilleurs tarifs possibles. Il y a place pour d'autres compagnies, mais à condition qu'elles soient sérieuses et respectent les intérêts des usagers. C'est ainsi qu'un contrat a été passé entre Air France et Euralair, compagnie de charters. Une solution de ce type peut être trouvée pour les liaisons avec la Réunion. Au demeurant, l'augmentation des tarifs de la compagnie nationale a été limitée à 8 % alors que, pour respecter la vérité des prix, il aurait fallu 18 %. »*

Sur proposition de MM. Blin et Pintat, au nom de la commission des finances, le Sénat démantèle complètement le budget des transports. Il l'ampute d'une fraction essentielle de ses crédits : en deux scrutins (et par le même résultat de 192 voix contre 105), les autorisations de programme puis les crédits de paiement inscrits au titre V sont repoussés.

Rejet du budget des anciens combattants

Les sénateurs examinent ensuite, pour le rejeter, le budget des anciens combattants. Le rapporteur, M. Tomasini (R.P.R., Eure), souligne, le r4ajustement complet au titre du rapport cConstant, qui avait été annoncé, n'a pas été effectué en 1982 et n'est pas envisagé pour 1983. La suppression de cent emplois et la compression des frais de fonctionnement, d'autre part, altéreront sensiblement, affirme-t-il, la qualité du service rendu aux anciens combattants.

Avant la vote, la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat. La commission des affaires sociales, en revanche, dont le rapporteur est M. Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône), rejette ce budget. Elle considère notamment que la prise en compte, dans l'évolution des pensions militaires d'invalidité, de l'intégration de l'indemnité mensuelle spéciale ne saurait être considérée comme une partie du rattrapage. La divergence d'appréciation de ces deux commissions provoque l'étonnement du ministre, M. Jean Laurain, qui répond notamment à la critique concernant la rattrapage du rapport constant : *« En dix-huit mois,* dit-il, *la moitié du chemin à parcourir a été effectué... Quel est le gouvernement qui a fait autant depuis très longtemps ? »*

Le ministre conclut, sans être entendu par la majorité sénatoriale : *« Tant au niveau des moyens financiers dont que nous disposons pour l'année qu'au plan des services, je constate que la rigueur budgétaire signifie cohérence et volonté de ne pas pénaliser les anciens combattants dans une situation de crise économique internationale. »* Ce budget est alors repoussé. Le gouvernement obtient néanmoins le vote positif de deux dispositions spéciales : l'une majore les pensions de guerre et la retraite du combattant de 1,40 % en plus de la revalorisation normale ; l'autre crée une allocation en faveur des aveugles de la Résistance (coût : 600 000 F pour une cinquantaine de « bénéficiaires ». — A. G.

(1) Voir *le Monde* des 25 et 26 novembre 1982.

Les élus régionaux seront associés à la gestion des crédits d'État

(Suite de la première page.)

Dans un discours prononcé un peu plus tard, à l'hôtel de ville, le chef du gouvernement a donc annoncé trois séries de mesures en faveur de la région du Nord-Pas-de-Calais : mobilisation de moyens de financement exceptionnels, actions d'animation économique, implantations de nouveaux projets industriels. Les entreprises du Valenciennois vont ainsi bénéficier, en cinq ans, d'une enveloppe de 250 millions de francs.

L'Etat accorde une dotation de 100 millions de francs à la Sodinor — filiale d'Usinor, — qui vient d'être créée pour œuvrer à la reconversion industrielle de ce secteur, dont l'avenir est assombri encore davantage par la décision de fermeture de l'aciérie d'Usinor à Denain en 1984. En outre, l'Etat débloquera 100 millions de francs de prêts participatifs, ainsi que 50 millions de francs de crédits au titre de la politique industrielle. *« Jamais un tel montant de crédits n'avait été mis à la disposition de responsables régionaux et locaux »*, a souligné M. Mauroy.

La stratégie mise en œuvre par le gouvernement pour accélérer la réindustrialisation des zones de vieille industrie retient une démarche originale : ces crédits d'Etat seront, en effet, gérés par l'Etat en association avec les élus régionaux, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais en ce qui concerne le Valenciennois.

Pour élargir les moyens de cette réindustrialisation, le gouvernement a aussi retenu plusieurs projets de la chambre de commerce de Valenciennes. De plus, le programme gouvernemental comprend divers projets visant à créer directement un millier d'emplois : installation par la régie Renault d'une unité de robotique près de Denain (300 emplois prévus) ; implantation de la société Robolink (équipements automatisés) à Lambres-lès-Douai (90 emplois) ; implantation de la Somafer (filiale du groupe P.U.K.) à Lourches (30 emplois) ; transfert près de Valenciennes d'un laboratoire des matériels de la S.N.C.F. (150 emplois) ; installation à Denain du Service de liquidation des transports des armées (70 emplois) ; offre par Thomson de 400 000 heures de sous-traitance, en 1985, aux petites et moyennes entreprises de la région (400 emplois).

Ce « plan » de sauvetage industriel a été bien accueilli par les élus présents à Valenciennes vendredi après-midi. Le maire de la ville, M. Pierre Carous, sénateur R.P.R., qui a courtoisement reçu le premier ministre en se référant à la tradition républicaine, a jugé *« fort intéressantes »* les mesures présentées.

A Denain, en revanche, le discours du premier ministre a été fort mal accepté par plusieurs centaines de sidérurgistes en colère parce qu'ils se sentent abandonnés par le gouvernement depuis la confirmation de la fermeture, en 1984, d'Usinor-Denain. Deux cents personnes environ étaient rassemblées devant l'hôtel de ville, derrière des banderoles de la C.G.T. et de la C.F.D.T., quand M. Mauroy, accompagné de trois ministres, MM. Chevènement (recherche et industrie), Le Garrec (emploi) et Rigout (formation professionnelle), y a été accueilli par le maire communiste, M. Fiévez, et le député de la circonscription, M. Ansart (P.C.F.). Leurs slogans sont devenus de plus en plus virulents au moment où, quittant la mairie, M. Mauroy s'est dirigé à pied jusqu'au théâtre municipal, situé à 300 mètres de l'hôtel de ville.

Le service d'ordre n'étant pas très serré et les manifestants se montrant, au contraire, très pressants, le premier ministre a parcouru cette distance au centre d'une cohorte dressée autour de lui, par ses collaborateurs, quelques militants socialistes et quelques pompiers locaux, tandis qu'alentour des manifestants réclamaient bruyamment *« Du travail ! Plus de promesses »*, et qu'un délégué de la C.F.D.T., muni d'un mégaphone, criait *« Vendus ! Trahison ! »*.

Plusieurs autres centaines de sidérurgistes mécontents — des jeunes, des vieux, des femmes aussi — attendaient le chef du gouvernement devant le théâtre municipal, où son entrée, sous les sifflets, a donné lieu à quelques bousculades. Cette foule a suivi de l'extérieur, dans le vent froid, le discours de M. Mauroy, le ponctuant de sarcasmes et de huées.

Elle a pouffé de rire quand, dans les haut-parleurs, la voix du premier ministre a dit : *« La sidérurgie a un avenir. »* Elle s'est esclaffée aussi quand cette voix a parlé de l'avenir local de la *« robotique »*. Elle a ricané quand, haussant le ton, le chef du gouvernement a incité les ouvriers à *« ne pas se tromper de cible »* et à *« se rappeler comment le patronat a foudroyé la région »*. Elle n'a guère réagi quand M. Mauroy a ironisé sur les retrouvailles de MM. Giscard d'Estaing et Chirac en disant : *« Pour proposer une politique, pour proposer des réponses, il ne suffit pas de se retrouver dans les grands restaurants et de poser ensemble pour une photo. »* Elle n'a pas été convaincu quand M. Mauroy lui a dit *in fine* : *« Vous avez le meilleur gouvernement que vous puissiez imaginer »*, ni quand il s'est engagé à revenir sur place, dans un an.

Le mécontentement de cet auditoire ouvrier ne paraissait pas orchestré. Son expression était spontanée. Les rares appels à la modération de certains habitants n'étaient pas entendus. *« Ce n'est pas chic de faire ça à Mauroy,* disait un homme à un camarade de travail. *Ils font ce qu'ils peuvent. On ne peut pas inventer le boulot quand il n'existe pas. Ils n'avaient pas osé venir ici les Barre et Giscard ! » « Il n'y a pas de raison qu'on crève de faim,* répondait un militant cégétiste. *Ce sont tous des comédiens ! »*

A l'intérieur du théâtre, M. Mauroy a été applaudi. A sa sortie, il a été conspué et injurié par les manifestants les plus excités.

Retourné à pied à la mairie, avant de se rendre à Lille, où il devait passer le week-end, le premier ministre se montrait compréhensif à l'égard de ces sidérurgistes. Le ministre de la formation professionnelle disait, *lui aussi, qu'il fallait « comprendre »* la réaction de ces hommes *« traumatisés »* par le chômage et l'absence de possibilités locales de reclassement. Personne, dans la délégation officielle, ne s'attendait, toutefois, à un accueil aussi vif.

En se rendant à Denain, le premier ministre n'avait, certes, pas choisi la facilité. Le caractère exacerbé des réactions qu'il y a rencontrées traduit, certes, le caractère exceptionnellement aigu que connaît la situation de l'emploi dans ce bastion ouvrier.

C'est néanmoins la première fois que la politique du gouvernement, au-delà de la personne du premier ministre, suscite ouvertement une telle réaction de rejet parmi des citoyens qui appartiennent à celle des bases sociologiques de la gauche qui aspirait le plus au « changement ».

A quatre mois des élections municipales, la conduite de Denain à l'égard de M. Mauroy vaut donc signal d'alarme pour la majorité.

ALAIN ROLLAT.

La préparation des élections municipales

D'une ville à l'autre

NORD

LOMME. — La section locale du P.S. s'est prononcée, par 283 voix contre 25, contre la constitution d'une liste d'union de la gauche. Le maire sortant socialiste, M. Arthur Notebart, député et président de la communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing, qui s'est toujours opposé, dans le passé, à la mise en place d'une telle liste dans sa commune, observe qu'il ne viole pas les accords entre le P.S. et le P.C., Lomme comptant moins de trente mille habitants. De notre côté, le P.C. estime que les socialistes de Lomme font *« un mauvais choix à l'heure où la droite se lance à l'assaut des grandes communes de l'agglomération et, de cette manière, de la direction de la communauté urbaine »*. — *(Corresp.)*

RHONE

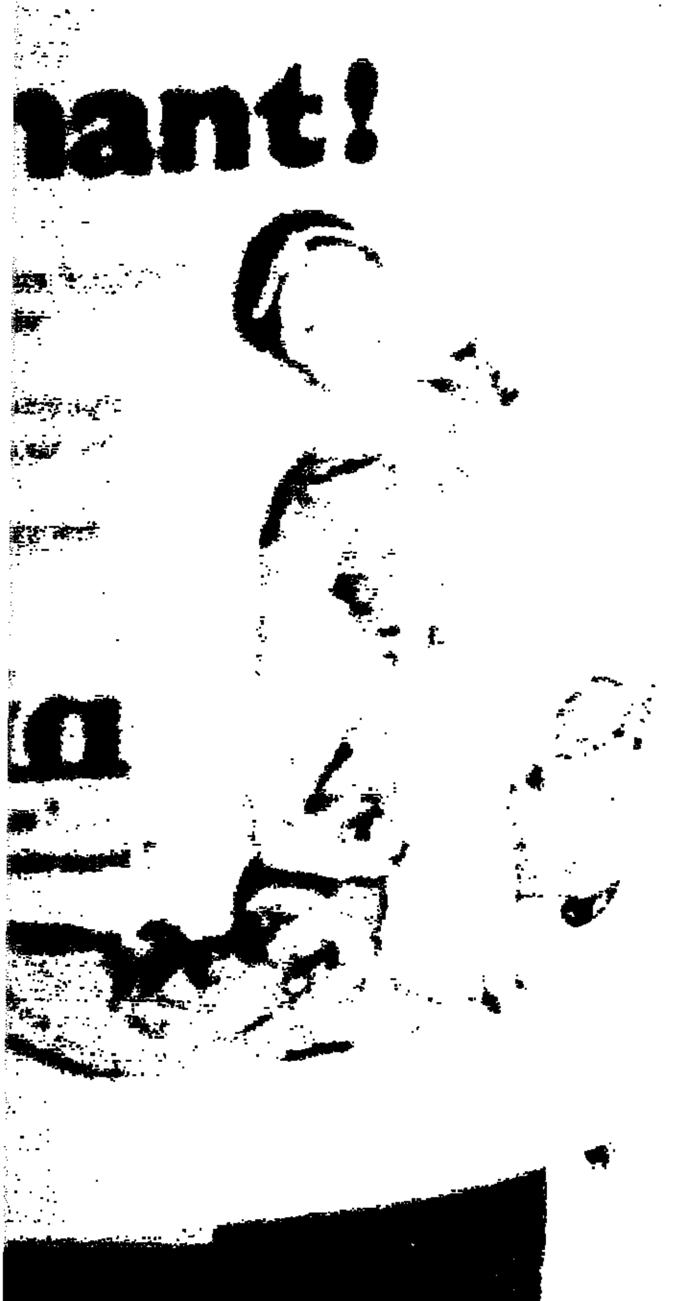
LYON. — M. Emmanuel Hamel, député U.D.F., estime que la demande de M. Michel Noir, député R.P.R., revendiquant 45 % des sièges pour son parti sur la liste d'opposition conduite par le maire sortant, M. Francisque Collomb, sénateur non inscrit, est *« raisonnable »*. Pour M. Hamel, cette revendication *« correspond au dynamisme [du R.P.R.] et à sa force au sein de l'opposition nationale »*. M. Alain Mayoud, député, président de la fédération départementale de l'U.D.F., considère que M. Hamek, qui *« a toujours eu des positions un peu originales »*, n'engage que lui. M. Mayoud rappelle que ses amis sont favorables à la règle des « trois liens » (un pour l'U.D.F., un pour le R.P.R. et un pour les « apolitiques » proches du maire sortant). — *(Corresp.)*

A l'Assemblée nationale

LA TÉLÉVISION ET LE SCRUTIN DU 6 MARS

Vendredi matin 26 novembre, au cours de la séance de l'Assemblée nationale consacrée aux questions orales sans débat, M. Jacques Baumel (R.P.R., Hauts-de-Seine) a demandé que soit organisées sur les chaînes de radio et de télévision d'État des émissions officielles consacrées aux prochaines municipales, comme cela se fait pour l'élection présidentielle et les élections législatives. M. Georges Fillioud, ministre de la communication, lui a répondu que cela n'est prévu par aucun texte législatif. Il a rappelé que de telles émissions n'avaient pas été organisées lors des précédentes municipales de 1971 et de 1977. Il a ajouté : *« La Haute Autorité se doit, dans le cadre de sa mission générale de service public, de veiller à l'équilibre de l'information. Elle aura encore plus, à l'approche des élections, le souci de faire respecter les règles de l'équité, mais elle ne peut agir que par voie de recommandation ou d'injonction si elle constate un défaut de fonctionnement. »*

● RECTIFICATIF. — L'article sur la préparation des élections municipales dans la région Champagne-Ardenne, paru dans *le Monde* daté 21-22 novembre, comportait deux erreurs : M. Jean Falala avait été réélu député (R.P.R.) de la Marne, en juin 1981, au second tour de scrutin, et non au premier : M. Hubert Carpentier est le premier secrétaire de la section de reims (et non de la fédération de la Marne) du P.S.



Le Monde

société

ÉDUCATION

Le ministère envisagerait de nouvelles propositions pour la réforme des carrières universitaires

Quelques centaines d'enseignants ont manifesté à Paris

Quelques centaines d'enseignants du supérieur ont défilé, vendredi 26 novembre, à Paris, de la Sorbonne au ministère de l'éducation nationale, pour *« exiger une réforme générale des carrières universitaires »*. Répondant à l'appel du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) et du syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), ces enseignants voulaient exprimer *« leur refus »* des propositions de réforme des carrières annoncées le 17 novembre par la direction générale des enseignements supérieurs *(le Monde* du 27 novembre).

Dans de nombreux établissements, la grève, commencée jeudi à l'appel des syndicats de gauche, s'est prolongée vendredi. Des rassemblements et des délégations dans les rectorats ont eu lieu dans les villes universitaires.

A la fin de la manifestation parisienne, un chargé de mission du ministre de l'éducation nationale, a fait savoir que les négociations sur les carrières universitaires reprendraient dans une quinzaine de jours et que des propositions « différentes des projets présentés précédemment » seraient faites.

« Lorsque nous étions dans l'opposition... »

par SERGE BOLLOCH

Ils sont venus de Paris-VII ou de Nanterre, de Villetaneuse ou du centre Tolbiac, pour se rassembler à partir de 14 heures dans le quartier de la Sorbonne. *« Il y a de la colère dans l'air »*, annonce avec, quand même, un léger sourire un maître-assistant de Paris-I. Il énumère avec précision *« les points inacceptables des propositions ministérielles »*, et surtout s'inquiète du *« maintien dans les faits de la hiérarchie des services et des responsabilités, bien éloigné d'une prise en compte du rôle des équipes. »*

Au-delà des critiques, cet enseignant exprime son étonnement d'en être venu à manifester contre un ministre socialiste. *« Du temps d'Alice, j'avoue que je ne m'attendais pas à des mesures suffisantes pour les universitaires non professeurs*, dit-il, *mais aujourd'hui... »*

« Comprenez la situation difficile, murmure un enseignant du parti socialiste. *Dans mon établissement, je suis soumis aux critiques de mes collègues. Remarquez, je suis quand même là*, poursuit-il, *pour manifester contre un membre de mon parti qui semble oublier ou méconnaître les propositions que nous formulions lorsque nous étions dans l'opposition. »*

Les étudiants ont bien « compris »

Dans les différents établissements parisiens, des assemblées générales se sont réunies jeudi, et ont permis à un nombre appréciable d'universitaires de se retrouver. *« Malgré les délais très courts, les collègues ont pu être prévenus »*, explique une enseignante de Paris-IV, en reconnaissant que dans cet établissement, depuis un mois, le mécontentement est grand, à la suite des suppressions d'heures complémentaires.

Mais la grève est diversement suivie, reconnaissent des universitaires. *« Des cours ont eu lieu, mais des enseignants ont aussi profité du fait que leurs étudiants étaient rassemblés pour leur expliquer les raisons du mouvement »*, précise une enseignante, en ajoutant que les étudiants *« avaient bien compris. »*

Une de ses amies explique que des universitaires, *« surtout des mandarins traditionnalistes, ne sont pas mécontents que le ministère envisage de maintenir deux corps d'enseignants du supérieur, et même trois en comptant celui des assistants, en un mot de ne rien bousculer »*. *« Quand on pense que des anciens adhérents du SNE-Sup occupent aujourd'hui ces bureaux »*, s'étonne un enseignant de Villetaneuse à la fin de la manifestation devant le ministère de l'éducation nationale. Rapidement, quelqu'un lui lance : *« Alice aussi, a été adhérente au syndicat. »*

Clivages et barrages

Les responsables syndicaux reprochent essentiellement au projet de réforme des carrières, présenté par le ministère, de maintenir des clivages et des barrages qui existent actuellement entre chaque corps et à l'intérieur de chaque corps.. Ils souhaitent aussi que des propositions soient faites par le ministère pour permettre l'intégration *« des collègues bloqués par refus des transformations d'emploi nécessaires »* (certaines de ces transformations d'emploi peuvent correspondre à des promotions qui n'entraînent pas une augmentation de traitement : par exemple, la nomination d'un vacataire comme assistant).

D'autre part, les responsables syndicaux jugent inacceptables *« l'absence d'une formation au métier d'enseignant du supérieur avec statut de fonctionnaire stagiaire, la pérennisation de fait des assistants et la création d'un nouveau vivier d'allocataires »*.

Ils réclament de nouvelles définitions des services et des responsabilités, qui évitent de maintenir dans les faits *« le cloisonnement des fonctions et la hiérarchisation des responsabilités »*.

Le directeur général des enseignements supérieurs, M. Jean-Jacques Payan, confirme que le ministère *« a opté, au nom du gouvernement, pour la formule de deux corps d'enseignants du supérieur »*. Il souligne que des propositions et des hypothèses de travail ont été avancées au cours des discussions avec les syndicats : *« Normes de services d'enseignement en augmentation sensible pour ceux des enseignants qui n'acceptent aucune responsabilité pédagogique, scientifique ou de gestion ; autonomie des établissements pour la répartition des services ; réforme profonde du régime des thèses ; voire remise en cause de l'agrégation dans les disciplines juridiques et économiques. »* — S.B.

LA NÉGOCIATION CONTINUE

A la fin de la manifestation, une délégation de responsables syndicaux a été reçue par M. Georges Saada, chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation nationale. Selon les syndicalistes, M. Saada aurait annoncée que les négociations *« devraient reprendre dans une quinzaine de jours »* et que le ministère ferait connaître, pour cette occasion, ses propositions par écrit. Ces dernières seraient, toujours selon les propos de M. Saada, rapportés par les syndicats, *« différentes des projets déjà présentés précédemment »*.

Cette déclaration laisse supposer la volonté du ministère de poursuivre les négociations en prenant en compte, au moins une partie des critiques des syndicats. Cette hypothèse est confirmée par des déclarations de M. Jean-Jacques Payan, directeur général des enseignements supérieurs, aux responsables du SNE-Sup, lors d'une rencontre le jeudi 25 novembre. Au cours de cet entretien, M. Payan aurait précisé que le corps des assistants pourrait être supprimé dans un délai de cinq ans, avec possibilité pour les titulaires d'intégrer le corps des maîtres-assistants. Le directeur général aurait aussi, toujours selon M. Duharcourt, annoncé son intention de poursuivre l'intégration des vacataires au-delà des deux cents prévus au budget de 1983. Enfin, le principe de la formation au métier d'enseignant-chercheur pour les futurs universitaires aurait été accepté.

S.B.

Atelier de poterie
« LE CRU ET LE CUIT »
accueille en groupe
les amateurs de 3 à 83 ans
5, RUE LACÉPÈDE, PARIS-5e
Téléphone (le soir) : 707-85-64



• Stage de pré-rentrée
• Année Préparatoire
• Soutien au PCEM1

IPEC Enseignement supérieur privé
46, bd Saint-Michel, Paris 6e
Téléphone : 633.81.23/329.03.71/354.45.87

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SPORTS

TENNIS

LA FINALE DE LA COUPE DAVIS ENTRE LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS

Le rêve évanoui de Yannick Noah

Avant le match de double qui devait mettre en présence, ce samedi 27, la paire américaine McEnroe-Fleming et la paire française Noah-Leconte, l'équipe de Jean-Paul Loth était menée 2-0 par celle d'Arthur Ashe et avait perdu pratiquement tout espoir de reconquérir la Coupe Davis, perdue il y a quarante-neuf ans par les derniers « mousquetaires ».

Vendredi 26, dans le palais des sports de Grenoble, archicomble, Yannick Noah et Henri Leconte se sont en effet inclinés respectivement face à John McEnroe (12-10, 1-6, 3-6, 6-2, 6-3) et à Gene Mayer (6-2, 6-2,7-9, 6-4), au terme de sept heures et quart d'échanges acharnés. Noah, qui paraissait avoir pris la mesure du numéro un mondial aux deuxième et troisième sets, après une première manche très équilibrée, ne réussit plus à inquiéter l'Américain, qui servit à nouveau très bien après le repos. Enfant chéri des surfaces rapides, McEnroe a montré qu'il pouvait aussi s'exprimer avec bonheur sur la terre battue, grâce à sa nouvelle régularité en fond de court.

Leconte aborda son match contre Mayer avec trop de fébrilité. Emporté par son tempérament de fonceur, il tomba dans tous les pièges de l'Américain jusqu'à ce qu'il ait trouvé une meilleure régularité à l'engagement. Il parvint alors à retourner une situation compromise dans la troisième manche, mais laissa échapper sa chance au quatrième set.

La déception était très vive dans le camp français, même si le résultat était conforme à la logique sportive.

De notre envoyé spécial

Scène dans le hall d'un hôtel. Blouson de cuir, jeune, gueule d'ange, un garçon s'approche furtivement des clients : *« Vous ne voudriez pas un billet pour la Coupe Davis. »* Il ressemble à un revendeur de photos pornographiques la nuit, à Pigalle. Combien ? Dix fois la valeur du billet. Trop cher ! Mais il est prêt à rabattre le prix, le bougre ! C'est qu'il n'arrive pas à les placer, ses billets, et qu'il commence à s'inquiéter. La petite arnaque, le marché noir à la sauvette, ce n'est pas son truc. Il a juste essayé pour améliorer son ordinaire estudiantin, et il craint de se retrouver avec du papier qui aura bientôt autant de valeur que l'emprunt russe de ses arrière-grands-parents. *« Si les Français ne marquent pas un point vendredi, mes billets pour samedi et dimanche ne vaudront plus rien. »*

Vendredi soir tard, dans le hall du même hôtel : le revendeur du matin a vu juste. Des gens qui, il y a une semaine, auraient fait une maladie s'ils n'avaient pas eu de places pour le week-end, annoncent leur départ anticipé. La fièvre de la Coupe Davis est tombée. Brutalement. Menée 2-0, l'équipe de France n'a pratiquement plus de chance de gagner le saladier d'argent. Circulons, il n'y a plus rien à voir, semblent dire ces étranges amateurs de sport-spectacle. Quelques lecteurs de romans noirs jettent ainsi leur livre dès qu'ils pensent avoir résolu l'énigme. Mais y avait-il une énigme tennistique à Grenoble ?

La construction d'un court en terre battue, surface lente censée gêner les Américains, la sélection de Leconte révélée le jour du tirage au sort, tout cela n'était que de la poudre aux yeux destinée à entretenir le suspense. Terre battue ou ciment, Leconte ou Tulasne, l'équipe d'Arthur Ashe est intrinsèquement plus forte que l'équipe de Jean-Paul Loth. En bonne logique, la victoire ne peut pas lui échapper, même si les Français ont brouillé le pronostic par deux fois cette année, en éliminant l'Argentine et la Tchécoslovaquie. Trois victoires-miracle au cours d'une saison, ce n'était guère imaginable.

Pourtant, combien d'amoureux sincères du tennis et d'autres amateurs au cœur d'artichaut ne s'étaient-ils pas pris à croire à ce miracle ? Parce que la France est le pays des « mousquetaires », parce que la reconquête de la Coupe Davis a été la *« nouvelle frontière »* d'un jeune président de la Fédération française de tennis au style Kennedy ; parce que de jeunes joueurs estampillés F.F.T. font partie du gotha de l'Open, l'idée d'une revanche sur 1933; d'une victoire quarante-neuf ans après a germé.

Sur le terreau sportif français si fragile, il ne pousse guère que le chiendent du chauvinisme, copieusement arrosé ces derniers jours par le flot des médias. A tel point que le palais des sports de Grenoble aurait pu ressembler au stade Geoffroy-Guichard de Saint-Etienne les soirs où, naguère, les « verts » tutoyaient le Coupe d'Europe de football.

Or, pour s'être démocratisé, le tennis n'en tient pas moins à son image bon chic, bon genre. Les braillards qui avaient envahi les gradins de Roland-Garros lors du quart de finale contre la Tchécoslovaquie avaient laissé la pire impression. Pour parer à toute éventualité, Jacques Dorfmann, le juge-arbitre des Internationaux de France, s'installe donc, vendredi après-midi, derrière le juge de chaise. Sa présence s'avère fort utile.

Il n'y a pas d'excès pendant les trois premières manches. Noah est vivement encouragé et les coups gagnants de McEnroe sont salués comme il se doit. Le public réagit d'autant mieux que Noah semble en mesure de faire la différence après avoir perdu un premier set très serré. Toutefois, le repos brise l'élan du Français. McEnroe reprend les opérations à son compte tout en durcissant son comportement avec les juges, comportement qui a été jugé jusqu'alors irréprochable. Immédiatement, le public devient hostile à l'Américain, d'une hostilité dans laquelle McEnroe semble puiser son énergie. Il ne sert jamais aussi bien qu'après avoir ergoté sur la décision du juge de ligne. Pendant l'ultime set, le charivari devient tel dans les tribunes que le juge-arbitre de la rencontre menace d'infliger un avertissement à l'équipe de France. La maestria de l'Américain vient seule à bout de Noah.

Un à zéro pour les Américains après quatre heures vingt-trois minutes de lutte acharnée. D'un coup, la chorale n'a plus de cœur. Le miracle ne s'est pas produit. Les gradins se retranchent dans l'ironie : *« Leconte va égaliser, c'est certain ; Mayer va... abandonner »*, lance un spectateur. Une blessure éventuelle du fragile ambidextre paraît être l'ultime échappatoire, car le bras de « Riton » tremble sous l'énormité de la charge.

L'exploit à portée de raquette

Pendant deux manches, le Français « arrose ». Les exclamations de dépit font comprendre au jeune Français que les spectateurs attendent mieux de celui qui a été préféré à Tulasne. Plus Leconte a du mal à tenir la balle dans le court, plus l'ombre de l'ancien champion du monde junior s'étend. Caprice de la foule : ceux qui se bousculaient au portillon il y a quelques heures pour ne pas manquer un échange se glissent vers les issues, toute passion éteinte. Des avions en papier planent vers le court. Puis, d'un seul coup, c'est le retour de flamme : mené 2-0 dans la troisième manche, Leconte égalise, prend le commandement des opérations et gagne le set, 9-7.

L'exploit est encore à portée de raquette. Petit soldat courageux, Leconte a sa ration d'applaudissements avant de monter à l'assaut du quatrième set. Une charge à coups d'*aces*. Délire dans les tribunes. Fatalité ! La double faute de trop — la treizième — fait tout capoter. Murmure de désappointement généralisé.

Deux à zéro : tous les stratèges en chambre de la petite balle expliquent désormais que l'équipe de France est vouée à la roue de bicyclette. *« Imparable, mon cher ! »*. Le spectacle est fini au deuxième acte du drame, pas la peine de voir les trois derniers. C'est le vendredi noir du marché noir grenoblois. Le cours du billet s'effondre. Les « m'as-tu-vu » bradent leur place. Cela permettra peut-être aux vrais amateurs de venir encourager sans arrière-pensée cette jeune et belle équipe de France. Il ne faut pas la brûler après l'avoir adorée. Pendant les années folles, les « mousquetaires » n'avaient pas fait mieux lors de leur premier challenger-round.

ALAIN GIRAUDO.

Le retour de Mac

De notre envoyé spécial

Grenoble. — John McEnroe a fêté d'une cuisante manière pour son premier match en finale de la Coupe Davis, vendredi 28 novembre à Grenoble, son retour sur la terre battue française. Mené 2 sets à 1 et presque en perdition devant un Yannick Noah étincelant, il est revenu après le repos — un repos qui ne s'impose plus — entièrement métamorphosé.

Privilège des super-champions que de charmer soudain la balle jusqu'alors rebelle, et de trouver, au cours d'échanges acharnés, des retours, des « contres », des anticipations pour conclure le point victorieusement. Ce quatrième set qui le vit retourner le match en sa faveur, McEnroe le disputa pratiquement *dans le court*, comme Cochet jadis.

Extraordinaire coup d'œil, agilité de chat, prodigieuses interceptions qui lui permettaient de repaumer des répliques en ouragan dans n'importe quelle position pour prendre d'assaut le filet. Car, à ce tournant décisif de la rencontre, c'est au centre du terrain que le numéro un mondial, sans jamais que la moindre manifestation d'humeur vienne troubler sa concentration, se mit à distribuer le jeu.

Comme Noah, sous l'avalanche, rendait coup pour coup grâce à une magnifique agressivité, on eut droit à une empoignade de gala que nous ne sommes pas près d'oublier.

C'en était fini, et bien fini, des interminables remoulades de *lift* sur la ligne de fond. Mais quel autre enjeu que la Coupe Davis met ainsi à nu le ressort des flambeurs ?

OLIVIER MERLIN.

Faits et jugements

Deux personnes affirment avoir été rouées de coups par des policiers

Deux clients d'un bar-restaurant de la Courneuve (Seine-Saint-Denis) affirment avoir été roués de coups, mercredi 24 novembre, par quatre policiers du commissariat local.

Journaliste et cinéaste, M. Jacques Fontanier, trente et un, qui séjourne dans la cité populaire des « 4000 » afin d'y réaliser un court-métrage, dînait au bar-restaurant l'Europe, avenue Paul-Vaillant Couturier, en compagnie de M. Patrice Vallée, trente ans, qui l'aide dans son enquête sur cette cité ouvrière. C'est alors qu'ils partaient en oubliant de régler un café et un digestif, qu'un incident a opposé M. Vallée, qui a déjà eu affaire aux services de police, et un policier qui dînait dans le même restaurant. Trois de ses collègues, qui, commme ce dernier, n'étaient pas en service, lui ont prêté main-forte et s'en sont alors pris également à M. Fontanier, ainsi qu'à son véhicule...

Saisi, le parquet de Bobigny devait prendre une décision, après l'enquête de l'Inspection générale des services (I.G.S.), menée jeudi. Si elle paraît estimer que M. Vallée porte la responsabilité du début de l'incident, elle attribue aux policiers celle des brutalités à l'encontre de M. Fontanier. Les quatres fonctionnaires mis en cause sont MM. Jacques Perisse, inspecteur, Hugues Parmagnac, enquêteur, Daniel Galland et Daniel Mercier, deux gardiens de la paix détachés, en civil, dans une unité de police judiciaire administrative (U.P.J.A.). Le secrétariat d'Etat chargé de la sécurité publique n'exclut pas des sanctions sévères.

La loi Peyrefitte ne sera abrogée qu'au printemps

La loi « sécurité et liberté » ne sera pas abrogée au cours de cette session parlementaire. Le texte d'abrogation et de révision, adopté par l'Assemblée nationale au printemps dernier, devrait être examiné par le Sénat avant la fin de cette année. Mais le calendrier parlementaire est trop chargé et les sénateurs ne discuteront de l'abrogation de la loi Peyrefitte qu'à la prochaine session. Déçu, M. Badinter a néanmoins obtenu que cette discussion ait lieu dans les premiers jours d'avril 1983. A cette date, la loi « sécurité et liberté », dont l'abrogation était une des priorités de la gauche, aura plus de deux ans d'existence puisque sa promulgation au *Journal officiel* remonte au 2 février 1981.

Condamnation d'un agriculteur de la Drôme

Draguignan. — Le tribunal de grande instance de Draguignan, protégé par d'importantes forces de police, jugeait, vendredi 26 novembre, M. Claude Veyret, vingt-huit ans, conseiller municipal à Beaumont-en-Diois (Drôme), arrêté après les incidents du 4 novembre. Il s'était opposé à la vente aux enchères d'un domaine de 90 hectares géré dans ce village par deux jeunes agriculteurs (*le Monde* du 7 novembre). Il était accusé de coups et blessures volontaires à agents de la force publique (le commissaire de Draguignan avait eu le nez fracturé et un sous-brigadier avait été blessé).

Deux cents agriculteurs, affiliés au C.D.J.A. et à la F.D.S.E.A. du Var et de la Drôme, ont manifesté dans le silence devant le tribunal. M. Farret, procureur de la République, a réclamé dix mois de prison assortis d'un sursis de sept mois et trois ans de mise à l'épreuve. Le tribunal a condamné Claude Veyret à huit mois de prison, dont quatre avec sursis, et trois ans de mise à l'épreuve. Il n'y a pas eu d'incidents à la lecture du jugement ! — *(Corresp.)*

● *Edmond Vidal, dit « Monmon »*, âgé de trente-sept ans, souvent présenté comme l'ancien chef du « gang des Lyonnais », a été placé, le 26 novembre, sous mandat de dépôt à la prison de la Santé par M. Jacques Migayron, premier juge d'instruction à Paris, qui l'a inculpé d'extorsion de fonds. Il avait été interpellé le 19 novembre à Vaise (Rhône) dans le cadre d'une enquête menée par les policiers de l'office central de répression du banditisme, à la suite d'une plainte déposée par un exploitant de machines à sous de Paris, M. José Bermudes *(le Monde* du 23 novembre). Ce dernier accuse « Monmon » Vital et certains de ses amis d'avoir tenté de le soumettre à un « racket ».

● *Six mille doses d'anéthol* de deux grammes chacune, destinées à la fabrication de six cents litres de pastis frelaté, ont été saisies le 21 novembre dans la voiture d'un habitant de Mornas (Vaucluse) qui circulait près de Valence (Drôme). L'enquête a conduit les gendarmes à découvrir mille cinq cents autres flacons vides à Mornas et à procéder à plusieurs interpellations parmi lesquelles, à Romans, celle d'un agriculteur de soixante-dix ans et de son fils, trouvés en possession de soixante-deux flacons-dose. Six personnes ont été présentées le 23 novembre au parquet de Valence. Elles ont reconnu avoir importé de Suisse 100 kilos d'anéthol. — *(corresp.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA POLITIQUE PÉNITENTIAIRE DE M. BADINTER

La création contestée de tribunaux de l'application des peines

La Fédération justice C.G.T. vient de réaffirmer son opposition à la création, envisagée par M. Robert Badinter, de tribunaux de l'application des peines. Selon ce projet, les libérations conditionnelles et les permissions de sortir seraient désormais décidées par des magistrats du siège seuls, sans intervention de l'administration ni des directeurs de prison. Outre la C.G.T., F.O., qui regroupe la grande majorité des personnels de direction, proteste contre cette exclusion. La C.G.T. affirme que ce projet ramènera les surveillants de prison *« à l'époque des porte-clés »*, et F.O. qu'il *« remet en cause l'autorité des chefs d'établissement »*.

Guère troublé par ces critiques, M. Badinter, qui a l'appui des syndicats de magistrats, compte soumettre ce projet à un prochain conseil des ministres et en saisir le Parlement au printemps.

Les pouvoirs exorbitants de l'administration sont au centre du débat sur la création de tribunaux de l'application des peines. Actuellement, le ministère est tout-puissant puisque aucune libération conditionnelle d'un condamné à plus de trois ans d'emprisonnement ne peut avoir lieu sans son accord. Responsabilité souvent embarrassante. N'a-t-on pas vu M. Peyrefitte rendre la liberté à Thomi Recco, soupçonné d'avoir commis ensuite six meurtres, avant de refermer, effrayé, le robinet des libérations conditionnelles ?

Politiquement encombrant, ce pouvoir prête à discussion puisque c'est à une autorité non judiciaire que revient la décision de mise en liberté. Etrange situation qui soumet la condamnation d'un meurtrier à de longs débats contradictoires devant un jury populaire, mais fait dépendre du bon vouloir d'un bureau de la chancellerie sa libération à mi-peine ou son maintien en prison. M. Badinter est convaincu qu'une *réforme* s'impose. Il la qualifie d' *« essentielle pour les libertés »*.

A côté du pouvoir que détient actuellement le garde des sceaux, il en existe un autre, propre aux directeurs de prison, que leur a conféré une loi de 1978. Ce pouvoir, qu'est *venu renforcer la loi « sécurité et liberté »*, leur permet de refuser les permissions de sortir à certains détenus et même de s'opposer, dans certains cas, aux réductions, fonctionnements et suspensions de peine notamment.

De ce pouvoir, qui sera sérieusement écorné par l'abrogation de la loi Peyrefitte, il ne subsistera bientôt plus rien. Le gouvernement est, en effet, décidé à refondre complètement le système qui, via les commissions de l'application des peines, permet également aux chefs d'établissement d'avoir, à côté du procureur de la République et du juge de l'application des peines, voix au chapitre pour les autres mesures dont bénéficient les condamnés.

Toutes ces mesures relèveront désormais du juge de l'application des peines (JAP) seul ou d'un tribunal portant le même nom. La création de cette juridiction est une innovation essentielle, les prérogatives de l'administration disparaissant au profit du pouvoir judiciaire. Il existera un tribunal de l'application des peines par tribunal de grande instance. Ce tribunal, composé du JAP et de deux autres magistrats, sera compétent pour tous les condamnés domiciliés ou incarcérés dans son ressort géographique.

Intellectuellement satisfaisante, cette procédure comporte le risque d'encombrer les juridictions par le surcroît de travail qu'elle occasionnera. C'est pourquoi il est prévu que le JAP restera compétent pour décider seul des libérations conditionnelles et des autres mesures d'aménagement de la peine en cas de condamnation inférieure à dix-huit mois d'emprisonnement. Au-dessus de ce seuil, c'est le tribunal de l'application des peines qui prendra la décision.

Une telle répartition des tâches est également prévue pour les condamnés en liberté : c'est le JAP seul qui déciderait de suspendre la suppression d'un permis de *conduire, mais le tribunal qui serait* compétent pour révoquer le sursis d'un délinquant.

Allégement

Cet allégement de la procédure judiciaire répond en partie aux appréhensions des magistrats, favorables à cette réforme mais inquiets de ses conséquences. Ainsi la section de Toulouse du Syndicat de la magistrature a-t-elle calculé que le nouveau tribunal de cette ville aura à sa charge les huit cents condamnés de la maison d'arrêt Saint-Michel et du centre de détention de Muret. Craignant l'asphyxie, ces syndiqués sont défavorables à la création de tribunaux de l'application des peines, que leur organisation réclame pourtant au nom des grands principes.

La procédure de libération conditionnelle et d'aménagement des peines étant *désormais* « judiciarisée », on y retrouve tous les ingrédients du procès pénal : le pouvoir d'instruction confié au JAP ; la présence du condamné à l'audience, sauf motif impérieux de sécurité ; celle de son avocat, même *si* cette audience a lieu à huis clos ; la faculté offerte aux victimes de se faire entendre, même s'il ne s'agit que d'un avis ; la possibilité pour le condamné de faire appel et de se pourvoir en cassation.

On comprend les frustrations des surveillants de prison, qui voient ainsi leur échapper une partie de leurs prérogatives. Mais les chefs d'établissement ne seront pas totalement écartés de cette nouvelle procédure puisqu'ils pourront se faire entendre du tribunal de l'application des peines sous forme de rapport à ce dernier.

Mince concession, arrachée davantage qu'obtenue du ministère, intransigeant sur ce point qui touche, là aussi, aux grands principes. Comme pour la révision des erreurs judiciaires, dont la réforme sera en même temps soumise au Parlement, il s'agit de retirer au pouvoir exécutif des prérogatives qui, selon la philosophie de M. Badinter, relèvent du judiciaire.

Dans le premier cas, ce n'est plus au garde des sceaux que reviendrait la décision d'engager la procédure de révision, mais à des magistrats du siège. Dans le second, ce serait aussi à des juges qu'échoirait la décision de libérer sous condition un condamné à une longue peine plutôt qu'au ministre de la justice. Nécessaire retour à la philosophie judiciaire qui prévalait depuis 1945, selon M. Badinter, et qu'avait interrompue la parenthèse Peyrefitte.

BERTRAND LE GENDRE.

Picardie

Le conseil régional prend une participation dans une banque locale

De notre correspondant

Amiens. — Le conseil régional de Picardie, dont le président est M. René Dosière (P.S.), a approuvé, le 25 novembre, une prise de participation de 20 % (3 millions) de la région au capital de la Banque de Picardie.

Installée uniquement en Picardie, cette banque dispose de neuf agences et prévoit d'en ouvrir quatre nouvelles. A la fin du mois d'octobre 1982, le total des dépôts de la clientèle atteignait 280 millions, ce qui, par rapport à 1981, représente une augmentation de 21 %. Le montant des crédits accordés aura été de 180 millions en 1982 ; seules les entreprises régionales ayant leur siège en Picardie auront pu en bénéficier.

La Banque de Picardie a un capital social qui est passé de 5 millions de francs en 1978 à 15 millions *en 1982 et est détenu pour 57 %* par l'Union des banques de Paris (nationalisée en juillet dernier), 20 % par la Banque Rivaud et 23 % par huit cents actionnaires privés. La prise de participation de la région dans la banque donnera au conseil régional la possibilité d'intervenir dans la vie économique, notamment par des prêts à long terme. *« Il est préférable,* explique M. Dosière, *que la région fasse confiance à des professionnels qui sauront tenir compte des contraintes techniques et commerciales dans l'étude des projets d'investissement. »*

Le conseil régional a aussi adopté, à l'*unanimité, le rapport sur l'expérience* télématique pilote qui va être lancée en Picardie. Il s'agit de profiter de l'installation de l'annuaire électronique en Picardie pour favoriser la diffusion d'informations utiles aux entreprises et aux particuliers. Le conseil régional et le quotidien *le Courrier picard* s'associent pour créer un système télématique commun *« qui,* souligne M. Dosière, *« permettra aux administrations publiques de diffuser des informations utiles à la population et au journal ». « C'est la première fois en France,* ajoute-t-il *qu'une opération télématique est conçue au niveau d'une région et c'est la première fois qu'est pour cela conclu un accord avec la presse. »*

Une association loi de 1901, intitulée Télématique en Picardie sera créée entre l'établissement public régional de Picardie et *le Courrier picard*. D'autres membres pourront y adhérer, des organes de presse notamment. Le coût de l'installation du centre serveur installé dans les locaus du *Courrier picard* sera de 8 millions, dont 2 financés par l'Agence de développement de l'informatique (ADI), 4 millions par le journal et 2 par l'établissement public régional. La direction générale des télécommunications installera gratuitement dans chaque lieu public retenu un terminal Videotex ; la région prendra totalement à sa charge l'établissement de l'annuaire administratif. Au total, l'opération télématique coûtera 4 millions à la région.

Les conseillers régionaux ont enfin décidé que la future chambre régionale des comptes serait installée à Amiens.

MICHEL CURIE.

POLICE

Le Syndicat indépendant atténue ses critiques envers le pouvoir

Le vingt-deuxième congrès du Syndicat indépendant de la police *nationale (S.I.P.N.), qui s'est réuni à* Paris du 24 au 26 novembre, a été marqué par un changement de ton notable à l'égard du pouvoir. Seconde organisation parmi les gardiens de la paix, avec 21,93 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles de 1982, le S.I.P.N., qui avait participé récemment à un meeting de policiers parisiens ponctué de slogans tels que *« Badinter au poteau ! », « A Moscou ! », « Mort aux rouges ! »* (*le Monde* du 9 octobre), a tenu cette fois à se démarquer des *« excités »*, selon les propres termes de M. Remy Halbwa, réélu secrétaire général.

« On ne peut vivre uniquement dans la critique », affirme-t-il, en rejetant la classification *« à droite »* de son syndicat, qui s'appuie, le plus souvent, sur les positions adoptées par le S.I.P.N. lors des principales crises de confiance qu'a connues la police nationale. *« Nous voulons proposer, ne pas être seulement une force d'opposition »*, renchérit M. Gérard Boyer, secrétaire général adjoint. Ce nouveau cours fut illustré par *l'accueil poli réservé à M. Jacques* Colliard, directeur adjoint au cabinet de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, qui vint plaider l'effort budgétaire en faveur de la police.

Dans un manifeste adopté par les congressistes, le S.I.P.N. propose, afin de *« rapprocher la police de la population, l'institution d'un conseil supérieur de la police chargé de veiller à sa neutralité »*. A l'opposé d'un *« conseil d'usagers »*, dont le S.I.P.N. *refuse le principe, il serait* composé d'anciens fonctionnaires de police, de juristes et de magistrats *« au sommet de leur carrière »*. Le S.I.P.N. demande, d'autre part, l'élaboration d'une *« charte des syndicats de police »*, qui obligerait ceux-ci à la *« neutralité qui s'impose aux fonctionnaires »*. Le syndicat demande enfin à la justice de *« respecter le caractère périlleux des devoirs policiers »* et s'oppose notamment à l'inculpation de policiers impliqués dans une « bavure » avant une *« reconstitution minutieuse »* des faits.

Toutefois, ce souci de donner un visage responsable au S.I.P.N. n'a pas été, semble-t-il, sans remous internes. *« Cela a été difficile à faire passer »*, reconnaît un dirigeant, la première journée étant marquée par de longs votes et deux séances à huis clos.

EDWY PLENEL.

Faits et projets

La « ligne » de Cruas sera construite

Le tribunal administratif de Grenoble vient de rejeter la requête présentée par le comité de défense contre la ligne à très haute tension Le Chaffard-Coulange (Rhône) qui doit acheminer le courant produit par la centrale nucléaire de Cruas (Ardèche). Celui-ci souhaitait que soient arrêtés les travaux de construction de la ligne autorisés le 2 juillet 1982 par le commissaire de la République de la Drôme.

Selon le comité, la construction de cette ligne de deux fois 400 000 volts, qui traverse trente communes du département de la Drôme, sur une longueur de 88 kilomètres, provoquera de graves préjudices à l'agriculture, saccagera des zones boisées ; surtout, elle risque de gêner gravement les deux cents familles qui habitent à moins de 100 mètres de l'ouvrage.

Le 19 septembre dernier, trois cents personnes avaient manifesté pour protester contre la réalisation des travaux E.D.F., et un groupe d'agriculteurs avait découpé au chalumeau les bases d'un pylône en cours d'édification (*le Monde* du 21 septembre). Huit personnes furent inculpées à la suite de cette action.

Les travaux de construction de cette ligne à très haute tension qui aboutit au centre d'interconnexion du Chaffard, au sud de Lyon, s'achèveront avant la fin de cette année. — *(Corresp.)*

Nice : comment rouvrir le Ruhl ?

Au cours d'une conférence de presse réunie le vendredi 26 novembre à Nice par les élus socialistes de la ville, M. Max Gallo, député (P.S.) des Alpes-Maritimes, a proposé que l'hôtel Méridien de Nice soit autorisé à gérer le casino Ruhl fermé depuis le 9 janvier dernier. Selon M. Gallo, cette solution aurait l'avantage de lever toute hypothèque sur le financement de la société d'exploitation du casino puisque la société du Méridien est une filiale d'Air France. M. Gallo a toutefois précisé qu'il n'avait pas sollicité l'avis des responsables du Méridien ni du ministre de l'intérieur. *« Notre souci,* a-t-il affirmé, *est de débloquer une situation préjudiciable aux intérêts des anciens salariés du casino et de l'économie locale »*.

Toujours selon M. Gallo, la demande d'autorisation d'exploiter les jeux du Ruhl déposée le 4 novembre 1981 par la Société européenne d'exploitation commerciales et industrielles (S.E.C.I.) n'a *« apparemment »* pas été prise en considération par le ministre de l'intérieur. — *(Corresp.)*

MÉDECINE

Un médicament actif contre le psoriasis est commercialisé en Europe

La firme pharmaceutique suisse Roche commence à commercialiser, à l'échelon européen, un médicament actif contre le psoriasis. Son principe actif - l'étretinate — est un dérivé synthétique de la vitamine A. Déjà en vente en Suisse, en Autriche et en Grande-Bretagne, ce produit est en cours d'enregistrement dans de nombreux pays. En France, il a déjà obtenu l'autorisation de mise sur le marché.

Il a été établi que l'administration d'étretinate à des femmes enceintes — voire avant la conception (1) — comportait des risques importants de malformation du fœtus (teratogénicité). En Suisse, la firme Roche a décidé d'adopter « une attitude très ouverte en matière d'information du public ». *Elle a aussi pris des règles inhabituelles concernant la délivrance du médicament. Cette situation pose d'importantes questions sur les responsabilités à invoquer en cas d'accidents à la naissance.*

L'histoire récente du psoriasis pourrait se limiter à celle des échecs thérapeutiques. Affection fréquente, souvent *récidivante*, bénigne mais difficile à supporter, le psoriasis se caractérise, dans sa forme la plus fréquente, par l'apparition sur la peau de taches plus ou moins importantes, recouvertes de squames épaisses, blanches et nacrées. En dépit de nombreux travaux et de quelques progrès, l'origine de cette affection demeure inconnue. Il n'existe actuellement aucune méthode assurant la guérison définitive.

Avant l'apparition du nouveau médicament, on proposait aux malades une thérapeutique récente : la puvathérapie. Cette association de médicaments et d'exposition à des rayons ultra-violets, qui doit être fréquemment répétée, comporte des risques non négligeables d'apparition, à long terme, de cancer de la peau. Récemment, on a expérimenté — avec quelque succès semble-t-il — l'action des *rétinoïdes*, dérivés synthétiques de la vitamine A (comme l'étretinate), seules ou en association avec la puvathérapie. Une récente étude américaine (2) menée par un groupe de l'université du Michigan concluait à une importante élévation anormale des taux de lipides sanguins chez les malades ayant été traitées avec l'étretinate.

Persuadés de détenir *« le premier médicament actif contre le psoriasis »*, mais sachant aussi, compte tenu des résultats de l'expérimentation animale, que le produit avait d'importantes propriétés tératogènes, *c'est à un difficile calcul*, celui du rapport entre les bénéfices escomptés et les risques encourus, qu'ont été confrontés les responsables de la firme Roche. Le développement du produit a néanmoins été mené à son terme et sa commercialisation décidée. Le jeu en valait-il la chandelle ?

On explique, aujourd'hui, au siège de la firme suisse, avoir pris *« le maximum de précautions »*. C'est ainsi que le médicament ne peut être prescrit que par un dermatologue et que l'on fait signer aux patientes un formulaire aux termes duquel ces dernières déclarent avoir une parfaite connaissance du risque encouru. D'autre part, une conférence de presse a été organisée à l'intention des médias « grand public ». *« Néanmoins,* déclare-t-on, *la difficile question des degrés de responsabilité en cas d'accident reste ouverte. »*

Rien ne permet de penser que les mêmes précautions pourront être mises en œuvre dans les différents pays où le produit est, ou va être, commercialisé. Il existe, en effet, différentes réglementations concernant les informations sur le médicament, destinées au grand public. C'est ainsi que la firme Roche pourrait être accusée, en cherchant à prévenir les utilisateurs, de faire de cette manière *« de la publicité déguisée »*.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le fabricant estime que la conception d'un enfant ne doit pas être envisagée pendant l'année qui suit l'arrêt du traitement.

(2) Le *Journal de l'Association médicale américaine* daté du 21 mai 1982 (nº 19, volume 247).

CARNET

Naissances

— M. Paul LOUIT et Mme, née Pauline de FALGUEROLLES, sont heureux de faire part de la naissance de

Albin,

le 7 novembre.
Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès du

général B.A. (C.R.)
Paul CAZAILLET,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
rappelé à Dieu le 24 novembre 1982.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 29 novembre 1982, à 15 h 45, en l'église de Voisins-le-Bretonneux (Yvelines).

De la part de :
Mme Paul Cazaillet,
Ses enfants,
Et toute la famille.

— M. et Mme Slama,
M. et Mme Friling,
M. et Mme Dana,
M. et Mme Nemni,
Ainsi que ses petits-enfants : Alain, Martine et Eric, et ses arrière-petits-enfants,
font part du décès de leur chère et regrettée mère et grand-mère,

Mme veuve CHEKLI Mamou,
née Journo,
le vendredi 26 novembre 1982.

Les obsèques auront lieu le lundi 29 novembre, à 15 h 30, à l'entrée principale du cimetière de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. et Mme Hedreul-Tanouard et leurs familles ont la douleur de faire part du décès de

Guillaume
HEDREUL-TANOUARD,

leurs fils, frère, petit-fils et neveu, survenu à Paris le 22 novembre 1982, à l'âge de dix-sept ans.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Germain-des-Prés, le mardi 30 novembre, à 13 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, vers 14 h 45.

14, rue Guénégaud,
75006 Paris.

— Le conseil d'administration et la direction de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC),

Le conseil d'administration et la direction de l'Institution de retraite par répartition de l'association pour la retraite des ingénieurs et des cadres (IRRAPRI),

font part du décès de leur président d'honneur,

M. Henry LION,
ingénieur E.P.C.I.,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 25 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques auront lieu lundi 29 novembre 1982. Réunion au Père-Lachaise (cimetière Est, porte Gambetta), à 11 heures.

— Nous apprenons le décès, survenu le 26 novembre, de

M. André SEGUIN,
adjoint au maire de Toulon.

[Né, il y a soixante-deux ans à Alger, M. André Seguin fut rédacteur en chef de la « Dépêche d'Alger » jusqu'en 1962. Elu conseiller municipal de Toulon (Var) en 1971, membre de l'U.D.F., il devint adjoint au maire en 1977. Il fut conseiller général du Var de 1973 à 1979. M. Seguin est décédé d'une crise cardiaque au cours d'une réunion du conseil municipal.]

Services religieux

— Cérémonie religieuse en la mémoire de

Max DEUTSCH,

disparu le lundi 22 novembre à Paris, en la synagogue du 19, rue Galvani, Paris-17e, lundi 29 novembre, à 18 h 30.

Avis de messes

— Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque

Et les anciens de la 2e D.B.

vous prient d'assister à la messe qui sera célébrée *le* **dimanche 28 novembre**, à 9 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

maréchal LECLERC
de HAUTECLOCQUE

et de ses onze compagnons :

capitaine de vaisseau
FRICHEMENT,
colonel FOUCHET,
colonel du GARREAU,
colonel FIESCHI,
colonel CLEMENTIN,
commandant MEYRAND,
sous-lieutenant
MIRON de l'ESPINAY,
lieutenant DELLUC,
lieutenant PILLEBOUE,
adjudant GUILLOU,
sergent-chef LAMOTTE.

Messes anniversaires

— Le 28 novembre 1981,

Serge RIASSETTO

nous quittait.

Une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 27 novembre, à 18 heures, à Wissembourg.

Communications diverses

— La vente de charité des Anciens de la 2e D.B. se déroule au Parc des expositions, porte de Versailles, bâtiment II *(entrée porte* A), *niveau* 2, *les* : samedi 27 novembre 1982, jusqu'à 20 h 30, et dimanche 28 novembre, de 12 heures à 20 heures.

3-4-5 DÉCEMBRE
11e EXPOSITION INTERNATIONALE
VENTE DE
MINÉRAUX
FOSSILES
PIERRES PRÉCIEUSES - BIJOUX
200 EXPOSANTS représentant 15 PAYS
HOTEL P.L.M.
17, bd Saint-Jacques - PARIS-14e

PUBLICATION JUDICIAIRE

JUGEMENT DU TGI DE PARIS du 5 mai 1982

Dit et juge que la dénomination « Association Solidarité et Défense des Libertés » entraîne un risque de confusion avec celle de l'Association Mouvement Solidarité et Liberté, sur laquelle l'association demanderesse à un droit privatif et exclusif. Condamne en conséquence l'Association Solidarité et Défense des Libertés à changer de dénomination.

Le Monde

culture

CINÉMA

« HÉCATE, MAITRESSE DE LA NUIT », DE DANIEL SCHMID

ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR

La solitude acceptée

« Je ne connaissais rien de Paul Morand quand j'ai lu *Hécate*, une seule fois, *dit Daniel Schmid*. J'ai travaillé sur le scénario avec Pascal Jardin, qui était déjà malade. Il allait deux fois par semaine à Villejuif pour les soins. Cela veut dire une autre dimension, plus seulement une commande pour un film.

» *Hécate* est une nouvelle très bizarre. Le côté historique ne m'a pas intéressé. Je n'ai pas voulu me lancer dans une reproduction minutieusement exacte. Il s'agit d'un vague entre-deux-guerres, dans une colonie imaginaire, une ville lointaine, des gens qui ignorent tout de ce qui les entoure, qui font comme s'ils habitaient Paris ou Londres, et reçoivent les nouvelles avec deux mois de retard. Le temps n'est pas le même pour eux ; ils se reconstituent une actualité. Des gens comme il en a existé dans les possessions anglaises et françaises. Ils existent encore. Je les ai trouvés à Tanger, où nous avons tourné la scène de la rencontre. Vestiges de la vieille société anglaise... Certains se souvenaient d'avoir joué au bridge avec Paul Morand en 1949. Lady Diana Cooper, la femme de Duff Cooper, la plus belle femme des années 20, est arrivée quand nous étions là...

» Ces Anglais éternels ont fait de la figuration. Le mois de janvier était froid et je leur disais de suggérer l'extrême chaleur. Ils sont restés, en smoking et grand décolleté, des nuits entières, totalement disponibles. A « *Moteur !* », ils se mettaient à bavarder entre eux. Des nuits entières pour capter une minute... Ils vivent dans des maisons trop grandes, qu'ils n'ont plus les moyens d'entretenir, mais continuent les invitations, le bridge, la vie de club.

» Le reste du film, à l'exception de la scène du train, a été tourné à Fez, ville spirituelle, une sorte de Mecque où on a l'impression que tout a été pensé durant mille ans. Toi tu arrives avec ton équipe et en deux mois tu veux saisir l'atmosphère ! C'est ridicule. Il y a un autre piège : on arrive, on découvre, on est ébloui, on a envie de filmer toutes ces merveilles et on risque de tomber dans le folklore. Pour l'éviter, nous avons choisi de cadrer les structures, d'effacer le décoratif jusqu'à recouvrir de velours vert de merveilleuses mosaïques du XVIIIe siècle. Nous nous demandions : est-ce que ça aurait pu être construit aux studios de la Paramount ?

» Dans *l'Ombre des anges* aussi, la ville disparaît, devient un espace onirique, et intemporel comme dans *Cette nuit ou jamais*. On n'échappe pas à ses obsessions. Elles sont fixées sur la pellicule, elles sont un témoignage cruel quand on les revoit. Et puis se retrouve ici ma manière de transposer les visages en signes. Lauren Hutton : je l'ai vue dans *American Gigolo*, je l'ai rencontrée dans un hôtel à Genève, et tout de suite m'a frappé l'irrégularité de ses traits. Elle est Hécate, Lilith, la Contre-Eve, *« libre, disponible, jamais pesante, jamais possessive et ne demandant rien »* et elle dit *« Tu veux que je sois ta sorcière ? Je risque de l'être vraiment »*...

» Lui est un médiocre, jaloux. Jaloux de son passé — quelle folie puisque en tout cas on n'y peut rien. Il se rend malade à imaginer qu'avec son mari elle est allée « plus loin », un vague « plus loin » qui englobe toutes les simplifications les plus simplistes du sexe. Elle lui apporte une hauteur qu'il ne peut pas atteindre. Mais enfin, pour une fois dans sa vie, il va contre la société, il vit. Pas nu, pas démasqué, mais au plus loin de ses possibilités. Confrontés à la souffrance, certains s'écroulent, d'autres grandissent. Comme Marie-Antoinette.

» Il n'y a rien là de psychologique. J'ai trouvé chez Chardonne une citation : *« Psychologie, science honteuse. Petite bougie allumée dans nos cerveaux, petite flammme qui ne s'allume pas et qui nous aveugle. »* Le héros, Julien Rochelle, sait le caractère unique de cette expérience. On ne peut pas vivre toute sa vie son dernier jour. Ensuite vient l'indifférence à soi-même. L'homme est hermétique à lui-même, c'est, pour moi, le message de ce roman bizarre. Quelque chose qui décrit la solitude acceptée.

» J'étais dernièrement au Japon. J'ai rêvé de Fassbinder. Je suis allé dans les jardins zen de Kyoto : un champ de sable et trois pierres disposées en triangle irrégulier. C'est tout. Rien, la beauté pure. Comme le nô. Une telle harmonie du mouvement, un appel, et, après une heure d'angoisse et d'ennui, tu y rentres. Tu ne comprends pas, tu ne peux pas échapper : la beauté pure, rien ne se passe.

Des pensées blasphématoires me sont venues : les choses graves qui nous arrivent, les amis malades, ou morts, ce n'est pas primordial. L'essentiel est ce qu'on n'a pas capté, ce qu'on ne voit pas et qui reste en toi, tout seul, solitaire, hermétique. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

Passion et fantasmagories

Berne, 1942. — Dans un dîner d'ambassade où l'on discute sur une victoire probable de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne nazie, un diplomate français, Julien Rochelle, contemple fixement le champagne qu'on verse dans sa coupe. Dans un vertige, le vin pétillant devient l'eau de la mer sur laquelle un bateau amène ce même Rochelle, au début des années 30, en Afrique du Nord, où commença sa carrière. C'est là qu'il a rencontré Clothilde de Watteville, « celle qui regarde la nuit ».

Monde colonial d'autrefois, femme mystérieuse, homme épris jusqu'à l'obsession, se perdant, par sa jalousie possessive, dans un délire de soupçons : en adoptant, avec Pascal Jardin, dont ce fut le dernier travail, le roman de Paul Morand, *Hécate et ses chiens*, Daniel Schmid a fait revivre les charmes pervers d'une littérature cosmopolite.

Il a construit, admirablement, un univers d'esthète baudelairien, évoquant les pays transfigurés par l'imaginaire (Maroc, Autriche, Chine, Russie, Espagne) de Joseph von Sternberg, auquel, d'une certaine façon, Bernard Giraudeau, dans le rôle de Rochelle, ressemble, par son dandysme exacerbé. Aux yeux de Rochelle, Clothilde devient Hécate, déesse antique et maléfique. Parmi ses proies : de jeunes garçons arabes. Sur l'un d'eux, l'attaché d'ambassade assouvira sa fureur jalouse, en se perdant dans le péché.

Telle Marlène Dietrich, autrefois devant la caméra de son Pygmalion, Laurent Hutton, visage triangulaire, cheveux dorés, beauté fascinante dans ses toilettes de rêve, se transforme en fantasme du désir masculin. Mais ce qui était abstraction chez Sternberg est, chez Daniel Schmid, sensualité brûlante, jeux du désir et de la volupté, ambiguïté foncière de la nature humaine dans les troubles de la passion, les rapports de domination.

Les images façonnées par Renato Berta (gamme de teintes blanches, noires, bleues mordorées, ocre) font éclore sur l'écran des fantasmagories diurnes et nocturnes où la femme « fatale », entre l'apparence et la réalité, se dérobe à l'interprétation imposée par l'homme.

Daniel Schmid casse et maîtrise le rétro pour nous plonger dans l'envoûtement d'extraordinaires transes oniriques. Lorsque le réel reprend ses droits — avec la fin des années 30 et la guerre — des images d'actualités traitées en sépia se mêlent à une reconstitution rapide de la carrière de Rochelle avant son départ pour une Sibérie mythique où il croit pouvoir découvrir le secret de Clothilde. En vain. La trajectoire des fantasmes s'achève à Berne, en 1942, où la femme reparaît, plus belle que jamais.

JACQUES SICLIER.

(*) Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

Laurie Anderson à Bobino

(Suite de la première page.)

United States I-IV comprendra alors quatre parties articulées autour de quatre thèmes) les transports, la politique, l'argent et l'amour). Le titre est inspiré d'un roman (fleuve) de Dos Passos.

On a eu droit, ici, à un montage d'extraits, à une réduction du « cycle » à trois heures et demi d'un quasi-solo, relevant bien, oui, de la performance, au sens propre, physique, du terme. Bien sûr, les bandes pré-enregistrées distillaient leur mélanges répétitifs. Bien sûr les prodiges du Vocoder — ce synthétiseur avec lequel la violoniste-chanteuse transforme à merci sa voix — n'ont pas déçu. tout aussi attendues, les centaines d'images dévidant sur un grand écran l'Amérique et ses rêves s'enchaînaient subtilement, efficaces : diapositives, extraits de films, simples quadrillages, faisceaux de couleurs, on reminiscences sidérales. Autant de visions et une belle prouesse de la part du projectionniste.

Mais tout cela — les aboiements d'un chien triste, captés derrière les sons cybernétiques, ou les croquis succédant sur la toile blanche à tel cliché en négatif d'une vacillante statue de la liberté, à des souvenirs de tableaux expressionnistes, au jeu divers des ombres, et des signaux et des lumières, cet appareillage de haute précision, ces éclairages et même les prestations ponctuelles des instrumentistes affrontés aux rythmes sans merci des machines — tout cela, beau, aurait été froid, à la longue. Même la voix douce d'Anderson aurait lassé, et on aurait eu assez de ses gestes exacts et mesurés et intenses d'officiante impossible à distraire, si elle n'avait pas fait là, par l'absurde en quelque sorte, la démonstration du contraire de ce qu'elle cherche à prouver en se référant abondamment à Williams Burroughs.

Elle tient à dénoncer les virus du langage, et elle se prend volontairement et consciencieusement aux pièges de la traduction, aux délices de la trahison consentie. Au début, nous avions aimé l'enregistrement de la chanson *Superman*, ce bijou de musique pop (1), nous étions agacés que cela ne ressemble plus justement à ce que c'était, que les paroles ne « tombent » plus juste (ce côté architectural, prétentieux, un peu du français comparé à l'américain). Puis de l'entendre hésiter, et rebâtir en étrangère la plupart des phrases, l'intégralité de ses anecdotes, avec à la main ce petit carnet qu'elle déchiffrait mot à mot, a eu quelque chose d'extravagant.

En Allemagne, récemment, elle a expliqué de même à un public d'Allemands les fondements du talk — show à l'américaine, — sans connaître rien de la langue de Goethe. Cela a — comment dire — quelque chose d'incroyablement gentil. Au sens ou on est gentil en Amérique. Avec une sorte de naïveté si généreuse qu'on frôle le mystére.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Bobino, le samedi 27 novembre, à 20 h 30.

(1) *Big Science*. Distrib. Warner. WEA 359 1290.

ROCK

A L'HIPPODROME DE PARIS

Le « rap » sans peine

Le voilà, le nouveau phénomène de mode : le *rap*. Né dans les ghettos noirs new-yorkais, il est aujourd'hui récupéré et commercialisé par l'industrie du disque.

Au départ dans les clubs de Harlem, du Bronx, de Brooklyn, les disc-jockeys jouent avec leur matériel, mixent les chansons ensemble, passent d'une platine à l'autre, arrêtent brusquement le disque avec la main et le font repartir aussi soudainement, le font tourner à l'envers, toutes les pirouettes sont permises. C'est ça le rap : des pirouettes en cascade. Et puisqu'on en est là, pourquoi ne pas chanter ? Va pour les galipettes vocales, un débit continu de mots saccadés sur une musique rafistolée.

Pas besoin d'instruments, c'est à à la portée de tous : des disques, deux platines, un micro. C'est l'équivalent du *talk-over* jamaïquain. Une radio noire new-yorkaise fabrique ses propres mixages à partir des *hits* funk ou disco. C'est parti, des groupes enregistrent des disques en chantant sur des mélanges savants d'air connus, Sugargill Gang, Grand Master Flash, une compagnie discographique naît, qui se spécialise dans le rap. Blondie est numéro un des hit-parades en reprenant la forme saccadée du chant avec *Rapture*. En Allemagne, *Da Da Da* fait une carrière internationale ; en France, c'est *Chagrin d'amour* avec *Chacun fait c'qui lui plaît*. Le rap (toujours dans sa forme vocale) fait une entrée fracassante dans la publicité.

En 1980, pas un groupe n'enregistrait d'album sans y inclure un morceau de reggae ; en 1982, c'est le rap qui lui succède. Les princes du graffiti s'associent à ceux du rap, la culture est la même, celle de la rue, l'art à peu de frais. Futura 2000, qui vend (très cher) ses graffiti sur toile dans les galeries new-yorkaises, enregistre avec Clash.

Europe I organise une tournée en France et en Angleterre avec quelques-uns de ces *rappeurs* sans reproche. On les a vus le lundi 22 novembre au Bataclan pour une présentation du show : Fearles Four, Fab Five Freddy, Africa Bambaabaa, D.S.T., le Rocksteady Crew (quatre Portoricains acrobates), les Double Dutch Girls (quatre gamines qui font des prouesses avec des cordes à sauter) et Zephir, Dondi et Futura 2000, qui exécutent leurs graffiti tout au long du spectacle. On a vu aussi Mick Jones, de Clash, les rejoindre avec sa guitare.

Evidemment, sorti de son contexte, ça ne veut plus dire grand-chose. Le rap n'est pas fait pour se poser sur une scène mais pour être joué dans des discothèques au beau milieu du public. A 20 heures, les gens n'ont pas précisément envie de danser, et, si on ne participe pas, ça devient vite lassant.

ALAIN WAIS.

★ Ce samedi 27 novembre à 20 heures, à l'Hippodrome de Paris ; le 28 à 20 h 30, à Belfort, salle Benoît-Frachon ; le 29 à 20 h 30 à Mulhouse, Palais des fêtes ; le 30 à 20 h 30 à Strasbourg-Schiltigheim, salle des fêtes ; le 1er décembre à 20 h 30 à Mourtigny-lès-Metz, salle Europa.

MORT DE HUGH HARMAN PÈRE DE « TOM ET JERRY »

Le cinéaste d'animation Hugh Harman est mort le 25 novembre près de Los Angeles. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans.

[Né en 1903, Hugh Harman, après avoir fait ses classes avec Walt Disney, crée ses propres séries : *Looney Tunes*, les *Merry Melodies*, gags en tout genre sur fond de variété et musique de genre par de grands orchestres dont le chef et les instrumentistes sont de gentils animaux très proches des petits cochons du maître. Hugh Harman va devenir surtout le père de *Tom et Jerry*, ces jeux du chat et de la souris devenus célèbres dans la monde entier.

Avec son collaborateur Rudolph Ising, il remporte en 1940 un oscar pour *la Voix lactée*. Il avait été proposé pour le prix Nobel de la paix avec son film *Paix sur la terre*, en 1939.]

■ **L'actrice américaine Lee Patrick vient de mourir à New-York. Elle était âgé de soixante et onze ans. Après avoir débuté à Broadway à l'âge de treize ans, elle était partie pour Hollywood en 1929, jouant pendant plus d'un demi-siècle les blondes évaporées et acidulées. Elle était la secrétaire de Humphrey Bogart — Sam Spade, dans *le Faucon maltais*.**

■ **RECTIFICATIF : La Semaine du cinéma algérien à Orléans, que nous avions annoncée par erreur pour le mois de novembre, aura lieu du 15 au 21 décembre. Elle est organisée par la Maison de la culture et le lycée Benjamin-Franklin.**

FORMES

Un Anglais à Paris

Fructueux, l'automne parisien de Roland Penrose, qui était, qui est, doublement présent à Beaubourg, à l'exposition Eluard (dont il fut le meilleur ami anglais), et par ses tableaux, et par son admirable texte du catalogue ; doublement présent chez Henriette Gomez (1) pour la signature de son monumental *Picasso* (Flammarion vient d'en sortir la traduction française) et pour l'*exhibition* de ses collages.

Ils sont tout récents, ses collages, datés 1981 et 1982. Ils prouvent la déconcertante fraîcheur du peintre-poète surréaliste né avec le siècle, qui a rapporté de ses randonnées en France, en Italie, au Sri-Lanka et dans les rues de Londres, des paquets de cartes postales. Ils les a découpées en petits morceaux, les a métamorphosées en images nouvelles — qui n'ont pas aboli les anciennes. Ce libre parcours est encore un « voyage polyphonique » : l'ancienne formule de Michel Rémy reprend tout son sens. Un humour à son plus haut degré transfigure, en hommage à Chirico *(Metaphysical exterior)*, les honneurs rendus à la reine pour son anniversaire. Qu'on prenne de même comme un hommage à Raphaël *la Fornarina visits London*. Mais que choisir entre ces quelque trente collages : *Mon Soon, Phare Felu, The Judgement ?* Non, tous.

Changeons d'ambiance. Vraiment, ce coup-ci, Joe Downing a « mis le paquet » (2). C'est lui qui le dit. Il a raison. On est ébloui, à proprement parler, par la joyeuse exubérance d'une peinture qui fait feu de tout bois (Oh ! cette porte du jardin de Mme Marguerite Tamisier, vieille de trois siècles, et rajeunie par le plus audacieux des maquillages) ; de toute toile (même ces séculaires draps de lit en lin, mués en tentures éclatantes) ; de toute brique (ces tuiles faîtières aux concavités imbibées de couleurs) ; voire de tout cuir... Un kaléidoscope a l'air d'avoir été vidé de son contenu. Seulement, ces fragments multicolores ont pris soin de retomber dans un certain ordre rigoureusement construit.

On aimera les dessins de Dominique Schmit (3), moins pour leur haute précision que pour la sensibilité qui leur imprime un secret frémissement. Ces qualités peuvent paraître antinomiques, elles sont complémentaires, tant cet art de laboratoire s'applique à jouer les difficultés et à les résoudre, qu'il s'agisse des passages subtils de l'ombre et de la lumière *(l'Impossible Attente*, petit chef-d'œuvre), des espaces libérés par de nettes ouvertures, telles des fenêtres *(l'Aire du large, l'Entre-deux)*, des apparitions de couleurs diaphanes par réflexion... et autres tours de force. A en juger par de rares tentatives, on voit mal l'intrusion de personnages dans ce monde immobile.

Il peut être téméraire de s'attaquer à la Provence après Cézanne, à la vraie Provence durement sculptée par la lumière. Marcel Dumont, imprégné de la leçon du maître d'Aix, a eu raison de passer outre. Une intimité de près de trente-cinq ans, devenue permanente, avec cette terre et ce ciel, lui a permis d'en noter tous les aspects, tous les moments. Il nous offre la moisson de la dernière décennie (4). *Collines et vergers des Alpilles* (sous le même titre la galerie édite un très bel essai illustré, de Jean-Pierre Geay, sur le peintre. Aquarelles, pastels, lavis, mêlant la luxuriance végétale à la netteté du trait, nous transportent dans ces paysages passionnément réinventés.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 6, rue du Cirque.
(2) Bellint, 28 *bis*, boulevard Sébastopol.
(3) Galerie Jacob, 28, rue Jacob.
(4) Claude Aubry, 2, rue des Beaux-Arts.

■ Une exposition de cent sept sculptures et soixante-dix dessins d'Auguste Rodin s'est ouverte au Musée d'art moderne de New-Delhi, ce samedi 27 novembre, jour d'arrivée en Inde de M. François Mitterrand. Les œuvres proviennent pour la plupart du musée Rodin à Paris.

■ Une vente aux enchères d'œuvres offertes par des artistes au profit de la Pologne aura lieu le 8 décembre au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (16, quai de New-York).

■ **« L'Honneur d'un capitaine », de Pierre Schoendoerffer, qui avait déjà reçu le prix de l'Académie du cinéma, se voit attribuer le prix Jean-Leduc de l'Académie française. Celle-ci, pour la première fois, a décerné une autre récompense, qui est allée à Jean Lescure, président de l'Association française des cinémas d'art et d'essai.**

Au Théâtre de la Cité-Universitaire, lundi 29 novembre à 20 h 45 : concert HAYDN-MOZART par l'Orchestre de Paris-Sorbonne, sous la direction de Jacques GRIMBERT.

PARAMOUNT-CITY TRIUMPH - PARAMOUNT-OPÉRA - STUDIO MÉDICIS

POUR
LA PREMIÈRE FOIS
PRIX
DE L'ACADÉMIE
NATIONALE
DU CINÉMA
GRAND PRIX
DE CINÉMA
DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE
"FONDATION JEAN LE DUC"
LE NOUVEAU FILM DE
PIERRE SCHOENDOERFFER
L'HONNEUR
D'UN
CAPITAINE

28 NOVEMBRE 82
CHAMPS-ÉLYSÉES 17 H 45



Lundi 29 novembre : deux concerts au THÉATRE MUSICAL DE PARIS-CHATELET :
● 18 h 30 : Mady MESPLÉ et le pianiste Olivier GARDON interpréteront des œuvres de DEBUSSY, ROUSSEL, CHOPIN, CHABRIER et LISZT.
● 20 h 30 : l'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PRAGUE et le pianiste Miroslav LANGER interpréteront des œuvres de J. Chr. BACH, BEETHOVEN, HONEGGER et DVORAK.

DERNIÈRES
PETIT MONTPARNASSE
EUPALINOS
de
Paul Valéry
Raymond GÉROME
Jean-Noël SISSIA
« ... *Allez au Petit Montparnasse. Une heure d'intelligence...* » F. Chalais
« ... *Chef-d'œuvre d'érotisme linguistique...* » M. Cournot
SOIRÉE 21 HEURES

27-28 NOVEMBRE 82
CHAMPS-ÉLYSÉES 20 H 30
ΣRATO
DUCHÂBLE

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

BONSTIFILLES. – Centre culturel du Marais (272-73-52), (sam., dim.) 20 h 30.
LES SOUPIRANTS. – Cartoucherie de Vincennes, Atelier du Chaudron (328-97-04), (sam.) 20 h 30 (dim.) 16 h.
MOL – Comédie de Paris (281-00-11), (sam.) 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

SALLE FAVART (296-11-20), (sam.) 19 h 30 : les Contes d'Hoffmann.
COMÉDIE-FRANÇAISE : (296-10-20), (dim.) 14 h 30, 20 h 30 : les Corbeaux ; (sam.) 20 h 30 : La vie est un songe.
CHAILLOT : (727-81-15) : Théâtre Gémier : (sam.) 15 h et 20 h 30 : le Père.
ODÉON : (325-70-32) (sam.) 19 h 30 (dim.) 15 h : Grand et Petit.
PETIT ODÉON : (325-70-32), (sam. dim.) 18 h 30 : les Vacances ; Rixe.

TEP : (797-96-06), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h (dernière) : le Chantier ; (sam.) 14 h 30 : Déjà s'envole la fleur maigre ; la Communion solennelle.
PETIT TEP : (797-96-06), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h : l'Essuie-Mains des pieds ; (dim.) 10 h 30 : Histoires ordinaires et extraordinaires de ce quartier.

BEAUBOURG : (277-12-33), cinéma-vidéo : (sam. dim.) 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. ; (sam., dim.) 15 h et 19 h : Cinéma letriste ; concerts : (dim.) 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano, d'après Paul Éluard ; théâtre musical : (sam.) 20 h 30, (dim.) 16 h : l'Esprit léger.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). Opérette (sam., dim.) 14 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), petite salle (sam.) 20 h 30, (dim.) 14 h 30 : la Fuite en Chine ; grande salle (sam.) 20 h 30, (dim.) 14 h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (Sam.), 20 h 30, (dim.) 15 h 30 : Varieta ; (Sam.) 22 h 30 : les Mirabelles.
ARC (723-61-27), (Sam.), 20 h 30 : Un musée de l'homme.
ANTOINE (208-77-71) (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23) (Sam.), 21 h, (sam. et dim.), 16 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) (Sam.), 20 h 30 : le Malentendu ; (Dim.), 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (Sam.), 21 h, (dim.) 15 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27) (Sam.), 20 h 30 : Entre chien et loup. Salle L.-Jouvet, (Sam.), 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (Sam.) 15 h : et 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (374-99-61) (Sam.), 20 h : (dim.) 16 h : Correspondance. – Théâtre du Soleil (374-24-08) (dim.), 15 h 30 : la Nuit des rois ; (Sam.), 18 h 30 : Richard II.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (Sam.), 20 h 45, (dim.) 16 h : Coco Man (dernière).
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20) (Sam., Dim.), 20 h 30 : Philoctete-le bourreau.
CINQ DIAMANTS (588-01-00) (Sam.), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), (Sam.), 20 h 30 : Don Quichotte (dern.) ; Resserre (Sam.), 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Sam.), 21 h, (dim.), 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (Sam.), 20 h 45, (dim.), 15 h 30 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (Sam.), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
CONSTANCE (258-97-62) (Sam.), 20 h 30 : Ce soir mon lit est un bateau et... (dernière).
DAUNOU (261-69-14) (Sam.), 21 h, (dim.), 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49) (Sam.), 21 h, (dim.), 15 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42) (Sam.), 20 h 30, (dim.), *14 h 30 et 18 h : les Rustres.*
ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (Sam.), 18 h 30 : les Joies de la vie ; (Sam.), 22 h, (dim.), 20 h 30 : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (Sam.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : (Sam., dim.), 20 h 45 : les Palhasses ; II : (Sam., dim.), 20 h 30 : Bethsabée - la Kabbale selon Aboulafia.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55) (Sam.), 20 h 30 : Léonce et Léna.
FONTAINE (874-74-40) (Sam.), 18 h 30 : les Chaises ; (Sam.), 20 h 45, (dim.), 15 h et 18 h : Lili Lamont ; (Sam.), 23 h : Soleil.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (Sam.), 18 h 30, (dim.), 14 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; (Sam.), 20 h 15, (dim.), 16 h 30 : Vive les femmes ; (Sam.), 22 h, (dim.), 18 h 30 : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), (Sam.), *20 h 30 : A view from a bridge (dern. le 27).*
HUCHETTE (326-38-99), (Sam.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
JARDIN D'HIVER (255-74-40), (Sam.), 15 h : Samedi ouverture du jardin d'hiver.
LA BRUYÈRE (874-76-99), (Sam.), 21 h, (sam. et dim.), 15 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. (Sam.), 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Papesse américaine (dernière) ; 22 h 15 : Numéro 4 (dernière). – II. (Sam.), 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : La noce ; 22 h 15 : Moman. – Petite Salle, (Sam.), 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), (Sam.), 20 h 45, (Sam. et dim.), 15 h : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41) (Sam. et dim.), 21 h, (dim.), 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), (Sam.), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00) (Sam.), 21 h, (dim.), 15 h et 18 h 30 : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), (Sam.), 18 h 15 et 21 h 15, (dim.), 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), (Sam.), 21 h, (dim.), 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse (Sam.), 21 h, (dim.), 16 h : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h et 19 h : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), (Sam.), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 17 h : Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), (Sam.), 19 h 15 et 22 h, (dim.), 15 h 30 : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), (Sam.), 21 h : Nuit de rêve. – Bertrand (dernière).
PLAISANCE (320-00-06), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 17 h : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), (Sam.), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), (Sam., Dim.), 20 h 45, (dim.), 15 h et 18 h 30 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), (Sam.), 20 h 30 : la Manufacture.
SAINT-GEORGES (878-63-47), (Sam., dim.), 20 h 45, (dim.), 15 h : le Charivari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h : les Rustres (dernière).
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), (Sam.), 20 h 45, (dim.), 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
STUDIO FORTUNE, (Sam.), 21 h : Ça sert à rien... mais ça impressionne.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), (Sam.), 20 h 30 : La voix humaine (dim.), 18 h 30, (sam.), 20 h 30 ; (dim.), 15 h : la Maison de poupée ; (Sam.), 22 h ; (dim.) 17 h : A. Allais ; (Sam.), 17 h, (dim.), 20 h 30 : Français, encore un effort.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), (Sam.), 20 h 30 : Bruissement d'elles ; 22 h : Liberté d'action.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), (Sam.), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), (Sam.), 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 16 h : Un amour ; (Sam.), 18 h 30 : A la rencontre de Marcel Proust.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), (Sam.), 21 h, (dim.), 17 h : Voyage en Dualie.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 27-dimanche 28 novembre

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), (Sam.), 18 h 30 : le Silence de la mariée ; 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 17 h : 1936, l'espoir déçu, le Front populaire.
THÉATRE DE LA MER (589-70-22), (Sam.), 21 h, (dim.), 16 h : l'Invitation.
THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77), Grande Salle, (Sam.), 20 h 30, (dim.), 14 h 30 : une Journée particulière ; Petite Salle : (Sam.), 20 h 30, (dim.), 14 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (Sam.), 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 17 h : 1929 ou le Rêve américain (dernière).
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), (Sam.), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h : les Strauss.
THÉATRE 13 (588-16-30), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h : Lorenzaccio.
THÉATRE 14 (545-49-77), (Sam.), 20 h 30 : Point H.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), (Sam.), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court ; 22 h 30 : le Radeau d'asphalte.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h et 18 h 30 : le Retour du héros.
VARIÉTÉS (233-09-92), (Sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les concerts

SAMEDI

LUCERNAIRE, 19 h 45 : R. Lebeau, M. Peyregne (Bartok, Weiner, Prokofiev, etc.).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h : Orchestre national de France, dir : W. Sawallisch (Strauss, Brahms, Chopin).
SALLE GAVEAU, 17 h : Five Centuries Ensemble (Scarlatti, Ligeti, Couperin, etc.) ; 20 h 30 : A. Krust (Chopin).
FIAP, 20 h 30 : Golestan de Perse, Persepolis (musique classique persane).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Chorale polonaise de l'École polytechnique de Szczecin (Bruckner, Scarlatti, Penderecy).
EGLISE SUEDOISE, 18 h : E. Hehr, P.-A. Valade (Bach, Scarlatti, Mozart, etc.).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : Opéra tretaux, ensemble cantabile de Montréal (Gounod).
THÉATRE DE POCHE, 19 h : R. Dyens, P.-Y. Sorin, J.-C. Ceddaha).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : D. Clavier, D. Saroglou (Bartok, Ravel, Franck).
SALLE CORTOT, 20 h 30.

DIMANCHE

ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Moragues, Lanoue-Colard (Marin Marais, Telemann, Bach...).
THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : E. Mlekus, H. Dreyfus (Bach, Corelli, Mozart).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : E. Pitti, Ph. Bride, M. Lethiec (Barok, Brahms, Stravinski).
ÉGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h : Orchestre des gardiens de la paix, dir. : Cl. Pichereau (Tchaikowski, Godkowski, Schmitt).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 Orchestre des concerts Pasdeloup, (Rossini, Mozart, Beethoven) ; 20 h 30, Orchestre national de France.
NOTRE-DAME, 17 h 45 : F. Bocquelet (Bach, Franck, Dupré...).
SALLE PLEYEL, 14 h : Orchestre de jeunes A. Loewenguth, dir. Ph. Gondamin (Prokofiev, Beethoven, Bizet...) ; 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux (Beethoven).
LUCERNAIRE, 18 h 30 : Quatuor à cordes Rosemonde (Beethoven, Bartok, Haydn).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 18 h : H. Yamagani (Clérembault, Bach, Duruflé).
FORUM DES HALLES, 17 h 30 : H. Surmelian, J. Lyon, J. Ter Merguerian (musique et chant choral arméniens).

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 17 h : Ensemble instrumental Les honnestes curieux (Haendel, Boismortier, Couperin, Marais...).
THEATRE DE POCHE, 17 h : R. Dyens, P.-Y. Sorin, J.-C. Ceddaha.
SALLE CORTOT, 20 h 30 : M. Negrescu, M.J. Truys (Corelli, Mozart, Brahms).

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (321-42-20), (dim.) 16 h 30 : Ch. Escoudé, J. Gourley.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), (sam., dim.) 21 h 30 : D. Doriz.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), (sam.) 20 h 30 : Prix Nobel, rock.
DEPOT-VENTE (637-31-87), (sam.) 21 h 30 : les Zazous du Dépôt.
DUNOIS (584-72-00), (sam.) 20 h 30 : J. Berrocal ; (dim.) 20 h 30 : Tryptique Orchestra.
GIBUS (700-78-88), (sam.) 22 h : Corazon Rebelde + les Innocents.
HIPPODROME DE PARIS (205-25-68), (dim.) 20 h : Rainbow.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), (sam., dim.) 21 h : S. Pérère (dernière).
NEW MORNING (523-51-41), (dim.) 21 h 30, D. Gillespie ; (sam.), 21 h 30 : Ph. Catherine.
PALACE (246-10-87), (sam.) 19 h 30 : Africa Fête.
PETIT JOURNAL (326-28-59), (sam.) 21 h 30 : Soul Quartet.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), (sam., dim.) 23 h : D. Pifarely, O. Hutman, R. Del Fra, E. Dervieu (dern.).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106 (524-15-16), (sam.) 18 h 30 : J. Lindberg Trio.
SLOW CLUB (233-84-30), (sam.) 21 h 30 : J. Caroff.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : Lorna Doone, de M. Tourneur ; 17 h : Tout va bien, de J.-L. Godard ; 19 h, Hommage à B. Boetticher : l'Expédition de Fort King ; 21 h : Boquitas Pintadas, de L. Torre-Nilsson.

DIMANCHE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : Peter Pan, de H. Brenon ; 17 h : Trois valses, de L. Berger ; 19 h, Hommage à B. Boetticher : la Chûte d'un caïd ; 21 h : Racines, de B. Alazraki.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

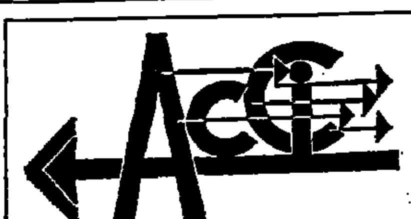
15 h : Dix ans de cinéma italien : les Nuits blanches, de L. Visconti ; 17 h : Venise, la Lune et Toi, de D. Risi ; 19 h, Aspects du cinéma en R.F.A. : la Pureté du cœur, de R. van Ackeren ; 21 h : Freak Orlando, de U. Ottinger.

DIMANCHE 28

15 h : Dix ans de cinéma italien : Hold-up à la milanaise, de N. Loy ; 17 h : Été violent, de V. Zurlini ; 19 h, Aspects du cinéma en R.F.A. : le Vietnam nous apparaît, de H. Farocki (en présence de l'auteur) ; 21 h, David, Montgomery und Ich, de W. Speck, C. Eichhorn, E. Mikesch.

Les exclusivités

ALEXANDRE LE GRAND (Grec, v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA BALANCE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : v.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). – V.f. ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;
LA COTE D'AMOUR (Fr.) : St-Séverin, 5e (354-50-91), h. sp.
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
DOUCE ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 14e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).



● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

LAPEROUSE 326-90-14 et 68-04
51, quai Grands-Augustins, 6e. F. dim.
J. 23 h. Grande Carte. Menu d'affaires : 100 F s.n.c. Menu dégustation : 220 F s.n.c., salons de 2 à 50 couverts. Cadre ancien de réputation mondiale.

VOYAGE A L'OPERA



Jusqu'au 2 décembre 1982, la SNCF vous convie à bord du CAPITOLE* à VOYAGE A L'OPÉRA.

Animation consacrée à l'art lyrique, réalisée par France Rail à l'occasion du cent cinquantenaire des Chemins de Fer français.

* – départ de Paris-Austerlitz : 7 h 41,
– départ de Toulouse-Matabiau : 17 h 44,
sauf samedis, dimanches

PROGRAMMŒUVRE XXV

ŒUVRES de DARIUS MILHAUD | CRÉATIONS DE CECCONI LACHARTRE TAMBA | par le QUINTETTE A VENT DE PARIS

Jeudi 2 décembre - 20 h 30
ÉGLISE DES BILLETTES
24, rue des Archives – PARIS 4e
Métro : Hôtel-de-Ville ; Parking : Lobau
Prix des places : 15 F, 10 F
Location FNAC-ALPHA, COPAR-CROUS et sur place, une demi-heure avant le concert

ACIC – ASSOCIATION POUR LA COLLABORATION DES INTERPRETES ET DES COMPOSITEURS



SPECTACLES

HANKY PANKY, LA FOLIE AUX TROUSSES (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français, 9e (77-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) H. Sp.

LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbœuf, 8e (225-18-45).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ambassade, 8e (359-19-08) mat. ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

NEW-YORK, 42e RUE (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CRIME D'AMOUR, film français de Guy Gilles : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

DOCTEURS IN LOVE, film américain de Garry Marshall, (v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.C.G. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.C.G. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.C.G. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 4e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

HECATE (*), film français de Daniel Schmid : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Images, 18e (522-47-94).

UN TUEUR DANS LA VILLE (*), film américain d'Armand Mastroianni : (v.o.), Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.), Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA VENGEANCE EST A MOI (*), film japonais de Shoshei Imamura. V.o. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse (326-58-00) Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-35-52) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PHILADELPHIA SECURITY (**) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

POLTERGEIST (A., v.o.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétanc 19e (241-77-99).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramaount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

THE THING (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-53) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

TOUTE UNE NUIT (Belg.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

VIRUS CANNIBAL (**) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE BAL DES MAUDITS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-47-46) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

BANANA SPLIT (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

BOULEVARD DU CRÉPUSCULE (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LE CHIEN ENRAGÉ (Jap., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

L'EPOUVANTAIL (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA FILLE PRODIGUE (Fr.) : Cinéma-Présent, 19e (203-02-55).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 3e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

LE LAUREAT (A., v.o.) : St-Germain Village, 5e (633-63-20).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46). H. Sp.

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Arcades, 2e (233-39-36).

PAPILLON (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).

LA PARTY (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62).

LE PRIVÉ (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

REDS (A., v.f.) : Paris-Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

SHANGHAI EXPRESS (A., v.o.) : Action Ecole II, 5e (325-72-07).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14 juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) (*) : St-Séverin, 5e (354-50-91). — V.f. : Arcades, 2e (233-39-36).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 27 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

AUJOURD'HUI CHEZ SINGER
Machine à coudre 242 C
1085F 975F
Offre valable jusqu'au 31 décembre 1982

20 h 35 Droit de réponse.
Émission de Michel Polac.
Après les enfants, il y a quinze jours (plutôt sages), ce « Droit de réponse », accordé cette fois aux personnes âgées, sera-t-il turbulent ?

21 h 50 Série : Dallas.
J.R., l'abominable, intrigue toujours et encore, maintenant sur le compte de la société Ewing, enfin mise en danger.

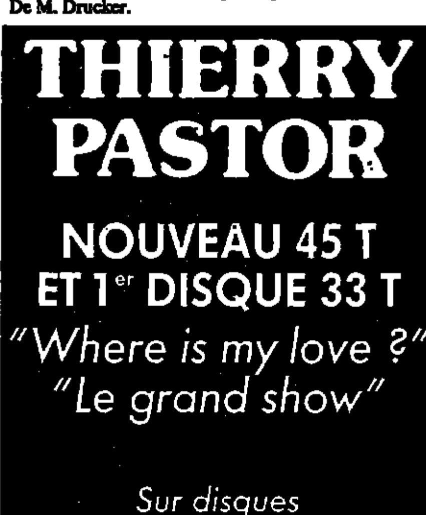
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : la télévision des autres : la télévision indienne. Le grand témoin : Didier Pironi ; reportage sur le pétrole.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

Problème de pot d'échappement ?
Appelez POT. 32.32 (708.32.32)
MIDAS
45 centres en France.

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.



Autour de Nana Mouskouri, G. Vigneault, M. Jonasz, A. Weissenberg, etc.

21 h 50 Série : Les Amis.
D'après un scénario d'A. Minkowski et A. Kostenko.
Les trois jeunes sont maintenant à l'Université. Ils découvrent le fossé qui les sépare de leurs parents et du monde paysan. Une fresque polonaise bien mise en scène. Un document précieux sur la période stalinienne.

NANA MOUSKOURI
Nouvel album :
"BALLADES"
30 cm 6399397 MC 7199397

23 h 05 Histoires courtes.
« Outremer », de J. Fieschi.
Un jeune architecte français rencontre, dans un petit port d'Afrique du Nord, un adolescent. Un dialogue Nord-Sud difficile sous un ciel bleu marine. Amitié et tensions. Ça sonne un peu faux, ce n'est pas indifférent pourtant.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Au Grand Magic Circus et au théâtre de l'Olivier.
Les mélodies du malheur. Texte et mise en scène de Jérôme Savary. Réal. P. Badel. Coprod. ministère de la culture.
Un spectacle musical qui raconte quatre histoires : une siamoise amoureuse qui ne sait comment se débarrasser de son double pour vivre le grand amour ; une acrobate qui tombe de son trapèze parce que son amant la trompe ; un cadre supérieur dont l'attaché-case prend du ventre ; une strip-teaseuse frileuse.

22 h 05 Journal.



22 h 35 Prélude à la nuit.
Symphonie cévenole de Vincent d'Indy, symphonie pour piano et orchestre sur un chant montagnard français, avec J.-F. Meisser au piano, et l'Orchestre symphonique de Lyon sous la direction de S. Baudo.

FRANCE-CULTURE

20 h, Théâtre ouvert : Ecritures de femmes : « Madame Sarah », de M. Laïk.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

JOURNÉE WOLFGANG SAWALLISCH

20 h 30, Concert (donné au Kleines Festpielhaus de Salzbourb le 6 août 1982) : « Ariane à Naxos » de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. W. Sawallisch, sol. P. Matic, W. Berry, T. Schmidt, J. King, P. Weber, H. Hierstermann, A. Tomowa-Sintow...
23 h, Œuvres de Mendelssohn, Schumann, Schubert, Rossini.

Dimanche 28 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Série : Starsky et Hutch.
14 h 15 Dessins animés.
14 h 50 Coupes Davis : finale.
En direct de Grenoble.
17 h Téléfilm : Capitaine courageux.
D'après le roman de R. Kipling, réal. H. Hart (rediffusion).
18 h 20 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
19 h 25 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Police Python 357.
Film français d'A. Corneau (1975), avec Y. Montand, S. Signoret, F. Périer, S. Sandrelli, M. Carrière (rediffusion).
A Orléans, un inspecteur de police, chargé d'enquêter sur le meurtre d'une jeune femme qui a été sa maîtresse, s'aperçoit peu à peu que des indices le désignent comme coupable. Etrange machination policière dans laquelle intervient le pouvoir bourgeois. Mise en scène très efficace dans la peinture sociale et psychologique. Des acteurs remarquables.
22 h 40 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu.
« Falstaff », de Verdi, à l'Opéra de Paris, un entretien avec Barbara Hendricks ; Festival d'art sacré, à Paris ; « Babel-Babel » ; « l'Enlèvement au sérail », de Mozart, mise en scène de Georges Lavaudant ; le Grand Magic Circus et Alice Sapritch.
23 h Sports dimanche soir.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic.
(Et à 10 h 45.)
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
17 h 05 Série : les Fils de la liberté.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant
« Refuzniks » ou la liberté refusée. Un document tourné à Moscou et à Léningrad sur les dissidents soviétiques
(*Lire notre article ci-contre*
21 h 35 Variétés : Charles Dumont, un homme simplement.
22 h 30 Musique : concert magazine.
Un opéra contemporain : « Au grand soleil d'amour chargé », de L. Nono, mis en scène par J. Lavelli ; et un débat, avec M. Decoust, compositeur, chargé de recherches à la direction de la musique, R. Koering, directeur de France-Musique, et M. Levinas, pianiste et compositeur.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images du Portugal.
10 h 30 Mosaïque.
12 h Le choix.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
18 h 45 L'Echo des bananes.
Avec D. Balavoine, le groupe Urgent, les Dogs...
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
20 h 35 De la démocratie en Amérique : La puissance et la gloire.
Réal. R. Delourme et D. Naspleses.
Dernière étape du grand voyage de Tocqueville : le rêve américain, vu au fil de l'histoire par un contestataire et par le colonel Flint, de l'académie militaire de West-Point. Des témoignages de l'écrivain Jerzy Kosinsky.
21 h 25 Aspects du court métrage français.
Les yeux d'Elstir, de A. Magrou, le Cercle de H. Amzal.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : le Voleur.
Film français de M. Tourneur (1933), avec M. Renaud, V. Francen, J. Worms, J.-P. Aumont, Y. Laffon (N.).
Adaptation cinématographique d'une pièce de Bernstein dont ni l'intrigue ni les dialogues ne paraissent crédibles aujourd'hui. Témoignage sur une époque du « théâtre filmé ».
23 h 30 Prélude à la nuit.

FRANCE-CULTURE

10 h, Messe, à Saint-Joseph-Artisan, à Paris.
11 h, Regards sur la musique : « Concerto no 2 pour violon et orchestre », de Bartok.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique : Dix ans de Festival d'automne (et à 16 h 5 et 23 h).
14 h, Sons.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « L'Ame et la Danse » et « Eupalinos », de P. Valéry.
17 h 30, Rencontre avec... Alain Gerber.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Benjamin Fondane, « Non-lieu », textes lus par H. Schilkowoy, F. Lebedess, G. Laurent-Rouyer et J.-P. Pauty.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : la cathédrale jusqu'à la mer, par J. Darras (la nef dans les hortillonnages).

FRANCE-MUSIQUE

11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées) : œuvres de J.-S. Bach, Couperin, Corelli, Mozart, par E. Melkus, violon baroque ; H. Dreyfus, clavecin.
12 h 5, Magazine international.
14 h 4, D'une oreille l'autre : œuvres de Mendelssohn, Purcell, Tchaïkovski, Verdi, Locke, Berlioz.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : par R. Girard : œuvres de Wagner.
19 h, Jazz vivant.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné salle Pleyel, à Paris, le 28 octobre 1981) : « Concerto pour deux orchestres à cordes, piano et timbales » de Martinu ; « Symphonie no 4 en sol majeur » de Mahler, par l'Orchestre de Paris, dir. R. Kubelik, sol. A. Murray, soprano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Un voyage en hiver.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 28 NOVEMBRE

— *M. Jean-Pierre Chevènement*, ministre de la recherche et de l'industrie, est l'invité du « Club de la presse » sur Europe 1 à 19 h.

— *M. Jean Riboud*, P.-D. G. de Schlumberger Ltd, est reçu à l'émission « Le Grand Jury-R.T.L.- *le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

— *Mme Yvette Roudy*, ministre des droits de la femme, participe à l'émission « A la recherche » sur R.M.C. à 19 h 15.

A voir

Les « refuzniks » victimes pour l'exemple

L'un des principes du système répressif de l'Union soviétique c'est l'imprévisible. Dans son magazine « Affaire vous concernant » (qui n'a pas été diffusé le 25 novembre en raison de la grève et qui a été programmé dimanche à 20 h 35), Antenne 2 nous en montre les victimes. On les appelle les « refuzniks »...

Comment devient-on « refuznik » ? La règle, c'est qu'il n'y a pas de règle, mais un engrenage aléatoire : vous déposez une demande de visa pour émmigrer et vous commencez a attendre ; vous perdez votre emploi, vous recevez des menaces, on vous accuse de « parasitisme », puisque vous n'avez plus de moyens d'existence. On peut vous emprisonner, vous exiler aux quatre coins de la Sibérie sous des prétextes divers (*« agitation et propagande antisoviétique », « houliganisme malveillant », « raison d'Etat »*, etc.). L'attente peut durer quelques semaines, des mois, des années, parfois jusqu'à la mort.

Le principe est de décourager, d'effrayer ceux qui pourraient demander à vivre ailleurs. Précisons que seuls les juifs — et, en nombre plus restreint, les Allemands de la Volga — peuvent demander à émigrer (d'où l'anecdote bien connue là-bas : *« Quel est le meilleur moyen de transport pour quitter l'U.R.S.S. ? — la judaïcité. »*)

Issu du Comité Édouard Kouznetsov, s'est constitué un « comité des Quinze » qui a adopté des « refuzniks » et dont les membres leur rendent régulièrement visite ; c'est à partir de l'expérience de ce comité que Daniel Lecomte et Jean-Louis Saporito ont réalisé leur émission. De son côté Pierre Pachet vient de publier un petit livre instructif et émouvant : *la Violence du temps* (Le Seuil) sur sa visite aux familles de Fiodorov et de Mourjenko, accusés de « haute trahison » et condamnés à quinze ans de camp pour avoir comploté en vue de s'emparer d'un avion. Un mouchard les a donnés avant tout passage à l'acte.

Toutes ces images sont tristes à pleurer. La mère de Fiodorov, sanglotant, disant : *« A trente-neuf ans il a l'air d'un vieillard »* ; Ida Nudel, filmée par — 40 °C en Sibérie, grâce à Amnesty International, et qui, « libérée », ne reçoit ni visa d'émigration ni autorisation de résidence parce qu'elle répète : *« Je ne veux pas vivre avec vous »* ; Alexandre Lerner, qui fut un brillant membre de l'académie de médecine, un des leaders de la communauté juive de Moscou, qui attend son visa depuis plus de dix ans avec sa famille ; mais sa femme Judith est morte l'an dernier... La plupart ont perdu tout espoir et ricanent amèrement quand on leur parle d'Helsinki, de *« libre circulation des hommes, des livres et des idées »*, ou du gazoduc sibérien.

Certains mauvais esprits doutent du caractère profondément libéral de M. Andropov. Cette émission lui est dédiée : il ne tient qu'à lui de mettre fin à cette iniquité et d'apporter la première preuve de son « libéralisme ». Vu les fonctions qu'il a occupées, il serait étonnant qu'il ne soit pas au courant de ces dossiers.

NICOLE ZAND.

● *M. Bernard Langlois (Antenne 2) responsable d'un magazine sur les droits de l'homme.* — L'ancien présentateur du journal d'Antenne 2 Midi, qui avait été muté le 15 septembre dernier après son commentaire sur la disparition de la princesse Grace de Monaco, a annoncé, mercredi 24 novembre, qu'il avait accepté la proposition de M. Pierre Lescure, nouveau directeur de la rédaction de la deuxième chaîne, de préparer et de présenter un magazine mensuel consacré aux droits de l'homme. « *Du point de vue de ma situation personnelle,* a déclaré le journaliste, *cette acceptation met un point final à ce que l'on a appelé « l'affaire Langlois ». Mais elle ne règle en rien le problème soulevé, celui d'un véritable pluralisme d'expression dans la quotidienneté de l'actualité télévisée sur Antenne 2.* M. Langlois a précisé qu'il restait candidat à un poste de présentateur d'un journal quotidien.

● *Alain Schmidt*, rédacteur en chef adjoint de FR-3 depuis janvier 1981, chroniqueur politique au journal national « Soir-3 », a annoncé, vendredi 26 novembre, qu'il quittait la troisième chaîne « *à sa demande* ». Il s'est refusé à commenter sa décision « *pour ne pas alimenter une quelconque polémique* ».

Camera 7
مكبرا من الأصل

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

Vu

Enfants battus

Il y a des soirs où l'on redemanderait du malheur et des larmes. L'enquête du « Nouveau Vendredi », le 26 novembre sur FR3, intitulée « Torture en famille », fut d'une telle intensité et d'une telle rigueur que, sans aucun accent mélodramatique, on sentit passer sur ces écrans, où défilent habituellement tant d'illusions et d'esbrouffe, le réel, médiocre et juste.

Quoi de plus scandaleux qu'un enfant battu ? Quoi de plus aisé que l'indignation de ceux qui, évidemment, n'ont jamais fait souffrir aucun innocent ? Le travail confié à quatre journalistes, deux du Nouveau Vendredi *(Anne Gaillard et J.-M. Perthuis) et deux de* Libération *(Béatrice Vallaeys et Eric Conan) aurait pu sombrer dans la sensiblerie. Il n'en fut rien. Ce fut un travail méticuleux, quasiment mathématique. Il s'agissait, à partir des cas d'un enfant d'aujourd'hui et d'un enfant d'hier, de saisir l'histoire des coups. Dans celle d'une famille – ou d'une non-famille, – dans les comportements de l'administration sociale, du voisinage, des médecins etc.*

On ne pourra pas oublier la quête pathétique de Stella, cette jeune femme de trente-deux ans, qui, des années après, veut comprendre ce qui s'est produit dans sa vie d'enfant battu. On l'aura vue traquant le passé de sa mère qui, finalement, lui claque la porte au nez et ne veut pas « remuer la boue ». On l'aura vue jusqu'en Italie sur les traces d'un « père » indifférent. On l'aura vue chercher vainement auprès des témoins de sa souffrance, des lâches qui la virent meurtrie sans réagir, une explication, un regret, un espoir. Elle n'aura rencontré que des pauvres personnages au regard, comme elle, d'enfants battus. Et incapables de comprendre pourquoi.

BRUNO FRAPPAT

Une station « sinistrée »

De notre correspondant

Orléans. – La quasi-totalité des vingt et un journalistes, syndiqués et non sydiqués, et 40 % des techniciens en grève, le 25 novembre : jamais un mouvement de protestation n'avait connu une telle ampleur à FR 3-Centre, à Orléans. Les journalistes de la rédaction régionale ont surtout voulu dénoncer la situation de leur station qu'ils jugent « *sinistrée* ».

En poste à Orléans depuis deux mois, venant de Strasbourg, le rédacteur en chef du Bureau régional d'information (B.R.I.), M. Pierre-Yves Callizot, explique : « *Pour couvrir une région qui a six départements et qui est grande comme la Belgique, nous n'avons que trois équipes de reportage avec deux seules caméras électroniques. Les chaînes nationales accepteraient-elles de travailler dans ces conditions ? Alors on tire les ficelles, on joue les funambules...* »

A partir du 31 décembre prochain, la station va encore perdre deux postes, qui vont passer à Radio-France. « *Nous craignons un démantèlement de la station au profit de Paris, de Limoges ou de Dijon* », dit un responsable C.F.D.T.

Dans une région modérée sur le plan politique, la rédaction de FR 3-Centre entend changer cette image d'une télévision régionale complaisante à l'égard des notables : « *On nous a traités de ventre mou, ça suffit* », affirme un journaliste, qui souligne : « *L'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef énergique et jouant le jeu du professionnalisme semble avoir provoqué un sursaut.* » « *Son arrivée a été notre 10 mai* », confie un autre rédacteur.

« *Nous avions une mauvaise réputation. Mes journalistes ont fait un effort avec peu de moyens,* précise M. Pierre-Yves Callizot. *Nous sommes contre un journal de notables, mais le fait de ne pas avoir de moyens ne peut que favoriser, hélas ! la fabrication d'un journal de notables.* »

REGIS GUYOTAT.

NOUVEAU PRÉAVIS DE GRÈVE A RADIO-FRANCE

L'intersyndicale de Radio-France a décidé de déposer un nouveau préavis de grève pour le vendredi 3 décembre, afin d'appuyer des revendications spécifiques à la station. A la télévision, les syndicats envisagent un nouvel arrêt de travail dans le courant de la semaine prochaine.

La poursuite de la grève à FR 3, vendredi 26 novembre – le mouvement s'est achevé samedi à 0 heure – a entraîné la suppression des actualités Ile-de-France et de « Soir 3 »

Tandis que l'intersyndicale de Radio-France rejette « *l'entière responsabilité* » de la coupure d'antenne intervenue jeudi (*le Monde* du 27 novembre) sur la direction de la station, M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris, affirme notammentnt, dans un communiqué : « *Désormais, les syndicats ont toute latitude pour déterminer eux-mêmes ce que les téléspectateurs auront le droit d'entendre et de voir. Je considère que cela ne peut durer.* » De son côté, M. Alain Madelin, député U.D.F. d'Ille-et-Vilaine, assure que les directeurs de sociétés de programmes sont « *sans autorité* » et que les syndicats « *méprisent ouvertement la loi, les directives ministérielles et les téléspectateurs* ».

● *La commission consultative sur les radios locales privées*, présidée par M. Jean-Michel Galabert, a donné, mercredi 24 novembre, un avis favorable à l'autorisation de la radio Ici et Maintenant, qui était la première sur la liste d'attente et qui devrait se voir attribuer une fréquence, *si la Haute Autorité* de la communication audiovisuelle, qui décide en dernier ressort, entérine l'avis de la commission.

Un sondage du C.E.S.P.

SPECTACULAIRE MONTÉE DE L'AUDIENCE DE FRANCE-MUSIQUE

Le nombre des auditeurs de France-Musique a spectaculairement progressé en un an à Paris et en province, d'après un sondage du C.E.S.P. (Centre d'études des supports publicitaires).

Du 1er octobre 1981 au 1er octobre 1982, les auditeurs « réguliers » de France-Musique (à l'écoute une fois par jour tous les deux jours) sont passés, en effet, de 1 503 000 à 2 609 000. Par semaine, ce chiffre a également progressé de 4 222 000 en 1981 à 5 234 000 en 1982.

Le sondage du C.E.S.P. révèle que l'auditoire s'est considérablement élargi. Les quinze-vingt-cinq ans ont plus que doublé (236 000 « réguliers » en 1981, 770 000 en 1982 ; 816 000 à 1 460 000 par semaine).

France-Musique s'est bien implantée également au cours des derniers mois dans les campagnes (doublant ses auditeurs « réguliers » : 200 000 en 1981 et 400 000 en 1982) ; elle a gagné chez les ouvriers spécialisés (58 000 en 1981 et 250 000 « réguliers » en 1982) et chez les étudiants (174 000 en 1981 et 465 000 « réguliers » en 1982). Montée spectaculaire aussi dans le Nord, où l'auditoire est passé de 68 000 en 1981 à 212 000 en 1982.

Pour le responsable de France-Musique, M. René Koering, ces résultats particulièrement « encourageants » doivent être imputés à l'effort fait pour diversifier les programmes, notamment en les ouvrant au jazz, aux musiques extra-européennes, et pour présenter un panorama complet de la vie musicale française à Paris et en province. Il est vraisemblable que France-Musique bénéficie du phénomène « radio libre » qui fixe désormais beaucoup d'auditeurs sur la F.M.

LA BOUGIE PARFUM



SANTAL, CHÈVREFEUILLE, CYPRÈS

Chez votre parfumeur, grands magasins et drugstores.

Diffusion France :
B. LALLEMAND,
17, rue de Châteaudun,
75009 PARIS.
Tél. : 874-05-21.

Caméra7

photo / ciné / son
vidéo / audiovisuel

GRAND CHOIX DE TITRES

V.H.S. ET BETAMAX

7, rue La Fayette 75009 Paris
Tél. 874-84-43 + 878-37-25

PARIS EN VISITES

LUNDI 29 NOVEMBRE

« Hôtel de Bourrienne », 14 h 30 et 15 h 30, 58, rue d'Hauteville, Mme Legrégeois.

« Cabinet des médailles et antiques », 15 heures, vestibule de la Bibliothèque nationale, Mme Hulot.

« L'art irlandais », 15 h 15, hall du Grand Palais, Mme Angot.

« Exposition Fantin-Latour », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« La peinture médiévale italienne », 14 h 30, Louvre, porte Denon (Arcus).

« Lichtenstein et le Pop Art », 14 h 30, Musée des arts décoratifs, Mme Caneri.

« Gare Saint-Lazare en fonctionnement », 15 heures, monuments aux morts dans la gare, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Sur les pas des Templiers », 15 heures, métro Temple, Mme Hauller.

« Provence et Languedoc au douzième siècle », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Maison souterraine des messes noires, envoûtements et poisons », 16 heures, 13, rue François-Miron, M. de La Roche.

« La Sorbonne et le Quartier latin », 15 heures, entrée de l'église de la Sorbonne, Mme Boileau (Paris et son histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Atelier d'un souffleur de verre », 14 h 45, métro saint-Paul (Tourisme culturel).

« Hôtels, église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

MARDI 30 NOVEMBRE

« Manufacture de Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Allaz.

« Musée Cernuschi », 15 heures, 7, rue Velasquez, Mme Bachelier.

« *Napoléon et Paris* », *15 heures*, portail central de Notre-Dame, Mme Bouquet des Chaux.

« Architecture hospitalière du 19e siècle à Lariboisière », 15 heures, entrée rue Saint-Vincent-de-Paul, Mme Pennec.

« De Carthage à Kairouan », 15 heures, Petit-Palais (Approche de l'art).

« La Montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine, Mme Moutard (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« *Manufacture des Gobelins* », 15 heures, 42, avenue des Gobelins, Mme Hauller.

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures, métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« La Chapelle dite expiatoire », 15 heures, 36, rue Pasquier, A. Garcia (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

LUNDI 29 NOVEMBRE

14 h 30, *Musée des arts décoratifs*, A. Fochier-Henrion : « La faïence de Rouen et ses dérivés » (projections).

14 h 45, 23, quai Conti, J. Carbonnier : « L'inflation des lois » (Académie des sciences morales et politiques).

15 heures, 23, quai Conti, E. Schatzman : « La formation du système solaire » (Académie des sciences) (séance publique).

17 heures et 20 h 30, Musée des arts décoratifs, R. Percheron : « La Chine du Sud, du fleuve Bleu et des lacs ».

17 h 30, 4, place du Louvre, E. Secretan : « Napoléon III et le Play » (Académie du Second Empire).

18 h 15, Musée national des monuments français, A. Vauchez : « La culture des laïcs en Occident au treizième siècle ».

18 h 30, 7, rue de la Bienfaisance, J. Madaule et E. Touati : « L'amitié judéo-chrétienne aujourd'hui » (Amitié judéo-chrétienne de France).

18 h 30, 25, rue Caumartin, J. Gibert : « Les Mayas » (Le monde et son histoire).

21 heures, 13, rue des Réservoirs, Alain Decaux : « Alexandre Dumas, le Magnifique » (Théâtre Montansier).

MARDI 30 NOVEMBRE

14 h 30, 109, rue de Rivoli, P. Verhoeven : « Le divin Raphaël et la sensibilité contemporaine » (Le monde et son histoire).

14 h 30, 62, rue Madame, « La littérature profane pharaonique », et 20 heures, N. Duval : « La mosaïque funéraire chrétienne en Afrique » (Arcus).

18 heures, 12, rue Vivienne, M. Locquin : « Les Phosphènes » et 19 h 45, J.-L. Bernard : « Apollonius de Tyane, thaumaturge de l'Empire romain » (Ergonia).

18 h 30, 4 bis, avenue Hoche, N. Munir Ertegun : « Réflexion sur la question de Chypre » (Académie diplomatique internationale).

19 h 30, Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, Dagpo Rimpoche : « Union *Orient-Occident, les facteurs mentaux,* positif, négatif, neutre » (Université populaire de Paris).

20 heures, 60, boulevard de Latour-Maubourg, J. Keilling : « Une pédagogie sans système » (Université holistique).

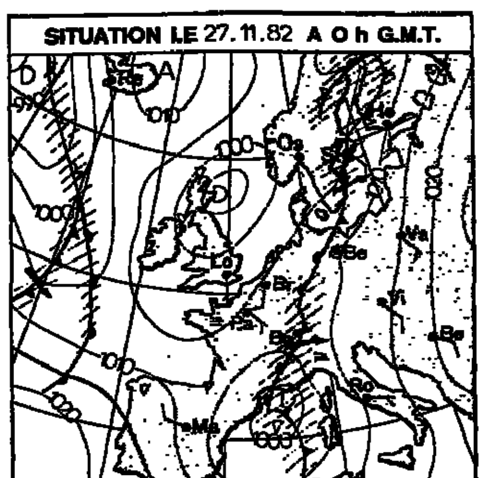
20 h 30, 21, *bis*, rue Notre-Dame-des-Victoires, C. Thibaut : « La nature morte de Baugin à Zurbaran » (Peinture et civilisation) (projections).

20 h 30, 26, rue Bergère, J. Dubuis : « Les plantes et les signatures de la nature » (L'homme et la connaissance).

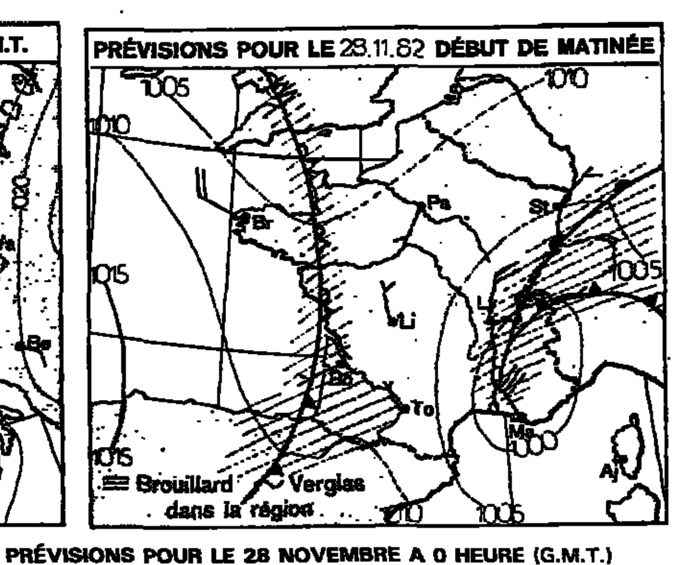
20 h 45, 28, avenue George-V, P. Brouwers : « New-York – Los Angeles » (projections).

MÉTÉOROLOGIE

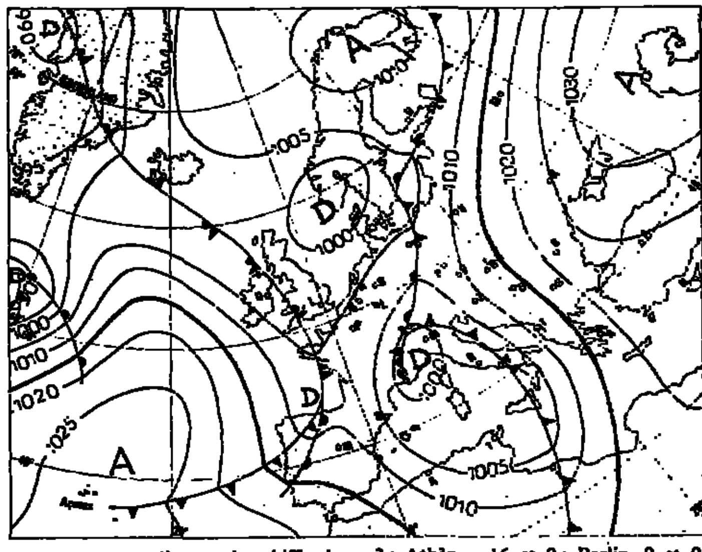
SITUATION LE 27.11.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 28.11.82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 28 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 27 novembre à 0 heure et le dimanche 28 novembre à minuit :

Un minimum dépressionnaire, centré sur la Méditerranée, va diriger en altitude de la Corse, aux Alpes, Jura et Vosges, de l'air très humide, générateur de pluie et de neige ; il va par ailleurs attirer vers lui la nouvelle perturbation venant de l'océan qui va aborder dans la soirée de samedi, les côtes de l'Atlantique.

Dimanche, le temps sera généralement maussade et gros sur la France. Il pleuvra abondamment avec de la neige à basse altitude sur l'extrême Est du territoire : des Vosges aux Alpes et Corse, d'autre part, une bande de pluies faibles va traverser la moitié sud-ouest du pays, de la Bretagne et de la Normandie au Languedoc avant de s'évacuer dans l'après-midi, en Méditerranée. Sur les Pyrénées, pluies seront plus abondantes, et il neigera au-dessus de 800 à 1 000 mètres. Sur les autres régions non touchées par les pluies, Nord, Bassin parisien, Champagne, Bourgogne, les brumes et brouillards seront étendus, épais, pouvant se maintenir la plus grande partie de la journée.

Les vents du nord-ouest seront faibles, sauf sur le Languedoc où il seront assez forts.

Les températures évolueront le matin entre 1 °C et 3 °C dans le Nord, 4 °C et 5 °C dans le Sud-Ouest, 7 °C et 9 °C dans le Sud-Ouest et l'après-midi entre 4 °C et 6 °C *sur la moitié nord*, 8 °C et 10 °C dans le Sud-Ouest, 11 °C et 13 °C dans Sud-Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 27 novembre 1982, à 7 heures, de 1 005,1 millibars, soit 753,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 novembre : le second le minimum de la nuit du 26 au 27 novembre) : Ajaccio, 21 et 16 degrés ; Biarritz, 9 et 6 ; Bordeaux, 10 et 3 ; Bourges, 9 et 3 ; Brest, 9 et 3 ; Caen, 9 et 1 ; Cherbourg, 8 et 3 ; Clermont-Ferrand, 9 et 3 ; Dijon, 8 et 2 ; Grenoble, 8 et 2 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 9 et 0 ; Marseille-Marignane, 17 et 10 ; Nancy, 8 et 5 ; Nantes, 11 et 2 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 12 ; Paris-Le Bourget, 9 et 4 ; Pau, 8 et 4 ; Perpignan, 10 et 6 ; Rennes, 10 et 1 ; Strasbourg, 9 et 6 ; Tours, 9 et 3 ; Toulouse, 9 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 9 degrés ; Amsterdam, 9 et 3 ; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 9 et 0 ; Bonn, 9 et 4 ; Bruxelles, 8 et 4 ; Le Caire, 20 et 11 ; îles Canaries, 23 et 18 ; Copenhague, 8 et 5 ; Dakar, 26 et 23 ; Djerba, 21 et 12 ; Genève, 7 et 5 ; Jérusalem, 13 et 4 ; Lisbonne, 11 et 7 ; Londres, 9 et 3 ; Luxembourg, 6 et 4 ; Madrid, 8 et 2 ; Moscou, 4 et 1 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 9 et 6 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 19 et 13 ; Stockholm, 7 et 5 ; Tozeur, 19 et 11 ; Tunis, 19 et 14.

Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3 329

HORIZONTALEMENT

I. Certains peuvent le trouver un peu dur de la feuille. Fait venir l'écume aux lèvres. – II. Exécutions primaires. Adoré en Inde et redouté en France. – III. Qualifie une espèce privilégiée ou un privilège accordé à l'espèce. Est porté à la connaissance de chacun. Fait passer le temps. Symbole chimique. – IV. Elle nous fait pencher dans nos sentiments et nous courber dans nos actes. Intervient dans une supposition. – V. Donne du mou à la ficelle. Ne ménage pas sa peine malgré un salaire à faire pleurer. – VI. Chef d'atelier. Manière de progresser sur un bras, en retroussant ses manches. Répondre d'une manière spontanée. – VII. Négation. Jeu d'enfants. On peut, sans trop s'avancer, les suivre à l'autre bout de la terre. – VIII. Dépaysés. Période de fraîcheur. – IX. N'arrive pas au destinataire lorsqu'il y manque l'adresse. Abréviation scolaire. – X. Lieu de détente pour les hommes du bâtiment. Tel un sujet qui ne manque pas d'attributs. En Sibérie. – XI. Pièce de bœuf. On peut en avoir par courage ou par négligence. – XII. Plus propres à inspirer la compassion que la passion. Marque qui peut être recherchée dans l'habillement. – XIII. Son numéro était très demandé. Ses toiles lui rapportent de quoi manger. – XIV. Roule à terre. Négation. – XV. Participe. Retirée des affaires. Certains doivent y prendre garde.

VERTICALEMENT

1. Qualifie une espèce dont on peut dire qu'elle met la main à la patte. C'est le signe d'une bonne mine, mais aussi d'une petite fièvre. – 2. Parfaite pour celui qui recherche l'isolement. On n'a pas celui du diable en odeur de sainteté. – 3. Tel du gras qui rend grâce. Plus elles tournent et plus le producteur fait son beurre. – 4. Symbole chimique. Morceau d'assiette anglaise. – 5. Il leur arrive de pondre en toutes saisons. Phénomène de foire. – 6. Monstre ou merveille. Manière d'être. Se retrouvent en tutu. – 7. Comme la paix. Créature. – 8. N'est pas basé sur le principe de la connaissance universelle. Cela suffit-il ? (épelé). – 9. Communauté étrangère. Direction générale. Endroit inhospitalier. – 10. Jadis invoqué. Idylle littéraire. Sa chute entraîne des remous. – 11. Louée, peut-être, dans le but d'être vendue. Très révélatrice lorsqu'elle est petite. – 12. Hauteur de ceinture. On peut parfois leur imposer une formation accélérée. – 13. Conjonction. Marque de reconnaissance. Tel un homme sur lequel on ne peut porter aucun jugement. – 14. Ne pratique pas le coup du lapin dans le but d'assommer. Corps que l'on juge à sa figure. – 15. Vieille colère qui n'est pas éteinte. Mœurs écossaises. Dissimule des associés.

Solution du problème n° 3 328

Horizontalement

I. Domicile. – II. Ruiner. Da. – III. Armoiries. – IV. Ise. Ninas. – V. Si. Otto. – VI. Influence. – VII. Es. ER. Dot. – VIII. Event. – IX. Noël. Lège. – X. Etiola. – XI. Enfantin.

Verticalement

1. Draisienne. – 2. Oursins. Otc. – 3. Mine. Rein. – 4. Ino. Olé ! Lof. – 5. Ceinture. La. – 6. Irrité. Vlan ! – 7. Inondée. – 8. Edea. Congaï. – 9. Assiette.

GUY BROUTY.

EXPOSITION

PARIS ET LES PARISIENS SOUS LE SECOND EMPIRE

Marville, Nadar, Richebourg, Carjat, vous connaissez ? Ce sont eux et tous ceux qui leur ressemblent qui sont à l'honneur dans « Paris et les Parisiens sous le second Empire », exposition organisée par le musée Carnavalet dans le cadre du mois de la photo 1982.

Près de deux cents photograhies prises entre 1851 et 1870, appartenant aux fonds iconographiques du *musée, à la Bibliothèque historique* de Paris, nous montrent mieux que ne le ferait un long ouvrage l'époque où Paris a subi sous la dure tutelle du baron Haussmann une transformation radicale qui faisait dire à Baudelaire : « *Le vieux Paris n'est plus, la forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur d'un mortel* », ce qui n'était pas tout à fait vrai, comme en témoignent les images quasi intemporelles prises par Marville

Le Paris du second Empire avait sa Cour et ses fastes, ses plaisirs si minutieusement décrits dans *le Guide*, de Delvau, paru en 1863, ses écrivains, ses comédiens et ses artistes pris sur le vif par les objectifs de Nadar et de Carjat, ses immenses chantiers, dont l'Opéra ne fut pas le moindre, son fleuve, ses monuments anciens et nouveaux sans oublier l'Exposition universelle de 1867 au Champ-de-Mars, nous est restitué à Carnavalet

ANDRÉE JACOB.

★ Paris et les Parisiens sous le second Empire et Etienne Carjat, photographe, 1828-1896, deux expositions ouvertes au musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, du 24 novembre au 23 janvier 1983

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 27 :

DES DÉCRETS

● Pris pour l'application du titre premier de la loi du 4 novembre 1982 et fixant les règles d'orientation et de fonctionnement du fonds de solidarité créé par ladite loi.

● Modifiant le décret du 26 novembre 1948 portant création de la Caisse nationale de l'énergie.

● Relatif aux modalités d'application du régime du travail à temps partiel des agents titulaires des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social.

Le Monde

économie

ÉTRANGER

Aux États-Unis

LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE A FORTEMENT AUGMENTÉ EN OCTOBRE

Washington. — Le déficit de la balance commercial américaine a atteint 5,3 milliards de dollars (37 milliards de francs) en octobre, en nette aggravation par rapport aux mois précédents, du fait d'une diminution des exportations. Pour 1982, le solde négatif des échanges sera certainement le plus important qu'aient jamais connu les États-Unis, a estimé le secrétaire au commerce, M. Malcolm Baldrige, et la force du dollar sur les marchés des changes, ainsi qu'une reprise de l'économie américaine rendent, selon lui, très probable, un déficit encore plus grand en 1983. En dix mois de 1982, le solde négatif a atteint 35,1 milliard de dollars.

Au mois d'octobre, les exportations ont représenté 16.69 milliards de dollars, en baisse de 4 % par rapport à septembre. Le déficit ressort ainsi à 5,33 milliards de dollars, soit 1,13 milliard de dollars de plus qu'en septembre.

Ce résultat est dû notamment à une baisse des exportations de produits manufacturés (10,98 milliards contre 11,33 en septembre), ainsi qu'à une augmentation des exportations de pétrole et autres produits énergétiques (5,78 milliards contre 5,02). Les échanges avec l'Europe ont enregistré en octobre un déficit de 175 millions (contre un excédent de 322 millions en septembre. Le déficit avec le Japon est passé de 1,52 milliard en septembre à 1,74 milliard de dollars, tandis que celui avec les pays de l'OPEP atteinqnait 709 millions contre 552.

Le déficit le plus élevé a jusqu'à présent été atteint en 1978, avec 42,3 milliards de dollars. En 1981, il se situait à 39,7 milliards de dollars.

LES COMMANDES A L'INDUSTRIE DE BIENS DURABLES ONT DIMINUÉ DE 4,9 % EN OCTOBRE

Washington *(A.F.P.)*. — Les commandes de biens durables reçues par l'industrie ont baissé globalement de 4,9 % en octobre malgré une hausse de 7,8 % des commandes militaires. Il s'agit de la plus forte diminution mensuelle depuis un an de ces commandes qui, en septembre, s'étaient améliorées faiblement — de 0,4 %, — après avoir baissé de 4,5 % en août. Les commandes reçues se sont élevées à 69.7 % milliards de dollards. Pour leur part, les livraisons de biens durables ont ce même mois atteint 72,2 milliards, soit 5,7 % de moins qu'en septembre.

Selon les milieux économiques, ces statisques indiquent que la récession se prolonge et qui il est possible de s'attendre à un nouveau fléchissement de la production industrielle en novembre. Les commandes de biens durables — c'est-à-dire, selon la définition admise, de biens qui durent plus de trois ans — avaient baissé de 8,6 % en octobre 1981, au tout début de la récession actuelle.

En Grande-Bretagne

« The Times » s'étonne de la modération des syndicats français

« Le président Mitterrand et M. Mauroy son premier ministre ont atteint ce point qui arrive tôt ou tard, en général plus tôt que tard, dans la vie de tout gouvernement de gauche : le moment où maintenir l'économie devient votre principale préoccupation et où il ne reste plus rien à offrir à vos partisans sinon des appels pour qu'ils ne mettent pas en péril le navire, ce qui aurait pour effet de remettre le pouvoir aux mains de la droite », écrivait notre confrère « *le Times* » dans un éditorial publié jeudi 25 novembre en guise de conclusion à une série de trois articles consacrés à la politique économique de M. Mitterrand.

« Le parti socialiste, les syndicats et le public en général semblent avoir accepté la nécessité d'une période de relative austérité », notait *The Times*, qui ajoutait : *« Si la France doit connaître un hiver de mécontentement ce ne sera, semble-t-il, pas le prochain. »* Notre confrère pense encore que *« politiquement, on peut soutenir que M. Mitterrand et M. Mauroy ont eu raison de procéder comme ils l'ont fait (c'est-à-dire de commencer par une politique vigoureuse de relance et de réforme). En effet, la moitié environ de la population française n'aurait jamais été convaincue que de telles politiques ne peuvent pas fonctionner, à moins d'en avoir fait l'expérience »*.

Le premier des trois articles écrits par la correspondante du *Times* à Paris, Mme Diana Geddes, était consacré à la conversion de M. Mitterrand à l'économie industrielle. Le deuxième article exprimait l'étonnement d'un observateur britannique devant la relative modération *(« docility »)* des syndicats qui ont joué un rôle si grand dans le succès de la nouvelle politique économique du gouvernement.

Le troisième article, traitait surtout de la situation des entreprises. Pour la correspondante britannique, le contraste est grand entre, d'une part, les propos extrêmement optimistes du ministre de l'industrie M. Jean-Pierre Chevènement, qui explique à qui veut l'entendre que la France va devenir un nouveau Japon, et, d'autre part les préoccupations du patronat selon lequel la moitié environ des firmes pourraient être déficitaires à la fin de cette année et un quart d'entre elles des candidates à la faillite. Pour Diana Gebbes, la voie qui reste ouverte au gouvernement est fort étroite car s'il abandonne ses réformes sociales, il risque de provoquer la révolte de ses partisans, tandis que l'économie ne pourrait probablement pas supporter la poursuite des objectifs du gouvernement de gauche.

Mme THATCHER SE PRONONCE CONTRE LA DÉVALUATION DE LA LIVRE

« Ceux qui attribuent au gouvernement le désir de voir la livre dévaluée de 7 ou 10 % disent des absurdités », a déclaré, vendredi 26 novembre, Mme Thatcher, à Edimbourg, où se tenait une réunion des membres du parti conservateur. *« C'est une voie qui a été essayée trop souvent dans le passé et le résultat a été qu'en fait le bénéfice qu'on pouvait attendre de la baisse des prix à l'exportation a été réduit à rien par la hausse des coûts à l'intérieur. »*

La livre sterling a fortement baissé depuis une semaine, ce qui a obligé la Banque d'Angleterre à relever son taux d'intervention, mouvement qui a été à son tour suivi par les banques commerciales, dont le taux de base a été augmenté d'un point pour s'établir à 10 % ou à 10 1/4 % (voir l'article de F. Renard dans la page Crédits, Changes et grands marchés.)

● **Prêt du F.M.I. au Sénégal.** — Le Fonds monétaire international a, le 26 novembre, accordé au Sénégal un crédit « stand-by » de 50,08 millions de dollars, pour aider au succès du plan de redressement économique mis en œuvre par le gouvernement de ce pays.

COMMERCE INTERNATIONAL

Tension au GATT

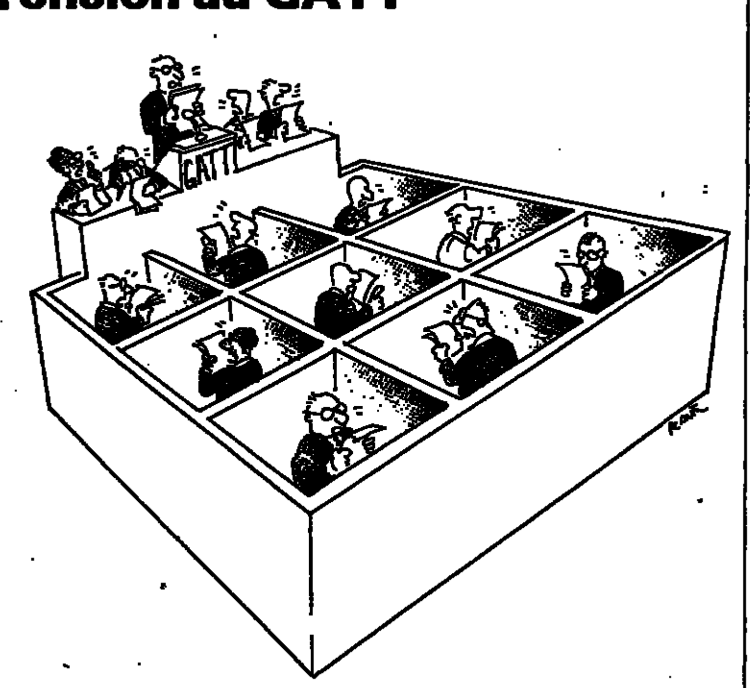
(Suite de la première page.)

Sur ces trois points importants, MM. Davignon et Haferkamp, l'un et l'autre vice-président de la Commission, se dépensèrent sans compter pour que des progrès substantiels puissent être réalisés, soit en jouant les médiateurs entre les Etats-Unis et les pays en développement (P.V.D.), soit en acceptant d'envisager un assouplissement parfois notable des positions initiales prises par la Communauté européenne.

Le refus des pays en développement

C'est alors qu'ils découvrirent, avec stupeur, que sur les points intéressant plus directement la C.E.E. — en particulier la mise en œuvre de disciplines nouvelles en matière agricole — les P.V.D. refusaient tout net de revoir le texte de projet de déclaration, autrement dit refusaient de négocier. Ils exigeaient que les paragraphes contestés par la C.E.E. demeurent totalement inchangés. *« C'est inouï qu'on veuille nous imposer comme intangible un projet préparé par les experts et dont nous avions dit, dès le départ, qu'il ne nous convenait pas. Je n'ai jamais rencontré une situation de ce type »*, commentait M. Davignon.

A partir de ce moment, le conseil des ministres des Dix s'est réuni à intervalles réguliers, y compris durant la nuit de vendredi à samedi, afin d'arrêter la tactique à suivre devant cette situation inusitée. Lors d'une interruption de séance, son président danois, M. Ellemann-Jansen, vint dire aux journalistes, aux côtés de M. Haferkamp, que la Communauté refusait de s'incliner et d'accepter par ce biais ce que les Etats-Unis cherchaient depuis le début de la conférence à lui imposer coûte que coûte : la mise en œuvre d'un programme de travail aboutissant à l'élimination graduelle des subventions qu'elle accorde pour exporter ses excédents agricoles. *« Nous ne sommes pas venus pour ouvrir un nouveau « round » de négociations majeures. Ce n'est pas le but de cette conférence »*, déclara le président danois.



(Dessin de PLANTU.)

Les Dix, apparemment unis, en particulier sur le très important volet agricole, étaient cependant préoccupés. Plusieurs d'entre eux souhaitaient éviter que la conférence ne s'achève sur un échec total et, songeant à l'avenir, se montraient soucieux de trouver une formule permettant de sauver la face aux Américains. Mais comment procéder devant l'obstruction brutale et massive des P.V.D. ?

On se perdait au reste en conjectures sur les raisons de leur comportement. Reflétait-il leur frustration profonde, perceptible tout au long de la conférence, à l'égard des pays industrialisés, accusés de bien peu s'apesantir sur leurs difficultés spécifiques ? Ou bien encore le souci de ne pas voir remanié un projet de déclaration qui, s'il ne leur apportait pas satisfaction sur bon nombre de leurs revendications, ne les gênait pas non plus outre mesure ? Ou bien encore étaient-ils tout simplement manipulés par les Américains (aidés par l'invraisemblable présidence canadienne), qui pensaient ainsi parvenir peut-être à forcer la main à la Communauté grâce à cette dramatisation de forme inhabituelle ?

PHILIPPE LEMAITRE.

CONJONCTURE

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 1,5 % AU COURS DES QUATRE MOIS DE BLOCAGE

Pour les douze derniers mois, la hausse des prix en France a été de 9,3 %. C'est ce qui ressort de l'indice officiel publié par l'INESEE vendredi 26 novembre, et qui s'établit à 324,2 pour le mois d'octobre, contre 322,5 en septembre, sur la base 100 en 1970 : cela représente une progression de 0,5 %. Pour les quatre mois du blocage des prix (juillet, août, septembre et octobre), l'augmentation a été de 1.5 %, ce qui souligne le succès de l'opération.

● *Les prix des produits alimentaires* ont augmenté de 0,5 % en un mois (+ 9,9 % en un an). Ce sont surtout les œufs (+ 1,1 %), les volailles et gibiers (+ 1,3 %), les viandes de boucherie et la charcuterie (+ 0,9 %), qui ont été en hausse au cours du mois d'octobre.

● *Les prix des produits manufacturés* progressent de 0,7 % en un mois et de 9,8 % en un an. L'indice d'habillement et textiles augmente de 1 % et celui des autres produits manufacturés de 0,7 % au cours du mois d'octobre. Les prix des automobiles (+ 1,5 %) sont ceux qui augmentent le plus.

● *Les prix des services* n'augmentent à nouveau que très peu (+ 0,2 % en octobre après + 0,1 % en septembre), de sorte que la hausse en un an, qui était de 11,2 % au mois d'août et de 10 % au mois de septembre, est ramené à 8,3 % en octobre.

Développement des investissements et protection de l'épargne

LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE N'EST PAS PARVENUE A UN ACCORD SUR LA « LOI DELORS »

Réunis en commission mixte paritaire vendredi 26 novembre afin d'examiner le projet de loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne, les représentants du Sénat et de l'Assemblée Nationale se sont séparés sans avoir pu aboutir à un texte commun.

Les parlementaires qui avaient à se prononcer sur le seul aspect juridique de la *« loi Delors »*, son volet fiscal étant incorporé au projet de loi de finances (1) étaient pourtant tombés d'accord sur de nombreux passages du texte concernant notamment, la création d'obligations avec bons de souscription (une suggestion des sénateurs) et de certificats d'investissement (sous réserve de plusieurs amendements) destinés aux sociétés dans lesquelles l'Etat ne détient pas la totalité du capital, outre la suppression de la déclaration notariée pour les augmentations de capital.

Mais la discussion avait achoppé sur quelques articles dont l'instauration de titres participatifs que le gouvernement veut créer pour les entreprises publiques. Dans ses conditions, la Commission a préféré se séparer et renvoyer les deux versions distinctes au Sénat et à l'Assemblée National où elles seront examinés en seconde lecture avant que cette dernière se prononce en dernier ressort.

(1) Celui-ci doit être examiné par les sénateurs, en première lecture, (seconde partie) aux alentours du 10 décembre prochain.

SOCIAL

La modification des taux des préretraites

M. KRASUCKI : IL FAUT « RECTIFIER UNE INJUSTICE ET UN MAUVAIS CALCUL »

Dans l'entourage du premier ministre, on se montre optimiste sur les négociations que les partenaires sociaux devraient engager après les élections prud'homales sur l'adaptation des régimes de retraite complémentaire à l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans au 1er avril 1983. Ils doivent parvenir à un accord avant le 15 janvier. Après la C.F.D.T., M. André Bergeron a, au cours d'un colloque F.O. sur les cadres en Europe, le 26 novembre, demandé que les négociations reprennent au plus tôt avec le C.N.P.F. sur l'Unedic et les retraites complémentaires. Il a exprimé la crainte que *« la crise qui s'est ouverte à propos de l'Unedic ne se reproduise pour les retraites complémentaires »*.

A l'occasion de la pose de la première pierre de la Bourse du travail de Nanterre, à la Défense, M. Henri Krasucki a souligné, à propos de la diminution du taux des futures préretraites, qu'il fallait *« rectifier d'une manière ou d'une autre ce qui est une injustice et un mauvais calcul »*. Pour le secrétaire général de la C.G.T., ce nouveau régime va *« diminuer l'intérêt des contrats de solidarité et anticipe sur ce que risque d'être la pension de retraite à soixante ans »*. Tout en regrettant que ses propositions n'aient pas été prises davantage en compte, la C.F.T.C., pour sa part, note que *« le dialogue avec les représentants de la puissance publique n'a pas été inutile »*.

Ayant obtenu gain de cause

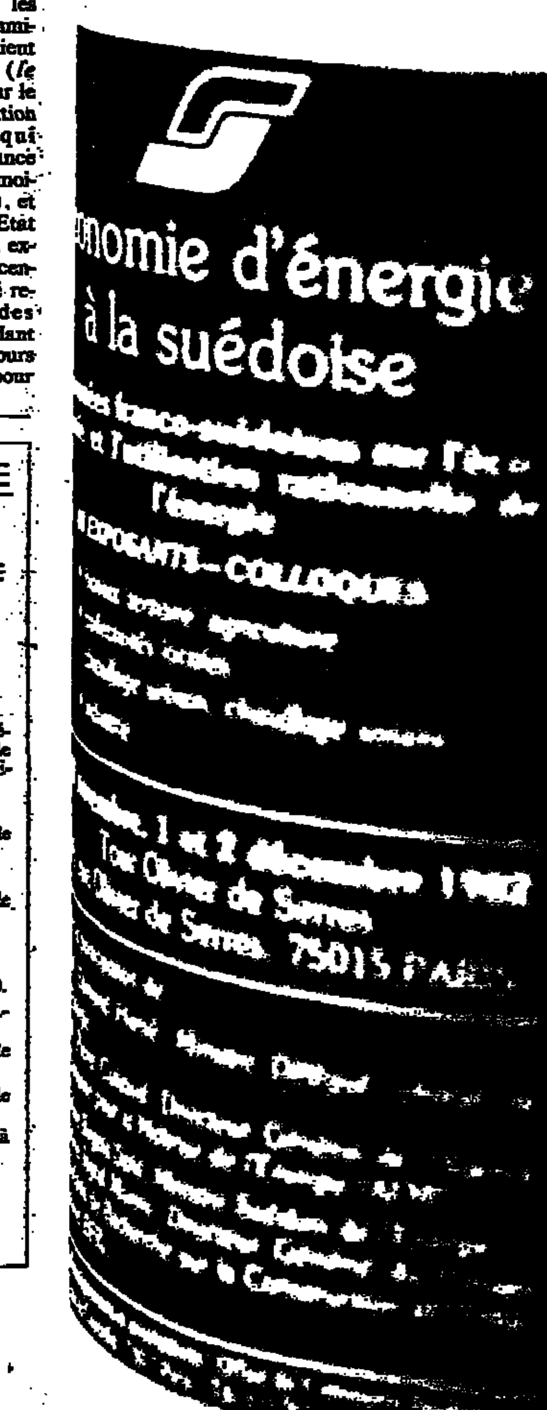
DIX-HUIT IMMIGRÉS DE NICE CESSENT LEUR GRÈVE DE LA FAIM

Dix-huit travailleurs immigrés en grève de la faim dans une salle paroissiale de l'église Saint-Monique à Nice — pour huit d'entre eux, depuis le 4 novembre — ont mis fin mercredi soir 24 novembre à leur mouvement. Ils ont en effet obtenu la promesse d'une régularisation de situation, après une réunion à la préfecture des Alpes-Maritimes en présence de deux conseillers de M. François Autain, secrétaire d'Etat chargé des immigrés. C'est en vertu de son pouvoir discrétionnaire que le secrétaire d'Etat a décidé cette mesure, en tenant compte des témoignages apportés par les compagnons de travail de ces immigrés, dont certains ne possédaient pas de bulletins de salaire (*le Monde* daté 7-8 novembre). Pour le reste, les critères de régularisation restent les mêmes en ce qui concerne la date d'entrée en France et les preuve du travail (témoignages précis de feuille de paie), et l'on rappelle au secrétariat d'Etat que la période de régularisation exceptionnelle est terminée. Une centaine de dossiers qui avaient été rejetés par la préfecture des Alpes-Maritimes seront cependant réexaminés, et trois mille recours sont actuellement à l'étude pour l'ensemble de la France.

(Publicité)
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
MODIFICATIF
à l'avis d'ouverture d'enquête publique concernant l'aménagement complémentaire de la Haute-Isère
Chutes de Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger
LE PRÉFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNIQUE
Les horaires de consultation des dossiers relatifs à la demande de concession avec déclaration d'utilité publique des travaux pour l'aménagement complémentaire de la Haute-Isère, chutes de Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger, présentée par E.D.F., sont modifiés comme suit :
Préfecture de la Savoie : de 9 heures à 11 h 45 et de 14 heures à 16 h 30.
Sous-préfecture d'Albertville : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise : de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 h 30.
Mairie de Villaroger : de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 h 30.
Mairie de Montvalezan : de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 h 30.
Mairie de Seez : de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 h 30.
Les dimanches 19 décembre 1982 et 16 janvier 1983, le dossier pourra être consulté à la sous-préfecture d'Albertville et dans les mairies des communes de 8 heures à 12 heures.
Le reste sans changement.
A CHAMBÉRY, le 23 novembre 1982
LE PRÉFET,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

(Publicité)
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
MODIFICATIF
à l'avis d'ouverture d'enquête publique concernant l'avenant à la concession de la chute des BREVIERES
LE PRÉFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNIQUE
Les horaires de consultation des dossiers relatifs à la demande d'avenant à la concession de la chute des BREVIERES, déposée par E.D.F., sont modifiés comme suit :
Préfecture de la Savoie : de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 30.
Sous-préfecture d'Albertville : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Sainte-Foy-Tarentaise : de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h 30.
Tignes : de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h 30.
Le reste sans changement.
A CHAMBÉRY, le 23 novembre 1982
LE PRÉFET,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

(Publicité)
PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
MODIFICATIF
à l'avis concernant la ligne à 400 KV
MALGOVERT - VICLAIRE - SAINTE-FOY-TARENTAISE
et travaux annexes
LE PRÉFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNIQUE
Les horaires de consultation de l'étude d'impact portant sur le projet présenté par E.D.F. en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la ligne à 400 KV MALGOVERT - VICLAIRE - SAINTE-FOY-TARENTAISE sont modifiés comme suit :
Préfecture de la Savoie à CHAMBÉRY :
— Les jours ouvrables (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) de 9 heures à 11 h 45 et de 14 heures à 16 h 30.
Sous-préfecture d'ALBERVILLE :
— Les jours ouvrables (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
Mairie de BOURG-SAINT-MAURICE, chef-lieu de canton intéressé :
— Les lundis de 14 heures à 18 h 30 ;
— Du mardi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30.
Dans les mairies des communes de SAINTE-FOY-TARENTAISE, VILLAROGER, MONTVALEZAN, SEEZ :
— Les jours ouvrables (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 h 30.
Direction interdépartementale de l'industrie, région Rhône-Alpes, Division de contrôle de l'électricité, 3, rue de la Liberté à GRENOBLE :
— Tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.
Le reste sans changement.
A CHAMBÉRY, le 23 novembre 1982,
LE PRÉFET,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

AFFAIRES

LE MARCHÉ FRANÇAIS DES MAGNÉTOSCOPES

A Poitiers

AU COMPTE-GOUTTES

Les services des douanes de Poitiers, chargés de procéder au dédouanement des magnétoscopes importés depuis la décision à la fin octobre de M. Laurent Fabius, ministre du budget, contrôleraient environ 300 appareils par jour soit un rythme de moins de 10 000 par mois.

Jusqu'à l'automne, les douanes contrôlaient au Havre – ou plutôt « laissaient passer » – environ 45 000 magnétoscopes par mois. La cadence des importations s'était brusquement accélérée en septembre-octobre, à la suite du « boom » des ventes, amorcé pendant l'été, qui avait surpris les professionnels eux-mêmes.

Cet engouement n'aurait pas été lié – contrairement à ce que l'on pensait – à la Coupe du monde de football, mais plutôt à un phénomène de lassitude face à la médiocrité des programmes de la télévision. Les vidéos clubs se multipliant, les catalogues de vidéocassettes étant plus fournis et diversifiés, la location se développant, les nouveaux venus au magnétoscope semblent maintenant plus attirés par la possibilité de visionner les vidéocassettes préenregistrées que par l'enregistrement des programmes de télévision.

Alors que les professionnels prévoyaient des ventes pour 1982 d'environ 550 000 magnétoscopes, ils ont revu à l'automne leurs prévisions en hausse et pensaient atteindre 700 000 appareils. A la fin du mois d'octobre, 496 300 magnétoscopes avaient d'ores et déjà été livrés aux détaillants. Si en novembre, compte tenu des stocks dédouanés chez les importateurs et grossistes, les ventes auront été encore importantes, pour décembre, la source est tarie. On estime donc que le renforcement des mesures de dédouanement va se traduire par une « perte de vente » d'environ 100 000 appareils, et qu'à la fin de l'année 600 000 magnétoscopes auront *finalement été vendus.*

Les autorités françaises auraient par ailleurs donné, dans un mémorendum, l'assurance à la Commission européenne que l'obligation de dédouaner les magnétoscopes à Poitiers ne gênerait pas la libre circulation des matériels fabriqués en Europe. En l'occurrence, ceux de Philips et de Grundig. – J.-M.Q.

Les premiers « francisés » sortent des chaînes du Mans

De notre correspondant

Le Mans. — *« Ce n'est pas toujours celui qui part le premier qui dure le plus longtemps. »* L'avance prise par les Japonais sur le marché du magnétoscope n'impressionne pas plus M. Henri Thorin, directeur général adjoint de la Radiotechnique, que les éventuelles pesanteurs de la tutelle de Philips : *« Nous sommes leur filiale française, pas les larbins d'une multinationale. Nous sommes résolument nationalistes. Et les Hollandais, qui acceptent le « challenge », nous considèrent comme des partenaires. »*

Ni lièvre ni tortue, la Radiotechnique considère qu'elle part à point et qu'elle dispose d'un maximum d'atouts pour damer le pion aux Japonais, dans la bataille du magnétoscope : quatre années de mise au point du V-2000 de Philips dans ses laboratoires de recherche de Suresnes (700 personnes), une année de préparation à l'usine du Mans, et un démarrage de la production début novembre, encore limitée à quelques centaines d'appareils par jour, mais qui doit mettre 60 000 à 70 000 « magnétoscopes français » courant 1983 dans les 11 000 points de vente Philips-Radiola-Schneider. Avec un objectif de 250 000 appareils pour 1985.

Les mesures annoncées par le gouvernement à la veille du lancement de la production n'inquiétaient pas, bien au contraire, les responsables de la Radiotechnique, qui se défendent d'y *« être pour quelque chose ». « Ce sont des mesures vitales qu'il faudra prendre pour d'autres secteurs de l'économie, comme celui de la moto. »* A moins d'adopter les méthodes japonaises et de réduire les cycles de production sur les chaînes de trois minutes aux vingt-huit secondes nippones.

« A la Radiotechnique, nous avons misé, dès la fin des années 60, sur les petites cellules, de préférence aux chaînes classiques : les gens participent, interviennent davantage au sein de petites équipes, parce qu'ils comprennent et qu'ils maîtrisent ce qu'ils fabriquent, ce qui limite les erreurs et améliore la qualité. Une qualité supérieure aux produits japonais. »

Derrière la bataille du magnétoscope, c'est une bataille pour l'emploi qui s'engage, le magnétoscope arrivant à point nommé pour compenser la chute du « noir et blanc ».

« Si la production de magnétoscopes nous permet de garder le même effectif, ce sera déjà satisfaisant », estime M. Thorin. Pas question de tomber dans le piège qui avait provoqué la chute de Schneider et son rachat par la Radiotechnique en 1971 : les accords de Grenelle avaient entraîné un boom sur les téléviseurs et Schneider avait doublé ses effectifs au Mans pour atteindre 2 800 salariés. La Radiotechnique a dû les ramener ensuite à 1 600 salariés, des femmes essentiellement, *« dont la qualification ne cesse de croître, le système des petites unités faisant monter le niveau des connaissances. Sur les magnétoscopes, le temps de réglage est trois fois supérieur que sur les téléviseurs. C'est un métier à part entière »*. Ce qui est vrai au niveau de la production l'est forcément aussi au niveau de l'encadrement, le nombre d'ingénieurs employés dans l'usine du Mans ayant augmenté de 50 % en un an.

ALAIN MACHEFER.

AUTOMOBILE

MITSUBISHI COLT TURBO ET ALFASUD 1500 TI QUADROFOGLIO VERDE

105 ch pour le plaisir

Avec l'apparition de la Colt Turbo chez Mitsubishi et de l'Alfasud 1500 TI Quadrofoglio verde chez Alfa-Roméo, la gamme des « compactes performantes » s'aggrandit encore. Le succès que connaît ce type de véhicule conduit en effet l'ensemble des constructeurs à proposer une petite voiture rapide et nerveuse. Sonauto, qui distribue les marques Porsche et Mitsubishi en France, reste fidèle à une image de marque en important cette Colt Turbo. Alfa-Roméo commence, avec le lancement de l'Alfasud 150 TI Quadrofoglio verde, à développer pour chacun de ses modèles un véhicule à tendance sportive qui reprendra ce sigle de « Quadrofoglio verde ». L'une et l'autre de ces voiture développent 105 ch din pour une cylindrée approchant 1500 cm^3 et se situent dans une même gamme de prix (1).

Deux véhicules comparables et dont la qualité essentielle est le plaisir de conduite qu'ils offrent. Sans atteindre les performances d'une Golf GTI, qui reste la référence en la matière, la puissance et la tenue de route de ces deux véhicules leur donnent des qualités sportives évidentes.

Le surcroit de puissance de la Colt (35 ch par rapport à la version normale) est obtenu par l'adjonction d'un turbocompresseur, l'un des plus petits du monde. Pour l'Alfasud le gain de 10 ch sur l'ancienne 1500 TI est le résultat de modifications dans l'admission, l'alimentation et la distribution.

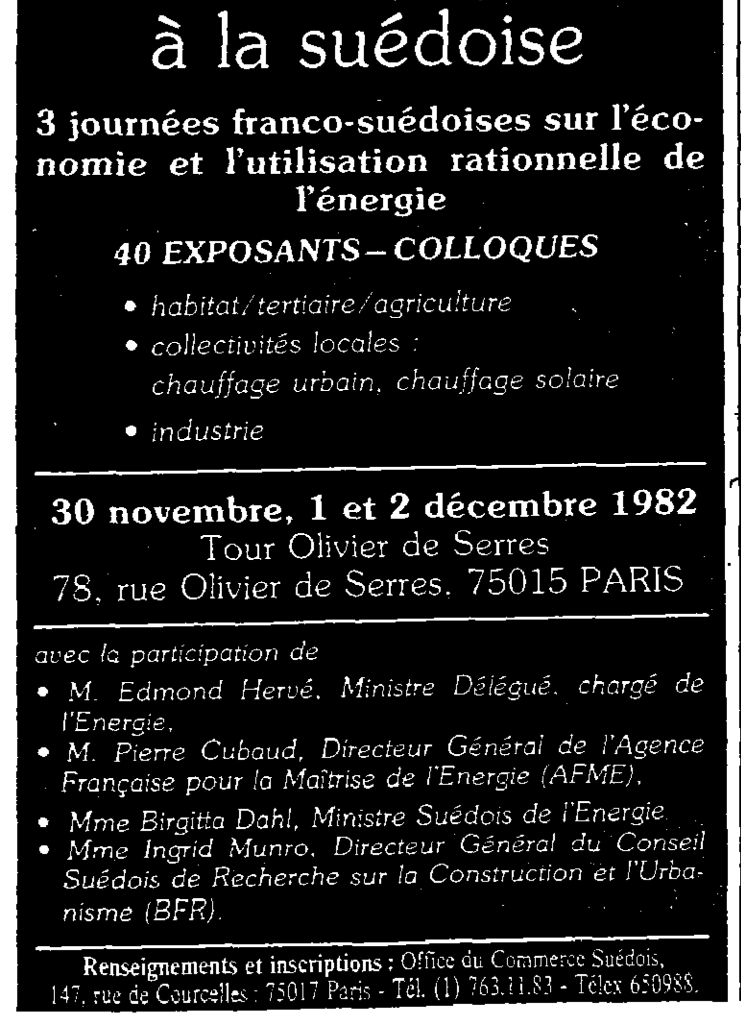
Les performances donnent dans les deux cas des vitesses maximum possibles de 180 km/h avec des accélérations différentes (plus importantes mais plus tardives pour la turbo). Le bon comportement routier est accru sur l'Alfasud avec des jantes en alliage léger et des pneus Michelin TRX, avec cependant un confort amoindri. Pour la Colt, l'équipement en pneus Pirelli P6 est inclu dans un kit de 6 852 F comprenant pare-chocs arrière et avant, élargisseurs d'ailes et becquet.

La boîte de vitesses est peut-être ce qui sépare le plus les deux voitures : boîte 5 pour l'Alfasud, dont le seul reproche à lui faire est celui d'une quatrième un peu courte ; et une boîte dénommée « super-shift » pour la Colt, qui comprend quatre vitesses disponibles en rapport court ou long suivant la position d'un levier situé à proximité du changement de vitesse. D'un usage peu pratique, elle permet cependant une économie de consommmation en position longue.

L'instrumentation du tableau de bord, complète dans les deux cas, ne se distingue que par la difficulté d'accès aux commandes d'essuie-glaces et de phares... les constructeurs s'évertuant à trouver des solutions originales qui n'ont en commun que leur caractère incommode.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(1) 54 000 F pour la Colt Turbo (1410 cm^3 et 6 CV fiscaux) ; 58 000 F pour l'Alfasud 1500 TI (1490 cm^3 et 8 CV fiscaux).



Quand les patrons du Var disent leur vérité

De notre correspondant

Toulon. — *« Nous osons dire la vérité aux salariés, aux pouvoirs publics et aux chefs d'entreprise eux-mêmes... »* Ainsi parle M. Marcel Rossone, président de l'Union varoise du patronat, une vérité affichée ostensiblement sur les murs des principales villes du département. Une vaste campagne publicitaire a en effet été mise en place durant tout le mois de novembre : mille sept cent soixante-dix affiches de 4 mètres sur 3 développant six arguments progressifs en vue d' *« exprimer un souci viscéral des chefs d'entreprise qui sentent de jour en jour se restreindre leur liberté de gérer »*.

Tout commença au matin du 1er novembre. La première vague (chacune d'elles représente deux cent quatre-vingt quinze affiches) promettait la sobriété. Pas plus de dix mots sur un vaste fond vert tendre : *« Le salarié bénéficie des résultats de son entreprise, alors pourquoi... »* Un message sibyllin et quasi anonyme appelant l'attention.

La deuxième vague déferlait sur les murs dès le 7 novembre avec une série de graphismes dépouillés sur fond de toits d'usine. Ici l'usine allant à la dérive sur un mer de parerasses avec deux mots énormes : *« Impôts, charges. »* Et un sous-titre en forme de supplique : *« Arrêtons d'enfoncer nos entreprises. »*.

Ailleurs, c'est la *« politisation du dialogue »* qui était mise en exergue. Un pied chaussé de tennis prolétaires appuyant sur une toiture d'usine dès lors menacée d'écroulement. A moins que le godillot ouvrier ne se crispât sur *« un frein pour nos entreprises »*, comme le précisait le slogan de cette affiche.

Pour cette deuxième vague d'affiches disant tout haut sa « vérité », l'Union patronale du Var (seize mille adhérents pour vingt mille chefs d'entreprise) laissait apparaître sa signature. Encore qu'il ne fût plus alors utile de la préciser !

Le 21 novembre, la troisième vague d'affichage viendra lécher les murs de ces nouvelles vérités. Dans un « happy end », cadre et ouvrier (costume rayé pour le premier, salopette pour le second) pédalent de concert pour illustrer *a contrario* les méfaits de la « démotivation ». Et la dernière affiche de clamer : *« L'entreprise performante profite aux salariés. »*

Montant de l'opération ? *« Cela ne regarde personne,* rétorque M. Rossone. *Est-ce que vous iriez demander le prix d'une campagne d'affiches à un candidat aux élections municipales ? »* – J. L.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● **Nouveau plan « porc » pour reconquérir le marché intérieur.** – Chaque année, 300 000 tonnes de viande de porc doivent être importées en France. Pour reconquérir le marché intérieur et permettre la création de nouveaux élevages, le gouvernement a décidé d'améliorer le fonctionnement du marché par la mise en place d'organismes interprofessionnels dans chaque région. Ceux-ci, financés par des cotisations obligatoires des producteurs, pourront définir chaque semaine un prix indicatif. En outre, en cas de crise, un fonds d'action conjonctuel permettra de financer les opérations destinées à atténuer les fluctuations interrégionales des cours.

Energie

● **Baisse des prix du pétrole sur les marchés libres.** – Les prix du pétrole brut ont encore baissé cette semaine en moyenne de 0,75 dollar par baril sur le marché international au comptant. La demande a diminué dans l'espoir d'une réduction par l'OPEP de ses prix officiels. La consommation souffre, en outre, de l'automne clément dans l'hémisphère nord. Selon le service d'information pétrolière Europ-Oil Prices, l'Arabian Light Saoudien ne cote plus qu'environ 30,50 dollars par baril, soit 3,5 dollars de moins que son prix officiel.

Social

● **Une trentaine de membres du Syndicat des chômeurs** se sont présentés dans les locaux du *Monde*, le 26 novembre, pour attirer l'attention de la presse *« sur la situation et les problèmes parfois dramatiques des chômeurs et des chômeuses au lendemain du décret adopté par le gouvernement »*, le 24 novembre. Le directeur de la rédaction du *Monde* a reçu une délégation, qui a tenu à rappeler que *« c'est notamment grâce à un appel publié par* le Monde » qu'ils ont *« pu constituer »* leur syndicat.

PRÉCISIONS. – Le délégué général de la Fédération nationale des négociants en matériaux de construction nous indique que l'accord salarial signé dans cette branche avec la C.G.T., F.O. et la C.G.C. (*le Monde* des 4 et 5 novembre) couvre une population d'environ soixante-dix mille salariés. L'augmentation de 10,35 %, pour la période 1er octobre 1981-31 décembre 1982, porte sur les salaires minimaux conventionnels et non sur les salaires réels. De son côté, le délégué général du Syndicat national des agents de voyage nous précise que l'accord conclu (*le Monde* du 17 novembre) avec F.O., la C.G.C., la C.F.D.T. et la C.F.T.C. a abouti à une augmentation de la valeur du point qui, *« par rapport au précédent accord appliqué au mois d'avril, est de 4,55 %, ce qui, pour l'ensemble de l'année 1982, correspondra à une augmentation de 10,6 %. Cette augmentation ne sera pas « versée en une seule fois au 1er novembre », puisque, seule la part de 4,55 % interviendra évidemment sur l'ensemble des salaires à partir de cette date »*. Le 1er novembre, le salaire minimum garanti après six mois d'ancienneté est passé de 3 510 F à 3 750 F.

Selon un parlementaire

UN POLE DE PRODUCTION DE PAPIER JOURNAL VA ÊTRE CRÉÉ AUTOUR DE LA CHAPELLE-DARBLAY

Le groupe papetier de La Chapelle-Darblay, qui a déposé son bilan il y a deux ans, devrait pouvoir continuer son activité normalement, une solution de remplacement ayant été mise au point par les pouvoirs publics, c'est ce qu'a annoncé M. Pierre Bourguignon, député (P.S.) de la Seine-Maritime, où sont situées deux des trois usines du groupe. Celui-ci emploie 1 800 salariés dans tout le département. (*le Monde* daté 3 et 4 octobre).

Selon M. Bourguignon, l'État et la région ont fait un choix pour créer dans la Haute-Normandie un *« pôle français de création de papier journal »*. Les pouvoirs publics interviendraient dans l'opération par le biais du C.I.R.I. (Comité interministériel de restructuration industrielle, ex-C.I.A.S.I.). M. Bourguignon n'a pas précisé par quelle administration ou organisme la région serait partie dans le montage financier qui a été décidé pour reprendre le groupe. Mais elle financera la moitié de l'opération, a indiqué le parlementaire, qui a aussi annoncé le concours d'un industriel-partenaire.

[Les dettes de La Chapelle-d'Arblay sont supérieures à 1,10 milliard de francs.]

● **Un groupe suisse Petrotec reprend Eclair-Prestil.** – Eclair-Prestil, qui est en règlement judiciaire depuis neuf mois, va être repris par le groupe suisse Petrotec. Eclair-Prestil a annoncé a son personnel qu'il licenciera au moins 528 salariés, dans ses trois usines de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) et de Bernay (Eure), où sont actuellement employées 1772 personnes. Le syndicat C.G.T., qui est majoritaire parmi les travailleurs de la société, exige que soit suspendue cette décision. Eclair-Prestil est une filiale (51 %) du groupe britannique Imperial Metal Industries.

(Publicité)

PRÉFECTURE DE L'AUBE
Service de la coordination et de l'action économique
2e Bureau
JPC/GL

République française
Arrêté n° 82 - 3563

Aménagement du Bassin de la Seine en amont de Paris

Déclaration d'utilité publique du barrage-réservoir « Aube »

PROROGATION

LE PRÉFET,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L-11-5, © II :

Vu l'arrêté du préfet de l'Aube, du 22 décembre 1977, déclarant d'utilité publique les travaux de construction, par l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, du barrage-réservoir « Aube » ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1981 autorisant l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine à réaliser les travaux de construction du barrage-réservoir « Aube » ;

Vu la demande, en date du 2 août 1982, de M. le président de l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine en vue d'obtenir la prorogation de la durée de validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique visé ci-dessus ;

Considérant qu'aux termes de l'article II de l'arrêté du 22 décembre 1977 précité, l'acquisition des terrains devait être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication dudit arrêté ;

Considérant que les opérations d'acquisition ne sont pas entièrement achevées et qu'il y a lieu d'assurer à l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine le moyen de les mener à leur terme en prorogeant la validité de la déclaration d'utilité publique, conformément aux dispositions de l'article L.11.5 du code de l'expropriation ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est prorogé pour une durée de cinq ans, à compter du 23 décembre 1982, le délai de validité de l'arrêté du 22 décembre 1977, publié au Recueil des actes administratifs du département de l'Aube, le 23 décembre 1977, déclarant d'utilité publique, en vue de la réalisation, sur le territoire des communes de Piney, Brevonnes, Mathaux, Radonvilliers, Dienville, Unienville, Jessains, Amance, Trannes, Brienne-le-Château, situées dans le département de l'Aube, d'un barrage-réservoir destiné à lutter contre les inondations sur l'ensemble du bassin de la Seine et à renforcer les débits de la saison sèche, par la régularisation de l'Aube.

Art. 2. — M. le secrétaire général de l'Aube, M. le président de l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, M. l'ingénieur en chef du Service de la navigation de la Seine, M. le directeur départemental de l'Équipement et M. le directeur départemental de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs et dont une expédition sera adressée à titre de notification, à :

— M. le ministre de l'environnement ;
— MM. les préfets, commissaires de la République des départements de la Marne, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Yvelines ;
— MM. Les présidents des conseils généraux des départements de l'Aube, de la Marne, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, des Yvelines ;
— M. le préfet, commissaire de la République de la région d'Ile-de-France et du département de Paris ;
— M. le président du conseil général d'Ile-de-France ;
— M. le président de l'Institution interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine ;
— M. l'ingénieur en chef du Service de la navigation de la Seine ;
— M. le directeur général de l'Office national des forêts ;
— M. le directeur départemental de l'Équipement de l'Aube ;
— M. l'ingénieur en chef, directeur départemental de l'agriculture de l'Aube ;
— MM. les maires des communes de Piney, Brevonnes, Mathaux, Radonvilliers, Dienville, Dienville, Jessains, Amance, Trannes, Brienne-le-Château.

Troyes, le 11 août 1982.

Pour expédition,
Le Secrétaire Général.
Pour le Secrétaire Général,
Le Chef du Bureau délégué,
J.-P. COGEZ.

Le Préfet,
Commissaire de la République,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Jean-Michel THERON.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

La France s'apprête à tirer sur la partie « stand by » de son crédit de 4 milliards de dollars

Ayant déjà épuisé 1,3 milliard de dollars, représentant la partie à terme de son eurocrédit de 4 milliards à dix ans, signé il y a juste un mois, la France, cette fois, commence à tirer sur la part correspondant à l'accord de confirmation *(stand by)*. Cette dernière, d'un montant de 2,7 milliards de dollars, peut, contrairement à la première, être utilisée ou non au gré de l'emprunteur. Si celui-ci se décide à en faire usage, il peut alors tirer et rembourser tout ou partie des fonds mis à sa disposition durant toute la durée du prêt. C'est ainsi que la France a fait part aux euro-banques de son intention de tirer pour trois mois, le 1er décembre, 400 millions de dollars sur la portion *stand by*, et, le même jour, de tirer également le solde de la partie à terme. Celle-ci pouvait être utilisée sur une période de six mois. L'emprunteur n'a donc pas perdu de temps pour le faire, mais il n'y a là rien de surprenant puisque l'eurocrédit a été levé pour renforcer les réserves en devises de la France et qu'elles ont singulièrement baissé depuis l'été.

En revanche, un tirage aussi rapide sur la partie « accord de confirmation » ne manquera pas d'avoir un fâcheux effet sur les marchés des changes. Les crédits de ce type ne sont généralement pas tous utilisés. Comme leur nom l'indique, ils sont là en attente, faisant fonction de roue de secours. Par conséquent, tout début d'utilisation est le signal immédiat d'une panne. L'eurocrédit de 1,5 milliard de dollars levé en 1974 par la France, qui était du même genre, et le premier drainé par cet emprunteur depuis la seconde guerre mondiale, n'a jamais été tiré. Sa seule présence a suffi à l'époque à éloigner les craintes à l'égard du franc français. Cette fois-ci, il en va autrement. Il est à craindre que la totalité des 4 milliards ne soit rapidement utilisée et qu'il faille recourir l'an prochain à un autre emprunt international. En tout cas, l'euromarché s'y attend, et même s'en réjouit parce que, dans un monde où les bons débiteurs se font de plus en plus rares, la France reste un bon risque.

L'ennui, pour qui trop emprunte, est qu'il en coûte plus cher. La meilleure crédibilité du monde ne peut cacher des apparitions fréquentes sur la scène financière internationale, et les portefeuilles des prêteurs ont des limites. Pour qu'ils continuent de s'ouvrir, il faut les appâter avec des conditions de plus en plus attrayantes.

Dans le cas de la France, l'émission de 100 millions de francs suisses, d'une durée de dix ans, que Gaz de France va lancer sous peu sur le marché helvétique des capitaux sera un excellent test. Garanti par la République française, l'emprunt a connu des péripéties avant même son lancement. Le mandat avait initialement été attribué à la Société de banque suisse à Bâle (S.B.S.), mais celle-ci n'a pu le mener à bonnes fins parce que, n'ayant pu se mettre d'accord avec l'emprunteur sur les conditions secondaires d'émissions similaires de plusieurs emprunteurs français, la S.B.S. souhaitait voir l'opération de Gaz de France offerte avec un coupon annuel de 6,25 %. Le débiteur n'a pas accepté cette proposition parce que, entre-temps, divers emprunteurs européens sont venus solliciter le marché suisse avec des conditions inférieures.

La cote de la France en Suisse

Le niveau d'une marge dans le cadre des eurocrédits ou d'un coupon en matière d'euro-émissions est un élément politique auquel tout emprunteur souverain est extrêmement sensible. Il reflète en effet la crédibilité sociale, économique, financière et politique du pays concerné dans le monde. Aussi peut-on comprendre Gaz de France de n'avoir pas accepté de payer 6,25 % par an, alors que, sur la même durée, le royaume de Suède n'a offert que 5,875 %, et la banque finlandaise Postipankki, 6 %. De son côté, la société privée Bowater se contente de proposer actuellement un rapport annuel de 5,875 % à partir d'un coupon de 6 %, et d'un prix de 100,25 sur son émission à dix ans de 100 millions de francs suisses. Forte de ces exemples, la filiale à Genève du C.C.F. a offert à Gaz de France de diriger son émission sur la base d'un coupon annuel de 5,875 %. L'emprunteur ayant accepté, le mandat est passé entre les mains du C.C.F. La balle est maintenant du côté des investisseurs. Le degré de leur intérêt pour l'emprunt indiquera en même temps la cote de la France dans les chaumières helvètes.

Pour sa part, c'est dans le secteur libellé en dollars que la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.L.) fait présentement des sondages sur l'opportunité de lancer une émission euro-obligataire d'une durée d'environ dix ans. Comme la C.A.E.C.L. ne bénéficiera pas de la garantie de la République française, les approches se font sur la base d'un coupon éventuel de l'ordre de 12,125 %/12,50 % par an.

Dans l'immédiat, c'est E.D.F. qui s'en tire le plus brillamment. Elle a, ces derniers jours, lancé avec la garantie de la République française une euro-émission de 50 millions d'ECU, qui s'est immédiatement révélée un franc succès. D'une durée de dix ans, elle est offerte avec un coupon annuel de 12,50 %. L'intérêt pour l'ECU ne se démentant pas, et le coupon proposé par E.D.F. étant attrayant, les investisseurs du Benelux et d'autres pays européens se ruent sur la devise de la Communauté européenne à la stabilité appréciée.

New-York ayant été fermé à cause des fêtes du Thanksgiving Day, et pour la même raison, la Fed ayant remis au lundi 29 novembre la publication de ses statistiques hebdomadaires sur la masse monétaire américaine, le marché euro-obligataire est une fois de plus, cette semaine, demeuré attentiste. La diminution, le vendredi 19 novembre, de 0,50 % du taux d'escompte aux Etats-Unis n'a finalement pas été d'un grand secours. Elle avait été anticipée depuis si longtemps par les opérateurs du marché qu'elle n'a fait que sanctionner ce qui était déjà entré dans les faits. C'est maintenant la diminution suivante qui est attendue avec impatience. Tant qu'elle ne se sera pas manifestée, on ne peut escompter une diminution des taux à long terme. Ceux-ci sont stationnaires et les euro-émissions en dollars dotées d'un coupon annuel à la lisière de 11 % restent délaissées.

Dans les autres compartiments, la chute spectaculaire de la livre sterling a provoqué une très forte baisse des euro-emprunts libellés dans la devise britannique. En revanche, les euro-emprunts convertibles des sociétés japonaises se sont très fortement raffermis depuis que le yen est redevenu la devise favorite des cambistes.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Nouveau recul du dollar et de la livre

Il se passe quelque chose actuellement sur les marchés des changes : de nombreux spécialistes se demandent si le processus haussier du dollar n'est pas en train de s'inverser ou, tout au moins, de laisser place à un recul modéré de la monnaie américaine, qui pourrait revenir, à Francfort, dans la plage des 2,40-2,45 DM, et, à Paris, aux alentours de 6,80 F. Les variations en dents de scie au cours de la semaine écoulée donnent, peut-être, quelques indices sur la tendance du prochain mois. Par ailleurs, le nouvel accès de faiblesse de la livre sterling a été très accentué, au point de contraindre la Banque d'Angleterre à soutenir sa monnaie.

Dès lundi, le dollar fléchissait au lendemain de la nouvelle réduction du taux d'escompte américain, si longtemps attendue, et revenait, à Paris, de 7,20 F à moins de 7,16 F, et à Francfort de 2,5450 DM à 2,53 DM. Mais, le lendemain, il remontait à 7,21 F et 2,55 DM, les milieux financiers internationaux estimant que la réduction du taux d'escompte (0,5 %) était insuffisante : il aurait fallu 1 %. Mercredi, en revanche, le dollar fléchissait à nouveau après l'annonce d'une forte baisse des commandes de biens durables aux Etats-Unis en octobre (– 4,9 %), tandis que le taux d'inflation remontait à 0,5 % pour le même mois. Le jeudi 25 novembre, le dollar tombait à 7,11 F à Paris et 2,5150 DM à Francfort, faiblissant nettement à Tokyo, pour s'établir à 250 yens contre 258 yens au début de la semaine et 278 yens il y a quinze jours. A la veille du week-end, toutefois, il remontait à 7,15 F et 2,53 DM à Francfort sur la déclaration du directeur adjoint du budget américain *(voir ci-dessous)* pour s'affaiblir derechef dans la soirée de vendredi.

La livre sterling est restée sous pression toute la semaine : toujours la tendance baissière sur les prix du pétrole, susceptible de ralentir le flux des pétro-dollars en provenance des gisements de brut de la mer du Nord, et le bon niveau du taux d'intérêt britannique. De plus, des rumeurs n'ont cessé de courir sur la volonté, supposée, du gouvernement britannique de laisser glisser la monnaie afin de stimuler des exportations languissantes. Le chancelier de l'Echiquier, Sir Geoffrey Howe, a tenu à démentir de telles rumeurs : toute baisse excessive de la livre risquerait d'interrompre le processus de réduction du taux d'intérêt engagé depuis octobre 1981. C'est bien ce qui s'est produit à la veille du week-end lorsque les interventions répétées de la Banque d'Angleterre, dans le sens d'une hausse des taux sur l'euro-livre, ont contraint les banques de dépôts à relever leur taux de base de 1 point. A Paris, la livre, qui, de 11,65 F, était tombée, jeudi, à 11,21 F, se redressait un peu en fin de semaine, tandis qu'à Francfort elle glissait en dessous de 4 DM. A New-York, elle a touché, un moment, le cours de 1,57 dollar, à 2 cents de son record historique (à la baisse) établi lors de la grande crise de 1976 (1,55 dollar).

A Paris, le franc français a légèrement faibli vis-à-vis du mark, comme la chose lui est habituelle lorsque le dollar baisse vis-à-vis d'une monnaie allemande qui se raffermit. La Banque de France est intervenue, très modérément, toute la semaine pour limiter la hausse du deutschemark aux 2,8275 F considérés comme le niveau à ne pas dépasser, au voisinage du cours médian du mark à l'intérieur de la plage de variation de 4,50 % entre plancher et plafond. Ces interventions discrètes n'ont fait que prolonger celles des semaines précédentes, comme le bilan de la Banque de France en porte la trace : 1,4 milliard de francs de sorties de devises entre le 11 et le 18 novembre. Ainsi que l'expose Christopher Hughes ci-contre, la France a déjà, semble-t-il, consommé 1,3 milliard de dollars sur l'eurocrédit de 4 milliards de dollars et s'apprête à tirer une partie du reste, peut-être en prévision d'une traversée en eaux troublées dès le début de l'année prochaine si un fléchissement sensible du dollar accroissait dangereusement les tensions au sein du Système monétaire européen. Dès maintenant, on note une baisse sensible des cours à terme de la lire, monnaie menacée dans l'esprit des milieux financiers internationaux, bien que le nouveau gouvernement de M. Fanfani ait vigoureusement démenti toute dévaluation. En outre, la Banque d'Italie s'y oppose, estimant qu'une telle opération ne saurait stimuler des exportations naturellement limitées par la crise mondiale. Ajoutons que les deux cent cinquante banques internationales affectées par le krach du Banco Ambrosiano reprochent vivement à la Banque d'Italie de n'avoir pas garanti les dettes d'une de ses banques nationales : nul doute que le crédit de l'Italie n'ait été ébranlé par cet épisode fâcheux.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 19 AU 26 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,5915	–	14,0745	46,4792	39,7930	2,0335	36,2122	0,0689
	1,6190	–	13,8927	45,9085	39,3081	2,0234	36,0360	0,0681
Paris	11,3076	7,1050	–	330,23	282,72	14,4483	257,28	4,8991
	11,6535	7,1930	–	329,72	282,94	14,5649	259,38	4,9036
Zurich	3,4241	2,1515	30,2814	–	85,6148	4,3751	77,9105	1,4835
	3,5342	2,1830	30,3287	–	85,8897	4,4172	78,6666	1,4871
Francfort ...	3,9994	2,5130	35,3694	116,80	–	5,1103	91,0012	1,7328
	4,1187	2,5440	35,3431	116,53	–	5,1477	91,6756	1,7330
Bruxelles ...	78,2620	49,1750	6,9211	22,8561	19,5682	–	17,8073	3,3907
	80,0109	49,4200	6,8658	22,6385	19,4261	–	17,8090	3,3667
Amsterdam ..	4,3949	2,7615	38,8669	128,35	109,88	5,6156	–	1,9041
	4,4927	2,7750	38,5534	127,11	109,08	5,6151	–	1,8904
Milan	2308,07	1450,25	204,11	674,06	577,89	29,4916	525,16	–
	2376,53	1467,90	203,93	672,42	577	29,702	528,97	–
Tokyo	398,03	250,10	35,2005	116,24	99,52	5,0859	90,5667	0,1724
	417,70	258	35,8435	118,18	101,41	5,2205	92,9729	0,1757

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 26 novembre 2,8408 F contre 2,7899 F le vendredi 19 novembre.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

26 novembre 1982

FLORIN — COURONNE DANOISE — LIRE ITALIENNE — FRANC FRANÇAIS — LIVRE IRLANDAISE — MARK ALLEMAND — FRANC BELGE

% 0 — –0,25 — –0,50 — –0,75 — –1 — –1,25 — –1,50 — –1,75 — –2,00 — –2,25

Plafond — Plancher

* Système monétaire européen

Les matières premières

Repli du cuivre – hausse du café

La machine économique tourne toujours au ralenti, ce qui se répercute sur l'évolution des cours des matières premières. La perspective d'une amélioration prochaine s'estompe, car une reprise de l'activité, de façon significative dans les pays à économie dominante, n'est plus prévue maintenant, que vers la fin du second semestre 1983.

La cherté du loyer de l'argent, malgré la récente détente et la crainte que la baisse n'aille pas assez loin, les fluctuations monétaires – baisse de la livre entre autres – ne militent pas en faveur d'une revalorisation rapide des cours.

MÉTAUX. – Le mouvement de reprise a tourné court sur le cuivre au Metal Exchange de Londres qui ne conserve qu'une partie de son avance précédente. Les stocks britanniques de métal se sont accrus, ils atteignent le niveau le plus élevé depuis le mois de juin dépassant le seuil des 200 000 tonnes en augmentation de 7 950 tonnes pour atteindre 204 950 tonnes.

Les cours de l'étain se maintiennent pratiquement a leurs niveaux précédents à Londres grâce aux achats de soutien effectués par le directeur du stock régulateur. Les restrictions imposées aux exportations des pays membres de l'accord international seront encore appliquées pendant plusieurs mois et peut-être durant toute l'année prochaine.

Nouvelle et sensible baisse des cours du nickel à Londres qui reviennent en dessous de 2 000 livres la tonne pour la première fois depuis l'ouverture de ce marché en avril 1979. Plusieurs producteurs font des offres de métal a des prix « bradés » inférieurs parfois à 1,55 dollar la livre, niveau le plus bas depuis 1974. Mais, entre-temps les coûts de production – surtout le prix de l'énergie – ont augmenté. Aussi, les sociétés exploitantes travaillent-elles en dessous de leur seuil de rentabilité.

DENRÉES. – Le mouvement de hausse se poursuit sans discontinuer sur la café qui retrouve désormais son niveau le plus élevé depuis deux ans et demi. Plusieurs facteurs expliquent cette flambée persistante : faible niveau des stocks chez les torréfacteurs, récolte indonésienne affectée par de mauvaises conditions climatiques en diminution de 300 000 sacs, retards dans les expéditions en provenance de divers pays africains. La prochaine récolte mondiale risque d'être plus importante. Ainsi, par exemple au Brésil elle est évaluée à 30 millions de sacs et peut être même a 34 millions par le négoce, soit le double de la précédente.

Consolidation avec aisance de l'avance récente des cours du sucre. La Chine va acheter 800 000 tonnes de sucre blanc à la C.E.E. dont 300 000 tonnes seront livrées avant la fin de l'année. Un tel achat ne peut que soutenir le marché d'autant que Cuba pour faire la soudure est obligé d'acheter plus de 100 000 tonnes de sucre sur le marché mondial. Autre facteur favorable : l'Inde ne pourra exporter la totalité se son quota (650 000 tonnes) mais seulement 500 000 tonnes.

TEXTILES. – Les cours de la laine fluctuent étroitement sur les marchés à terme ; les ventes aux enchères en Australie et Afrique du Sud sont caractérisées par les interventions accrues de la commission de la laine. Les quantités retirées du marché oscillent entre 28,5 % et 33,5 % de l'offre totale. Mais, il y a pire, car dans la République sud africaine, il n'a été liquidé qu'à peine le tiers des laines figurant au catalogue en dépit de la participation plus active des acheteurs japonais et d'Europe orientale.

LES COURS DU 26 NOVEMBRE 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 884,50 (887) ; à trois mois, 903 (900,50) ; étain comptant, 7 252 (7 265) ; à trois mois, 7 260 (7 280) ; plomb, 282 (270,50) ; zinc, 434,50 (433) ; aluminium, 598,50 (598) ; nickel, 1 980 (2 090) ; argent (en pence par once troy), 581,50 (612). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 61,60 (63,95) ; argent (en dollars par once), 9,31 (9,75) ; platine (en dollars par once), 344 (334) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 51,17 (51,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (365-385). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), inch. (29,15).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, déc., 61,71 (63,77) ; mars, 64,52 (65,62). – **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), déc., 355 (361) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (240). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 42,40 (42,60).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 49,50-50,20 (48,50-49,75). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 189-189,50 (193,50-194).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, déc., 1 355 (1 382) ; mars, 1 443 (1 412) ; sucre, mars, 7,61 (7,84) ; mai, 7,90 (8,09) ; café, déc., 139,81 (137,44) ; mars, 139,79 (134,81). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janv., 118 (120) ; mars, 122,70 (122,75) ; café, janv., 1 726 (1 657) ; mars, 1 621 (1 553) ; cacao, déc., 995 (992) ; mars, 1 001 (1 002). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 130 (1 154) ; mars, 1 165 (1 200) ; café, janv., 1 978 (1 937) ; mars, 1 900 (1 820) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 635 (1 705) ; mai, 1 680 (1 651) : tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), déc., 176,40 (175,50) ; janv., 176,70 (177,70). – **Londres** (en livres par tonne), déc., 142 (138) ; fév., 144,80 (142,90).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, déc., 338 3/4 (332 1/4) ; mars, 356 1/2 (347 1/4) ; maïs, déc., 238 1/4 (239 1/4) ; mars, 245 (264 3/4).

INDICES. – Moody's, (977,80) ; Reuter, 1 565,3 (1 553).

Marché monétaire et obligataire

Pause générale

Après l'abaissement d'un demi-point du taux d'escompte américain à la veille du week-end précédent, une pause a été observée sur le front des taux d'intérêt. Certes, aux Etats-Unis, les banques ont suivi le mouvement en réduisant, elle aussi, leur taux de base d'un demi-point, le ramenant de 12 % à 11 1/2 %. Certes, le loyer de l'argent à très court terme sur le marché monétaire outre-Atlantique, le Federal Funds a fléchi, un moment, jusqu'à 7 1/2 %. Mais tout d'abord, les milieux financiers estiment qu'après son bel effort, attendu si longtemps, la Réserve fédérale des Etats-Unis ne prendra plus de nouvelle initiative pendant un certain temps. C'est un sentiment partagé par Wall Street, où les cours semblent orientés à la baisse après la véritable explosion de hausse des derniers mois.

Ensuite, M. Volcker, président de la Réserve fédérale, a déclaré publiquement qu'il se refusait à accélérer le rythme de la réduction des taux d'intérêt, afin de ne pas courir le risque d'une création monétaire excessive. Certes, il reconnaît que les taux d'intérêt sont trop élevés, et qu'une certaine souplesse s'impose dans l'application du rythme de progression de la masse monétaire. Mais, si l'inflation a reculé, ele n'est pas extirpée, et « nous devons faire face à des déficits budgétaires excessifs ».

Cette préoccupation est partagée par le directeur adjoint du budget des Etats-Unis, M. Joseph Wright, pour qui les besoins de refinancement du Trésor sont tels, face à un déficit budgétaire susceptible de s'étager entre 150 et 200 milliards de dollars, qu'un risque d'assèchement du marché des capitaux ne peut être exclu. M. Wright estime que le Trésor absorbera 48 % des crédits créés aux Etats-Unis pendant l'exercice en cours, contre 16 % en 1964 : dans trois ans, si la Maison Blanche et le Congrès ne prennent pas les mesures adéquates, ce taux pourrait passer de 65 % ou même 70 %, réduisant les entreprises à la portion congrue.

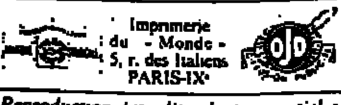
En Europe, c'est aussi la pause, aussi bien en Allemagne fédérale qu'en France, où l'Institut d'émission observe le statu quo en maintenant à 13 % sur le marché monétaire le taux au jour le jour, attentif à la tenue du franc, un petit peu plus discutée.

En Grande-Bretagne, en revanche, la nécessité de défendre la livre a contraint la Banque d'Angleterre à relever ses taux d'intervention, de sorte que les banques britanniques, inversant, pour la première fois, la tendance baissière observée depuis octobre 1981, ont relevé leur taux de base de 1 % ou même un peu plus, le portant de 9 % à 10 1/2 %. Une telle éventualité ne pourrait être exclue en France si la monnaie était quelque peu attaquée dans les mois qui viennent.

Remontée des émissions à taux variable

Sur le front des obligations, le calme a régné. Les rendements du marché secondaire sont restés stables, à 15,14 % contre 15,10 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,16 % contre 15,17 % pour ceux à moins de sept ans, et 15,80 % (inchangés) pour les emprunts du secteur public, selon les indices Paribas. Après avoir touché un plancher au terme de plusieurs semaines de baisse, les cours des émissions à taux variables indexés sur le rendement des obligations garanties (T.M.O.) se sont tellement raffermis, gagnant un point à 99 % pour les D.T.I., par exemple, avec une bien meilleure cote. Serait-ce que les milieux financiers sont moins assurés, actuellement, d'une poursuite de la baisse des taux à long terme ? L'emprunt d'Etat de 10 milliards de francs, dont le lancement officiel est prévu pour le 30 novembre, avec paiement le 10 décembre, se poursuit « tranquillement » sans enthousiasme forcené ni « colle » néfaste. Manisfestement, l'innovation, consistant à ajouter une possibilité de « rallonge » pour les souscriptions au terme de la durée de sept ans, a séduit ; rendons à César ce qui est à César, cette innovation est le fait des services spécialisés de la banque Paribas, qui assure le secrétariat de l'emprunt d'Etat. Pour la semaine prochaine, rien n'est prévu, à part un emprunt P.T.T. de 1,5 milliard de francs à 16,20 %, placé traditionnellement dans le réseau des postes.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.



هكذا من الأصل

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 22 au 26 novembre.

Manque d'assise

« *TOUJOURS aussi difficile à tirer.* » Cette réflexion d'un familier du palais Brongniart illustre bien le peu d'entrain du marché, où l'on continue à « *traîner les pieds* » en dépit des efforts entrepris de ci de là pour que se concrétisent les intentions d'achat.

Les dernières modifications apportées au compte d'épargne en actions étaient de ceux-là, et tous les observateurs attendaient de voir comment la Bourse de Paris allait réagir lundi aux nettes améliorations apportées par l'Assemblée nationale à ce nouveau produit financier. Le rapporteur général, M. Christian Pierret, avait fini par emporter l'adhésion des députés quarante-huit heures auparavant en obtenant que le plafond applicable au C.E.A. soit ramené de 10 000 à 7 000 pour une personne (le double pour un couple), tandis que la réduction d'impôt était relevée dans le même temps de 20 % à 25 %, modification approuvée par M. Jacques Delors.

Foin de l'avarice et des avaricieux, le Palais Bourbon convenait à quatre heures du matin, samedi, qu'il fallait autoriser le cumul des avantages du compte d'épargne en actions et de l'exonération applicable aux revenus des dividendes d'actions (dans la limite de 3 000 F), autant de dispositions qui entraient dans l'opération de charme montée à l'égard de la rue Vivienne.

Las ! Pour cette première séance de la semaine, le marché montrait qu'il se souciait du C.E.A., version améliorée, comme d'une guigne, et il fallut attendre les deux jours suivants et surtout jeudi pour que la corbeille manifestât enfin quelque réaction positive, portant alors à près de 2,5 % la hausse des cours enregistrée en trois séances. Vendredi, le ton était relativement serein en fin de matinée dans les charges d'agents de change, et les commis annonçaient déjà des coups de fil en provenance de la France profonde, celle qui s'était montrée bien discrète jusqu'à présent.

Cette dernière séance de la semaine devait pourtant déjouer le pronostic général. Dès la cotation de Michelin — première valeur inscrite à la corbeille, — le titre perdait 30 F, à 750 F, et les autres actions françaises se dégonflaient aussi vite que « *Bibendum* », entraînant une baisse générale de 0,5 %.

« *Voilà qui démontre bien que le marché manque encore d'assise* », affirmait un professionnel pour expliquer cette absence de soutien de la cote. « *Si la clientèle privée commence à montrer timidement le bout du nez, l'essentiel des transactions est encore réalisé par les investisseurs institutionnels* », ajoutait-il, faisant allusion aux ajustements auxquels procèdent traditionnellement les gestionnaires en cette période de l'année afin de déterminer l'équilibre fiscal de leurs portefeuilles.

Quelques titres ont pourtant continué à jouer des coudes, tels que La Redoute, qui prévoit une progression de 15 % à 20 % de ces résultats pour l'exercice 1982-1983, ou encore des actions qui recueillent enfin les fruits de certaines restructurations industrielles (A.D.G., Valéo, D.M.C.), « *mais la Bourse continue à tourner en rond autour d'une quinzaine de valeurs* », fait valoir cet autre spécialiste. Et de citer en vrac, B.S.N., Darty, Club Méditerranée, Moët-Hennessy, Générale des Eaux, voire Bouygues, Dumez et d'autres valeurs du bâtiment appelées à réagir positivement aux dernières mesures gouvernementales (un programme additionnel d'un milliard de francs destiné à financer des petits travaux).

A ces valeurs en vue s'ajoutent le matériel électrique « *haut de gamme* », style Legrand, S.A.T., Télémécanique, et ce qu'il est convenu d'appeler la « *vidéo-communication* », où Matra et Hachette (actuellement à son plus haut niveau) ont pris discrètement le départ depuis deux bons mois.

« *Si des incertitudes indéniables pèsent encore sur le sort final que réserveront les investisseurs aux capitaux à risque à l'échéance 1983, la navigation doit rester à vue jusqu'à la fin de cette année*, estime-t-on autour des colonnes, « *et, si hausse il doit y avoir, elle restera encore très sélective.* »

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	26 nov.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 780	inch.
7 % 1973	8 314	+ 29
10,30 % 1975	85,50	− 0,80
P.M.E. 10,6 % 1976	84,40	+ 0,05
8,80 % 1977	101,50	− 0,25
10 % 1978	82,90	− 0,30
9,80 % 1978	81,90	+ 0,10
8,80 % 1978	82,75	+ 0,05
9 % 1979	79	− 0,10
10,80 % 1979	84,30	− 0,10
12 % 1980	92,80	+ 0,25
13,80 % 1980	95,60	inch.
16,75 % 1981	104,55	+ 0,10
16,20 % 1982	101,55	− 0,45
16 % 1982	101	− 0,45
C.N.E. 3 %	3 040	− 111
C.N.B. bq. 5 000 F	99,10	− 0,40
C.N.B. Paribas 5 000 F	99	− 0,40
C.N.B. Suez 5 000 F	99	− 0,35
C.N.I. 5 000 F	99	− 0,30

Banques, assurances sociétés d'investissement

	26 nov.	Diff.
Bail Équipement	192,80	+ 5,80
B.C.T.	121,50	+ 10,50
Cetelem	266	+ 23
Chargeurs Réunis	176	inch.
Bancaire (Cie)	241	+ 12
C.F.F.	396	+ 6
C.F.I.	204	+ 8,50
Eurafrance	375	− 2
Hénin (La)	368,80	+ 11,80
Imm. Pl-Monceau	285	+ 7
Locafrance	200	− 3
Locindus	487	+ 18
Midi	663	+ 14
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	700	+ 30
Parisienne de réesc.	338,50	+ 12,50
Prétabail	630	+ 38
Révillon	430	− 55
Schneider	97	− 2
U.C.B.	143,50	+ 22,30

Bâtiment, travaux publics

	26 nov.	Diff.
Auxil. d'entreprises	940	+ 2
Bouygues	863	+ 14
Ciments Français	142	+ 1,80
Dumez	1 181	+ 21
J. Lefebvre	163	+ 3
Générale d'Entrepr.	296	− 6
G.T.M.	345	+ 38
Lafarge	252	+ 3
Maisons Phénix	366,50	− 11
Poliet et Chausson	287,50	− 8,50
S.C.R.E.G.	111,20	− 0,80

Alimentation

	26 nov.	Diff.
Beghin-Say	211	+ 4,80
Bongrain	1 045	+ 5
B.S.N. G.-Danone	1 520	+ 49
Carrefour	1 300	− 8
Casino	1 070	+ 50
Cédis	560	− 7
Euromarché	909	+ 22
Guyenne et Gasc.	369	+ 20
Lesieur	825	− 15
Martell	801	+ 18
Moët-Hennessy	782	+ 40
Mumm	345	+ 5
Occidentale (Gale)	420	− 3,50
Olida-Caby	148,50	+ 1,50
Pernod-Ricard	382,80	+ 16,20
Promodès	1 065	+ 55
Source Perrier	214	− 2,80
St-Louis-Bouchon	152	+ 3
C.S. Saupiquet	255	+ 11
Veuve Cliquot	1 185	+ 27
Viniprix	849	+ 4
Nestlé	14800	+ 640

Métallurgie construction mécanique

	26 nov.	Diff.
Alspi	57,50	− 4,50
Amrep	885	+ 10
Avions Dassault-B.	466	+ 10
Fives-Lille	145,20	− 0,80
Chiers-Châtillon	11,80	+ 0,10
Creusot-Loire	61,50	− 4,5
De Dietrich	315	+ 9
FACOM	615	+ 14
Fonderie (Générale)	31	− 3,50
Marine-Wendel	51	− 1,40
Métal. Normandie	8,55	− 0,45
Penhoët	328	+ 3
Peugeot S.A.	132,80	− 6,80
Poclain	81	+ 2,50
Pompey	95	+ 1
Sacilor	14,90	− 2,60
Sagem	1 090	+ 60
Saulnes	17	− 2,90
Saunier-Duval	36,50	− 3
Usinor	2,12	− 0,58
Valéo	224	+ 3,90
Vallourec	101,90	− 7,10

Mines, caoutchouc, outre-mer

	26 nov.	Diff.
Géophysique	940	+ 35
Imétal	46	− 0,10
Michelin	750	− 30
M.M. Penarroya	46,50	− 0,50
Charter	26,40	− 0,55
INCO	79	− 3,90
R.T.Z.	62	+ 0,60
Z.C.I.	2,01	− 0,02

Filatures, textiles, magasins

	26 nov.	Diff.
André Roudière	65,20	off.
F.F. Agache-Willot	30,30	inch.
B.H.V.	107	+ 3
C.F.A.O.	494	− 46
Damart-Serviposte	740	− 21
Darty	810	+ 33
D.M.C.	31,20	+ 0,30
Galeries Lafayette	134,50	− 4,50
La Redoute	909	+ 65
Nouvelles Galeries	70	− 2
Printemps	113,50	− 4,50
S.C.O.A.	22	− 3,50

Produits chimiques

	26 nov.	Diff.
Institut Mérieux	660	− 15
Laboratoire Bellon	255	− 11,90
Nobel-Bozel	11,20	− 0,20
Roussel-Uclaf	207,10	+ 0,10
B.A.S.F.	379	− 7
Bayer	365	− 4,90
Hoechst	368	+ 2
I.C.I.	50,10	− 0,40
Norsk-Hydro	331	− 12

Une leçon de bon sens

Avec une étonnante célérité, la Chambre syndicale des agents de change vient de publier le résultat de l'offre publique d'échange (O.P.E.) lancée par Novotel sur Jacques Borel International, et qui s'avère un succès pour la chaîne hôtelière puisqu'elle détiendra dorénavant quelque 84 % de J.B.I.

En effet, à la date du 18 novembre 1982 (l'O.P.E. étant close depuis le 15 novembre dernier), 2 745 145 actions J.B.I. et 382 310 obligations convertibles J.B.I. avaient été présentées en réponse à l'offre, ce qui correspond exactement à 83,9 % du capital de Jacques Borel International.

Il convient d'attendre maintenant l'issue de l'O.P.A. concurrente lancée par Sodexho sur J.B.I. et dont la clôture a été prononcée le 22 novembre dernier, son résultat étant escompté pour le 10 décembre 1982.

De prime abord, ces chiffres suscitent quelque surprise. En tenant compte des 84 % d'actionnaires de J.B.I. qui ont répondu à l'offre de Novotel et des 16 % environ que détient Sodexho dans Jacques Borel, le capital de cette dernière est déjà bouclé à 100 %. Or il faut tenir compte des porteurs d'actions J.B.I. désireux de les porter à la contre-offre de Sodexho et des 3 % à 4 % de porteurs d'actions qui oublient généralement de se manifester. On est amené à en conclure que, mathématiquement tout au moins, le président de Sodexho, M. Pierre Bellon — ou plutôt ses intermédiaires financiers — également apporté à l'offre concurrente une partie des titres J.B.I. qu'il avait en portefeuille. Maintenant que Sodexho sait qu'elle ne peut plus contrôler J.B.I. — alors qu'elle doit respecter tout de même les termes de son O.P.A. et accepter les titres Jacques Borel qui lui seront présentés, il est normal qu'elle cherche à se désengager de cette dernière à un moindre coût de façon à réduire le pourcentage de titres J.B.I. qui devront faire l'objet d'une négociation avec les dirigeants de Novotel. Simple question de bon sens. Et de rigueur financière...

S.M.

Valeurs diverses

	26 nov.	Diff.
Agence Havas	388	− 2
A.D.G.	155	+ 23
L'Air Liquide	437	− 1
Arjomari	125	+ 13
Bic	435	− 0,10
Bis	164	+ 15,50
Club Méditerranée	525	+ 19
Essilor	775	+ 5
Europe 1	626	− 8
Gle Ind. Part.	185	+ 4
Hachette	674	+ 49
J. Borel Int.	147	− 10,10
Oréal (L')	975	+ 3
Navigation Mixte	142,50	+ 2,50
Nord-Est	48	− 1
Presses de la Cité	774	+ 44
Skis Rossignol	663	+ 13
Sanofi	242	+ 26,5
U.T.A.	170,50	− 4,5

Des petits porteurs musclés

La notion de petits porteurs est floue. Car elle n'a pas de véritable consistance juridique. Mais, dans les pays occidentaux, on ne classe dans cette catégorie que les actionnaires dont les avoirs n'excèdent généralement pas quelques milliers, voire quelques dizaines de milliers de francs. Les Koweïtis s'en font une idée très différente. Surtout, ils ne raisonnent pas à la même échelle. Que l'on en juge. Après l'effondrement de la Bourse locale, les autorités de l'Émirat, soucieuses de rendre à cette dernière un nouveau souffle de vie, ont mis sur pied un gigantesque plan de sauvetage pour renflouer les « petits porteurs » ruinés. Un plan d'une effroyable complexité, selon l'édition française de *Mideast Markets*, qui rapporte ces informations, mais dont la barre ou les barres ont été fixées singulièrement haut. Ce plan prévoit, ni plus ni moins, de rembourser les pertes subies jusqu'à concurrence de deux millions de dinars (près de 49 millions de francs). Dès que la commission d'arbitrage aura rendu son jugement, l'indemnisation sera immédiate jusqu'à 100 000 dinars (2,45 millions de francs). Elle sera différée de six mois pour les créances inférieures à 250 000 dinars (6,13 millions de francs). A partir de 500 000 dinars (12,3 millions de francs), le remboursement se fera sous forme d'obligations garanties par l'État à coupon zéro, payables soit fin juin 1984 si la perte est inférieure à 750 000 dinars (18,4 millions de francs), soit fin 1985 si elle est égale à cette somme, soit fin juin 1987 si son montant est supérieur.

Déjà les « petits porteurs » koweïtis ont recommencé à spéculer avec l'argent ou le papier qu'ils n'ont pas encore reçu, pratique condamnée par le ministre des finances, précise *Mideast Markets*, car ajoutant à la confusion. Mais au-delà des considérations qu'appelleraient nécessairement un tel renflouement et ces transactions souterraines, ce sont les normes du Koweït sur le petit actionnariat qui laissent rêveur. Avec des investisseurs aussi musclés, la Bourse de Paris serait assurée de couler des jours, agités certes, mais heureux.

Las ! La France n'est pas le Koweït, pays dont le P.N.B. par habitant est l'un des plus élevés au monde et plus du double du nôtre.

A. D.

Mines d'or, diamants

	26 nov.	Diff.
Amgold	775	+ 56
Anglo-American	117	+ 5,90
Buffelsfontein	364	+ 31,50
De Beers	44,90	+ 0,60
Driefontein	232	+ 13,40
Free State	335	+ 23,50
Goldfields	57	− 1,40
Gencor	160,50	+ 3,70
Harmony	137	+ 14,20
Président Brand	335,50	+ 12,50
Randfontein	790	+ 77
Saint-Helena	310	+ 27
Western Deep	368,20	+ 34,20
Western Holding	358	+ 14,50

Matériel électrique services publics

	26 nov.	Diff.
Alsthom-Atlantique	152,90	+ 5,90
C.E.M.	27,45	− 0,45
CIT-Alcatel	915	+ 28
Crouzet	142	− 7,80
Générale des Eaux	331,90	+ 14,90
Intertechnique	1 030	+ 20
Legrand	1 599	− 21
Lyonnaise des Eaux	398	+ 28
Machines Bull	27,30	+ 1,30
Matra	1 465	+ 20
Merlin-Gérin	616	+ 1
Moteur Leroy-Somer	387	+ 12
Moulinex	63,10	+ 3,60
P.M. Labinal	220	+ 3
Radiotechnique	357	+ 13,20
S.E.B.	243	inch.
Signaux	513	+ 19
Téléméc. Electrique	826	+ 20
Thomson-C.S.F.	154	+ 19,20
I.B.M.	748	− 2
I.T.T.	275	− 9,50
Schlumberger	342	− 3,80
Siemens	865	+ 6

Pétroles

	26 nov.	Diff.
Elf-Aquitaine	107,80	+ 7,20
Esso	162	+ 2
Francarep	351	− 9
Pétroles Française	116,10	+ 8,10
Pétroles B.P.	38	+ 1,20
Primagaz	245	+ 17
Raffinage	76	+ 2,80
Sogerap	291	+ 10,50
Exxon	254	− 3
Petrofina	823	+ 8
Royal Dutch	275	− 10,50

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
C.N.E. 3 %	14 635	45 187 335
4 % 1973	13 300	23 604 700
Schlumberger	63 075	21 353 700
Air Liquide (1)	48 075	20 880 095
Agence Havas	49 775	19 113 550

(1) Quatre séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 19 nov	Cours 6 nov
Or fin (kilo en barre)	96 700	94 300
— (kilo en lingot)	96 100	94 100
Pièce française (20 fr.)	651	654
Pièce française (10 fr.)	401	409
Pièce suisse (20 fr.)	610	622
Pièce latine (20 fr.)	615	626
● Pièce tunisienne (20 fr.)	588	570
Souverain	721	711
Souverain Elizabeth II	730	750
● Demi-souverain	361	371
Pièce de 20 dollars	3 340	3 300
— 10 dollars	1 610	1 630
● — 5 dollars	836	841,25
● — 50 pesos	3 850	3 850
● — 20 marks	710	730
— 10 florins	621	639
● — 5 roubles	395	395

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	22 nov.	23 nov.	24 nov.	25 nov.	26 nov.
Terme	181 509 146	124 037 956	146 752 754	165 583 361	272 658 106
Comptant					
R. et obl.	720 221 630	814 619 907	811 191 575	795 135 714	1 240 232 917
Actions	96 307 390	106 152 573	127 839 599	115 104 623	128 944 207
Total	998 038 166	1 044 810 436	1 075 783 928	1 075 823 698	1 641 835 230

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

Franç.	103,7	104,4	105,6	106,2	
Étrang.	132,8	130,5	131,5	132,1	

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

Tendance	120,9	121,5		124	123,3

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	99,9	100,4	101,1	102	101,8

Cycles Peugeot court après sa productivité

Sauf imprévu, et malgré une incontestable amélioration, les comptes de Cycles Peugeot (premier fabricant français de cyclomoteurs, premier exportateur mondial de vélos et premier producteur européen de pots d'échappement) seront encore légèrement déficitaires pour l'exercice 1982. Pourtant, à l'issue des six premiers mois, le groupe avait fait un retour très remarqué dans l'ère des bénéfices avec un résultat positif (hors plus-values) de 2 millions de francs, après 50,3 millions de francs de pertes en 1981. Mais le blocage des prix est passé par là. Il a amputé la marge brute de 6 millions de francs, et les avantages sociaux (semaine de trente-neuf heures, cinquième semaine de congés payés) ont pesé lourd dans la balance.

Avec les contraintes tarifaires imposées aux entreprises (pour 1983 Cycles Peugeot ne pourra augmenter ses prix de plus de 7,7 %) et l'accroissement des coûts (hausse des prix de l'énergie et de l'acier), les prévisions pour l'année prochaine sont des plus incertaines.

Pour s'en sortir, le groupe n'a pas d'autres solutions que de jouer sur l'effet de volume en se redéployant à l'étranger. Accrocheur, il est le seul à avoir accru ses ventes de vélos aux Etats-Unis (+ 50 %) et a fait ces derniers mois une jolie percée internationale en décrochant des nombreux contrats de fabrication sous licence de cyclomoteurs (Inde, Indonésie, Iran, Tunisie, Thaïlande), de vélos (Nouvelle-Zélande, Chine populaire). En 1982, son chiffre d'affaires consolidé dépassera pour la première fois 2 milliards de francs (+ 12 %). Cycles Peugeot joue à fond aussi la carte des gains de productivité. Mais, reconnaît son vice-président-directeur général, M. W. Desazars, « *cette fuite en avant est dangereuse car elle se fait sans autofinancement* ». La société vit sur ses investissements passés et ne pourra, à cause du « *phénomène d'inertie administrative* », tirer profit des mesures d'incitation à l'investissement qu'en 1984. Pour assurer solidement son avenir, il lui faut rattraper son retard technologique, et l'innovation demande de l'argent. On tourne en rond.

Tout en reconnaissant les bienfaits du protectionnisme sur le marché intérieur, M. Desazars n'en dénonce pas moins les effets pervers. Cycles Peugeot est décidé à se battre, mais encore faut-il qu'on lui en donne les moyens. Développement et rentabilisation passent par « *la liberté des prix et la levée de tous les verrous* ». Par exemple, l'obligation faite aux cyclomoteurs de porter des pédales est un non-sens. Un tel produit est dépassé depuis longtemps. Mais à courir après des marchés et sa productivité, Cycles Peugeot risque de s'asphyxier s'il ne parvient pas vraiment à se regénérer.

A. D.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Repli

Un net repli est intervenu lundi au Big Board et le mouvement s'est poursuivi le lendemain, ramenant l'indice Dow Jones des valeurs industrielles au niveau des 1 000 points d'où il n'a guère décollé jusqu'à la fin de la semaine, le marché étant clos jeudi en raison du « Thanksgiving Day ».

Malgré l'abaissement du taux d'escompte de 9 1/2 % à 9 % annoncé le vendredi précédent et la diminution du « prime rate » de 12 % à 11 1/2 %, les investisseurs pensent que si nouvelle décélération des taux d'intérêt il y a, elle ne devrait intervenir qu'espacée dans le temps et à petites doses. La Réserve fédérale a, certes confirmé qu'elle entendait adopter une position plus souple sur la circulation monétaire, mais cette attitude est surtout dictée par la persistance de la récession économique, fait-on valoir à Wall Street.

Finalement, l'indice Dow Jones a clos la semaine à 1 007,35 contre 1 021,24 le vendredi précédent.

VALEURS	Cours du 19 nov.	Cours du 26 nov.
Alcoa	27 7/8	28 7/8
A.T.T.	60 1/2	59 7/8
Boeing	28 1/8	30 1/8
Chase Manhattan Bank	52	51 5/8
Du Pont de Nemours	38 1/4	37 5/8
Eastman Kodak	91 1/2	90 3/8
Exxon	28 1/2	28 1/4
Ford	31 7/8	31 3/4
General Electric	90 1/8	88 5/8
General Foods	43 3/4	43 1/4
General Motors	55 7/8	57 3/4
Goodyear	32 1/4	32
I.B.M.	83	83 3/8
I.T.T.	31 5/8	31 1/4
Mobil Oil	24 3/8	23 1/8
Pfizer	69 7/8	70
Schlumberger	38 5/8	39 1/8
Texaco	30 1/2	30 1/8
U.A.L. Inc.	28 7/8	31 1/2
Union Carbide	55	52 7/8
U.S. Steel	20	19 3/8
Westinghouse	38	36 7/8
Xerox Corp.	37 3/8	38 1/8

LONDRES

Forte baisse

Le marché est apparu empreint de nervosité tout au long de la semaine en raison du fort recul de la livre sterling sur les marchés des changes. L'augmentation soudaine des taux de base des banques londoniennes, annoncée vendredi, a sensiblement pesé sur les cours.

Peu rassurés par les déclarations de Mme Thatcher selon lesquelles le gouvernement n'avait nullement l'intention de dévaluer sa monnaie, les investisseurs se sont dégagés de nombreux titres tandis que les fonds d'Etat étaient durement éprouvés à leur tour.

Indices « F.T. » : industrielles 588,8 contre 625,5 ; mines d'or : 427,7 contre 390,4 ; fonds d'Etat : 79,01 contre 82,03.

Par ailleurs, l'échec boursier de la nationalisation de Britoil a fait très mauvais effet au London Stock Exchange. Seules 25 % environ des actions mises en vente ont trouvé preneur alors que le gouvernement voulait placer dans le public 255 millions de parts de cette compagnie, soit 51 % de son capital.

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
Beecham	390	345
Bowater	170	157
Brit. Petroleum	294	294
Charter	218	213
Courtaulds	79	72
De Beers (*)	5,70	5,15
Free State Geduld*	34 1/8	37 1/8
Glaxo	13 1/16	12,85
Gt. Univ. Stores		588
Imp. Chemical	344	338
Shell		396
Unilever		770
Vickers	99	95
War Loan		33

(*) En dollars

TOKYO

En hausse

Grâce à quelques achats sur les instruments de précision et les sociétés de matériel électronique, le marché s'est bien comporté. L'élection de M. Yasuhiro Nakasone à la présidence du parti libéral démocrate, jeudi, et au poste de premier ministre le lendemain, n'a eu aucun effet sur le Kabuto Cho, où l'indice Nikkeï Dow Jones s'est établi à 7 898,93 yens samedi matin, en hausse de 44,01 points, l'indice général gagnant 5,05 yens à 580,55.

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
Akaï		271
Bridgestone		470
Canon	1 260	1 260
Fuji Bank		500
Honda Motors	1 040	1 010
Matsushita Electric	1 349	1 420
Mitsubishi Heavy	214	229
Sony Corp	4 370	4 200
Toyota Motors	985	1 000

FRANCFORT

Irrégulier

Le marché est resté tiraillé entre les espoirs de nouvelle baisse des taux aux Etats-Unis et les résultats financiers peu favorables annoncés par deux des principaux groupes industriels ouest-allemands : Bayer et Hoechst. L'irrégularité a prévalu et l'indice de la Commerzbank s'établissait, vendredi, à 718,9 contre 727,4 la semaine précédente.

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
A.E.G.	29,40	28,50
B.A.S.F.	113,80	110,20
Bayer	108,60	106,30
Commerzbank	130,90	128
Deutschebank	261,80	261,10
Hoechst	108,30	106,80
Karstadt	193	193,50
Mannesman	133,40	132
Siemens	250,40	248
Volkswagen	136	132

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

SUPPLÉMENT INDE

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

CULTURE

ÉCONOMIE

Evoquant la guerre du Golfe

M. MITTERRAND NE VEUT PAS QUE L'IRAK SOIT VAINCU PAR L'IRAN

Assouan (*Reuter*). – Le président Mitterrand a estimé, vendredi 26 novembre, qu'il était du devoir des puissances occidentales de s'assurer que l'Irak ne soit pas vaincu dans la guerre du Golfe. Evoquant ce conflit avec des journalistes, à la fin de sa visite de trois jours en Egypte, M. Mitterrand a déclaré qu'il est de l'intérêt de tous que l'équilibre entre l'Iran et l'Irak soit maintenu, ajoutant : *« Les efforts des puissances occidentales doivent chercher à le préserver. Nous ne voulons pas que l'Irak soit vaincu dans cette guerre. »*

Au cours de cette conversation, M. Mitterrand a également déclaré, comme on lui demandait son sentiment sur les perspectives d'un rapprochement entre Paris et Moscou : *« Je rejette le terme de rapprochement, parce que les faits politiques montrent que l'U.R.S.S. a adopté une action en Afghanistan que nous réprouvons. Il y a d'autres erreurs (...) mais les relations franco-soviétiques sont permanentes.*

» On peut penser qu'un jour il y aura des conversations directes au sommet pour promouvoir un rapprochement, si je peux emprunter le terme que vous avez utilisé. Cela interviendra certainement. A chaque minute, il y a un rapprochement. »

A une question sur la prochaine visite de M. Edgar Faure, ancien président du conseil, en Union soviétique, le président a enfin déclaré : *« M. Faure va à Moscou. Je lui en ai parlé. Je pense qu'il peut être utile à la politique française. »*

En Equateur

DEUX POLICIERS SONT TUÉS DANS UN ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE D'ISRAEL

Quito (A.F.P., A.P.). – Deux policiers équatoriens ont été tués, vendredi 26 novembre, en tentant d'éloigner une bombe déposée dans l'immeuble abritant l'ambassade d'Israël à Quito. Plusieurs autres personnes ont été blessées, dont une passante, qui serait dans un état grave.

L'engin explosif avait été découvert dans un bureau du deuxième étage, alors que l'ambassade se trouve au quatrième. Les policiers en faction devant le bâtiment ont voulu le transporter à l'extérieur. L'explosion, extrêmement violente, a eu lieu au moment où ils étaient à la porte de l'immeuble. La police a précisé que l'ambassadeur, M. Eliezer Armaon, et quatre de ses collaborateurs se trouvaient dans les locaux lors de l'attentat, mais qu'aucun d'eux n'avait été blessé.

La publication des listes de candidatures pour les élections prud'homales du 8 décembre

● *Important accroissement du nombre de candidats dans le collège employeurs.*
● *Dans le collège salarié, l'écart se resserre entre le nombre de candidats de la C.G.T. et de la C.F.D.T.*

Le ministère du travail a rendu publique, le 25 novembre, les candidatures aux élections prud'homales du 8 décembre.

Sur cent départements (au lieu de cent un) et deux cent quatre-vingts conseils de prud'hommes (au lieu de deux cent quatre-vingt-deux), 14 912 sièges sont à pourvoir, soit, selon la règle paritaire entre partenaires sociaux, 7 456 par collège (1).

Une première remarque : les employeurs présentent cette année un grand nombre de listes, soit 1 723 ; cela représente 25 % de plus qu'en 1979. Le nombre de candidats est aussi plus important : 13 524 contre 8 497 en 1979 (+ 59 %). Parmi ces candidats, 846 (6,2 %) sont des femmes.

La répartition des listes entre les diverses organisations représentant le patronat est une autre surprise. Certes, le C.N.P.F., la C.G.P.M.E. et la F.N.S.E.A., regoupés dans la liste Action pour la défense des droits des employeurs, gardent la part première : 7 877 candidats, soit 58,2 %. Mais en 1979, regroupés sous un autre nom, ils présentaient 82 % des candidats. Net recul donc, et cela au profit principalement du S.N.P.M.I., le nouveau-venu des organisations patronales. Le S.N.P.M.I. passe de 159 candidats en 1979 à 2 821 aujourd'hui, soit 21 % du total « candidats collège employeurs ».

La reconnaissance de ce syndicat, marqué à droite, au lendemain du 10 mai 1981 par le gouvernement socialiste, lui a sans doute donné un coup de pouce. Le « punch » de son style semble avoir été apprécié pa une partie du patronat.

Parmi les autres organisations, l'U.N.A.P.L. présente 576 candidats (4,2 % du total), la F.N.S.E.A. 258 (1,9 %), le C.P.L. 65 (3,8 %), le CID-Unati 60 (0,4 %). Les « divers » (c'est-à-dire non affiliés) sont au nombre de 546 (4 %) dans l'industrie, 482 (3,5 %) dans le commerce, 264 (1,9 %) dans les autres activités et 239 (1,7 %) dans l'encadrement.

● Dans le collège « salariés ».

Dans le collège « salarié », 6.577 listes sont en présence. Ce nombre est supérieur à celui de 1979 (+ 9.1 %). Parmi les 49 260 candidats (+ 35 % comparé à l'effectif de 1979), les cégétistes accentuent leur prépondérance. La C.G.T. présente 10 714 candidats (+ 30 %). La C.F.D.T., en seconde place, accroît elle aussi le nombre de ses candidats : 10 576 (+ 22,6 %) par rapport à 1979). Force ouvrière présente 9 743 personnes (soit 26.7 %). La C.F.T.C., avec 8 859 candidats, renforce sa position de manière importante : + 55,3 % par rapport à 1979. La C.G.C., présente dans tous les services, fait un bond encore plus grand, passant à 6 206 candidats, soit + 173 %.

La C.S.L. présente en 1979 au sein de l'Association pour les libertés syndicales (A.L.S.) a, cette année, ses propres candidats (1 258 personnes).

Les candidats restants se répartiront entre la Fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture (459 personnes), la Fédération des ingénieurs, techniciens et agents de maîtrise et activités connexes (115 personnes), l'U.F.T. (763), le CAT (223) et divers (334).

● L'organisation des élections du 8 décembre.

Où et quand voter ? L'adresse du lieu figure sur la carte d'électeur. Il s'agit, le plus souvent, d'une école ou d'une mairie proche du lieu de travail. Le vote a lieu pendant le temps de travail, et n'entraînera donc pas de perte de salaire. Les bureaux seront ouverts le 8 décembre entre 8 heures et 18 heures.

Les électeurs devraient prochainement recevoir leur carte à leur domicile. Il leur faudra la signer pour qu'elle soit validée.

Au cours du vote, aucun changement à l'intérieur d'une liste ne sera possible.

La question désormais à l'ordre du jour est bien évidemment celle des résultats. Elle déterminera la représentativité des divers partenaires sociaux. C'est dire l'importance de l'enjeu de la campagne massivement menée actuellement par chacun.

DANIELLE ROUARD.

(1) Le ministère du travail précise que ses statistiques peuvent encore connaître quelques modifications, en raison d'éventuels regroupements de listes (notamment dans le collège « *employeurs* ») et des décisions prises par des tribunaux d'instance jugeant de la régularité des listes de candidatures.

LES SALAIRES HORAIRES AURAIENT AUGMENTÉ DE 0,26 % AU TROISIÈME TRIMESTRE 1982.

D'après des estimations du ministère du travail encore provisoires, l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de plus de dix-huit ans payés au temps aurait enregistré une hausse de 0,26 % au cours du troisième trimestre 1982, contre 4,7 % au premier trimestre et 2,9 % au second trimestre.

Cette très légère hausse, en pleine période de blocage des salaires, s'expliquerait principalement par l'augmentation du SMIC au 1er janvier 1982. Si ce chiffre se confirme, les salaires horaires auraient augmenté d'un peu moins de 7,9 % depuis le début de l'année 1982 contre 11,3 % pour les trois premiers trimestres de 1981. Sur un an, du 1er octobre 1981 au 1er octobre 1982, l'augmentation serait légèrement inférieure à 12 % contre 14,4 % du 1er octobre 1980 au 1er octobre 1981.

A l'UNESCO

LA CONTROVERSE SUR LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION SE POURSUIT

La vive controverse à laquelle avait donné lieu la quatrième session extraordinaire de l'UNESCO, réunie à Paris depuis le 23 novembre, à propos de la communication et du *« nouvel ordre mondial de l'information »* (*le Monde* du 27 novembre), a provoqué, vendredi soir 26 novembre, la prolongation des débats en séance de nuit. Il a été décidé de former un groupe de travail. Ce débat avait, en effet, donné lieu à une attaque virulente contre l'*« exploitation impérialiste de l'information »* de la part de pays comme l'Iran, Cuba, la Bolivie, l'Algérie et le Guyana.

De leur côté, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, chefs de file des pays occidentaux les plus en flèche, au nombre desquels figurent également la Suisse, l'Autriche et la R.F.A., se sont opposés au programme tel qu'il a été proposé, mais ont affirmé leur volonté de dialogue. Quant à la France, elle approuve l'essentiel de ce programme, et souligne la nécessité d'un nouvel ordre de l'information, grâce notamment au *« programme international pour le développement de la communication »* (P.I.D.C.).

● *Premier essai réussi du Pershing-II.* – Le missile balistique américain à moyenne portée Pershing-II, qui doit être installé en Allemagne fédérale à partir de la fin de 1983, selon la décision de l'OTAN de 1979, a réussi un essai en vol au Nouveau-Mexique vendredi 19 novembre.

IMPORTANTES CHUTES DE NEIGE EN FRANCE

Plan ORSEC dans le département de la Loire

Après les orages, qui se sont abattus dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 novembre, autour de Lyon et sur le Massif Central, plusieurs centaines de véhicules ont été immobilisés, durant plusieurs heures, sur les routes de ce secteur. Le plan ORSEC a été déclenché par le commissaire de la République de la Loire.

Samedi, en début de matinée, la ville de Saint-Etienne était toujours isolée, les trains ne circulant plus en direction de Lyon et les axes A-47, B-47, nationale 82 et CE-8 étant fermés à tout trafic. Des coupures de courant électrique ont affecté plusieurs quartiers de la ville à partir de 5 heures du matin.

Au nord de Lyon, d'importantes difficultés ont été notées, toute la nuit, sur l'autoroute A-6 dans le sens nord-sur à la hauteur de Limonest. Trois camions se sont immobilisés en travers de la chaussée et la confusion qui s'en est suivie a empêché les véhicules de salage de parvenir à pied d'œuvre. La circulation a été rétablie sur une seule file aux premières heures de la matinée. Sur la nationale 7, le col du Pin-Bouchain est infranchissable.

Une neige très lourde s'est accumulée, en quelques heures, sur une trentaine de centimètres d'épaisseur. Toutes proportions gardées, on se rappelle les tempêtes de neige qui avaient paralysé le sud du département de l'Essonne à la fin du mois de décembre 1979 et la région de Montélimar en décembre 1970 et janvier 1971. Cette ville avait enregistré une chute de neige de 60 centimètres et neuf mille huit cents hommes avaient participé au plan ORSEC déclenché dans le département de la Drôme.

En Algérie

L'EFFONDREMENT DE LA TOITURE D'UN STADE D'ALGER A FAIT 6 MORTS ET 46 BLESSÉS GRAVES.

Alger (*A.P., A.F.P.*). – Six personnes ont été tuées vendredi 26 novembre, et plusieurs centaines d'autres blessées, dont quarante-six grièvement, à la suite de l'effondrement de la toiture d'une tribune du stade du 20-Août à Alger.

L'accident s'est produit au moment où les joueurs des équipes d'Hussein-Dey et d'Alger M.P. s'apprêtaient à saluer le public, à l'ouverture du match comptant pour le championnat national de football. La toiture s'est subitement effondrée sous le poids des spectateurs qui y avaient pris place.

A Strasbourg

LE « GANG DES CARAMELS »

Une vingtaine d'enfants, âgés de sept à treize ans, ont été interpellés par les policiers de Strasbourg, pour avoir volé, en quelques mois, plus de 300 kilos de bonbons, qu'ils dérobaient, paquet après paquet, dans les locaux d'une confiserie industrielle. Les enquêteurs n'ont retrouvé qu'une partie du butin : 250 kilos de bonbons avaient déjà été mangés...

Les membres de ce que les policiers appellent *« le gang des caramels »* ont été sérieusement admonestés, et leurs parents, à qui ils ont été rendus, devront régler la facture des sucreries, soit 50 000 F de bonbons.

● *La sécurité dans le métro parisien.* – La direction de la police judiciaire a fait procéder, le 26 novembre, à une *« opération coup de poing »* dans le métro parisien, après les deux meurtres qui y ont été commis ces derniers jours. Une quarantaine d'inspecteurs ont surveillé, en liaison avec la brigade de protection et de sécurité du métro, les stations et les lignes les plus fréquentées par les voleurs à la tire et les bandes de délinquants. Il n'y a eu aucune interpellation.

Le numéro du « Monde » daté 27 novembre 1982 a été tiré à 504 595 exemplaires.

Portez-la pour les fêtes
avec le crédit
MP



Alliance diamants
9 500 F

Crédit MP 10 % comptant
le solde jusqu'à 24 mois dont de 3 à 6 mois de crédit gratuit
(après acceptation du dossier)
Un choix considérable :
Diamants - Rubis - Saphirs - Emeraudes et tous les bijoux or
MP 4 place de la Madeleine 260.31.44
86 rue de Rivoli - 138 rue La Fayette
Catalogue couleur gratuit sur demande

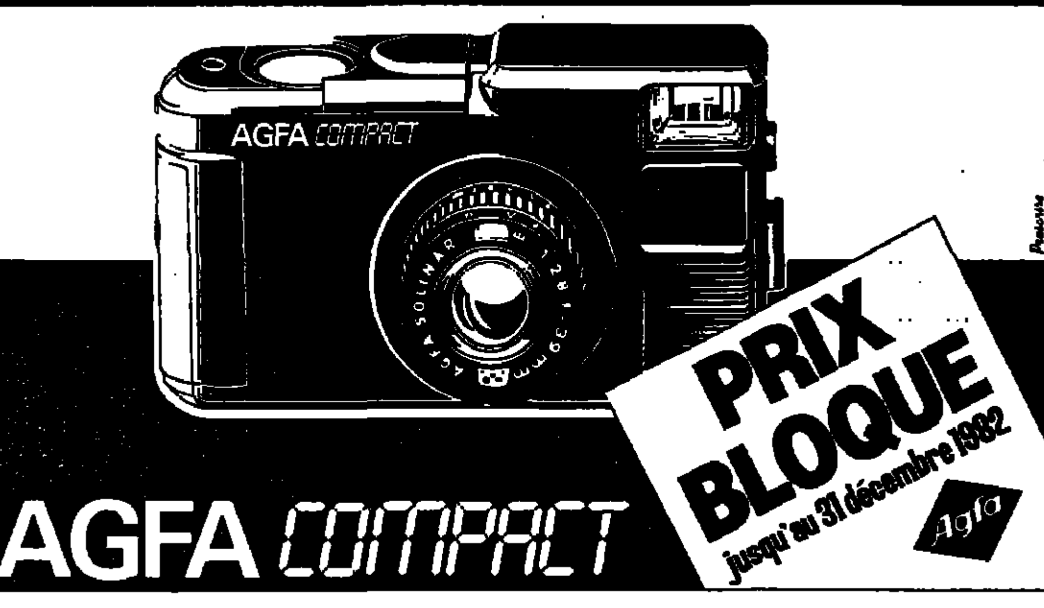
POUR BIEN S'ASSEOIR ET BIEN DORMIR



Sans l'éloigner du mur,
la banquette-lit STEINER
se transforme en vrai lit
pour 2 personnes,
par un simple basculement
CAPÉLOU
DISTRIBUTEUR
37, AV. DE LA REPUBLIQUE ■ PARIS XI• ■ Métro Parmentier
TEL. 357 46 35

14e SALON des ANTIQUAIRES
26 NOVEMBRE 6 DÉCEMBRE 1982
pavillon spodex
PLACE DE LA BASTILLE
ts les jrs de 11 h à 20 h
mardi et jeudi jusqu'à 23 h
samedi et dimanche de 10 h à 20 h

LE PLUS PETIT 24x36 A MOTEUR DU MONDE



PRIX BLOQUE jusqu'au 31 décembre 1982
AGFA COMPACT

(Publicité)
Micro-informatique : DECISION

LE prix réel d'un micro-ordinateur utilisable pour des applications professionnelles est aujourd'hui compris entre 10 000 F et 60 000 F. Cadres d'entreprises, dirigeants de PME, professions libérales, ingénieurs, se posent légitimement la question : comment choisir ? comment s'en servir sans avoir nécessairement à programmer ?

DECISION *informatique*, sous-titré "Pour choisir et utiliser votre micro-ordinateur et ses programmes" est la première publication plaçant le micro-ordinateur à la portée de tous ceux qui souhaitent exploiter l'outil sans en connaître la technique.

DECISION INFORMATIQUE
l'ordinateur pour tous, tous les quinze jours.

Dernières nouveautés, expositions, baisses de prix : DECISION est toujours au fait de l'actualité. Bancs d'essai de programmes standards : DECISION porte chaque quinzaine un jugement en termes accessibles et concrets. Exemples d'applications réalisables par des non-spécialistes : DECISION livre des témoignages d'utilisations pratiques.

DECISION
10 FF chez votre marchand de journaux. Abonnement : 195 FF (23 numéros) 41, rue de la Grange-aux-Belles, 75483 Paris Cedex 10.

R. BERBIGIER
AMEUBLEMENT DECORATION
Antiquités
72 RUE H. BARBUSSE
9 RUE A.G. BELIN – TEL. 961 14 97
95100 – ARGENTEUIL

هكذا من الأصل